

Cote du document:

A/9023/Rev.1 Supp. 23 Vol. V

Meilleur exemplaire

Disponible



RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉtudIER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

VOLUME V

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/9023/Rev.1)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

VOLUME V

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/9023/Rev.1)



NATIONS UNIES

New York, 1975

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le rapport du Comité spécial comprend cinq volumes : Le présent volume contient les chapitres XXII à XXIX* ; le volume I, les chapitres I à III ; le volume II, les chapitres IV à VI ; le volume III, les chapitres VII à IX ; et le volume IV, les chapitres X à XXII. Chaque volume contient une table des matières complète.

* La présente version des chapitres XXII à XXIX est une compilation des documents suivants parus sous forme provisoire : A/9023/Add.6 du 29 octobre 1973 et A/9023/Add.7 du 30 octobre 1973.

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

(Chapitres I à III)

Paragraphes

LETTRE D'ENVOI

Chapitres

I. CREATION, ORGANISATION ET ACTIVITES DU COMITE SPECIAL <u>/A/9023 (Première partie)/</u>	1 - 207
A. CREATION DU COMITE SPECIAL	1 - 14
B. OUVERTURE DE LA SESSION DE 1973	15 - 41
C. ORGANISATION DES TRAVAUX	42 - 52
D. REUNIONS DU COMITE SPECIAL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES	53 - 68
E. EXAMEN DES TERRITOIRES	69 - 70
F. QUESTION DE LA LISTE DES TERRITOIRES AUXQUELS LA DECLARATION EST APPLICABLE	71 - 85
G. QUESTION DE LA PARTICIPATION DES MOUVEMENTS DE LIBERATION NATIONALE AUX TRAVAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	86 - 93
H. QUESTIONS CONCERNANT LES PETITS TERRITOIRES	94 - 97
I. CONFERENCE INTERNATIONALE D'EXPERTS POUR LE SOUTIEN DES VICTIMES DU COLONIALISME ET DE L' <u>APARTHEID</u> EN AFRIQUE AUSTRALE	98 - 104
J. SEMAINE DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES COLONIAUX DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE LA GUINEE-BISSAU ET DU CAP-VERT QUI LUTTENT POUR LA LIBERTE, L'INDEPENDANCE ET L'EGALITE DES DROITS	105 - 110
K. CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE	111 - 115
L. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ASSOCIEES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	116 - 131
M. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE	132 - 136

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
N. COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	137 - 155
O. EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS	156 - 176
P. EXAMEN DES TRAVAUX	177 - 192
Q. TRAVAUX FUTURS	193 - 205
R. APPROBATION DU RAPPORT	206 - 207

ANNEXE : LISTE DES REPRESENTANTS DU COMITE SPECIAL (1973)

II. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION	1 - 8
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 6
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	7 - 8

ANNEXES

I. RAPPORT DU PRESIDENT, M. SALIM AHMED SALIM (REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE)	
II. RAPPORT DE LA DELEGATION DU COMITE AUX REUNIONS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	
III. DEUXIEME RAPPORT DU SOUS-COMITE DES PETITIONS ET DE L'INFORMATION SUR LA QUESTION DE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION	
III. QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES <u>/A/9023 (Deuxième partie)/</u>	1 - 14
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 13
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	14

ANNEXE : RAPPORT DU PRESIDENT

VOLUME II

(Chapitres IV à VI)

IV. ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, AINSI QUE DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE <u>/A/9023 (Troisième partie)/</u>	1 - 7
---	-------

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6 - 7
ANNEXE : RAPPORT DU SOUS-COMITE I	
V. ACTIVITES MILITAIRES ET DISPOSITIONS DE CARACTERE MILITAIRE PRISES PAR LES PUISSANCES COLONIALES DANS LES TERRITOIRES SOUS LEUR ADMINISTRATION ET QUI POURRAIENT ENTRAVER L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX <u>/A/9023 (Quatrième partie)</u>	1 - 7
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5
B. DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SPECIAL	6 - 7
ANNEXE : RAPPORT DU SOUS-COMITE I	
VI. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES <u>/A/9023 (Cinquième partie)</u>	1 - 18
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 17
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	18

ANNEXES

- I. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE SUIVRE L'APPLICATION
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES ASSOCIES
A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
AINSI QUE L'APPLICATION D'AUTRES RESOLUTIONS PERTINENTES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- II. RAPPORT DU VICE PRESIDENT

VOLUME III

(Chapitres VII à IX)

VII. RHODESIE DU SUD (A/9023/Add.1)	1 - 23
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 20
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	21 - 23
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
VIII. NAMIBIE (A/9023/Add.2)	1 - 14
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 13
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	14
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
IX. TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL (A/9023/Add.3) ..	1 - 28
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 25
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	26 - 27
C. DECLARATION PUBLIEE PAR LE PRESIDENT LE 11 JUILLET 1973	28
ANNEXES	
I. DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT	
II. NOTE DU SECRETARIAT	
VOLUME IV	
(Chapitres X à XXI)	
X. SEYCHELLES ET SAINTE-HELENE (A/9023/Add.4)	1 - 10
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	10
ANNEXES	
I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
II. NOTE DU PRESIDENT PAR INTERIM	
XI. ARCHIPEL DES COMORES (A/9023/Add.4)	1 - 12
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 11
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	12
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XII. SAHARA ESPAGNOL (A/9023/Add.4)	1 - 10
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9 - 10

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres

Paragraphes

ANNEXES

I.	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
II.	LETTRE DATEE DU 12 JUILLET 1973, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'ESPAGNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
XIII.	GIBRALTAR (A/9023/Add.4)	1 - 4
	... EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 3
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	4
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XIV.	COTE FRANCAISE DES SOMALIS (A/9023/Add.4)	1 - 4
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 3
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	4
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XV.	ILES GILBERT ET ELLICE, PITCAIRN ET LES ILES SALOMON (A/9023/Add.5)	1 - 9
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XVI.	NIOUE ET LES ILES TOKELAOU (A/9023/Add.5)	1 - 9
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XVII.	NOUVELLES-HEBRIDES (A/9023/Add.5)	1 - 9
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XVIII.	SAMOA AMERICAINES ET GUAM (A/9023/Add.5)	1 - 11
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XIX. ILES DES COCOS (KEELING) ET PAPUA-NOUVELLE-GUINEE (A/9023/Add.5)	1 - 8	
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7	
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	8	
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XX. TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (A/9023/Add.5)	1 - 10	
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	10	
ANNEXE . DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		
XXI. BRUNEI (A/9023/Add.5)	1 - 11	
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10	
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11	
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		

VOLUME V

(Chapitres XXII à XXIX)

XXII. BAHAMAS (A/9023/Add.6)	1 - 9	3
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	3
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	4
ANNEXE . DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		5
XXIII. BERMUDES (A/9023/Add.6)	1 - 9	8
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	8
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	9
ANNEXE . DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		11
XXIV. ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES (A/9023/Add.6)	1 - 10	32
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	32
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	10	33
ANNEXE : DOCUMENT ETABLI PAR LE SECRETARIAT		37

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXV. ILES VIERGES AMERICAINES (A/9023/Add.6)	1 - 9	104
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	104
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	105
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		109
XXVI. ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENAD, SAINT-CHRISTOPHE-ET- NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT (A/9023/Add.6)	1 - 8	131
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7	131
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	8	132
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		133
XXVII. ILES FALKLAND (MALVINAS) (A/9023/Add.6)	1 - 12	202
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 11	202
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	12	203
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		205
XXVIII. HONDURAS BRITANNIQUE (A/9023/Add.6)	1 - 6	212
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5	212
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6	212
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		213
XXIX. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUE CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES (A/9023/Add.7)	1 - 9	229
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL ...	1 - 8	229
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	230
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		232

CHAPITRES XXII-XXVIII

(A/9023/Add.6)

BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT, ILES TURQUES ET CAIQUES, ILES VIERGES AMERICAINES, ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT, ILES FALKLAND (MALVINAS) ET HONDURAS BRITANNIQUE^x

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXII. BAHAMAS (A/9023/Add.6)	1 - 9	3
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	3
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	4
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		5
XXIII. BERMUDES (A/9023/Add.6)	1 - 9	8
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	8
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	9
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		11
XXIV. ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES (A/9023/Add.6)	1 - 10	32
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 9	32
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	10	33
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		37
XXV. ILES VIERGES AMERICAINES (A/9023/Add.6)	1 - 9	104
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	104
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	105
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		109
XXVI. ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE- ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT (A/9023/Add.6)	1 - 8	131
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7	131
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	8	132
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		133

^x Voir les paragraphes 10 et 11 de l'annexe au chapitre XXVIII pour les détails concernant le changement de nom du territoire.

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXVII. ILES FALKLAND (MALVINAS) (A/9023/Add.6)	1 - 12	202
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 11	202
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	12	203
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		205
XXVIII. HONDURAS BRITANNIQUE (A/9023/Add.6)	1 - 6	212
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5	212
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6	212
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		213

CHAPITRE XXII

BAHAMAS

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 902ème séance, le 23 février 1973, le Comité spécial a approuvé le soixante-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.841) et, ce faisant, a décidé entre autres de renvoyer la question des Bahamas au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation dans le territoire à sa 912ème séance le 14 mai.
3. En examinant la situation dans le territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2984 (XXVII) du 14 décembre 1972 relative à 17 territoires, dont les Bahamas, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à accorder sa pleine attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".
4. Lors de l'examen de la situation dans ce territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale et sur les derniers faits nouveaux concernant les territoires.
5. La Puissance administrante n'a pas participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.
6. A la 912ème séance, le 14 mai, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.912), le Rapporteur du Sous-Comité II a présenté un rapport (A/AC.109/L.864), par lequel le Sous-Comité rendait compte de son examen de la situation dans le territoire (A/AC.109/SC.3/SR.164, 165, 168 et 169). Il a également proposé que les comptes rendus pertinents de ce sous-comité soient communiqués à la Puissance administrante à l'intention du peuple bahamien.
7. A la même séance, à la suite d'une déclaration par laquelle, au nom du Comité spécial, le Président a félicité chaleureusement le peuple bahamien et lui a présenté les voeux les meilleurs à l'occasion de son accession à l'indépendance, le Comité a adopté sans opposition le rapport et fait siennes les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées (voir le paragraphe 9 ci-après). Le Comité a également approuvé la proposition présentée par le Rapporteur du Sous-Comité II.

8. Le 21 mai, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement. Le même jour, les comptes rendus du Sous-Comité II concernant la question des Bahamas lui ont également été communiqués pour qu'il les porte à l'attention de la population du territoire.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations que le Comité spécial a adoptées lors de sa 912^{ème} séance, le 14 mai, et dont il est fait mention au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Conclusions et recommandations

1) Le Comité spécial rappelle la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, dans laquelle figure la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que les autres résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2984 (XXVII) du 14 décembre 1972 relative à 17 territoires, dont les Bahamas.

2) Le Comité spécial réaffirme ses conclusions et recommandations antérieures relatives aux Bahamas, en particulier celles qu'il a adoptées à sa session de 1972 et que l'Assemblée générale a approuvées ultérieurement à sa vingt-septième session 1/.

3) Le Comité spécial note que la Puissance administrante a accédé à la demande formulée par la législature des Bahamas en novembre 1972, tendant à ce que le territoire accède à l'indépendance le 10 juillet 1973.

4) Le Comité spécial exprime sa satisfaction de voir à cette date le peuple des Bahamas atteindre les buts proclamés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et félicite le peuple et le gouvernement du territoire à l'occasion de l'accession de celui-ci à l'indépendance et leur exprime ses meilleurs vœux de prospérité, de succès et de bonheur.

5) Le Comité spécial est convaincu que les Bahamas, lorsqu'elles feront partie de la communauté internationale, apporteront une contribution constructive à la cause de la coopération et de la bonne entente internationales, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, par. 9.

ANNEXE^x

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 8

^x Le texte intégral du document de travail établi par le Secrétariat, qui contient les renseignements sur le territoire avant son accession à l'indépendance, figure dans le document A/AC.109/L.848.

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL
ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des Bahamas est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports adressés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et de sa vingt et unième à sa vingt-septième session a/.
2. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial en 1972 au sujet de ce territoire et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, ainsi que celui de la résolution 2984 (XXVII) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1972 concernant 17 territoires, dont les Bahamas, ont été communiqués au Comité spécial.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

1. GENERALITES

3. Le Commonwealth des îles Bahamas est formé d'un archipel qui comprend environ 700 îles (dont 30 habitées) et plus de 2 000 îlots et récifs et qui s'étend sur plus de 1 100 km à partir de la côte américaine de Floride en direction du sud-est. Andros est l'île la plus grande mais New Providence qui est relativement petite et où se trouve Nassau, la capitale, et la Grande Bahama, dont la ville principale est Freeport et qui est la quatrième par la superficie, sont les plus importantes. La superficie terrestre des Bahamas est de 13 797 km² environ au total.
4. Lors du dernier recensement, qui a eu lieu en avril 1970, la population totale atteignait 168 838 habitants, dont plus de 80 p. 100 étaient d'origine africaine. Sur ce total, New Providence comptait 101 182 habitants et la Grande Bahama 41 341. Le restant de la population se répartissait entre 17 grandes îles. Le 31 décembre 1970, la population du territoire a été estimée à 174 365 habitants.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Conférence sur l'indépendance des Bahamas

5. Une Conférence sur l'indépendance des Bahamas s'est tenue à Londres du 12 au 20 décembre 1972. Y ont assisté les envoyés les deux partis politiques

a/ Pour les plus récentes, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, par. 9.

représentés à la législature des Bahamas : le Progressive Liberal Party (PLP), que dirige M. Lynden O. Pindling, premier ministre, et le Free National Movement (FNM), que dirige M. Kendall G. L. Isaacs, chef de l'opposition.

6. Le 21 décembre, sir Alec Douglas-Home, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a déclaré dans sa réponse écrite à une question posée par un membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni qu'après un large débat au cours duquel toutes les parties avaient eu la possibilité de faire connaître leurs vues, les participants à la Conférence s'étaient mis d'accord sur le contenu d'une constitution qui conviendrait au Commonwealth des Bahamas en vue de son accession au rang d'Etat souverain et indépendant. Le Gouvernement du Royaume-Uni a indiqué qu'il serait prêt à recommander au Parlement l'adoption des mesures législatives nécessaires pour assurer l'accession des Bahamas à l'indépendance le 10 juillet 1973.

7. La délégation des Bahamas à la Conférence a exprimé le voeu que son pays continue d'être une monarchie après l'indépendance. Aux termes de la nouvelle Constitution, le type actuel de législature bicamérale serait maintenu. Après une dissolution, la durée d'une législature, à compter de sa première séance, serait limitée à cinq ans. Le Premier Ministre dirigerait un cabinet comportant au moins huit ministres, dont l'Attorney General. Chargé du ministère public, celui-ci agirait en toute indépendance et ne serait soumis ni aux directives ni à la tutelle d'une autre personne ou autorité. Il y aurait une Cour suprême - ayant à sa tête un Chief Justice - ainsi qu'une Cour d'appel. Il serait possible de faire appel au Comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté (ou auprès de toute autre instance que pourrait recommander le Parlement des Bahamas). Comme c'est actuellement le cas, la fonction publique, la police et les services judiciaires seraient dirigés par des commissions indépendantes. Des dispositions seraient également prises pour garantir les droits des personnes ayant servi ou servant actuellement aux Bahamas dans les services administratifs d'outre-mer de Sa Majesté.

8. Le Gouvernement des Bahamas est convenu d'établir, dès l'accession du pays à l'indépendance, des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni en créant des High Commissions à Londres et à Nassau. Le Gouvernement des Bahamas a fait savoir qu'il assumerait tous les engagements et exercerait tous les droits découlant de tous les traités auxquels le Gouvernement du Royaume-Uni avait antérieurement souscrit au nom des Bahamas, sous réserve que, dans un délai raisonnable, le nouvel Etat puisse procéder à un examen détaillé desdits engagements et décidait s'il entendait continuer de les assurer ou y mettre fin. Le Gouvernement des Bahamas a également fait savoir que le nouvel Etat demanderait à adhérer au Commonwealth. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à parrainer sa demande et à faire tout son possible pour appuyer sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organismes internationaux. En outre, il s'est engagé à entamer, avec le Gouvernement des Bahamas, avant le 10 juillet 1973, des entretiens concernant les futurs arrangements intéressant la défense et les questions financières.

CHAPITRE XXIII

BERMUDES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 902ème séance, le 23 février 1973, le Comité spécial a approuvé le soixante-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.841) et, ce faisant a décidé entre autres de renvoyer la question des Bermudes au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation dans le territoire à ses 930ème et 931ème séances, tenues les 2 et 6 août.
3. En examinant la situation dans le territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe II de cette résolution, l'Assemblée a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2984 (XXVII) du 14 décembre 1972 relative à 17 territoires, dont les Bermudes, au paragraphe II de laquelle l'Assemblée a prié le Comité spécial "de continuer à accorder sa pleine attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".
4. Lors de l'examen de la situation dans ce territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale et sur les derniers faits nouveaux concernant le territoire.
5. La Puissance administrante n'a pas participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.
6. A la 930ème séance, le 2 août, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.930), le Président du Sous-Comité II, a présenté un rapport (A/AC.109/L.882) par lequel le Sous-Comité rendait compte de son examen de la situation dans le territoire (A/AC.109/SC.3/SR.169 à 172, 175 et 176).
7. A sa 931ème séance, le 6 août, le Comité spécial a adopté sans opposition le rapport et fait sienne les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées (voir le paragraphe 9 ci-après).
8. Le 9 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations que le Comité spécial a adoptées à sa 931^{ème} séance, le 6 août, et dont il est fait mention au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Conclusions et recommandations

- 1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960.
- 2) Pleinement conscient des circonstances particulières relatives au territoire, découlant de facteurs tels que la superficie, la situation géographique, la population et le caractère limité des ressources naturelles, le Comité spécial réaffirme son opinion selon laquelle ces circonstances ne devraient en aucune manière affecter le déroulement rapide du processus d'autodétermination conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV), laquelle s'applique intégralement au territoire. A cet égard, la Puissance administrante devrait rechercher, en consultation avec le peuple des Bermudes et avec le Comité spécial, une manière constructive de résoudre les problèmes du territoire.
- 3) Le Comité spécial déplore à nouveau profondément que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Puissance administrante, ait continué à refuser de coopérer avec lui à l'application de la Déclaration et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en ce qui concerne les Bermudes, et de lui fournir des renseignements récents et pertinents sur le territoire, afin de lui permettre de déterminer en connaissance de cause la situation qui règne et de jouer le rôle qui lui revient pour ce qui est de contribuer à guider la population vers l'exercice de son droit à l'autodétermination. De plus, il regrette qu'en conséquence, il ait été privé de renseignements essentiels qui l'auraient aidé à formuler des recommandations en vue de l'application intégrale et rapide de la Déclaration en ce qui concerne le territoire. Il invite donc instamment la Puissance administrante à reconsidérer son attitude et à participer pleinement à l'étude du territoire qu'elle administre.
- 4) Le Comité spécial prend note des récents amendements constitutionnels portant création d'un système de gouvernement faisant appel à l'intervention d'un cabinet ministériel, ce qui constitue une nouvelle étape vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV). Néanmoins, il regrette que la Puissance administrante n'ait pas procédé aux modifications constitutionnelles propres à assurer le transfert de tous les pouvoirs au peuple des Bermudes. En conséquence, le Comité prie instamment la Puissance administrante d'envisager, sans aucune condition ni réserve et en consultation avec le peuple des Bermudes, les moyens d'accélérer la réalisation de l'objectif final de la Déclaration.

5) Le Comité spécial déplore profondément l'assassinat du Gouverneur et d'autres fonctionnaires des Bermudes. Il s'inquiète beaucoup de l'agitation sociale qui semble exister dans le territoire, situation qui est peut-être due en grande partie aux inégalités qui existent en ce qui concerne les droits des autochtones et les possibilités qui leur sont offertes. Le Comité spécial invite donc une fois de plus la Puissance administrante à prendre sans plus de retard des mesures efficaces pour assurer à toute la population du territoire l'égalité des droits et des chances.

6) Le Comité spécial, tout en notant les avantages que le territoire tire actuellement du tourisme et des établissements financiers internationaux, exprime à nouveau l'inquiétude que lui inspire la dépendance quasi totale des Bermudes vis-à-vis d'activités aussi instables, et prie instamment la Puissance administrante de faire tout ce qui est en son pouvoir pour diversifier le plus possible l'économie du territoire.

7) Le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante de sauvegarder le droit du peuple des Bermudes à disposer, en toute propriété, de ses ressources naturelles et à rester à l'avenir maître de leur mise en valeur, et de faire en sorte que les habitants aient leur part des recettes liées au tourisme, aux ventes immobilières et au régime fiscal privilégié en vigueur, et profitent des emplois créés par cette situation.

8) Conscient de ce que les récentes missions de visite envoyées dans les petits territoires ont prouvé leur utilité, le Comité spécial réaffirme sa ferme conviction que l'envoi de missions de visite a une importance cruciale pour la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de décolonisation. A cet égard, le Comité spécial prie très instamment la Puissance administrante de reconsidérer sa position et de permettre à des missions de visite de se rendre aux Bermudes afin qu'il puisse obtenir des renseignements de première main satisfaisants sur la situation qui règne dans le territoire et apprendre de la population elle-même quelle est son opinion et quelles sont ses aspirations en ce qui concerne son avenir.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 76
1. GENERALITES	3 - 4
2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE	5 - 28
3. SITUATION ECONOMIQUE	29 - 52
4. SITUATION SOCIALE	53 - 66
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	67 - 72

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.853.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL
ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des Bermudes est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire des Bermudes sont consignées dans les rapports présentés par cet organe à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-septième session a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations adoptées en 1972 par le Comité spécial au sujet de ce territoire et approuvées par la suite par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, ainsi que le texte de la résolution 2984 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1972 au sujet de 17 territoires, dont les Bermudes, ont été communiqués au Comité.

a/ Pour les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11 b); ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, par. 2.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE^{b/}

1. GENERALITES

3. Les Bermudes ou îles Somers sont un groupe isolé d'environ 150 petites îles situées dans la partie ouest de l'océan Atlantique. Les dix îles principales sont reliées par des ponts ou des chaussées et ont une longueur d'environ 35 kilomètres, la largeur moyenne variant entre 0,5 et 1,5 kilomètre. La superficie totale du territoire est d'environ 53 km², dont environ 6 km² sont actuellement loués au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui y maintient des bases militaires. La plus grande des îles, qui mesure environ 22,4 km de long avec une largeur maximum de 3,2 km, se trouve à peu près au centre du groupe et s'étend sur environ 3 600 hectares.

4. On estimait la population civile à 51 908 habitants en 1970 et à 52 609 habitants en 1971. Les deux tiers environ de la population sont de souche africaine ou issus de métis et le reste est de souche européenne.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

5. Le texte de la Constitution, qui est entrée en vigueur le 8 juin 1968, a été publié dans le Bermuda Constitution Order de 1968. On trouvera ci-après un résumé des principales dispositions de cet instrument.

Gouverneur

6. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur, qui est nommé par la reine. C'est à lui qu'incombe la responsabilité des questions touchant les affaires extérieures, la défense, la sécurité intérieure et la police. Dans tous les autres domaines, il agit sur avis du Conseil exécutif. Il peut cependant aller à l'encontre de cet avis s'il estime nécessaire ou utile de le faire dans l'intérêt des affaires ressortissant exclusivement à sa compétence.

b/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 16 novembre 1972, conformément à l'alinéa e de l'Article 72 de la Charte des Nations Unies, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1971.

Pouvoir législatif

7. La législature comprend la reine, un Conseil législatif et une Chambre d'assemblée. Les deux chambres exercent le pouvoir législatif en adoptant des lois qui sont approuvées par la reine ou par le Gouverneur au nom de la reine. Le Conseil législatif se compose de 11 membres nommés par le Gouverneur (quatre d'entre eux sont nommés sur avis du chef du gouvernement et deux sur avis du chef de l'opposition, la nomination des cinq autres étant laissée à la discrétion du Gouverneur). Le Conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président. Il a le pouvoir de différer l'adoption des lois et de présenter ou de modifier les projets de lois autres que les projets de lois de finances. Il est néanmoins habilité à renvoyer devant la Chambre d'assemblée tout projet de loi de finances transmis par celle-ci en y recommandant les amendements qu'il estime souhaitables.

8. La Chambre d'assemblée est composée de 40 membres élus au suffrage universel des adultes pour un mandat de cinq ans. Elle élit parmi ses membres un Président (Speaker) et un Vice-Président (Deputy Speaker). Dans le cadre de ses pouvoirs discrétionnaires, le Gouverneur nomme le chef de la majorité à la Chambre chef du gouvernement. Il nomme également le chef de l'opposition parmi les membres de la Chambre.

9. Sauf sur recommandation du Gouverneur, signifiée par un membre du Conseil exécutif, la Chambre d'assemblée ne peut examiner aucun projet de loi ni aucun amendement à une loi qui, de l'avis de la personne assumant la présidence, contient des dispositions à l'une des fins ci-après : a) institution d'un impôt ou modification d'un impôt, sauf par voie de réduction; b) imposition d'une obligation financière à un fonds public ou modification de cette obligation, sauf par voie de réduction; c) versement, émission ou retrait sur un fonds public de toute somme correspondant à une dépense qui n'est pas normalement imputable sur ce fonds ou augmentation du montant du versement, de l'émission ou du retrait de toute somme correspondant à une dépense qui n'est pas normalement imputable sur ce fonds; d) décharge ou remise d'une dette due au gouvernement ou e) examen d'une motion (y compris d'un amendement à une motion) qui aurait pour effet d'établir des dispositions à l'une de ces fins. Sauf dans le cas d'une loi relative aux impôts, la Constitution autorise la Chambre d'assemblée à soumettre une loi de finances ou toute autre loi d'ordre public à l'assentiment du Gouverneur même lorsque le Conseil législatif a rejeté cette loi.

Conseil exécutif

10. Le Conseil exécutif, dont les membres sont collectivement responsables devant la législature, se compose du chef du gouvernement et d'au moins six autres membres de la législature, nommés par le Gouverneur sur avis du chef du gouvernement. Deux de ces membres au maximum sont choisis parmi les membres du Conseil législatif et les autres parmi les membres de la Chambre d'assemblée. Le Conseil exécutif est présidé par le Gouverneur et ses membres sont chargés de fonctions ministérielles et autres. Certaines dispositions prévoient la nomination de secrétaires parlementaires. Le Secrétaire du Conseil exécutif est le chef de la fonction publique.

11. En dehors du chef du gouvernement, le Conseil exécutif actuel comprend des membres chargés de la main-d'oeuvre et de l'immigration, des finances, de l'enseignement, du tourisme et du commerce, des travaux publics et de l'agriculture, de la santé publique et de la protection sociale, des services maritimes et aériens, de la planification, des transports, et de l'organisation. Un membre sans portefeuille s'occupe plus particulièrement des activités en faveur de la jeunesse. Trois secrétaires parlementaires ont été nommés aux finances, à l'enseignement et à l'aviation. Le poste de Secrétaire du Conseil exécutif est également soumis à nomination.

Dispositions électorales

12. Les membres de la Chambre d'assemblée sont élus au suffrage universel des adultes. Les élections générales ont lieu dans les trois mois qui suivent la dissolution de la législature. Le territoire est divisé en 26 circonscriptions électorales, dont chacune élit deux membres à la Chambre. Pour être inscrit sur la liste électorale d'une circonscription, il faut remplir les conditions ci-après : a) être sujet britannique et âgé de 21 ans accomplis; b) avoir la condition de Bermudien ou avoir résidé régulièrement dans le territoire pendant une période de trois ans précédant immédiatement les élections; ou encore c) avoir sa résidence habituelle dans cette circonscription.

Pouvoir judiciaire

13. Le pouvoir judiciaire est dévolu à la Court of Appeals, la Supreme Court et Magistracy. Le Chief Justice préside la Court of Appeals et est consulté par le Gouverneur pour la nomination des juges, des Magistrates et des autres membres du corps judiciaire.

Administration locale

14. La ville de Hamilton et le bourg de Saint-George sont tous deux administrés par une municipalité élue (Corporation), composée d'un maire, d'aldermen et de conseillers. Les recettes des municipalités proviennent principalement des taxes municipales et des redevances au titre de la fourniture d'eau et de l'utilisation des installations portuaires. Dans le reste des Bermudes, l'unité principale de l'administration locale est la paroisse. Jusqu'à la fin de 1971, chacune des neuf paroisses élisait tous les ans son propre conseil municipal, qui pouvait lever des impôts et avait la charge des affaires locales. Conformément aux dispositions d'un projet de loi approuvé par la Chambre d'assemblée en novembre 1971, le gouvernement a remplacé les conseils municipaux par des conseils de paroisse nommés et exerçant surtout des fonctions consultatives.

Partis politiques et élections

15. Le premier parti politique du territoire, le Progressive Labour Party (PLP), a été formé peu de temps avant les élections générales de mai 1963. La majorité des sièges à la Chambre d'assemblée ont été enlevés par des candidats indépendants. En août 1964, 24 membres indépendants de la Chambre d'assemblée ont fondé le United Bermuda Party (UPB). Un autre parti politique, le Bermuda Democratic Party (BDP), a été créé en mars 1967. En août 1969, l'UPB a constitué une section pour la jeunesse, la Young Bermuda United (YBU).

16. Les élections générales du 22 mai 1968, les premières qui se soient déroulées depuis l'abaissement de la limite d'âge à 21 ans, ont été organisées sur la base des partis. L'UPB a remporté 30 sièges et le PLP les 10 autres. Un gouvernement UPB a été formé pour administrer le territoire pendant cinq ans conformément à la nouvelle Constitution.

17. Les dernières élections générales dans le territoire ont eu lieu le 7 juin 1972. Y ont participé 40 candidats de l'UPB, parti au pouvoir, et 35 candidats du PLP. L'UPB l'a emporté avec le même nombre de sièges, 30, que celui qu'il détenait dans la Chambre d'assemblée dissoute. Le PLP a conservé les 10 sièges restants, qu'il avait déjà auparavant. Selon les informations communiquées, 17 821 électeurs inscrits sur 23 091, soit 77,2 p. 100 du corps électoral, ont voté, contre 90,7 p. 100 en 1968. L'UPB a accru son pourcentage des suffrages de 4,7 p. 100 par rapport à 1968, en obtenant 61,3 p. 100 du total des suffrages exprimés. Le PLP a accru le sien de 4,3 p. 100 avec 38,7 p. 100 du total des suffrages exprimés. Les deux partis ont acquis des suffrages qui étaient allés en 1968 au Bermuda Democratic Party, maintenant dissous, et aux indépendants.

18. Son parti ayant remporté la majorité des suffrages, sir Edward Richards a été à nouveau nommé chef du gouvernement tandis que M. Walter Robinson devenait chef de l'opposition.

19. En ce qui concerne les réformes publiques, le PLP a réaffirmé qu'il était déterminé à obtenir une réforme constitutionnelle qui "préparerait la voie à un système de gouvernement plus démocratique et, en fin de compte, à l'indépendance". Le PLP convoquerait une conférence constitutionnelle en vue d'examiner avec le Gouvernement du Royaume-Uni les dispositions qui pourraient être prises pour que les Bermudes "évoluent en direction d'un gouvernement qui assumerait davantage de responsabilités". Le parti a préconisé les réformes constitutionnelles suivantes : a) le Gouvernement des Bermudes devrait exercer un contrôle absolu sur toutes les questions financières; b) la limite d'âge des électeurs devrait être abaissée à 18 ans; c) des dispositions devraient être prises pour l'inscription automatique de tous les électeurs sur les listes électorales; d) le nombre des électeurs des circonscriptions électorales devrait être égalisé; e) le gouvernement élu devrait avoir pouvoir de contrôle sur la fonction publique; f) dans les paroisses, des pouvoirs réorganisés et étendus devraient être confiés à des conseils municipaux, qui seraient élus sur la base de la même liste électorale que pour les élections générales.

20. Dans son programme électoral, l'UBP a appelé tout particulièrement l'attention sur l'oeuvre accomplie par le gouvernement au cours des dernières années et a promis un avenir fécond pour tous les Bermudiens grâce à une croissance économique continue et à de nouveaux progrès dans le domaine social et dans celui de l'enseignement.

21. Il a été signalé qu'au cours d'une réunion électorale tenue par l'UBP, le 31 mai 1972, M. Jack Sharpe, membre du Conseil exécutif chargé des finances, aurait dit entre autres : "Notre position est parfaitement claire. Forts de l'expérience que nous avons acquise au cours des quatre dernières années, nous nous efforcerons de réaliser certaines réformes administratives destinées à améliorer le fonctionnement de notre Constitution, mais nous ne rechercherons pas l'indépendance. Nous sommes convaincus que les réserves d'argent et de main-d'oeuvre tirées de ces faibles ressources pourront être plus utiles ici, aux Bermudes, que si elles étaient éparpillées dans le monde".

Récents changements constitutionnels

22. Dans son discours inaugural devant la nouvelle législature, le 27 octobre 1972, le nouveau Gouverneur, sir Richard Sharples, qui avait prêté serment le 12 octobre après avoir exercé les fonctions de Ministre d'Etat au Département de l'intérieur du Royaume-Uni, a déclaré que le Gouvernement des Bermudes s'efforcerait d'obtenir l'approbation du Gouvernement du Royaume-Uni "à une date rapprochée en vue d'accomplir encore d'autres progrès dans le domaine constitutionnel". Les changements proposés, qui seraient recommandés aux deux chambres de la législature, étaient "modestes mais importants". Ils visaient à changer le titre de chef du gouvernement en celui de premier ministre ainsi qu'à remplacer le Conseil exécutif par un cabinet ministériel. Le premier ministre présiderait les réunions du cabinet à la place du Gouverneur. Il serait créé un Conseil du gouverneur distinct, qui se composerait du Premier Ministre et de certains autres ministres et que le Gouverneur consulterait dans l'exercice des fonctions lui incombant dans les domaines de la défense, des affaires extérieures, de la police et de la sûreté intérieure. Sir Richard Sharples a émis l'opinion que ces changements, dont certains avaient "un caractère administratif", pourraient être réalisés sans qu'il soit nécessaire de convoquer une conférence constitutionnelle et ne contrecarreraient en aucune façon les décisions qui pourraient être prises dans l'avenir en vue de demander l'indépendance". Grâce à ces changements, le territoire des Bermudes aurait une forme de constitution qui, sans aller jusqu'à l'indépendance, serait aussi avancée que possible. Sir Richard Sharples a poursuivi en disant que le gouvernement demanderait également que le titre de "membre du Parlement colonial" soit remplacé par celui de "membre du Parlement".

23. A la première séance de la nouvelle Chambre d'assemblée, tenue le 27 octobre, le chef du gouvernement, sir Edward Richards, a présenté une motion visant à modifier la Constitution et demandant à la Chambre d'approuver et d'appuyer les démarches que l'on se proposait d'entreprendre auprès du Gouvernement du Royaume-Uni pour que soit modifié le Bermuda Constitution Order de 1968. Outre les modifications envisagées citées par le Gouverneur dans le discours mentionné plus haut, la motion prévoyait notamment le remaniement de l'article de la Constitution relatif au découpage des circonscriptions électorales et précisait qu'à l'avenir la Commission

chargée de la délimitation des circonscriptions devrait tenir compte du nombre de personnes remplissant les conditions requises pour être inscrites sur les listes électorales (voir par. 12 ci-dessus). Sous sa forme actuelle, l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 54 de la Constitution dispose que la Commission devra "veiller à ce que les circonscriptions comptent, dans la mesure où cela est raisonnablement réalisable, un nombre égal de personnes adultes...". La modification proposée consisterait à substituer aux mots "personnes adultes" les termes "personnes remplissant les conditions requises pour être inscrites sur les listes électorales...", conformément à la recommandation formulée par la dernière Commission de délimitation des circonscriptions électorales en janvier 1972.

24. Lors du débat intervenu à ce propos à la Chambre, le PLP a proposé d'amender cette motion en remplaçant les modifications proposées par des dispositions plus générales demandant la convocation à Londres d'une conférence "en vue d'obtenir l'agrément d'élaborer, pour les Bermudes, une nouvelle constitution prévoyant notamment que le Gouvernement des Bermudes pourrait opter pour l'indépendance". Le chef de l'opposition, M. Walter Robinson, aurait déclaré : "Avons une constitution qui nous mette en mesure d'être un gouvernement responsable". Il a ajouté que son parti ne réclamait pas l'indépendance mais souhaitait que figurent dans la Constitution des dispositions prévoyant l'accession à l'indépendance si les Bermudes le souhaitaient. "Je suggère que nous nous rendions à Londres", a-t-il continué, "car plusieurs questions demandent à être rectifiées"; il a mentionné notamment le découpage électoral et la création d'une commission de la fonction publique. Enfin, il a dit "qu'il faudrait saisir l'occasion d'élaborer une nouvelle constitution convenant mieux à un pays qui a l'intention de se gouverner lui-même". Le chef du gouvernement a répondu que le gouvernement ne pouvait accepter les termes de cet amendement, un des points du programme électoral de l'UBP étant qu'il ne chercherait pas à obtenir l'indépendance.

25. Le Conseil législatif a mis aux voix et a rejeté un amendement du PLP visant à la convocation d'une conférence à Londres, analogue à celui que ce parti avait présenté à la Chambre et, le 22 novembre 1972, a approuvé l'intention exprimée par le gouvernement de chercher à obtenir que le Gouvernement du Royaume-Uni souscrive aux amendements constitutionnels proposés. Au cours du débat, M. John Plowman, membre du Conseil exécutif chargé de l'organisation des services gouvernementaux, a dit que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni avait estimé que les modifications que l'on se proposait d'apporter à la Constitution étaient "importantes", mais "n'avaient pas une ampleur telle qu'elles justifient la réunion d'une nouvelle conférence constitutionnelle". Sous réserve d'approbation parlementaire, "ces modifications seraient donc, en temps voulu, approuvées par le Royaume-Uni". L'entrée en vigueur le 18 avril 1973 des amendements constitutionnels proposés sera suivie par l'établissement du Conseil du Gouverneur comprenant le Gouverneur, le Premier Ministre, deux autres ministres au moins et trois au plus, désignés par le Gouverneur après consultation avec le Premier Ministre. Le Gouverneur consulte le Conseil (mais n'est pas tenu d'accepter l'avis des membres du Conseil) en ce qui concerne la conduite des affaires du Gouvernement dont il est responsable : la défense, les affaires extérieures, la police et la sûreté intérieure. Le Premier Secrétaire a pris le titre de Gouverneur adjoint.

Sûreté intérieure

26. Le 10 mars 1973, six mois après le meurtre de M. George Duckett, l'ancien commissaire de police, le Gouverneur et son aide de camp, le capitaine Hugh Sayers, ont été assassinés. Le chef du gouvernement et le chef de l'opposition ont tous deux condamné ces assassinats. Le lendemain, M. Ian Kinnerar, gouverneur par intérim, a déclaré l'état d'urgence. Plusieurs personnes auraient été incarcérées. Le Gouvernement du Royaume-Uni a envoyé dans le territoire des experts pour participer à l'enquête.

27. Prenant la parole à la Chambre des communes du Royaume-Uni le 12 mars, sir Alec Douglas-Home, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a dit que l'état d'urgence avait été proclamé afin de donner à la police des pouvoirs spéciaux plus étendus; qu'aucun effort ne serait épargné pour remettre les assassins aux mains de la justice; et que les autorités des Bermudes étaient pleinement conscientes de la nécessité d'assurer la sécurité. Il a ajouté qu'il n'y avait absolument aucun symptôme de troubles généralisés dans le territoire. Au début du mois de mai l'état d'urgence était encore maintenu dans le territoire. Personne n'avait été accusé du meurtre et le poste de gouverneur restait vacant.

Installations militaires

28. Aux termes de l'accord du 27 mars 1941, entre le Gouvernement du Royaume-Uni et les Etats-Unis, tel qu'il a été modifié en 1948-1971, les Etats-Unis maintiennent dans le territoire deux bases militaires, la base aéronavale (dénommée antérieurement Kindley Air Force Base) et la base navale de King's Point. La superficie occupée par ces deux bases est de 2 29 miles carrés au total, soit environ un dixième de la superficie totale du territoire. Des appareils civils continuent à utiliser la base aéronavale. Les détails des arrangements pertinents mis au point par les gouvernements intéressés figurent dans le dernier rapport du Comité spécial c/. Le 26 mai 1972, le Gouvernement des Etats-Unis et des Bermudes ont conclu un nouvel accord portant sur l'agrandissement des installations d'atterrissage de la base aéronavale (voir par. 48 ci-après).

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

29. Au cours des dernières années, l'économie des Bermudes a progressé de façon satisfaisante. D'après une enquête effectuée pour le compte de la Bermuda Business Association, le produit intérieur brut du territoire était situé en 1971

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. VI, appendice V, par. 7 à 9.

entre 225 et 245 millions de dollars des Bermudes d/, c'est-à-dire que le revenu moyen par habitant, qui se situait entre 4 200 et 4 500 dollars des Bermudes, était parmi les plus élevés du monde. Le tourisme est le pilier de l'économie, représentant, en 1971, 44 p. 100 du produit intérieur brut, soit environ 102 millions de dollars des Bermudes. Viennent ensuite les activités faisant intervenir des capitaux internationaux, qui représentaient en 1971 13 p. 100 du produit intérieur brut, soit près de 30 millions de dollars des Bermudes. L'agriculture, la pêche et les industries locales jouent un rôle mineur dans la vie économique du territoire.

30. Le développement de l'agriculture est limité par plusieurs facteurs, tels que l'exiguïté de la superficie des terres arables (304 hectares en 1971), le manque de main-d'oeuvre et la faible envergure des exploitations. La production agricole (évaluée à environ 3,2 millions de dollars des Bermudes en 1971, soit une augmentation de 300 000 dollars des Bermudes par rapport à l'année précédente) est en grande partie réservée à la consommation locale, mais il existe un petit secteur d'exportation avec les oignons de lys et les fleurs. La pêche industrielle suffit à peine à satisfaire les besoins locaux, la prise pour 1971 ayant été évaluée à 2,3 millions de dollars des Bermudes, soit une augmentation de 150 000 dollars par rapport à l'année précédente. Le 24 mars 1972, la Chambre d'assemblée a approuvé en principe une nouvelle loi sur les pêches qui prévoit de larges pouvoirs de contrôle, en vue de protéger les ressources halieutiques d'une exploitation excessive dans la région des Bermudes. Il existe dans le territoire toute une série de petites et moyennes entreprises de réparation de bateaux, de constructions navales et de production de matériaux de construction, etc., pour le marché intérieur. D'autres entreprises se consacrent principalement à la production d'extraits aromatiques, de solutions concentrées pour eaux minérales et de produits pharmaceutiques destinés surtout à l'exportation.

31. En 1971, le montant total des dépenses et recettes au titre du commerce extérieur du territoire s'est élevé à 200,1 millions de dollars des Bermudes. Les importations étaient évaluées à 108,5 millions et les exportations à 91,6 millions de dollars des Bermudes, soit un déficit de 16,9 millions de dollars des Bermudes. Presque toutes les exportations du territoire consistaient en réexportations; les exportations de biens produits sur place (843 310 dollars des Bermudes) occupaient une place insignifiante, les essences concentrées venant en tête, suivies des produits de beauté, des fleurs et des produits pharmaceutiques. Les principales importations consistaient en articles manufacturés, en produits alimentaires et en combustibles. Comme par le passé, les échanges commerciaux se sont surtout effectués avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Bien que la balance commerciale des Bermudes ait été déficitaire, ses recettes nettes au titre des invisibles ont été supérieures aux mises de fonds consacrées à l'importation de marchandises. Les principaux apports au titre des invisibles ont été les sommes dépensées par les touristes et l'afflux considérable de capitaux étrangers d'investissement.

d/ Une livre sterling équivalait à 2,4 dollars des Bermudes jusqu'au 29 juillet 1972. Voir également les paragraphes 33 et 42 à 44 ci-après.

32. La fragilité de la position commerciale du Territoire tient au fait que sa capacité productive ne suffit pas à satisfaire les besoins locaux. Ce manque de ressources contribue également à accélérer l'inflation. L'indice des prix de détail publié dans le Territoire en décembre 1972 indiquait une hausse des prix de 19,6 p. 100 au cours des deux dernières années, les prix alimentaires ayant augmenté de près de 23 p. 100. Tout en reconnaissant que le gouvernement cherchait à empêcher la hausse du coût de la vie, la Bank of Bermuda Ltd., a déclaré néanmoins dans son rapport pour 1972 que, si la tendance à l'augmentation des coûts locaux se poursuivait, les Bermudes risqueraient fort de ne plus être compétitifs et de perdre leurs principales sources de revenus. La récente poussée inflationniste a été également l'une des principales causes des conflits du travail qui ont éclaté au cours de l'année.

33. Après examen de l'évolution récente de la situation monétaire tant internationale qu'intérieure, le gouvernement a pris en 1972 des mesures visant à protéger les intérêts des Bermudes. L'une de ces mesures a consisté à aligner la monnaie locale sur le dollar des Etats-Unis au lieu de la livre sterling. Cette mesure a pour effet de lier l'économie du Territoire à celle des Etats-Unis plus étroitement encore qu'auparavant. Depuis la dévaluation de 10 p. 100 du dollar des Etats-Unis, annoncée le 12 février 1973, les Bermudes doivent faire face une fois de plus aux incertitudes de la situation monétaire internationale.

34. Quelque temps auparavant, dans son discours inaugural devant la nouvelle législature, le Gouverneur défunt avait déclaré que le gouvernement se proposait d'effectuer une enquête économique en vue de déterminer quelles seraient les options d'une politique économique à long terme. Vers la même époque, le gouvernement aurait été en train de préparer un nouveau plan de développement quinquennal qui mettrait l'accent sur le besoin de diversifier l'économie. Dans l'intervalle, malgré les problèmes évoqués ci-dessus, on estimait que dans l'ensemble, les activités économiques du Territoire allaient croître à un taux annuel d'environ 5 p. 100 au cours de la période 1972-1976 et que le secteur des activités faisant intervenir des capitaux internationaux se développerait à un rythme beaucoup plus rapide.

Tourisme

35. En 1972, le tourisme qui, d'après une évaluation officielle, contribue à environ 70 p. 100 des recettes du Territoire, a continué de se développer régulièrement. Cette année-là, 420 950 personnes en tout se sont rendues aux Bermudes (412 947 l'année précédente); plus de 95 p. 100 d'entre elles venaient d'Amérique du Nord.

36. Ces dernières années ont vu l'expansion régulière de l'équipement touristique, notamment de la capacité hôtelière. En vue d'assurer la croissance rationnelle de cette industrie le gouvernement a décidé de continuer à limiter la création de nouveaux hôtels. Selon le gouvernement, en 1975, après exécution de plans approuvés antérieurement, 1 580 lits seraient ajoutés aux 8 580 lits autorisés existants.

37. Dans le discours prononcé lors de l'ouverture de la législature, le Gouverneur défunt avait confirmé cette décision et déclaré qu'en échelonnant le développement hôtelier, il serait spécialement tenu compte des besoins en matière d'emploi des Bermudiens. Il avait ajouté que la Hotels (Licensing and Control) Act (loi sur les permis et le contrôle hôtelier) devait être modifiée de façon que toutes les chambres destinées aux touristes, même celles qui se trouvent chez des particuliers, puissent être répertoriées et répondent aux normes les plus élevées possible. Il avait souligné que le gouvernement était décidé à ce que les Bermudes restent un centre touristique de premier plan et continuent à se développer dans l'intérêt de tous les habitants du Territoire. Enfin, il avait souligné que le gouvernement favoriserait la création d'un nouveau service aérien régulier avec l'Europe et ferait son possible pour que l'ensemble des besoins locaux, sur l'itinéraire Bermudes-Londres, soient satisfaits.

38. Vers la fin de novembre 1972, M. John Barritt, membre du Conseil exécutif chargé des services maritimes et aériens, aurait eu des entretiens préliminaires avec des compagnies aériennes au sujet de la création d'une liaison directe entre les Bermudes et l'Europe. La British Caledonian Airways s'était déclarée intéressée par le transport de touristes européens aux Bermudes. Un porte-parole de la British Overseas Airways Corporation (BOAC) a dit que sa société espérait mettre davantage d'avions en service en 1973. Il était possible que des vols en provenance du continent européen via Londres soient organisés en direction des Bermudes en coopération avec la British European Airways (BEA).

39. A propos du chômage dans l'industrie hôtelière, laquelle constitue la plus grande source de débouchés pour la main-d'oeuvre des Bermudes, le chef de l'opposition a dit, le 10 mars 1973, que l'on faisait appel à des Européens pour occuper la plupart des postes de responsabilité dans cette industrie et que ceux-ci travaillaient dans des conditions favorables. Par conséquent, il considérait que beaucoup de Bermudiens ne tiraient aucun avantage du tourisme.

Evolution de la situation financière

Banques et finances

40. Ainsi qu'il a déjà été noté précédemment e/ quatre banques ayant leur siège à Hamilton, la capitale, ont été créées pour fournir une gamme complète de services bancaires et fiduciaires. Depuis la fin des années 60, le secteur bancaire s'est développé très rapidement. En 1971, les ressources de ce secteur s'élevaient à 634 millions de dollars des Bermudes au total, dont 319 millions pour la Bank of Bermuda, 249 millions pour la Bank of N. T. Butterfield and Son, Ltd., 35 millions pour la Bermuda Provident Bank, Ltd. (qui est associée à la Barclays Bank International, Ltd. du Royaume-Uni) et 31 millions pour la Bermuda National Bank, Ltd. (qui est affiliée à la Bank of Nova Scotia du Canada). Des particuliers bermudiens détiennent respectivement 40 et 33 p. 100 des actions de ces deux dernières

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), titre XXII, annexe, sect. B, par. 30.

banques. En 1972, l'industrie bancaire s'est encore développée, particulièrement la Bank of Bermuda, dont les ressources totales ont augmenté de 17 millions de dollars des Bermudes pour passer à 336 millions.

41. L'essor que ces quatre banques ont connu au cours des dernières années est essentiellement imputable à l'augmentation sensible du nombre de sociétés internationales établies aux Bermudes (nombre qui est passé de 758 en 1967 à 2 000 environ en 1971), qui sont pour la plupart exonérées d'impôts (c'était le cas de 1 606 d'entre elles à la fin de 1970). En 1971, ces sociétés internationales ont contribué aux recettes publiques pour un montant de 1,5 million de dollars des Bermudes (ce qui représente une augmentation de 750 000 dollars des Bermudes par rapport à l'année précédente), soit 5 p. 100 des recettes. On estime de plus que le tourisme leur est directement redevable d'un chiffre d'affaires d'environ 4 millions de dollars des Bermudes grâce aux visites de représentants de ces sociétés et qu'elles ont dépensé 11 millions de dollars des Bermudes environ dans le Territoire en loyers, fournitures de bureau, salaires, etc. En outre, elles ont assuré un emploi à 1 330 personnes, ce qui représente 6 p. 100 de tous les emplois à temps complet. Selon une enquête récente, le volume de leurs affaires devrait augmenter d'environ 10 p. 100 par an pendant la période 1972-1976, soit le double du taux de croissance annuel estimatif de l'économie.

Contrôle des changes

42. On se rappelle f/ qu'à la suite d'une réunion avec ses conseillers et des représentants des banques, le 23 août 1971, M. J. H. Sharpe, membre du Conseil exécutif chargé des finances, avait annoncé que le Conseil avait décidé de faire flotter le dollar des Bermudes conjointement avec la livre sterling par rapport au dollar des Etats-Unis. Le principal avantage de cette méthode était que le prix en dollars des Bermudes des produits importés des Etats-Unis, qui représentent 45 p. 100 de la totalité des importations, serait moins élevé, ce qui contribuerait à réduire le taux d'inflation. A la fin décembre 1971, après la dévaluation du dollar des Etats-Unis, M. Sharpe a annoncé que le dollar des Bermudes resterait lié à la livre sterling.

43. Le 23 juin 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé d'abandonner le taux de change fixe de la livre sterling et d'introduire le contrôle des changes entre le Royaume-Uni (y compris l'île de Man et les îles anglo-normandes) et les pays de la zone sterling sauf la République d'Irlande. A la suite de cette décision, le Gouvernement des Bermudes a décidé, après avoir consulté le Gouvernement du Royaume-Uni, d'aligner à compter du 29 juillet le taux de change du dollar des Bermudes sur le dollar des Etats-Unis et non plus sur la livre sterling. Le Gouvernement des Bermudes a également annoncé que la nouvelle parité de change pour la monnaie locale serait de 0,818513 gramme d'or fin et que, comme c'était là la même valeur d'or que celle du dollar des Etats-Unis, dans la pratique, un dollar des Bermudes serait égal à un dollar des Etats-Unis. Ceci revenait à dévaluer le dollar des Bermudes de 3 p. 100 environ.

f/ Ibid., par. 31.

44. Le 25 août, M. Sharpe a annoncé la politique du gouvernement en matière de contrôle des changes. Il a expliqué que la récente décision du Gouvernement du Royaume-Uni avait amené le Gouvernement des Bermudes à adopter un nouveau système de contrôle des changes, dans le cadre duquel les transactions avec le monde entier, y compris l'ancienne zone sterling, se feraient sur un pied d'égalité. Les résidents des Bermudes pourraient investir dans n'importe quel pays étranger sans avoir à verser de prime et ils pourraient acheter une plus grande quantité de devises étrangères à d'autres fins approuvées telles que le tourisme ou la poursuite d'études. Au cas où un résident souhaiterait, pour une raison particulière, dépasser le plafond imposé, il devrait en demander l'autorisation au Contrôle des changes. Les résidents ayant des investissements à l'étranger ne seraient pas tenus de déposer le revenu de ces investissements dans une banque locale. La limite de 25 000 dollars des Bermudes imposée pour les nouveaux investissements outre-mer laisserait aux investisseurs une latitude raisonnable tout en mettant un frein aux sorties excessives de capital. Autre caractéristique importante du nouveau système, les sociétés et trusts internationaux enregistrés aux Bermudes et leurs cadres non bermudiens pourraient être classés comme étant "de l'extérieur". Ils ne seraient donc pas soumis au contrôle des changes bermudien et seraient entièrement libres de transférer leurs fonds s'ils le désiraient.

45. Dans son discours d'ouverture de la législature, le Gouverneur défunt a déclaré que compte tenu de l'effet de la décision prise récemment par le Gouvernement du Royaume-Uni, le Gouvernement des Bermudes estimait qu'il serait peut-être souhaitable d'adopter une législation visant à modifier la loi actuelle sur les taux d'intérêt et le crédit et que le Territoire devrait encore réduire ses réserves en livres sterling. Il a été signalé en novembre que, conformément à ce qu'avait annoncé le Gouverneur, les autorités monétaires des Bermudes seraient bientôt transformées en une banque centrale jouissant de pouvoirs élargis, qui contrôlerait les affaires financières et monétaires du Territoire.

Communications et autres services essentiels

46. Il y a 211 km de routes publiques empierrées et environ 400 km de routes privées, dont la plupart ont un revêtement. Les véhicules immatriculés étaient au nombre de 35 805 en 1970 et de 38 359 en 1971. Au début du mois d'octobre 1972, le gouvernement a publié un rapport que la société britannique Freeman, Fox and Associates avait présenté après avoir procédé à une enquête sur le réseau routier et les problèmes de circulation du Territoire. Ce rapport, qu'un comité spécial du Conseil exécutif était en train d'examiner, contenait les principales recommandations suivantes : a) classification des principales routes en trois groupes différents : les routes à usage commercial, les routes de grande circulation et les routes touristiques; b) maintien de la limite de vitesse de 20 miles par heure et élimination des zones à limite de vitesse de 15 miles par heure; c) limitation de la possession de véhicules privés à une automobile par ménage; d) maintien des limites actuelles concernant les dimensions et la puissance des véhicules et promulgation d'une loi interdisant de dépasser un certain seuil de bruit; e) construction et amélioration de certaines routes; et f) efficacité accrue des services d'autobus et de ferry-boat.

Ces recommandations ont été faites en vue d'assurer le développement du Territoire et de protéger l'environnement indispensable des Bermudes au profit des résidents et de l'industrie touristique, dont l'importance est capitale.

47. Les Bermudes ont trois ports : Hamilton, qui est le plus grand, Saint-George et Freeport. Dix compagnies de navigation assurent des services de transport réguliers. En 1971, 893 bateaux ont fait escale aux Bermudes, déplaçant 6,6 millions de tonnes (contre 873 bateaux et 6 millions de tonnes en 1970). La construction de nouvelles installations de manutention de conteneurs à Hamilton, qui doit coûter 2,2 millions de dollars des Bermudes environ, a commencé au début de 1972 et on comptait qu'elle serait presque achevée en juillet 1973.

48. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 28 ci-dessus, le seul terrain d'aviation est la base aéronavale américaine. Le 26 mai 1972, les Gouvernements des Etats-Unis et des Bermudes ont signé un accord aux termes duquel ils s'engagent à exécuter des programmes de travaux publics destinés à résoudre les problèmes que pose l'atterrissage des avions géants Boeing 747. On compte que ces programmes, dont le coût est estimé à 126 000 dollars des Bermudes, seront achevés à la fin de l'année. Cinq compagnies aériennes assurent des vols internationaux à destination des Bermudes : Air Canada, BOAC, Delta et Eastern Airlines, Pan American World Airways et Qantas Airways. La compagnie British Caledonian Airways assure un service de fret non régulier entre Londres et les Bermudes une fois par semaine environ. En 1971, il y a eu 5 518 arrivées d'avions (contre 5 687 en 1970), qui ont transporté 920 304 passagers (contre 867 475 en 1970) et 11,5 millions de kilos de fret et de courrier (contre 9,1 millions de kilos en 1970).

49. La Bermuda Telephone Company, Ltd. (BTC), société locale, assure le service de 360 postes téléphoniques publics dans le Territoire. Elle assure également les communications téléphoniques internationales en association avec la Cable and Wireless, Ltd. Comme il est indiqué plus haut g/, cette dernière utilise divers moyens de communications perfectionnés avec l'extérieur, ce qui a grandement contribué à l'augmentation rapide du nombre des sociétés internationales établies aux Bermudes. En septembre 1972, la BTC a pris des mesures pour étendre son service de communications téléphoniques internationales, et a construit notamment un central électronique d'un coût de 2 millions de dollars des Bermudes qui devrait être achevé au début de 1975. Ce central fournira aux Bermudes 6 000 lignes téléphoniques supplémentaires, portant le total à 38 000, et permettra éventuellement aux abonnés d'appeler directement dans le monde entier.

50. La Bermuda Electric Light Company, Ltd. alimente en électricité l'ensemble du Territoire. La capacité totale des installations productrices d'électricité est passée de 66 340 kW en 1970 à 81 640 kW en 1971.

51. L'approvisionnement en eau courante dans cinq paroisses, y compris la ville d'Hamilton, est assuré par la société Watlington Waterworks, dont les réservoirs ont une capacité de 572 000 gallons. La société exploite aussi trois unités.

g/ Ibid., par. 35.

de distillation situées dans trois grands hôtels. En 1971, une autre unité, exploitée par le gouvernement, a produit 32 millions de gallons (contre 26 millions en 1970). On a mis en service un réservoir supplémentaire d'une capacité d'un million de gallons.

Finances publiques

52. Les précédents rapports du Comité spécial contiennent un bref aperçu des recettes et des dépenses du Territoire pour la période 1971/1972 h/. Le projet de budget pour 1972/1973 prévoyait des dépenses d'un montant de 48,4 millions de dollars des Bermudes (contre 40,9 millions de dollars des Bermudes l'année précédente), dont 20,3 p. 100 étaient alloués à l'enseignement, 16,3 p. 100 à la santé, 15,3 p. 100 à l'agriculture et aux travaux publics, 9,7 p. 100 aux services de sécurité, 7,7 p. 100 au tourisme et 5,9 p. 100 aux transports. On estime que les recettes, provenant essentiellement des droits de douane, sont passées au cours de cette période de 39,6 millions à 48,4 millions de dollars des Bermudes. Ces chiffres montrent que la tendance ascendante enregistrée par le budget depuis le début des années 60 s'est maintenue.

53. Une proposition importante figurant dans le projet de budget avait trait à certaines modifications portant sur les impôts et les droits existants qui devaient, selon les prévisions, permettre d'accroître les recettes d'environ 4,5 millions de dollars des Bermudes. Au début du mois d'avril 1972, la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif ont adopté la loi de finances qui donne effet à cette proposition avec des modifications mineures. Dans son discours récent, le Gouverneur défunt avait déclaré que les dépenses de certains services du gouvernement seraient révisées et qu'une nouvelle politique fiscale serait exposée dans le projet de budget pour 1973/1974.

h/ Ibid., par. 37 à 40.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

54. En 1970, les emplois dans les principales branches d'activité aux Bermudes étaient les suivants : production et emplois connexes : 6 500; emplois domestiques : 6 500; emplois de bureau et emplois connexes : 4 700; professions libérales et emplois techniques : 3 600; ventes : 2 500; emplois de manoeuvre : 1 100; administration et gestion : 1 000; agriculture (exploitants et ouvriers agricoles) : 600. La population active du Territoire était évaluée à 27 000 personnes, ce chiffre ne comprenant pas les ressortissants des Etats-Unis employés dans les bases militaires de ce pays. Sur ce total, on comptait 2 868 non-Bermudiens, dont 1 808 étaient originaires du Royaume-Uni et du Commonwealth, 218 des Etats-Unis, 158 des Açores (Portugal), et 684 d'autres pays (principalement européens). Sur ces non-Bermudiens, 1 023 étaient employés dans les hôtels et les pensions de famille.

55. Le gouvernement et diverses sociétés organisaient des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle, mais les besoins en travailleurs étrangers qualifiés augmentaient rapidement. Selon M. C. V. Woolridge, membre du Conseil exécutif chargé des questions relatives à l'immigration et au travail, 9 626 non-Bermudiens possédaient des permis de travail à la fin de janvier 1972. Sur ce nombre, 356 étaient employés par les industries de la construction, et 950 étaient des travailleurs portugais sous contrat. Les hôtels occupaient 1 787 personnes à divers emplois et les 6 524 travailleurs restants comprenaient des policiers, des enseignants, des infirmières, des fonctionnaires et des employés de sociétés bénéficiant d'exemptions. Pour avoir la permission d'employer un non-Bermudien, les employeurs doivent faire la preuve qu'ils se sont auparavant efforcés, au moyen d'annonces notamment, de recruter un Bermudien qualifié.

56. Malgré l'opposition du PLP, le Conseil législatif a adopté le 5 avril une loi modifiant l'Immigration and Protection Act afin de renforcer le contrôle exercé sur les non-Bermudiens qui travaillent sur le Territoire sans être en règle avec la législation. Cette loi exigerait notamment que les employés non-Bermudiens aient sur eux une carte d'identité pendant les heures de travail et elle autoriserait également la police à pénétrer dans les locaux (y compris les habitations) pour chercher les travailleurs en situation irrégulière. Tout en reconnaissant la nécessité de renforcer le contrôle en ce domaine, les deux membres du Conseil appartenant au PLP se sont vigoureusement opposés à ce que la police soit dotée de pouvoirs supplémentaires.

57. Parlant du problème que pose la nécessité de concilier l'importation de travailleurs qualifiés et le désir croissant des Bermudiens d'améliorer leur situation, M. Woolridge aurait dit, au mois de mai, que la politique du gouvernement consistait à ce que "les Bermudiens qualifiés aient la priorité pour tous les emplois" et que le gouvernement demandait instamment aux employeurs d'aider à assurer la formation des Bermudiens dans les divers domaines. Il a ajouté que le gouvernement avait déjà montré l'exemple : 79 p. 100 de tous les fonctionnaires étaient Bermudiens et 200 Bermudiens avaient reçu des bourses leur

permettant de poursuivre des études dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Le gouvernement souscrivait à la notion de "bermudisation", mais il considérait que les Bermudiens devaient tout d'abord recevoir la formation nécessaire et qu'ils ne devaient pas s'attendre que leur naissance leur donne le droit à une situation quelconque s'ils n'étaient pas capables de l'occuper, car le système de la libre entreprise ne pouvait prospérer qu'avec des gens bien qualifiés et compétents.

58. Le parti de l'opposition, le PLP s'est élevé contre le fait que le gouvernement ait envoyé une délégation au Portugal au mois de décembre pour importer des Açores des travailleurs migrants qui constitueront une partie de la main-d'oeuvre pour les travaux de jardinage et pour les industries laitière et hôtelière. De l'avis du parti, si l'on avait besoin de main-d'oeuvre, il fallait accorder la priorité aux pays du Commonwealth, en particulier ceux des Antilles. Le gouvernement s'est justifié en disant que les emplois occupés par les Portugais n'attiraient pas les Bermudiens.

59. On se souviendra qu'à la fin de 1971, le chef du gouvernement avait déclaré que l'une de ses principales tâches serait de veiller à maintenir l'entente entre employeurs et employés. Pendant la période considérée, le Territoire avait neuf syndicats, y compris trois associations d'employés du secteur privé. Ces syndicats comptaient un total de 6 864 membres (soit 1 918 de plus qu'en 1970), dont 4 435 (3 493 en 1970) étaient inscrits à la Bermuda Industrial Union. Il y a eu en 1972 plusieurs conflits du travail, le principal étant une grève, que 900 membres de ce syndicat (branche du bâtiment) ont déclenchée pour faire aboutir leurs revendications salariales. La grève, qui a duré cinq semaines, aurait coûté aux employés et aux employeurs un million de dollars des Bermudes environ en salaires non payés et en manque à gagner.

60. Dans son discours récent, le Gouverneur défunt avait déclaré qu'un projet de législation serait bientôt soumis au Conseil consultatif du travail avant d'être présenté à la Législature. Cette législation continuerait à protéger les droits et intérêts des travailleurs et des employés mais, en même temps elle viserait à protéger davantage la communauté contre les grèves et les arrêts de travail dans les services essentiels ou les services qui ne sont pas impliqués dans les différends. Il avait ajouté que le gouvernement se proposait de prendre les mesures suivantes pour améliorer la situation du travail : a) adoption d'une législation concernant l'hygiène et la sécurité des employés de l'industrie, b) augmentation des pensions de retraite des fonctionnaires, rétroactive au 1er juillet 1972, c) versement, à compter d'août 1973, de pensions financées par cotisations (y compris les pensions de retraite et les pensions de veuves), les taux de prestation et de cotisation devant être réexaminés sur les conseils d'actuaire, et d) examen de l'opportunité de créer un système d'assurance contre le chômage, financé par cotisations.

Habitation

61. Le 12 mai, M. Sharpe a annoncé un plan visant à remédier à la pénurie de logements aux Bermudes. Ce plan prévoit l'établissement d'un office public du logement, semi-indépendant et à but non lucratif, qui serait financé initialement par des emprunts lancés aux Bermudes et au Royaume-Uni. L'office exécuterait la politique du gouvernement visant à stimuler les plans de construction entrepris par des promoteurs privés et financerait les hypothèques d'acheteurs de maisons qui ne seraient pas en mesure d'obtenir une hypothèque dans la situation actuelle, mais qui pourraient et voudraient assurer le remboursement d'une hypothèque pour une maison à prix modéré ou bon marché. Une autre caractéristique importante du plan est que l'office reprendrait les terrains que le gouvernement a déjà désignés comme zone de construction à forte densité ainsi que certains des logements existants et chercherait également de nouveaux terrains qui pourraient être destinés à ces mêmes fins.
62. M. Sharpe a déclaré que, si le taux de croissance actuel de la population se poursuivait, il faudrait construire chaque année 500 nouveaux logements pendant les 10 prochaines années au minimum. D'autres mesures ont déjà été prises dans le domaine du logement, en particulier un plan de la marine des Etats-Unis pour construire 250 logements dans la base aéronavale et des négociations similaires sont en cours concernant d'autres établissements militaires.
63. Se référant au manque de terrains qui conviennent pour la construction de logements, le Département de la planification a fait observer au mois d'août que, même si l'on choisissait un taux de construction à forte densité, les terrains à bâtir (évalués à 700 acres) seraient tous utilisés au bout d'une vingtaine d'années et que, dans les centres commerciaux et communautaires, il faudrait construire des immeubles très élevés.
64. Dans son discours récent, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement établirait un office public du logement et qu'il entreprendrait de nouveaux projets pour la construction de maisons et d'appartements. Il a ajouté que le gouvernement escomptait la construction de nouveaux logements dans la base aéronavale des Etats-Unis et d'autres bases militaires. Le 2 novembre, le chef du gouvernement a annoncé que le Gouvernement des Etats-Unis avait accepté de consacrer 9,3 millions de dollars des Bermudes au programme susmentionné, et que les travaux devaient commencer en juin 1973.

Santé publique

65. Il y avait en 1971 16 médecins généralistes, 17 spécialistes et quatre médecins. Les institutions médicales se composaient des trois hôpitaux suivants : a) le King Edward VII Memorial Hospital (230 lits), hôpital général qui offre des services de spécialistes et qui possède un service gériatrique de 90 lits; b) le Prospect Hospital (36 lits) qui avait été fermé mais qui devait réouvrir comme centre de soins plus vastes pour les personnes âgées; et c) le St Brendan's Hospital (240 lits), un hôpital psychiatrique. Le financement de tous les hôpitaux est assuré grâce aux sommes versées par les malades en règlement de leurs frais hospitaliers, à des contributions volontaires et à des subventions du gouvernement.

66. Dans son discours récent, le Gouverneur défunt avait déclaré que l'on étudierait la situation des services hospitaliers et que le projet de loi sur les stupéfiants (Misuse of Drugs Bill) présenté en mai 1972, proposait des peines plus sévères pour les pourvoyeurs de drogue. Ce projet de loi a par la suite été adopté par la Chambre d'Assemblée et par le Conseil législatif en décembre.

67. Les dépenses publiques consacrées aux services médicaux ont été évaluées à 7,6 millions de dollars des Bermudes en 1972-1973 (contre 6,6 millions en 1970-1971).

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

68. L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans et est gratuit dans les écoles "partiellement subventionnées" et dans les écoles "totalement subventionnées", qui sont gérées par des conseils d'administration locaux et par le Département de l'enseignement respectivement. Ces écoles bénéficient de subventions de l'Etat, tandis que les écoles privées n'en reçoivent pas. En 1971, il existait six écoles partiellement subventionnées (sept en 1970), 35 écoles totalement subventionnées et quatre écoles privées (trois en 1970).

69. En septembre 1971, le gouvernement a mis en exécution son plan visant à réorganiser l'éducation primaire de façon à accélérer l'intégration raciale. Lorsque le plan sera terminé, d'ici cinq ans, les 25 écoles primaires actuelles auront été réduites à 17. Pendant l'année considérée, les écoles partiellement et totalement subventionnées ont dispensé un enseignement jusqu'au niveau "O" du certificat général d'éducation (GCE); le Academic Sixth Form Centre a dispensé un enseignement aux élèves se préparant à entrer à l'université après le niveau "A" du GCE. Des cours de secrétariat étaient offerts dans cinq écoles, une instruction commerciale avancée à l'Institut technique et une formation hôtelière à l'école hôtelière. Au total, 13 242 élèves étaient inscrits dans toutes ces écoles (13 674 en 1970). Pendant cette période, la moyenne des élèves inscrits dans les écoles partiellement ou totalement subventionnées a augmenté, passant de 11 161 à 11 481.

70. En 1971, il y avait 699 enseignants (652 en 1970) dont 359 étaient bermudiens. Trente enseignants ont été envoyés au Canada pour y suivre des cours d'été. En 1970 et 1971, une trentaine de Bermudiens ont suivi des cours pédagogiques en Amérique du Nord et une vingtaine au Royaume-Uni. Le gouvernement et des organisations privées offrent chaque année à une quarantaine d'étudiants la possibilité de suivre des cours dans des universités à l'étranger. Sur ce nombre, plusieurs sont titulaires de bourses pour la formation d'enseignants.

71. Le 17 mai 1972, M. Stanley Ratteray, membre du Conseil exécutif chargé de l'enseignement, a annoncé que le gouvernement regrouperait le Academic Sixth Form Centre, l'Institut technique et l'école hôtelière en un Collège des Bermudes, qui

coûtera 1 million de dollars des Bermudes. Ce collège occuperait une situation centrale à Prospect, et comprendrait un hôtel de 20 chambres, une école de secrétariat et serait le premier établissement d'outre-mer à être affilié avec la British Open University. M. Ratteray a déclaré que le principal objectif du collège serait la "Bermudisation" du gouvernement, du commerce et de l'industrie. Le collège, qui aurait plus de 2 000 étudiants fonctionnerait en tant qu'entité unique avec trois départements : le Département des études académiques, le Département du commerce et de la technique et le Département des techniques hôtelières.

72. Dans son discours récent, le Gouverneur avait déclaré que l'enquête entreprise actuellement sur l'enseignement par un expert permettrait au gouvernement de continuer à améliorer le système de l'enseignement aux Bermudes. Il avait par ailleurs déclaré que le gouvernement se proposait : a) d'utiliser davantage les moyens visuels dans les classes, en particulier au niveau primaire; b) d'offrir un plus grand nombre de prêts aux étudiants qui veulent suivre des études dans les établissements postsecondaires; et c) d'augmenter le nombre et la qualité des enseignants bermudiens.

73. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement se sont élevées en 1972-1973 à 10 millions de dollars des Bermudes environ (contre 7,4 millions en 1970-1971).

CHAPITRE XXIV

ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 902ème séance, le 23 février 1973, le Comité spécial a approuvé le 68ème rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.841) et, ce faisant, a décidé entre autres de renvoyer la question des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation dans les territoires à ses 930ème et 931ème séances, les 2 et 6 août.
3. En examinant la situation dans les territoires, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de "continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale, dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2984 (XXVII) du 14 décembre 1972 relative à 17 territoires, dont les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Montserrat et les îles Turques et Caïques, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée a prié le Comité spécial "de continuer à accorder sa pleine attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires"...
4. Lors de l'examen de la situation dans ces territoires, le Comité spécial était saisi de documents de travail établis par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenaient des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale et sur les derniers faits nouveaux concernant les territoires.
5. La Puissance administrante n'a pas participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.
6. A sa 930ème séance, le 2 août, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.930) le Rapporteur du Sous-Comité II a présenté un rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.883) par lequel le Sous-Comité rendait compte de son examen de la situation dans les territoires (A/AC.109/SC.III/SR.169 à 172, 175 et 176).

7. A sa 931ème séance, le 6 août, après une déclaration faite par le Rapporteur du Sous-Comité II (A/AC.109/PV.931), le Comité spécial a décidé de remplacer les mots "a connu une période de prospérité" à l'alinéa 13 des conclusions et recommandations du rapport du Sous-Comité II par les mots "a bénéficié de revenus accrus".

8. A la même séance, le Comité spécial a adopté le rapport tel qu'il avait été modifié oralement et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées (voir par. 10 ci-après).

9. Le 9 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

10. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 931ème séance, le 6 août et dont il est fait mention au paragraphe 8 ci-dessus, est reproduit ci-après.

Conclusions et recommandations

Généralités

- 1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable de la population des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.
- 2) Pleinement conscient des circonstances particulières relatives à ces territoires, qui sont dues à des facteurs tels que leur superficie, leur situation géographique, leur population et leurs ressources naturelles limitées, le Comité spécial réaffirme l'opinion que ces circonstances ne doivent retarder en aucune façon la réalisation rapide du processus d'autodétermination, conformément à la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) qui s'applique pleinement à ces territoires. A cet égard, la Puissance administrante devrait, en consultation avec les populations des territoires et le Comité spécial, chercher une approche constructive permettant de résoudre les problèmes particuliers à chaque territoire.
- 3) Le Comité spécial déplore à nouveau profondément que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Puissance administrante, ait continué à refuser de coopérer avec le Comité pour l'application de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en ce qui concerne ces territoires, en particulier en ne participant pas à l'examen par le Comité de la situation dans lesdits territoires. Le Comité spécial regrette qu'il ait été privé en conséquence de renseignements essentiels qui l'auraient aidé à formuler des recommandations en vue de l'application rapide et intégrale de la Déclaration en ce qui concerne ces territoires. En conséquence, il invite instamment la Puissance administrante à reconsidérer son attitude et à participer pleinement à l'étude des territoires qu'elle administre.
- 4) Le Comité spécial prie la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires, sans aucune condition ni réserve, conformément à la volonté et au désir librement exprimés des populations des territoires, pour leur transférer tous les pouvoirs, afin de leur donner la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination ainsi qu'il est prévu dans la résolution 1514 (XV).
- 5) Le Comité spécial exprime une fois de plus l'inquiétude profonde que lui inspire le fait que l'économie de ces territoires soit basée essentiellement sur des activités aussi instables que le tourisme, les transactions immobilières et celles qui découlent d'un régime fiscal privilégié. Il invite par conséquent la Puissance administrante à prendre toutes les mesures qu'il lui est possible de prendre pour diversifier cette économie.
- 6) Le Comité spécial exprime une fois de plus l'inquiétude que lui inspire le fait qu'il continue d'exister, dans certains des territoires, des entités économiques et financières qui ne sont pas soumises à un contrôle adéquat du gouvernement, et prie instamment la Puissance administrante de prendre sans plus attendre des mesures efficaces pour sauvegarder le droit des habitants des territoires à disposer, en toute propriété, de leurs ressources naturelles et à devenir et rester à l'avenir maîtres de leur mise en valeur.

7) Conscient de ce que les missions de visite dans les petits territoires ont fait la preuve de leur utilité, le Comité spécial se déclare à nouveau fermement convaincu que ces missions ont une importance cruciale pour la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de décolonisation. Aussi le Comité spécial déplore-t-il une fois de plus, à cet égard, que la Puissance administrante n'ait pas jugé bon de recevoir dans les territoires une mission de visite qui aurait permis au Comité de recueillir des renseignements directs et adéquats sur les conditions politiques, économiques, sociales et autres qui y règnent. Le Comité prie très instamment la Puissance administrante de reconsidérer sa position et d'autoriser de telles missions de visite à se rendre dans les territoires qu'elle administre.

Iles Vierges britanniques

8) Le Comité spécial a le regret de constater qu'aucun progrès constitutionnel important n'a été réalisé par la Puissance administrante dans les îles Vierges britanniques depuis le dernier examen de ce point par le Comité spécial et l'Assemblée générale.

9) Le Comité spécial est sérieusement préoccupé par l'évolution de la situation dans le territoire, où le Conseil législatif, dans une pétition adressée au Gouvernement du Royaume-Uni, a demandé à celui-ci de rappeler le Gouverneur, ce dernier n'ayant jamais tenu aucun compte de l'avis des ministres. Ayant noté que la majorité de la population du territoire était mécontente du Gouverneur actuel, le Comité spécial invite la Puissance administrante à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir un climat de compréhension et d'harmonie entre le gouvernement et la population du territoire.

10) Le Comité spécial prend note de ce que les gouvernements des îles Vierges britanniques et des îles Vierges américaines ont examiné l'éventualité d'une union des deux territoires.

11) Le Comité spécial est particulièrement préoccupé par le fait qu'une partie considérable des terres dans les îles Vierges britanniques est déjà passée dans des mains étrangères et que si cette proportion continue à augmenter, on pourrait en arriver à ce que les propriétaires autochtones se retrouvent en minorité dans leur propre pays. En conséquence, il prie instamment la Puissance administrante de prendre des mesures pour éviter un déséquilibre des structures économiques et sociales qui pourrait porter préjudice à la population locale.

Iles Caïmanes

12) En ce qui concerne les îles Caïmanes, le Comité spécial note avec satisfaction l'augmentation du nombre des membres élus de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif, ainsi que l'adoption d'une formule embryonnaire de gouvernement reposant sur un cabinet ministériel. Toutefois, le Comité est préoccupé par le fait que le Gouverneur continue à disposer de pouvoirs exécutifs et législatifs étendus, et que, jusqu'à ce jour, aucun parti politique ne s'est formé dans le territoire, pas plus qu'il n'y est débattu du statut politique à venir.

13) "Le Comité spécial note avec satisfaction que ces derniers mois, le Territoire a bénéficié de revenus accrus grâce à l'expansion du tourisme, à la promotion immobilière et au développement des opérations financières internationales." Il prend note également de la déclaration du Secrétaire aux finances selon laquelle ces ressources ne peuvent être considérées comme des sources de revenu stables et qu'il serait peut-être de l'intérêt du territoire d'étudier les possibilités de diversifier l'économie, afin d'obtenir d'autres sources de revenu plus stables qui puissent servir de base à une planification future plus assurée. Le Comité spécial espère que la Puissance administrante s'attachera désormais à rechercher ces moyens de diversifier l'économie.

Montserrat

14) Le Comité spécial a le regret de noter qu'il n'y a eu aucune évolution constitutionnelle notable à Montserrat. Quoi qu'il en soit, le Comité spécial prend note de la déclaration de la Puissance administrante aux termes de laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni respecterait les souhaits de la majorité du peuple et ne ferait aucunement obstacle à sa progression vers l'autodétermination et l'indépendance. Le Comité exprime l'espoir que ces assurances seront respectées.

15) Le Comité spécial exprime sa préoccupation quant à la situation économique générale du territoire. Il note en particulier l'insuffisance des ressources financières qui rend difficile de stimuler la croissance de l'économie, spécialement dans les secteurs du tourisme et de l'industrie légère. Quoi qu'il en soit, le Comité spécial se félicite de la ferme décision du Gouvernement local d'élever le niveau de vie, principalement par une relance dans le secteur agricole. A cet égard, le Comité prie instamment la Puissance administrante d'assister dans toute la mesure du possible le Gouvernement de Montserrat dans ses efforts.

16) Le Comité spécial note avec intérêt que le Gouvernement de Montserrat a manifesté son désir de participer à des programmes de coopération politique et économique dans la zone des Caraïbes.

Iles Turques et Caïques

17) Le Comité spécial note que les changements en ce qui concerne le statut gouvernemental des Bahamas 1/ a ouvert la voie à de nouvelles dispositions constitutionnelles dans les îles Turques et Caïques, à savoir que le précédent Administrateur du territoire a été nommé Gouverneur à compter du 25 avril 1973. Il exprime l'espoir que ces développements rendront possibles d'autres progrès sur le plan constitutionnel dans le territoire.

18) Le Comité spécial exprime sa préoccupation en ce qui concerne la situation économique et sociale du territoire. Le Comité note en particulier que l'importance excessive accordée à la construction d'immeubles, de banques et d'hôtels de villégiature, ainsi que la vente incontrôlée de terrains à des étrangers ne cesse de faire augmenter le prix des terrains et diminuer le nombre de ceux qui sont disponibles. Le Comité invite en conséquence la Puissance administrante à prendre les mesures nécessaires pour assurer une répartition équitable du revenu provenant des transactions immobilières, ainsi que pour diversifier l'économie en favorisant l'implantation d'industries légères dans le territoire.

1/ Les Bahamas ont accédé à l'indépendance le 10 juillet 1973

ANNEXE

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. ILES VIERGES AMERICAINES	39
B. ILES CAIMANES	59
C. MONTSERRAT	74
D. ILES TURQUES ET CAIQUES	89

A. ILES VIERGES BRITANNIQUES*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 77
1. GENERALITES	3 - 4
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	5 - 19
3. SITUATION ECONOMIQUE	20 - 64
4. SITUATION SOCIALE	65 - 70
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	71 - 77

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.856

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question du territoire des îles Vierges britanniques est étudiée par le Comité spécial depuis 1964, et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant ce territoire figurent dans ses rapports à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et à ses vingt et unième à vingt-septième sessions a/.

2. Le texte des conclusions et des recommandations relatives au territoire adoptées par le Comité spécial en 1972 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, ainsi que le texte de la résolution 2894 (XXVII) de l'Assemblée générale, datée du 14 décembre 1972, relative à 17 territoires, dont les îles Vierges britanniques, ont été communiqués au Comité spécial.

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, par. 2.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

1. GENERALITES

3. Les îles Vierges britanniques forment l'extrémité orientale des Grandes Antilles, et, si l'on ne tient pas compte des rochers et récifs de petite taille, elles comptent 36 îles dont 16 sont habitées. La superficie totale du territoire est d'environ 59 miles carrés (150 km² environ). Les îles les plus étendues sont : Tortola (21 miles carrés, soit 54 km²), Anegada (15 miles carrés, soit 39 km²), Virgin Gorda (8,25 miles carrés, soit 21 km²), et Jost Van Dyke (3,25 miles carrés, soit 8 km²).

4. Selon les résultats officiels du recensement effectué en 1970, la population compte au total 10 484 habitants, dont la majorité sont d'origine africaine. Tortola en compte à elle seule 8 939, et la plus grande partie du reste se trouve dans 6 autres îles habitées. Road Town, la capitale, se trouve dans Tortola et compte environ 2 000 habitants. Si l'on compare les résultats du recensement de 1970 avec ceux du recensement de 1960, il en ressort que la population totale a augmenté de 3 144 habitants, soit presque 43 p. 100, au cours de la décennie.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

5. Les détails des dispositions constitutionnelles actuelles applicables au territoire, qui sont entrées en vigueur en 1967, figurent dans le rapport que le Comité spécial a présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session c/. En résumé, le Gouverneur, nommé par la Couronne, est responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires extérieures, de la fonction publique, de l'administration judiciaire et des finances, et il dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses attributions spéciales. Toutefois, en ce qui concerne les autres questions, il est normalement tenu de se conformer à l'avis du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de deux membres ès-qualités (l'Attorney general et le Trésorier), et de trois ministres, dont l'un est le Ministre principal. Le Gouverneur nomme Ministre principal le membre élu du Conseil législatif qui semble le plus susceptible d'obtenir l'appui de la majorité. Les deux autres ministres

b/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés et de renseignements que, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 11 juillet 1972 pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1971.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, annexes, sect. C, par. 6.

sont nommés par le Gouverneur sur l'avis du Ministre principal. Le Conseil législatif se compose d'un Président (Speaker), qui est choisi hors du Conseil, de deux membres ès-qualités (l'Attorney general et le Trésorier), d'un membre nommé par le Gouverneur après consultation du Ministre principal, et de sept membres élus (un pour chacune des sept circonscriptions électorales).

6. Les dispositions actuelles ne représentent qu'un stade provisoire de l'évolution constitutionnelle du territoire, et un comité constitutionnel du Conseil législatif est chargé d'étudier des propositions en vue d'autres modifications. En septembre 1972, il a été annoncé que le Comité constitutionnel, qui rassemblait des renseignements sur la question, avait repoussé au 31 mars 1972 la date de réception des recommandations. Ce nouveau délai avait pour but d'encourager la population du territoire à exprimer davantage son opinion sur les changements envisagés par le Comité.

Changement de gouvernement

7. On se souviendra d/ qu'à la suite de modifications des alliances politiques des élections générales au deuxième Conseil législatif ont eu lieu le 2 juin 1971. Quatre candidats indépendants et trois partis politiques ont pris part à la campagne : le Democratic Party (DP) dont le chef était M. Q. Williams Osborne, le United Party (UP) dirigé par M. Conrad Maduro, et le Virgin Islands Party (VIP) constitué par un groupe d'anciens membres de l'UP et dirigé par M. H. Lavitty Stoutt, ministre principal du gouvernement précédent. A ces élections, le DP a obtenu trois sièges, le VIP en a obtenu deux et l'UP un. Le septième siège a été remporté par M. Williard Wheatley, candidat indépendant, qui a été alors invité à constituer une coalition avec le DP et qui est devenu ministre principal. Deux autres ministres choisis parmi les membres du DP ont été nommé au Conseil exécutif : M. Osborne, ministre des ressources naturelles et de la santé publique, et M. Oliver Cills, ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie.

8. On a appris en avril 1972 qu'après une semaine de conjectures sur une scission dans le gouvernement, le ministre principal avait annoncé un remaniement du Cabinet. M. Maduro était nommé ministre des ressources naturelles et de la santé publique à la place de M. Osborne, et M. Cills restait ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie. Quand on lui a demandé à quoi tenait ce changement, M. Wheatley aurait donné deux raisons : M. Osborne avait déclaré publiquement qu'il était contre la politique du gouvernement et en particulier du ministre principal; il avait déclaré aussi lors d'une réunion du DP qu'il avait présenté comme chef du gouvernement le dirigeant d'un autre parti politique.

9. Avant d'être nommé ministre, M. Maduro avait prononcé un discours radiodiffusé dans lequel il avait critiqué énergiquement les pouvoirs dont le Gouverneur était investi. Citant divers passages de la Constitution, il avait expliqué que les

d/ Ibid., annexes, sect. C, par. 7 à 11.

affaires du territoire étaient entre les mains du Gouverneur et non pas entre celles des représentants élus. Traitant longuement des pouvoirs étendus du Gouverneur, il s'était demandé à quoi servaient les représentants élus. Il avait dit : "Dans les îles Vierges britanniques nous vivons sous un régime dictatorial communément dénommé colonialisme britannique". M. Maduro aurait préconisé l'unité du gouvernement et le choix d'un nouveau chef, et affirmé qu'une modification de la Constitution ferait des îles Vierges un meilleur pays.

10. Le 1er décembre, dans une lettre adressée à M. Derek Matthews, gouverneur par intérim, au ministre principal et au président du Conseil législatif, M. Cills a donné sa démission sans la motiver. A la suite de cette démission, M. Wheatley, ministre principal, a esquissé dans un message radiodiffusé les futurs projets de mise en valeur du territoire (voir les paragraphes 62 à 64 ci-après) et a défendu son gouvernement contre ceux qui l'accusaient de ne rien faire. Il a conclu son discours en demandant aux membres du gouvernement de travailler de concert pour le bien du territoire, et à M. Cills de reconsidérer sa décision.

11. Le 4 décembre, M. Cills a annoncé qu'il avait reconsidéré sa décision et qu'il resterait à son poste au sein du gouvernement. Il a déclaré que l'attitude du Gouverneur envers les ministres était au mieux une attitude de tolérance, et au pis l'expression d'un mépris total de l'opinion. Il a ajouté qu'en réponse aux observations formulées par lui sur une question particulière en des circonstances particulières le Gouverneur avait dit : "Que peut faire le peuple?" Un certain chef de service, a poursuivi M. Cills, avait directement rendu compte au Gouverneur, qui avait pris des dispositions sans consulter le ministre intéressé. M. Cills a estimé qu'il était normal qu'il se sente frustré quand, sans donner de raison, on faisait obstacle à ses propositions, ou qu'on n'en tenait nul compte, ou qu'on s'élevait contre elles. A cet égard il a accusé le ministre principal de n'avoir pas fait preuve de fermeté devant le comportement et les agissements du Gouverneur, M. Derek G. Cudmore.

12. Dans une résolution adoptée le 4 avril 1973, le Conseil législatif a décidé de demander au Gouvernement du Royaume-Uni de limoger le Gouverneur, vu qu'au cours de ses deux années d'exercice dans le territoire il n'avait tenu absolument aucun compte des ministres. La résolution faisait observer en particulier qu'au mépris de l'avis des ministres, le Gouverneur avait commué en prison à vie la condamnation à mort d'un meurtrier avéré.

13. En proposant la résolution, M. Cills a dit qu'il s'était plaint au Gouverneur de son attitude dictatoriale, et que la majeure partie de la population était contre le Gouverneur et contre sa politique. Appuyant la résolution, M. Osborne, membre de l'opposition au sein du Conseil, a déclaré : "Il faut que le Gouverneur sache que nous sommes unis et que nous mènerons une lutte à mort jusqu'à ce qu'il s'en aille". Dans ses observations sur la résolution, M. Maduro a affirmé que les adversaires du Gouverneur ne préconisaient pas la violence, mais cherchaient à faire triompher la justice dans le territoire. La récente décision du Conseil avait été précédée de manifestations demandant le départ du Gouverneur et l'introduction de réformes constitutionnelles. Le Conseil a demandé au Gouverneur de faire savoir par télégramme au Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires de la communauté britannique que la pétition avait été envoyée.

Relations avec les îles Vierges américaines

14. Lors de sa venue dans le territoire en février 1972, M. A. D. Scott, sous-secrétaire adjoint du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a parlé de l'éventualité d'une union des îles Vierges britanniques et des îles Vierges américaines, question qui avait été examinée par les gouvernements des deux territoires. Il a déclaré que le Gouvernement de Sa Majesté ne s'opposerait nullement à l'union des deux groupes d'îles.
15. M. Matthews, gouverneur par intérim des îles Vierges britanniques, et M. Melvin Evans, gouverneur des îles Vierges américaines, ainsi que des dirigeants politiques, des représentants de gouvernement et des représentants de diverses organisations des deux territoires se sont réunis le 21 octobre 1972 pour célébrer à Road Town la première Journée de l'amitié, proclamée officiellement. Cette célébration avait pour but d'établir des liens durables entre les deux territoires qui, en un certain point, ne sont séparés que par quelque 300 mètres de mer.
16. Dans leurs discours de bienvenue, M. Matthews, M. Wheatley, ministre principal, et M. H. R. Penn, président du Conseil législatif, se sont félicités des relations étroites qui existaient entre les populations des deux territoires et ont formé des vœux pour que les liens d'amitié se renforcent encore davantage. M. Penn a dit aussi que, même si ce n'était peut-être qu'un rêve, le jour viendrait peut-être où les deux territoires si proches n'auraient qu'un seul et même drapeau.
17. Dans ses observations, M. Evans a dit à l'assistance qu'il participait depuis de nombreuses années à la Inter-Virgin Islands Conference (Conférence commune des îles Vierges). Il considérait que la Conférence avait été utile aux deux groupes d'îles. Il a préconisé aussi le renforcement des liens d'amitié au cours des années à venir. Deux sénateurs des îles Vierges américaines, M. E. B. Ottley et M. H. P. Reese auraient déclaré que le rêve dont avait parlé M. Penn, se réaliserait. M. Ottley a répété aussi la recommandation formulée antérieurement au sujet de l'absorption des îles Vierges britanniques dans les îles Vierges américaines. M. Reese a prédit que cette union serait formée dans les cinq ou dix années à venir.
18. M. Stoutt, chef de l'opposition au Conseil législatif des îles Vierges britanniques, aurait demandé la suppression des formalités administratives applicables aux déplacements d'un territoire à l'autre. M. G. L. Rossi, chef des services d'immigration dans les îles Vierges américaines, a accepté de faire au Gouvernement américain les recommandations nécessaires.
19. La prochaine célébration de la Journée de l'amitié aura lieu en 1973 dans les îles Vierges américaines.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

20. L'économie des îles Vierges britanniques continue d'être essentiellement tributaire des activités liées au tourisme, aux travaux de construction et à la mise en valeur des terres, et, à un degré moindre, au développement des opérations de finance internationale. L'essor notable qu'a connu ce secteur à la fin des années 60 a été suivi d'un recul en 1970 et 1971. L'agriculture, l'industrie légère et l'industrie minière sont restées relativement sous-développées. Le territoire est exportateur de poisson, de bétail et de produits agricoles, mais il reste tributaire des importations de certains produits alimentaires (riz, farine, produits laitiers, viande, fruits et légumes) et de certaines autres marchandises.

21. La valeur des importations dépasse en général celle des exportations, mais le déséquilibre de la balance des paiements est normalement compensé par l'assistance financière du Royaume-Uni, l'achat de biens fonciers par des étrangers et l'afflux des capitaux et des envois de fonds provenant de l'étranger. La valeur des importations est passée de 6,6 millions e/ de dollars des Etats-Unis en 1968 à 8,1 millions en 1969 et à 10,2 millions en 1970. En même temps, la valeur des exportations tombait de 144 854 dollars des Etats-Unis à 49 754 et 42 608 dollars. Le bilan des exportations et des importations effectuées pendant ces trois ans révèle un déficit de 24,7 millions de dollars des Etats-Unis environ. La plupart des exportations du territoire sont destinées aux Etats-Unis d'Amérique, à Porto Rico et aux îles Vierges américaines, d'où proviennent en retour la plupart des importations du territoire.

22. Se référant aux chiffres du commerce cités ci-dessus, le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, M. Maduro, a déclaré dans un discours prononcé en septembre 1972 que le bilan de ces trois années montrait qu'il aurait été possible d'économiser au moins 1,1 million de dollars des Etats-Unis sur des produits tels que le poisson, la viande, les produits laitiers et les légumes (petits pois et haricots) qui pouvaient être produits sur place.

Tourisme

23. Le ralentissement de l'activité économique de 1970 et 1971 a mis fin à la croissance rapide de l'industrie touristique. En 1970, le territoire disposait d'environ 20 hôtels, cottages et pensions de famille, offrant un total de 500 lits.

24. Dans un discours sur l'état du territoire prononcé le 21 décembre 1971, le Ministre principal a rappelé que le gouvernement avait l'intention d'encourager l'industrie touristique à demeurer active toute l'année au lieu d'être limitée à

e/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

une seule saison. Le Conseil du tourisme avait donc été reconstitué et devait devenir le principal agent du développement du tourisme, en collaborant plus étroitement avec l'Association hôtelière et touristique des îles Vierges britanniques, en encourageant les investissements dans le secteur du tourisme et en élaborant des directives appropriées pour le développement de l'infrastructure (routes, formation, installations sanitaires, etc.) indispensable à l'industrie touristique. Le gouvernement essayait de déterminer le nombre de lits d'hôtels nouveaux qu'il pensait pouvoir offrir chaque année et le nombre de touristes qu'il espérait encourager à venir, de façon à planifier l'infrastructure en conséquence.

25. On comptait que deux importantes installations touristiques (les ports de plaisance de Peter Island et de Virgin Gorda), qui avaient été ouvertes en novembre 1971, contribueraient de façon significative au développement de l'industrie touristique. Un autre projet avait reçu l'approbation du gouvernement : les installations résidentielles et touristiques de Biras Creek à Virgin Gorda.

26. La formation de personnel autochtone apte à fournir des services hôteliers efficaces et satisfaisants est nécessaire au développement de l'industrie touristique. Le gouvernement étudiait cette question. M. Wheatley a dit qu'à l'occasion du récent séjour d'une équipe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il avait reçu l'assurance que l'Organisation des Nations Unies accepterait de financer la formation de personnel de ce genre et que la question serait poursuivie activement.

27. Dans un discours prononcé le 24 août 1972 à l'occasion de l'ouverture de la session du Conseil législatif, le Gouverneur a déclaré que le Conseil du tourisme s'était installé dans ses propres locaux, à Road Town, et qu'il avait établi des relations de travail étroites avec l'Association hôtelière et touristique des îles Vierges britanniques avec laquelle il se réunissait régulièrement.

28. Le Gouverneur a également dit qu'il avait été procédé à un examen général des politiques et des activités de promotion, et qu'en conséquence le territoire avait démissionné de la Caribbean Travel Association pour éviter les doubles emplois. Toutefois, le territoire était resté membre de l'Eastern Caribbean Tourist Association et du West Indian Committee et il avait été projeté d'utiliser plus à fond les facilités offertes. Le gouvernement continuerait à améliorer et à développer ses efforts de publicité pour le territoire, tout en reconnaissant la valeur des activités de promotion que l'industrie touristique menait de son côté; ces efforts publicitaires avaient coûté plus de 250 000 dollars des Etats-Unis en 1971. Le gouvernement s'était fixé pour objectif à long terme de faire du territoire un lieu d'évasion pour les touristes. A cette fin, les mesures suivantes seraient prises : a) promotion des investissements dans les hôtels moyens, assortie d'efforts pour maintenir l'équilibre avec les petits hôtels et pensions de famille gérés par leur propriétaire, l'accent étant mis particulièrement sur la participation locale; b) offrir une formation hôtelière à tous les niveaux; c) encourager l'expansion de toutes les activités nautiques et d) sauvegarder les atouts les plus précieux du territoire, sur terre comme sous la mer.

Mise en valeur des terres

29. Dans son rapport précédent, le Comité spécial a noté que la superficie totale du territoire était estimée à 15 260 hectares environ dont 9 150 hectares appartenaient à des particuliers et 6 110 hectares à la Couronne. Parmi les propriétés privées, 6 860 hectares appartenaient à la population locale, 600 hectares à des citoyens non autochtones du Commonwealth et 1 690 hectares à des étrangers. Le gouvernement utilisait 185 hectares des terres de la Couronne et louait ou accordait dans d'autres conditions l'occupation d'environ 1 910 hectares à des autochtones, 107 hectares à des citoyens non autochtones du Commonwealth et 308 hectares à des étrangers; les 3 600 hectares restants n'étaient pas utilisés.

30. Alors que des investissements importants avaient été faits dans le domaine de la mise en valeur des terres à la fin des années 60, la construction a connu un recul en 1970 et a peu progressé en 1971.

31. Néanmoins, dans le discours qu'il a prononcé le 21 décembre 1971 (voir par. 24 ci-dessus), le Ministre principal, M. Wheatley, a dit qu'on pouvait prédire, à certains signes, que la mise en valeur des terres dans le secteur privé progresserait en 1972. On a continué à accorder des permis d'acquisition de terres aux étrangers qui désiraient acheter des terres dans le territoire et que le gouvernement jugeait capables de contribuer soit "au développement esthétique, soit au développement économique" du territoire. En vertu des nouvelles procédures qui ont été mises au point, il pouvait être donné satisfaction aux demandes de permis d'acquisition de terres d'une surface égale ou inférieure à 1,2 hectare bien plus rapidement que lorsqu'il s'agissait de surfaces plus importantes, et parfois presque immédiatement. La délivrance d'un permis d'acquisition de terres continuait à être subordonnée à l'engagement de mettre les terres en valeur. Selon M. Wheatley, 40 de ces permis ont été accordés depuis l'entrée en fonction de son gouvernement.

32. Dans son discours du 24 août 1972 (voir également par. 27 et 28 ci-dessus), le Gouverneur a annoncé que le projet de levé cadastral régional et de registre foncier avait continué à prendre de l'ampleur en 1971 (le levé cadastral est financé par la British Development Division in the Carribean). Bien que l'absence d'une carte générale ait gêné l'équipe chargée du projet, ses travaux se poursuivaient à un rythme satisfaisant. On espérait que cette carte générale serait bientôt établie grâce au Directorate of Overseas Surveys. L'adjudication avait commencé en janvier 1972. En août, l'adjudication du secteur de Beef Island était pratiquement terminée, celle du secteur de East End presque achevée, les travaux relatifs aux secteurs de Land Look et Road Town se poursuivaient et les travaux d'arpentage de la région comprenant Virgin Gorda et les récifs du sud allaient commencer.

33. Le gouvernement, en effectuant ce levé cadastral, a pour objectif de faciliter dans toute la mesure du possible la délivrance de titres de propriété aux propriétaires fonciers désireux de les obtenir f/. La plupart des autochtones possèdent des terres, mais dans bien des cas, les titres de propriété qui en assurent la possession sont incertains et sujets à contestation.

f/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XII, annexe, sect. C, par. 22.

Institutions financières

34. On compte quatre banques internationales dans le territoire : la Virgin Island National Bank [une filiale d'une banque dont le siège se trouve en Pennsylvanie (Etats-Unis)], la Barclays Bank International, Ltd., la Bank of Nova Scotia (Canada) et la Chase Manhattan Bank, de New York (Etats-Unis). Depuis 1970, deux sociétés de gestion portefeuille, la Provident Trust Company (Tortola), Ltd. [une filiale de la Provident Trust Company, Ltd., de Hamilton (Bermudes)], et une filiale de la Bank of Nova Scotia fonctionnent également dans le territoire.

35. Bien que ces quatre banques se soient rapidement développées entre 1966 et 1970, le montant total des fonds reçus en dépôt et des avances consenties était en diminution à la fin de 1971. Le tableau ci-après indique leur situation financière depuis la fin de 1969 jusqu'à la fin de 1971 :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
	(En milliers de dollars des E.-U.)		
Prêts	14 241	20 049	18 827
Total des dépôts	17 878	21 802	20 669
Dépôts à terme	15 435	19 414	17 763
Dépôts à vue	2 443	2 388	2 906

36. Un projet de loi portant réglementation des opérations bancaires sur le territoire a été présenté au Conseil législatif le 11 juillet 1972. Il a été adopté étant entendu qu'il serait revu par le gouvernement. Ce projet de loi avait fait l'objet de discussions antérieures entre le Ministre principal et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement et les directeur des divers établissements bancaires. Les résultats de ces consultations n'ont pas été rendus publics.

Agriculture et pêche

37. Le territoire a une superficie totale d'environ 15 083 hectares, dont quelque 9 034 hectares sont des terres arables appartenant à de petits agriculteurs qui les cultivent, la surface moyenne des exploitations étant de 7,2 hectares environ. Le reste des terres (soit environ 6 048 hectares), qui comprend surtout de petites îles et des zones marginales, appartient à la Couronne. La plupart des terres arables se trouvent dans les îles de Tortola, de Jost Van Dyke et de Virgin Gorda. Actuellement, les principaux produits agricoles sont la canne à sucre, les limes, les noix de coco, les bananes et les légumes. La topographie et le climat du territoire conviennent très bien à l'élevage. Diverses espèces de poissons abondent dans les eaux côtières. Au cours de ces dernières années, des efforts ont surtout été

déployés en vue d'accroître la production de la pêche et de l'élevage qui représentent les exportations les plus importantes du territoire. La Puissance administrante a toutefois indiqué en 1971 que par suite de l'augmentation de la consommation locale de viande, les exportations de bétail avaient légèrement diminué, malgré l'accroissement de la production.

38. Pendant la période considérée, la production de fruits et de légumes a augmenté. Les agriculteurs ont pris davantage conscience de la nécessité d'accroître la production, aussi bien pour la consommation locale que pour l'exportation. Une étude des possibilités qui s'offrent dans cette zone en matière de cultures vivrières a été réalisée par un agronome de l'Université des Indes occidentales, dans le but d'entreprendre un projet pour la production de cultures vivrières à Parakita Bay.

39. Dans son discours du 24 août 1972, le Gouverneur a déclaré que les principaux problèmes qui se posaient aux agriculteurs étaient l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, l'absence de marchés pour leurs récoltes, le coût élevé de la main-d'oeuvre et du matériel et le financement insuffisant de leurs projets. En conséquence, le gouvernement avait l'intention d'envisager la possibilité de construire des barrages, si aucun autre moyen ne pouvait être trouvé pour assurer l'approvisionnement en eau, et de mieux organiser la commercialisation. Le gouvernement continuerait également à mettre des crédits à la disposition des agriculteurs, dans les limites de ses ressources, et, si nécessaire, il s'efforcera de faire appel à la Banque de développement des Caraïbes.

40. Dans le même discours, le Gouverneur a décrit la situation dans l'industrie de la pêche. Il a déclaré que le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique avait rencontré à plusieurs reprises des pêcheurs pour déterminer quel type d'assistance était à leur avis nécessaire pour améliorer la situation de leur industrie. Comme pour les agriculteurs, les principaux problèmes cités ont été l'insuffisance des marchés et du financement. Le gouvernement avait l'intention de chercher à organiser un marché local et à exporter les excédents éventuels vers Saint-Thomas (îles Vierges américaines) où, comme dans le cas de la production agricole, un marché assuré existe déjà pour le poisson. L'assistance financière aux pêcheurs continuerait à provenir du gouvernement et, éventuellement, de la Banque de développement des Caraïbes, sous forme de prêts. Une législation visant à protéger l'industrie de la pêche était en cours d'élaboration.

Industrie

41. L'industrie est très peu développée : on compte une distillerie de rhum à Tortola, 15 usines de fabrication de blocs creux de béton, une usine d'eau minérale, trois entreprises de concassage de pierres, une usine de peinture, deux imprimeries et un atelier de menuiserie. Une usine de mise en sacs du ciment en vrac devait être mise en service en 1971. La politique déclarée du gouvernement est d'encourager le développement de l'artisanat, des industries artisanales et, si possible, de l'industrie légère, qui représentent une part importante des importations.

Moyens de communication et autres éléments d'infrastructure

42. En 1971, il y avait 68 kilomètres de routes carrossables, mais nombre d'entre elles avaient été gravement endommagées par les inondations qui s'étaient produites l'année précédente. Les réparations faites à la suite des inondations ont rendu toutes les routes praticables et les travaux se sont poursuivis en 1971 pour remettre en état les tronçons les plus détériorés et pour remplacer les ponts et passerelles endommagés. Avec l'assistance financière du Royaume-Uni, la reconstruction du tronçon le plus endommagé de la West End Road, à partir de Road Town, a été entreprise en août 1971 et, au mois de décembre, près de six kilomètres et demi de routes étaient achevés. Les travaux réalisés sur ce tronçon servent désormais de modèle pour les futurs travaux de construction routière.

43. Le Gouverneur avait déclaré en juillet 1971 qu'on avait entrepris une étude de faisabilité concernant les ressources en eau, les réseaux d'adduction d'eau et les installations d'évacuation des eaux usées à Road Town et East End g/. Il a également déclaré que le gouvernement avait l'intention de construire un réseau d'évacuation des eaux usées dans d'autres zones.

44. Il existe un aéroport principal à Beef Island, un aéroport plus petit à Anegada et une piste d'atterrissage à Virgin Gorda. Grâce à deux services aériens réguliers, assurés par Prinair et Leeward Islands Air Transport (LIAT), le territoire est relié quotidiennement à Porto Rico et à la région des Antilles orientales.

45. Dans son discours du 24 août 1972 au Conseil législatif, le Gouverneur a déclaré que des discussions auraient lieu avec des compagnies aériennes en vue d'améliorer les liaisons avec le territoire, notamment de manière à assurer la correspondance entre les horaires des grandes compagnies aériennes et ceux des services intérieurs du territoire.

46. Le gouvernement du territoire a mis en service la piste d'atterrissage de Virgin Gorda en mars 1965, après en avoir obtenu la concession de la British Virgin Islands and Little Dix Bay Hotel Corporation. A l'expiration de la concession, en février 1972, le gouvernement a accepté d'autoriser cette société à exploiter la piste d'atterrissage en tant qu'aéroport privé, à condition qu'elle puisse toujours être utilisée pour les vols commerciaux. Par ailleurs, des discussions seraient actuellement en cours entre le gouvernement et des représentants de compagnies en vue de l'achèvement d'une aérogare partiellement construite.

g/ Ibid., par. 33.

47. Après la mise en service du nouveau port en eau profonde de Port Purcell, le 17 août 1972, la Little Dix Bay Hotel Corporation a transféré ses services de fret de Saint-Thomas à Tortola. Six compagnies maritimes desservent régulièrement le territoire.

48. Pour ce qui est de l'électricité, selon la Puissance administrante toutes les localités de Tortola, de Virgin Gorda et des Camanoes peuvent désormais être desservies assez facilement et à un coût raisonnable. En 1971, des accords ont été signés pour alimenter en électricité la Biras Creek Hotel and Yachting Marina, un nouvel ensemble immobilier avec port de plaisance situé à Leveric Bay, ainsi qu'un port de plaisance situé à The Port (Beef Island). Depuis l'électrification de Virgin Gorda, la Little Dix Bay Hotel and Yachting Marina est devenue le principal consommateur du territoire. On envisage actuellement de construire une centrale électrique à Anegada

49. La société Cable and Wireless (West Indies), Ltd. a continué d'assurer les communications téléphoniques et télégraphiques dans le territoire. Le service téléphonique extérieur relie Tortola aux Bermudes et au reste du monde; des communications par câble peuvent également être assurées avec le monde entier.

Contrats concernant Anegada et Wickham's Cay

50. Des renseignements détaillés concernant l'évolution de cette question jusqu'en septembre 1971 figurent dans le rapport présenté par le Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session h/. On se souviendra qu'en juillet 1971 le Gouvernement des îles Vierges britanniques avait acquis pour une somme de 5,8 millions de dollars des Etats-Unis (avancée par le Gouvernement du Royaume-Uni) les avoirs et les intérêts de deux sociétés étrangères, à savoir la Development Corporation of Anegada, Ltd., et la Wickham's Cay Company, Ltd.

51. On a fait appel à une société d'architectes et de spécialistes de l'aménagement, Shanklank Cox and Associates, de Londres, ainsi qu'à trois autres firmes spécialisées (au titre de l'assistance technique fournie par le Royaume-Uni) en vue d'établir des plans pour l'aménagement des propriétés précédemment détenues par les deux sociétés intéressées. Le rapport sur l'aménagement de Wickham's Cay a été présenté au Gouvernement du territoire en juillet 1972. Il était divisé en trois parties : a) un exposé succinct des études de fond entreprises par les consultants en matière d'aménagement et un examen des perspectives du tourisme dans les îles Vierges britanniques; b) les divers taux de croissance prévisibles de l'industrie touristique; et c) un plan complet d'aménagement de Wickham's Cay comportant un plan d'opérations détaillé, une estimation des dépenses et un exposé des conditions de cession des terrains.

h/ Ibid., par. 39 à 42.

52. Parmi les recommandations formulées dans le rapport, les plus importantes seraient les suivantes :

- a) Aménager Wickham's Cay de façon à en faire le centre commercial et le centre de loisirs de Road Town, la partie ancienne de cette ville étant intégrée au projet;
- b) Aménager la lagune en un grand port de plaisance pouvant accueillir jusqu'à 300 yachts;
- c) Construire deux hôtels, un cinéma, des bars, des restaurants et des night clubs;
- d) Construire des aires de stationnement pour plus de 900 automobiles;
- e) Lotir les terrains en parcelles de tailles différentes de façon à attirer tous les investisseurs, quelle que soit l'importance de leurs placements;
- f) Consacrer un montant total d'environ 2,5 millions de dollars des Etats-Unis à des travaux de génie civil (construction d'une digue, drainage des eaux de pluie et des eaux stagnantes et dragage de la lagune).

53. Il était également recommandé de créer une société d'aménagement d'intérêt public dotée des pouvoirs nécessaires pour mener à bien l'aménagement du récif. Enfin, il était indiqué que l'aménagement devrait théoriquement être réalisé sur une période de 15 ans, divisée en trois phases de cinq ans.

54. Le Cabinet du Ministre principal a fait connaître ses observations sur le rapport dans un communiqué publié le 21 juillet. Il y déclarait que le gouvernement acceptait le rapport comme un document de travail constituant une base solide pour l'aménagement du récif. Le gouvernement souscrivait dans l'ensemble à la plupart des éléments du plan d'aménagement, notamment à l'idée du lotissement en parcelles de tailles diverses. Cependant, certains points appelaient un complément d'étude avant que des décisions fermes puissent être prises. Le gouvernement ne pouvait accepter toutes les recommandations du rapport concernant les importants travaux de génie civil envisagés avant d'avoir prospecté les sources possibles de financement, mais il espérait que certains travaux urgents de protection seraient entrepris à bref délai. Ultérieurement, dans son allocution au Conseil législatif du 24 août, le Gouverneur a déclaré que le coût des travaux de protection indispensables était estimé à 1,8 million de dollars des Etats-Unis. Le gouvernement tenait à ce que le projet de Winckham's Cay soit mis en route le plus rapidement possible; en attendant, il encouragerait l'implantation d'activités commerciales dans cette zone. A cette fin, il envisageait de recruter du personnel de gestion pour s'occuper immédiatement des aspects les plus urgents du projet.

55. Le Gouverneur a informé le Conseil que le rapport des consultants sur Anegada était encore en cours d'examen et qu'il ferait bientôt l'objet d'un communiqué du gouvernement. Il apparaissait qu'Anegada offrait de bonnes perspectives de développement à long terme en raison de ses plages excellentes, des

immenses possibilités offertes par l'exploration sous-marine des récifs et de la proximité de quelques-unes des meilleures zones de pêche sportive de la région. Mais le gouvernement estimait pour l'instant qu'il convenait d'accorder la priorité à la mise en service des installations existantes. Par la suite, il faudrait s'efforcer d'assurer le développement limité de certaines zones, en veillant à ne pas déséquilibrer indument les ressources sociales et économiques restreintes dont l'île dispose actuellement, tout en tenant compte de la nécessité d'amortir aussi rapidement que possible les sommes importantes engagées pour l'acquisition des avoirs d'Anegada.

56. A une séance du Conseil législatif tenue le 5 octobre, M. Wheatley, ministre principal, a présenté un document qui contenait le plan d'aménagement d'Anegada établi par les consultants mentionnés plus haut (voir ci-dessus par. 51) ainsi que les observations y relatives du gouvernement. Dans ce document, le gouvernement déclarait qu'il était dans l'ensemble en accord avec les objectifs du plan et qu'il était favorable à une combinaison des deux recommandations relatives à l'industrie touristique : un aménagement initial à échelle relativement restreinte qui serait intensifié ultérieurement, ou le maintien de l'aménagement touristique à un faible niveau en veillant à ce que le reste de l'île demeure intact. A propos de la conclusion des consultants selon laquelle les meilleures chances de développement économique d'Anegada résidaient dans le tourisme, le gouvernement précisait qu'il n'excluait pas qu'une autre grande branche d'activité puisse jouer un rôle important dans le développement de l'île. Pour ce qui était de l'avenir immédiat, des négociations étaient en cours avec des intérêts privés pour la gestion de l'hôtel et l'utilisation des maisons dont le gouvernement était propriétaire à Nutmeg Point; des crédits avaient été demandés pour l'amélioration de la piste d'atterrissage et l'on envisageait de procéder à l'électrification de l'île. Enfin, le gouvernement déclarait qu'il était fondamentalement d'accord avec la recommandation des consultants tendant à ce que l'Anegada Ordinance de 1961 soit abrogée et remplacée par une nouvelle loi permettant de déterminer de manière simple les titres de propriété sur les terrains actuellement occupés.

Finances publiques

57. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, le Gouverneur a déclaré que le budget du territoire n'avait cessé d'accuser un déficit, même en 1970, année durant laquelle l'accroissement marqué des recettes locales (tirées principalement des droits d'importation) avait fait espérer qu'il serait possible de ne plus faire appel à des subventions budgétaires de sources extérieures. Les exercices 1970 et 1971 s'étaient en fait soldés par des déficits s'élevant respectivement à 412 000 dollars des Etats-Unis et 659 000 dollars des Etats-Unis. Compte tenu également du report du déficit enregistré en 1969, le territoire avait reçu en 1971 des subventions s'élevant au total à 1,1 million de dollars des Etats-Unis pour faire face aux déficits enregistrés durant ces trois années. Malgré ces subventions, l'exercice 1971 s'était soldé par un déficit.

58. En 1971, les recettes courantes se sont élevées à 3 millions de dollars des Etats-Unis et les dépenses courantes à 4 millions de dollars, contre 3,1 millions et 3,4 millions respectivement en 1970. Les droits d'importation ont constitué environ le tiers des recettes locales. Le service de la dette publique et l'expansion de l'énergie électrique ont été les principaux éléments d'augmentation des dépenses locales, dans le cadre du programme de développement de l'énergie, mis en route en 1966 et en voie d'achèvement, dont le financement a été assuré grâce à des prêts locaux.

59. Au cours de la même période, les recettes d'investissement sont tombées de 3,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1970 à 2 millions de dollars en 1971, et les dépenses d'investissement de 3,3 millions à 2,3 millions. Les dépenses d'investissement effectuées en 1971 ont été en partie financées grâce à l'aide au développement fournie par le Royaume-Uni, dont le montant s'est élevé à 1,2 million de dollars des Etats-Unis.

60. Dans ce même discours, le Gouverneur a exposé les grandes lignes de la situation financière du territoire en 1972. Les recettes continuaient d'être inférieures aux prévisions. Le gouvernement serait dans l'obligation de prendre des mesures vigoureuses pendant les quatre derniers mois de l'année pour recouvrer les arriérés de recettes et réduire les dépenses, de façon à éviter que le déficit de fin d'exercice ne dépasse le montant de la subvention promise (917 000 dollars des Etats-Unis). Au début de 1972, la dette publique s'élevait à environ 4,4 millions de dollars des Etats-Unis, à quoi il fallait ajouter 5,8 millions de dollars des Etats-Unis représentant le coût d'acquisition des avoirs de la Wickham's Cay et de l'Anegada. Les modalités de l'emprunt contracté aux fins de cette acquisition restaient à déterminer compte tenu de la viabilité de ces projets et de la capacité générale du territoire de les mettre en oeuvre. Dans l'intervalle, les dépenses annuelles afférentes au service des emprunts contractés antérieurement, au titre par exemple du plan de développement de l'énergie électrique et de la création d'un port en eau profonde, avaient considérablement augmenté à mesure que les remboursements du montant en principal venaient à échéance.

61. Le Gouverneur a indiqué que pratiquement tous les projets entraînant des dépenses d'investissement continuaient à être financés par des fonds d'aide au développement fournis par le Royaume-Uni, qui fournissait également une assistance technique. Des entretiens préliminaires avaient été engagés avec la Banque de développement des Caraïbes et les autorités canadiennes chargées des questions d'assistance en vue d'obtenir des fonds supplémentaires. On escomptait recevoir des fonds de la Banque au titre de projets d'initiative privée intéressant l'agriculture et la pêche. Bien qu'il ne fût pas possible d'obtenir du Canada une aide publique directe, le territoire escomptait obtenir des fonds grâce au Canadian Business Programm et aux contributions canadiennes de sources privées aux organisations non gouvernementales.

62. Parlant à la radio, M. Wheatley, ministre principal, a déclaré au début du mois de décembre que le gouvernement avait à faire face à un déficit hérité du passé dont le montant cumulé s'élevait à près d'un million de dollars des Etats-Unis. Le gouvernement se trouvait donc placé devant deux solutions possibles : a) diminuer les dépenses de façon à les faire coïncider avec le montant des recettes, ce qui reviendrait à réduire de nombreux services; b) accroître les recettes tout en maintenant un contrôle sur les dépenses. M. Wheatley a annoncé que le gouvernement avait décidé d'opter pour cette deuxième solution.

63. M. Wheatley a ensuite exposé les plans envisagés pour le développement du territoire. Il a signalé que, dans le secteur privé, des entretiens étaient en cours avec de nombreux investisseurs potentiels et que l'on envisageait la possibilité de faire du territoire un refuge fiscal. Il a souligné que, dans le domaine du tourisme, les réservations de chambres d'hôtels s'annonçaient plus prometteuses qu'en 1971, et il a formulé l'espoir que les navires de plaisance organiseraient des croisières faisant escale dans le territoire pendant la saison à venir. A propos de la Wickham's Cay, M. Wheatley a indiqué qu'un directeur de projet avait été désigné, et que celui-ci arriverait sous peu pour commencer l'élaboration des plans d'aménagement de la Cay.

64. En ce qui concerne le secteur public, le ministre principal a remarqué que ce secteur était essentiellement tributaire de l'assistance financière fournie par le Royaume-Uni. Au nombre des projets envisagés par le gouvernement, figuraient les suivants : a) un plan de développement du réseau routier devant être exécuté pendant la période 1973-1976, à un coût estimatif de 3 millions de dollars des Etats-Unis; b) la construction de quatre nouvelles écoles primaires; c) un programme d'expansion des hôpitaux, dont le coût s'élèverait à 1 million de dollars des Etats-Unis; d) l'introduction de nouvelles améliorations dans le système d'évacuation des détritiques; e) la désignation d'un responsable du bétail; f) la construction d'un abattoir. Le ministre principal a ajouté qu'un emprunt de 100 000 dollars des Etats-Unis avait été contracté auprès de la Banque de développement des Caraïbes aux fins, principalement, du développement de l'agriculture et de la pêche. Sur le montant total de l'emprunt, 20 000 dollars des Etats-Unis seraient consacrés à l'amélioration du terrain d'aviation d'Anegada. L'aéroport en cours de construction à Beef Island devait être achevé sous peu.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

65. Par suite du ralentissement économique enregistré en 1970, le nombre de chômeurs recensés par le Département de la main-d'oeuvre est passé de 141 en 1970 à 352 en 1971. Cette augmentation du chômage a résulté principalement du déclin de l'industrie du bâtiment, qui demeurait le principal employeur du Territoire. D'après le recensement de 1970, le secteur industriel employait au total 1 361 travailleurs (dont 44 p. 100 étaient des travailleurs migrants venus de l'extérieur), soit 36 p. 100 de l'effectif total de la main-d'oeuvre. Ce chiffre est tombé à 650 en 1971. La Puissance administrante a indiqué que le Département de la main-d'oeuvre avait délivré environ 2 187 permis de travail durant cette même année, mais qu'un grand nombre des travailleurs migrants avaient dû quitter le Territoire avant la fin de l'année. Les salaires minima des travailleurs rémunérés à la journée par le gouvernement correspondaient en général à ceux qui sont versés dans l'industrie du bâtiment. On a enregistré 50 conflits du travail en 1971, contre 70 en 1970.

66. Dans son dernier discours, le Gouverneur a réaffirmé que le principe général en vigueur, restait inchangé, et que les autorités continueraient à ne délivrer de permis de travail aux expatriés que pour les emplois ne pouvant être occupés par des ressortissants des îles Vierges. Le présent niveau du chômage et du sous-emploi dans le Territoire était préoccupant, et le gouvernement demeurait soucieux d'abaisser ce niveau et de susciter des possibilités d'emploi dans les industries primaires ou secondaires.

Santé publique

67. La plupart des services médicaux sont assurés par le gouvernement. On compte un hôpital réparti en pavillons (doté de 38 lits) à Road Town, et neuf dispensaires. En 1971, le Département des services médicaux et de la santé publique comptait cinq médecins, dont un chirurgien et un anesthésiste. L'effectif du Département comprenait également un radiologue, un dentiste, un pharmacien, 14 infirmières et 20 aides-infirmières.

68. Dans son récent discours, le Gouverneur a annoncé qu'un terrain situé au-dessus du présent hôpital avait été déblayé en vue d'y installer des bâtiments hospitaliers dont le besoin se faisait fortement sentir. Plusieurs années s'écouleraient sans doute avant que le projet puisse être mené à bien, mais on s'efforçait d'obtenir les sommes nécessaires en faisant appel aux fonds d'aide au développement du Royaume-Uni. Le gouvernement avait approuvé un programme ayant trait à la santé mentale. Une étude initiale portant sur les maladies mentales existant dans le Territoire avait été menée à bien récemment, et les traitements appropriés étaient dispensés. On espérait pouvoir créer un jour un centre permanent de soins aux malades mentaux, ce qui permettrait de réduire considérablement la nécessité de recourir à des établissements hospitaliers situés dans d'autres territoires.

69. Le gouvernement entendait améliorer les méthodes d'évacuation des déchets et veiller au strict respect de la réglementation applicable en la matière. Des mesures de lutte contre les moustiques devaient être instaurées dès que possible, et l'on ferait observer à cette fin la législation existante.

70. Les dépenses publiques en matière de santé publique se sont élevées à 473 693 dollars des Etats-Unis en 1971, contre 444 894 dollars en 1970.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

71. L'enseignement relève du ministre principal, qui est conseillé par le Board of Education (Conseil de l'enseignement) et par deux autres organes chargés respectivement des questions relatives à l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'à 15 ans.

72. Le gouvernement assure le fonctionnement de 11 écoles primaires et verse une subvention limitée à trois écoles primaires privées. On compte également six écoles primaires privées qui ne sont pas subventionnées. Les écoles privées non subventionnées reçoivent des enfants n'ayant pas atteint l'âge normal d'accès aux écoles primaires publiques. Le nombre des élèves inscrits dans les écoles privées non subventionnées était de 225 en 1971. Le total des élèves inscrits dans les 14 écoles primaires s'élevait à 2 658 en 1971, soit une nouvelle diminution par rapport à 1970 (2 723) et à 1969 (2 900). En revanche, le nombre des enseignants (126 en tout) avait légèrement augmenté. Plusieurs écoles primaires ont des classes secondaires. En outre, le gouvernement assure le fonctionnement d'une école secondaire à Road Town (300 élèves et 45 enseignants en 1971). Un certain nombre de bourses d'études sont accordées pour des universités situées au Canada, à Porto Rico et aux Etats-Unis, ainsi que pour l'Université des Indes occidentales.

73. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, le Gouverneur a exposé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans gouvernementaux d'expansion de l'enseignement. Deux nouvelles écoles primaires étaient achevées et prêtes à accueillir des élèves en septembre 1972, une autre serait achevée au début de 1973, et l'on envisageait la possibilité d'en créer une troisième. Deux écoles avaient été rénovées, et une troisième devait également être améliorée. Plusieurs salles avaient été ajoutées à l'école secondaire, et l'on prévoyait des terrains de jeux supplémentaires.

74. Le Gouverneur a ajouté qu'une étude portant sur les 14 écoles primaires publiques ou subventionnées par le gouvernement, ainsi que sur les six écoles primaires privées, avait été menée à bien en février 1972. Les conclusions de l'étude fourniraient des indications précieuses pour améliorer l'organisation des écoles. L'école secondaire avait également fait l'objet d'une étude, et le gouvernement examinait activement les moyens à adopter pour que l'enseignement préprofessionnel dispensé par cette école permette d'accéder aux cours plus intensifs offerts dans les établissements d'enseignement technique situés hors du Territoire. Les cours en question intéressaient la menuiserie, le travail des métaux, la mécanique automobile, l'enseignement ménager et les études commerciales.

75. Au sujet des bourses d'études, le Gouverneur a annoncé qu'un comité des bourses élargi avait été récemment mis en place et s'était vu chargé d'évaluer et d'étudier de façon continue les besoins du Territoire et des services publics, notamment en ce qui concernait le personnel qualifié dans tous les domaines; le comité donnerait également des conseils pour la sélection des candidats à la formation. Le gouvernement s'occupait en outre de mettre au point des dispositions législatives visant la création d'un fonds d'affectation en matière de bourses d'études, lequel serait chargé de réunir et de gérer des fonds de sources privées au bénéfice des étudiants qualifiés souhaitant suivre des cours de perfectionnement, en particulier dans les domaines technique et commercial.

76. Enfin, le Gouverneur a remarqué que l'on avait continué à assurer des cours du soir, et que ceux-ci portaient sur un nombre accru de matières d'enseignement et réunissaient davantage d'élèves. Ces cours étaient le plus souvent organisés sur la demande des adultes qui souhaitaient s'y inscrire.

77. En 1971, les dépenses courantes consacrées à l'enseignement se sont élevées à 703 570 dollars des Etats-Unis, contre 615 411 dollars en 1970.

B. ILES CAIMANES*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 54
1. GENERALITES	3 - 4
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	5 - 19
3. SITUATION ECONOMIQUE	20 - 45
4. SITUATION SOCIALE	46 - 49
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	50 - 54

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.857.

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL
ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Caïmanes est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports présentés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-septième session a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations concernant le territoire adoptées par le Comité spécial en 1972 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, ainsi que le texte de la résolution 2984 (XXVII) de l'Assemblée générale datée du 14 décembre 1972, concernant 17 territoires, dont les îles Caïmanes, ont été communiqués au Comité.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

1. GENERALITES

3. Le groupe des Caïmanes comprend trois îles : la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane (ces deux dernières également connues sous le nom de Petites Caïmanes). La superficie totale du territoire est de 259 kilomètres carrés (environ 100 miles carrés). La Grande Caïmane, qui est l'île principale, est située à 300 kilomètres environ à l'ouest-nord-ouest de la pointe occidentale de la Jamaïque et à 250 kilomètres au sud de Cuba; Cayman Brac se trouve à 150 kilomètres à l'est-nord-est de la Grande Caïmane et la Petite Caïmane à 8 kilomètres à l'ouest de Cayman Brac.

4. Lors du dernier recensement, en 1970, la population du territoire s'élevait à 10 249 habitants qui se répartissaient comme suit : Grande Caïmane : 8 932; Cayman Brac : 1 297; Petite Caïmane : 20. La population comprenait 60 p. 100 de métis, 20 p. 100 d'éléments d'origine africaine et 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne. La capitale, George Town, qui se trouve dans la Grande Caïmane, comptait environ 4 000 habitants en 1970. Etaient exclus des chiffres du recensement les

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, par. 9.

b/ La présente section a été établie à partir de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 10 juillet 1972, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année 1971.

insulaire qui avaient émigré pour aller travailler à l'étranger. Selon la Puissance administrante, depuis l'essor du développement économique enregistré vers la fin des années 60, les habitants ont tendance à rester travailler dans les îles. En 1972, la population totale était estimée à 11 000 habitants.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Nouvelle Constitution

5. Comme il a été indiqué précédemment c/, lord Oxford and Asquith a été envoyé aux îles Caïmanes en janvier-février 1971 par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni en vue d'étudier, en qualité de commissaire aux questions constitutionnelles, les différentes formes que pourrait revêtir l'évolution constitutionnelle du territoire. Dans un rapport publié en octobre 1971, le Commissaire aux questions constitutionnelles a présenté diverses recommandations, dont le Gouvernement britannique a considéré qu'elles étaient toutes généralement acceptables. Le représentant du Royaume-Uni a informé la Quatrième Commission de l'Assemblée générale à sa 2005ème séance, le 27 novembre 1972, que l'ancienne Assemblée législative avait nommé un Comité spécial, composé de tous les membres élus de l'Assemblée, pour examiner ces propositions et formuler des recommandations à leur sujet, et que les recommandations du Comité, qui avaient été adoptées par celui-ci à l'unanimité, avaient été approuvées par l'Assemblée législative en mai 1972 et incorporées dans une nouvelle Constitution (dont le texte figure dans le Cayman Islands (Constitution) Order du 22 août 1972). Il a dit que la Constitution prévoyait un nombre accru de membres élus au Conseil exécutif, la suppression des membres nommés tant à l'Assemblée législative qu'au Conseil exécutif, ce qui assurait une majorité de membres élus dans les deux organes, et l'introduction d'un cabinet embryonnaire, les membres du Conseil exécutif se voyant confier la responsabilité de certains problèmes et de certains départements. Les nouvelles dispositions constitutionnelles sont exposées ci-dessous.

Gouverneur

6. Le Gouverneur est nommé par la Reine et exerce en son nom le pouvoir exécutif. Outre ses attributions d'ordre exécutif et législatif (voir ci-dessous), le Gouverneur est habilité à créer des charges, à nommer à certaines fonctions et à renvoyer les fonctionnaires publics. Il dispose également du droit de grâce au nom de la Reine. Un poste de gouverneur adjoint est prévu.

Conseil exécutif

7. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de trois membres de plein droit nommés par lui et de quatre autres membres choisis en leur sein par les membres élus de l'Assemblée législative.

c/ Document officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, annexe, sect. D, par. 8 à 21.

8. Le Gouverneur doit consulter le Conseil exécutif aux fins de l'élaboration de la politique générale et de l'exercice de tous les pouvoirs qui lui sont attribués sauf dans le cas de : a) toute attribution que lui confère la Constitution et qu'il est habilité à exercer de façon discrétionnaire; b) toute attribution conférée par une loi et qu'il est habilité ou chargé d'exercer sans devoir en référer au Conseil; ou c) toute attribution se rapportant à la défense, aux affaires étrangères, à la sécurité intérieure, à la police ou au fonctionnement des services publics du territoire. Le Gouverneur n'est pas tenu de consulter le Conseil exécutif dans le cas de toute situation où, à son avis : a) le service de Sa Majesté s'en trouverait matériellement affecté; b) les questions à trancher sont trop peu importantes pour exiger cette consultation; ou c) l'urgence est telle qu'il lui faut agir avant de pouvoir consulter le Conseil; dans ce dernier cas, toutefois, le Gouverneur doit dès que possible informer le Conseil exécutif des mesures qu'il a prises et en exposer les motifs.

9. Dans toute situation où le Gouverneur est tenu de consulter le Conseil exécutif, il peut passer outre à l'avis de ce dernier, s'il le juge opportun dans l'intérêt du maintien de l'ordre public, du respect des engagements pris officiellement ou d'une saine gestion des affaires publiques. En pareil cas, toutefois, il doit rendre compte de la question et des motifs de son action à un secrétaire d'Etat du Royaume-Uni.

10. Le Gouverneur a toute latitude pour confier à des membres du Conseil exécutif la responsabilité de certaines tâches ou de certains services relevant de la gestion des affaires publiques (sauf dans les domaines qui sont exclusivement de sa compétence). Les membres chargés de telles responsabilités doivent s'acquitter de leurs fonctions conformément à la politique du gouvernement telle qu'elle est arrêtée en Conseil et aux principes de la responsabilité collective.

Assemblée législative

11. L'Assemblée législative se compose : a) du Gouverneur ou, lorsqu'une personne occupe la charge de Speaker, de cette dernière; b) de trois membres de plein droit nommés par le Gouverneur; et c) de 12 membres directement élus. La durée du mandat de l'Assemblée est de quatre ans, sauf dissolution anticipée, et le Gouverneur est habilité à proroger ce mandat ou à dissoudre l'Assemblée.

12. Le Gouverneur peut créer des commissions de l'Assemblée. Chacune de ces commissions peut se composer d'un président et d'autres membres choisis par le Gouverneur, à condition qu'elle comporte une majorité de membres élus de l'Assemblée et que son Président soit membre du Conseil exécutif. Les Commissions doivent agir conformément à la politique du gouvernement et aux directives données par le Gouverneur.

13. Sous réserve des dispositions de la Constitution, le Gouverneur, avec l'accord de l'Assemblée dont il doit prendre l'avis, peut légiférer pour assurer la paix, l'ordre et la bonne marche des affaires publiques dans le territoire. Une

proposition de loi adoptée par l'Assemblée n'acquiert force de loi que lorsque le Gouverneur l'a approuvée et signée ou que la Reine a donné son assentiment par l'intermédiaire d'un secrétaire d'Etat. Le pouvoir général d'invalidier les lois appartient exclusivement à la Couronne. Sauf sur recommandation du Gouverneur, l'Assemblée n'a pas le droit d'adopter de législation affectant les finances du territoire. Si l'Assemblée n'adopte pas un texte législatif ou une motion que le Gouverneur juge utile aux fins de l'exercice de l'une quelconque de ses responsabilités, il peut déclarer ledit texte ou ladite motion adoptés. En pareil cas, le Gouverneur est tenu de rendre compte de l'affaire à un secrétaire d'Etat et d'exposer les motifs de sa décision.

Elections générales

14. Les premières élections organisées dans le cadre de la nouvelle Constitution pour pourvoir les 12 sièges électifs à l'Assemblée législative ont eu lieu le 22 novembre 1972. Il y avait 27 candidats, mais aucun parti politique ne s'est dégagé. Parmi l'enjeu des élections figuraient les problèmes relatifs à l'autonomie interne du territoire et la réduction de certains pouvoirs du Gouverneur aux termes de la Constitution. Sur les 12 membres élus, 8 étaient des anciens membres de l'Assemblée législative.

15. A la suite des élections, quatre membres de l'Assemblée ont été choisis parmi les membres élus pour siéger au Conseil exécutif. Ces membres du Conseil exécutif ont été investis de la responsabilité des départements suivants : communications et travaux publics, coordination interinsulaire; enseignement, santé et services sociaux; tourisme, ressources naturelles et agriculture.

Statut futur du territoire

16. Commentant les recommandations concernant les îles Caïmanes figurant dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, le représentant du Royaume-Uni a affirmé, dans sa récente déclaration à la Quatrième Commission, que les mesures décrites au paragraphe 5 ci-dessus entraîneraient d'importants progrès constitutionnels et que le Gouvernement britannique restait disposé à examiner des propositions en vue de réaliser de nouveaux progrès constitutionnels à condition que ces propositions émanent des habitants des îles Caïmanes eux-mêmes. Il a fait remarquer que l'indépendance n'avait pas été un thème central des dernières élections générales mais qu'il estimait que les élections donnaient à la population du territoire la possibilité d'exprimer ses aspirations. Il a dit enfin que si les habitants souhaitaient s'engager sur la voie de l'indépendance et de l'autodétermination, le Gouvernement du Royaume-Uni n'essaierait pas de s'opposer au désir qu'ils auraient librement exprimé.

17. Le 6 février 1973, dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de la nouvelle Assemblée législative, le Gouverneur a fait observer que la question de l'autonomie interne avait été soulevée au cours des dernières élections générales et que le Gouvernement du Royaume-Uni n'essaierait aucunement d'entraver artificiellement tout progrès constitutionnel approuvé par la majorité des habitants du territoire.

Fonction publique

18. A la fin de l'année 1971, la fonction publique des îles Caïmanes se composait de 128 fonctionnaires expatriés (dont 25 occupaient des postes supérieurs) et de 296 fonctionnaires autochtones (dont 24 occupant des postes supérieurs). Pour ne plus dépendre autant du recrutement de personnel expatrié, le gouvernement a entrepris un programme de formation en cours d'emploi des fonctionnaires et poursuit une campagne vigoureuse pour recruter des étudiants qualifiés ayant terminé leurs études secondaires. Au début de janvier 1972, une section de la formation a été créée au sein de la Division de la fonction publique. Elle est responsable de l'administration de la formation en cours d'emploi aussi bien que de la formation à l'étranger de fonctionnaires aux tâches d'administrateurs et de techniciens.

19. A l'occasion du discours budgétaire qu'il a prononcé devant la nouvelle Assemblée législative le 7 février 1973, le Secrétaire aux finances a déclaré que, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de la demande de main-d'oeuvre dans le secteur privé, les traitements des fonctionnaires publics avaient été relevés le 1er août 1972. Conscient du fait que le manque d'organisation et l'emploi de méthodes et de systèmes désuets se traduisaient souvent par une faible productivité de la part des fonctionnaires, le Secrétaire a déclaré que le gouvernement avait déjà réorganisé un certain nombre de départements avec l'aide d'experts du Royaume-Uni et de l'Organisation des Nations Unies.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

20. En 1972, les îles Caïmanes ont bénéficié d'une croissance économique soutenue, le revenu moyen par habitant ayant, d'après les renseignements fournis, progressé de 150 p. 100 pour atteindre 1 250 livres, ce qui représente le gain le plus important enregistré au cours des dernières années. En conséquence, le territoire figure maintenant parmi les pays les plus riches des Antilles.

21. La structure fondamentale de l'économie est restée la même que celle décrite dans le précédent rapport du Comité spécial d/. En bref, la prospérité récente est imputable dans une large mesure aux secteurs du tourisme, de la promotion immobilière et des opérations financières internationales et, dans une moindre mesure, aux revenus des autochtones employés à bord de navires étrangers. L'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'industrie manufacturière jouent un rôle mineur dans la vie économique des îles Caïmanes. Bien que le territoire soit exportateur de produits dérivés de la tortue, il est fortement tributaire des importations de denrées alimentaires et autres marchandises. La valeur des exportations a été estimée à 4 638 livres en 1970 et à 3 262 livres en 1971; les importations ont totalisé respectivement 3 883 289 livres et 4 527 826 livres. Les Etats-Unis d'Amérique ont été le principal débouché des exportations et la principale source des importations. Les principaux problèmes économiques du territoire ont été la poursuite de l'inflation, un déficit commercial chronique, la rareté des ressources productives, la pénurie de capitaux locaux et l'insuffisance de certaines installations d'infrastructure.

22. Dans son récent discours budgétaire (voir par. 19 ci-dessus), le Secrétaire aux finances a dressé le tableau suivant de la situation économique générale. En 1972, l'économie dans son ensemble a été plus forte que jamais, enregistrant de nouveaux gains dans les secteurs du tourisme et des opérations financières internationales. Des indications récentes donnaient à penser que ces secteurs progresseraient à un rythme encore plus rapide. Deux autres secteurs, la promotion immobilière et les revenus des marins des îles Caïmanes, ont également contribué de façon appréciable à l'économie. La promotion immobilière s'est poursuivie à une allure rapide et tout concourait à indiquer que la croissance spectaculaire de l'industrie du bâtiment continuerait. La monnaie nationale des îles Caïmanes a été mise en circulation le 1er mai 1972 (voir par. 27 ci-dessous).

23. Dans son discours, le Secrétaire aux finances a déclaré que des mesures seraient prises pour encourager encore plus le tourisme et les opérations financières internationales qui, cependant, ne pouvaient pas être considérés comme des sources de revenu stables. Le Secrétaire a estimé qu'à long terme il serait peut-être de l'intérêt du territoire d'étudier les possibilités de diversifier l'économie, afin d'obtenir d'autres sources de revenu plus stables qui puissent servir de base à une planification future plus assurée. Dans ce contexte, il a

d/ Ibid., par. 24 à 39.

suggéré que la création de nouvelles industries légères devrait être encouragée, y compris la fabrication de produits destinés à l'exportation et que ces industries devraient faire appel au début à une main-d'oeuvre réduite, étant donné la situation actuelle de plein emploi; par la suite, on pourrait laisser ces industries se développer en fonction de la disponibilité de la main-d'oeuvre locale. Le Secrétaire a en outre suggéré qu'avant que ces industries ou d'autres soient créées, des textes législatifs appropriés devraient être promulgués aux fins de la perception d'impôts indirects et de droits à l'exportation et de l'entrée en franchise des matières premières importées destinées à l'industrie manufacturière.

Institutions financières

Opérations bancaires et financières

24. Du fait de son accès facile, de sa stabilité et des avantages qu'il offre en tant que paradis fiscal, le territoire est devenu au cours de ces dernières années un important centre financier international. D'après le Secrétaire aux finances, la contribution du secteur financier au produit intérieur brut s'accroît au rythme annuel de 75 p. 100 et représente de 30 à 40 p. 100 des recettes gouvernementales.

25. Au début de l'année 1973, plus de 5 000 institutions financières (3 472 en 1971 et plus de 2 300 en 1970) étaient installées dans le territoire, principalement à George Town. Ces institutions comprenaient environ 80 banques, 600 sociétés de placement et 4 400 sociétés internationales (la plupart enregistrées dans les îles Caïmanes et possédant des investissements dans le monde entier).

26. Vingt-deux grandes banques internationales et sociétés de placement opèrent maintenant dans les îles Caïmanes, dont les suivantes : Barclays Bank International, Ltd; la Bank of Montreal Trust Corporation (Cayman), Ltd; la Canadian Imperial Bank of Commerce; la Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company (Cayman), Ltd; la First National City Bank, la Royal Bank Trust Company (Cayman), Ltd; la Swiss Bank and Trust Corporation, Ltd; la Bank of Nova Scotia; la Bank of Nova Scotia Trust Company (Cayman), Ltd; la Banque royale du Canada et la World Banking and Trust Corporation (Cayman), Ltd, filiale de la Bank of America. Un nombre croissant d'habitants des îles Caïmanes sont employés dans le secteur financier, bien que la majorité des postes de direction soient toujours occupés par des étrangers.

Contrôle des changes

27. Comme il a été indiqué ci-dessus, une monnaie nationale des îles Caïmanes a été mise en circulation le 1er mai 1972. La monnaie en circulation est garantie par la livre sterling. L'unité monétaire est le dollar des îles Caïmanes, qui vaut 0,5 livre sterling. Le dollar jamaïquain, qui avait cours légal jusqu'à l'introduction de la monnaie locale, a été retiré le 1er septembre.

28. Le 23 juin 1972, le Gouvernement britannique a décidé de libérer la livre sterling de son taux de change fixe et d'introduire un système de contrôle des changes entre le Royaume-Uni (y compris l'île de Man et les îles anglo-normandes) et les pays de la zone sterling à l'exception de la République d'Irlande. Aux termes des nouveaux règlements sur le contrôle des changes, les résidents du Royaume-Uni doivent maintenant obtenir une autorisation avant de faire des investissements directs dans les pays en question.

29. Le même jour, à la suite d'une proclamation du Gouvernement du Royaume-Uni, le taux de change du dollar des îles Caïmanes par rapport aux monnaies étrangères a été suspendu. Le Gouvernement des îles Caïmanes a également décidé de laisser la nouvelle monnaie suivre les fluctuations de la livre sterling jusqu'au retour à des parités fixes. Commentant cette décision, le Secrétaire aux finances a déclaré que le territoire n'avait rencontré jusqu'ici aucune difficulté sérieuse.

30. La récente décision du Gouvernement du Royaume-Uni a en outre amené l'Assemblée législative à adopter à la fin de juin un amendement à la loi de 1966 sur le contrôle des changes, qui redéfinit les territoires visés par loi (c'est-à-dire les pays de la zone sterling) comme étant composés des îles Caïmanes seulement. Aux termes de cet amendement, il est toujours permis de commercer librement avec les anciens pays de la zone sterling, sauf en ce qui concerne les mouvements de capitaux en monnaie locale vers l'extérieur, qui doivent être approuvés par les autorités de contrôle des changes.

Tourisme

31. Le taux de croissance annuel moyen de l'industrie touristique, mesuré au nombre de visiteurs (passagers des bateaux de croisière non compris) est tombé de plus de 40 p. 100 à 12 p. 100 en 1971, bien que les dépenses du tourisme aient marqué un accroissement sensible - 27 p. 100 - passant à 3,5 millions de dollars des îles Caïmanes. En 1972, 30 000 touristes environ ont dépensé 4,7 millions de dollars des îles Caïmanes dans le territoire, ce qui représente des accroissements de 20 et 34 p. 100 respectivement par rapport à l'année précédente. On attend environ 40 000 touristes en 1973. Ce chiffre élevé s'explique principalement par les raisons suivantes : a) la reprise économique aux Etats-Unis, d'où viennent environ 80 p. 100 des touristes; b) l'intensification de l'effort publicitaire visant à attirer les touristes (avec, en particulier, l'existence d'un bureau de tourisme à Miami (Floride) et à New York, ainsi qu'à Londres); et c) l'accélération du développement des installations destinées aux touristes et des autres installations de base.

32. Avec l'ouverture de l'hôtel de 125 chambres de Holiday Inn près de George Town en juillet 1972, le nombre des hôtels du territoire est passé à 18 (contre 15 en 1970), sans compter les pensions de famille et les maisons pouvant être louées aux touristes. Ces maisons mises à part, le nombre de lits disponibles était de 1 759 (contre 907 en 1970). Les hôtels n'ont pas marché à plein, loin de là (40 p. 100 des lits seulement ont été occupés en 1970-1971 et 45 p. 100 en 1972). Selon le Secrétaire aux finances, l'industrie hôtelière

ne devient rentable qu'à partir du moment où le pourcentage des lits occupés est au minimum de 60 p. 100 en moyenne. Cette industrie a donc demandé avec insistance qu'un plus grand nombre de compagnies aériennes aient des vols vers George Town. A l'avenir, cette industrie s'efforcera sans doute surtout de faire en sorte que le nombre de lits actuellement disponibles soient occupés parce que le gouvernement a fait savoir qu'il ne serait pas délivré de nouvelles licences pour de grands hôtels pendant quelque temps et qu'il serait difficile d'augmenter davantage le nombre de chambres d'hôtel en raison du manque de main-d'oeuvre qualifiée, à moins que le gouvernement ne soit disposé à accroître une main-d'oeuvre étrangère déjà élevée. Cette industrie devra également renforcer sa position compétitive en élaborant un programme de formation du personnel hôtelier et en réduisant les coûts élevés de fonctionnement.

33. Dans son allocution récente sur le budget, le 7 février 1973, le Secrétaire aux finances a dit qu'au cours de l'année 1972 une étude sur le tourisme dans les îles Caïmanes avait été effectuée avec l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni. Un rapport contenant des recommandations avait été présenté et l'on s'efforcera de mettre en oeuvre celles d'entre elles qui pourraient conduire rapidement aux améliorations souhaitées. Le budget pour 1973 envisageait la transformation du Tourist Board en département ministériel à la tête duquel il y aurait un directeur du tourisme, ainsi que l'ouverture d'un crédit de 260 000 dollars des îles Caïmanes. On estimait qu'en 1975, les touristes atteindraient le chiffre de 87 000 et que les dépenses du tourisme s'élèveraient à 10,5 millions de dollars des îles Caïmanes.

Promotion immobilière

34. Au cours des dernières années, l'industrie de la construction a connu un essor remarquable, surtout dans le domaine de la construction de banques, de locaux à usage de bureaux et d'installations de villégiature. A la suite de l'adoption en 1972 d'une loi réglementant la planification en détail et avec l'aide d'un expert de l'ONU, on a créé la Central Planning Authority (Organisme central de planification) qui est chargée de guider la promotion immobilière. Au cours de l'année, cet organisme a approuvé des demandes évaluées à près de 8 millions de dollars des îles Caïmanes, le principal projet étant celui de Governor's Harbour, complexe touristique qui doit être construit par la Commonwealth Development Finance Corporation et la Standard Dredging Corporation de New York à un coût de 5 millions de dollars des îles Caïmanes. Bien que la construction soit toujours en plein essor, le nombre de logements demeure insuffisant.

35. Tous les terrains appartiennent à des particuliers et ne font l'objet d'aucune restriction en cas de vente à des étrangers. On signale que les transactions foncières augmentent de 42 p. 100 par an environ, ce qui fait que la terre devient de plus en plus rare et de plus en plus chère. Afin d'assurer que l'industrie immobilière se développe de manière rationnelle, le gouvernement a adopté un projet d'établissement du cadastre et d'un registre foncier par régions. Au cours des débats sur l'établissement du cadastre, qui ont eu lieu à l'Assemblée législative, le 6 février 1973, M. W. Conolly, membre du Conseil

exécutif pour le tourisme, les ressources naturelles et l'agriculture, a souligné que la terre devait être mise en valeur dans l'intérêt de la population tout entière. Il a dit que l'objectif le plus important du cadastre était de permettre aux propriétaires terriens d'obtenir pour leur terre un titre de propriété incontestable de façon à pouvoir aisément donner une preuve de ce titre aux banques et aux autres institutions financières s'ils voulaient offrir leur terre comme "garantie". Il a invité instamment les membres du Conseil à envisager l'établissement du cadastre du point de vue des avantages que le territoire en retirerait, quels que soient les malentendus qui aient pu exister dans le passé. Prenant la parole pour dissiper certaines conceptions erronées, M. G. Waddington, membre de plein droit du Conseil exécutif, a dit qu'une grande partie des litiges concernaient la question des titres de propriété et que ce problème disparaîtrait dès que tous les titres de propriété auraient été inscrits au registre foncier. Par la suite, il a été signalé que l'établissement du cadastre s'effectuait de façon satisfaisante.

Moyens de communications et autres éléments d'infrastructure

36. En 1971, la Grande Caïmane et Cayman Brac possédaient respectivement 128 et 40 kilomètres de routes carrossables, dont la moitié environ étaient des routes asphaltées. Il existe également à la Petite Caïmane une route qui fait le tour de toute l'île, sauf de la partie est. Dans sa récente allocution, le Gouverneur a dit que l'on s'efforçait d'améliorer et de développer le réseau routier. Parmi les premiers projets à être entrepris, il y aurait la construction d'une route sur le cap de Cayman Brac. Parlant du problème de la circulation à George Town, le Gouverneur a déclaré qu'un système de circulation à sens unique serait établi le 13 février 1973 et qu'il fallait étudier sérieusement la création de zones de stationnement dont l'emplacement devrait être soigneusement choisi.

37. Le territoire est desservi par l'aéroport Owen Roberts situé à la Grande Caïmane et par des pistes à Cayman Brac et à la Petite Caïmane. En ce qui concerne le développement des installations de transports aériens, le Gouverneur a déclaré dans son allocution que le gouvernement étudierait la construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport Owen Roberts. Il a ajouté que l'on établissait des plans pour une nouvelle aérogare sur la piste de Cayman Brac et que le territoire avait présenté au Gouvernement du Royaume-Uni une demande d'aide en vue du réasphaltage de la piste d'envol.

38. Les Cayman Airways Ltd. (ligne aérienne locale dont le gouvernement est actionnaire à 51 p. 100) et les Líneas Aéreas Costarricenses, S.A. (LACSA), assurent des vols quotidiens entre le territoire et Miami et des vols réguliers entre le territoire et le Costa Rica et la Jamaïque. Les Cayman Airways Ltd. assurent aussi le service entre les îles. En 1971, 35 220 passagers ont atterri, contre 31 749 l'année précédente. Un certain nombre de compagnies internationales ont demandé à être autorisées à assurer des liaisons régulières, principalement à partir de Miami. Le gouvernement n'a pas encore pris de décision sur cette question.

39. A l'heure actuelle, aucun navire de lignes régulières transportant des passagers et peu de navires de croisière font escale à George Town, port principal, parce qu'il ne peut recevoir que de petits navires. Il existe un service de fret régulier à partir de Miami et de Tampa (Floride) et de Kingston. On a effectué des études de faisabilité concernant la construction de nouvelles installations portuaires à la Grande Caïmane, qui présente un caractère d'urgence, et l'on évalue actuellement les possibilités de financement de ce projet. En 1972, on escomptait que plus de 40 000 tonnes de fret (contre 26 330 en 1971) seraient débarquées dans le territoire.

40. Dans le domaine des télécommunications, l'essor a été spectaculaire, la demande de la communauté financière florissante ayant incité le Cable and Wireless (West Indies) Ltd. qui a reçu une concession du gouvernement en 1967 à fournir l'effort nécessaire. Cette compagnie est propriétaire du réseau téléphonique et du réseau de télex intérieurs et extérieurs, et d'un câble sous-marin reliant le territoire à une station terrestre de communications par satellites à la Jamaïque, et elle assure leur fonctionnement.

41. Il y a deux compagnies de services publics. La Caribbean Utilities Company Ltd. a récemment prolongé ses lignes électriques jusqu'à la partie orientale de l'île de la Grande Caïmane et elle alimente maintenant en courant électrique l'île tout entière. La Cayman Brac Power and Light Company Ltd. continue à fournir l'électricité à l'île tout entière. A l'heure actuelle, l'approvisionnement en eau est assuré principalement par des puits et par l'eau captée dans les gouttières des maisons.

Finances publiques

42. On estime qu'en 1973 les recettes locales atteindront 4,9 millions de dollars des îles Caïmanes (soit une augmentation de 430 000 dollars des îles Caïmanes par rapport au chiffre révisé de 1972) et que les dépenses courantes et les dépenses d'équipement s'élèveront à 5,2 millions de dollars des îles Caïmanes (692 000 dollars des îles Caïmanes de plus que le chiffre révisé de 1972). Ces prévisions budgétaires montrent que la tendance ascendante enregistrée dernièrement, surtout depuis 1964, se maintiendra.

43. En 1973, les dépenses qui devront être financées à l'aide des recettes locales se répartissent ainsi : dépenses renouvelables - 4,2 millions de dollars des îles Caïmanes; nouveaux services - 173 000 dollars des îles Caïmanes; dépenses d'équipement - 894 000 dollars des îles Caïmanes. En ce qui concerne les dépenses renouvelables, une hausse a été enregistrée dans la plupart des départements, surtout en raison d'un récent relèvement des traitements des fonctionnaires. Les dépenses relatives aux nouveaux services sont surtout dues aux demandes de personnel supplémentaire et au reclassement de postes. Les dépenses d'équipement se divisent en trois catégories suivant qu'elles sont financées à l'aide des recettes locales (voir ci-dessus), grâce à l'aide au développement accordée par le Royaume-Uni (1,5 million de dollars des îles Caïmanes, soit 800 000 dollars des îles Caïmanes de plus qu'en 1972) ou au moyen de prêts (2,1 millions de dollars des îles Caïmanes). Elles sont occasionnées notamment par des projets

relatifs à la construction de bâtiments publics et de routes, à la modernisation des installations portuaires et de l'aéroport, à l'expansion des moyens d'enseignement et des services médicaux et à la radiodiffusion.

44. Le Secrétaire aux finances, exposant la situation financière du territoire, a dit qu'on pouvait considérer 1972 comme une très bonne année du point de vue financier. Un nouveau système de contrôle des dépenses publiques, introduit au début de l'année, s'était avéré très utile et serait maintenu en 1973. L'accroissement des recettes provenait surtout des droits d'importation, des patentes, de la vente de timbres-poste et des droits d'immatriculation des sociétés, toutes activités étroitement liées au développement économique actuel. Les dépenses étaient aussi en augmentation, le poste le plus important étant la construction du bâtiment de l'Assemblée législative et du tribunal.

45. Passant au projet de budget de 1973, il a déclaré que l'Assemblée avait approuvé une hausse des patentes acquittées par les banques et les sociétés de placement à compter de janvier. D'autres mesures fiscales seraient recommandées, surtout pour financer les projets d'investissement; peut-être faudrait-il alors entreprendre une étude fiscale, qui pourrait être faite dans le cadre de l'assistance technique fournie par le Royaume-Uni. Enfin, les estimations laissaient prévoir un petit excédent de 1 014 dollars des îles Caïmanes à la fin de l'exercice.

4. SITUATION SOCIALE

Emploi

46. Selon la Puissance administrante, le territoire n'a pas de service administratif spécialement chargé des problèmes de l'emploi, ce qui fait que l'on ne dispose pas de statistiques complètes en la matière. Il n'y a pas de chômage dans les îles Caïmanes, sauf pour quelques hommes en attente d'un emploi à la mer. Actuellement, le territoire manque de main-d'oeuvre aussi bien qualifiée que non qualifiée et les salaires sont extrêmement élevés. Toute la main-d'oeuvre étrangère est contrôlée par la Caymanian Protection Law de 1971 e/. Il existe deux syndicats enregistrés : la Global Seamen's Union (5 500 adhérents en 1971, dont environ un tiers étaient originaires des îles Caïmanes) et la Cayman Islands Taxicab Association.

Santé publique

47. Les services médicaux publics comprennent un hôpital central (36 lits) sur la Grande Caïmane, une clinique dentaire à George Town, un hôpital constitué de pavillons indépendants sur Cayman Brac et six centres de santé (quatre dans des districts périphériques de la Grande Caïmane et deux sur Cayman Brac). Il

e/ Ibid., par. 22.

y a six médecins qualifiés dans le territoire. La santé des habitants est généralement bonne. Il n'y a pratiquement pas de maladies tropicales.

48. Le Mosquito Research and Control Unit (Centre de recherche et de lutte contre les moustiques), dont le Comité spécial a déjà noté l'existence f/, a poursuivi ses travaux. En 1971, six ans après la création du Centre, la campagne de lutte contre l'Aedes aegypti par pulvérisation d'Abate a permis d'éliminer complètement ce moustique de Cayman Brac et de la Petite Caïmane. L'année suivante, la lutte contre ce moustique a été étendue à toute l'île de la Grande Caïmane. Dans la région de George Town, par exemple, la densité moyenne était de 34 000 moustiques par nuit en 1966 pendant la saison et elle a été ramenée à 150 en 1972.

49. Les dépenses de santé publique en 1971 se sont élevées à 146 242 livres.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

50. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans. Il est gratuit dans les neuf écoles primaires publiques et dans l'école secondaire polyvalente publique (qui a une annexe du premier cycle sur Cayman Brac). En outre, il y a cinq écoles privées confessionnelles, dont deux dispensent aussi un enseignement secondaire. En 1971, le chiffre total des élèves inscrits dans toutes les écoles s'élevait à 2 975 (dont 1 923 dans les écoles publiques); 930 élèves poursuivaient des études au-delà de l'enseignement primaire.

51. Le territoire n'est pas en mesure de fournir tous les enseignants qualifiés dont il a besoin et certains d'entre eux sont donc recrutés au Canada, au Royaume-Uni et dans la région des Antilles. La plupart des enseignants originaires du pays ont été formés dans les écoles normales de la Jamaïque.

52. Au-delà de l'enseignement secondaire, toutes les études doivent être poursuivies à l'étranger. Le gouvernement verse une contribution à l'Université des Indes occidentales et certains étudiants originaires des îles Caïmanes reçoivent une aide du Gouvernement britannique pour poursuivre leurs études au Royaume-Uni.

53. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement en 1971 se sont élevées à 138 387 livres.

54. Dans son récent discours du 6 février 1973, le Gouverneur a déclaré que les plans de construction de l'école publique secondaire polyvalente avaient dû être quelque peu modifiés. On avait cependant construit des bâtiments provisoires et il serait tenu compte en priorité des besoins de l'école. Il a fait observer qu'en 1972 le gouvernement était devenu membre du Caribbean Examinations Council, qui serait ultérieurement chargé d'élaborer un système d'examens pour les écoles secondaires de la région. Notant le développement rapide du territoire, il a

f/ Ibid., par. 41.

souligné que si les habitants des îles Caïmanes voulaient y prendre part, il faudrait donner un rang de priorité élevé à l'enseignement. Il a en outre indiqué que le gouvernement cherchait à faire en sorte que les jeunes des îles Caïmanes reçoivent l'enseignement approprié pour pouvoir occuper leur place dans une société qui évoluait de plus en plus rapidement et où la technique prenait une importance croissante. A cet égard, il a dit que le gouvernement ne ménageait aucun effort pour faire de l'école secondaire des îles Caïmanes une école polyvalente. Il a fait observer que quelques étudiants des îles Caïmanes recevaient des bourses pour faire des études d'ingénieur et de médecine à l'étranger, mais que davantage de bourses étaient nécessaires.

C. MONTSERRAT^{*}

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 47
1. GENERALITES	3 - 4
2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE	5 - 9
3. SITUATION ECONOMIQUE	10 - 40
4. SITUATION SOCIALE	41 - 44
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	45 - 47

* Texte publié précédemment sous la cote A/E.C.109/L.851

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question du territoire de Montserrat est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-septième session a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations relatives à ce territoire que le Comité spécial a adoptées en 1972 et que l'Assemblée générale a ultérieurement approuvées à sa vingt-septième session, ainsi que le texte de la résolution 2984 (XXVII) du 14 décembre 1972 concernant 17 territoires, dont Montserrat, ont été communiqués au Comité spécial.

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1) chap. XXIV, par. 10; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1) chap. XXII, par. 9.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE^{b/}

1. GENERALITES

3. Montserrat fait partie du groupe des îles Leeward des Petites Antilles situées dans les Caraïbes orientales et se trouve à 43,5 km au sud-ouest d'Antigua. Sa longueur est d'environ 17,7 km et sa largeur maximum de 11,3 km. Sa superficie est de 102,3 km².

4. Les résultats préliminaires du recensement effectué en avril 1970 indiquent que le territoire comptait alors 12 300 habitants (essentiellement d'ascendance africaine ou métisse), soit un accroissement négligeable de la population par rapport au recensement de 1960 en raison de l'émigration massive du début des années 60. De 1960 à 1970, le nombre des habitants de Plymouth, la capitale, est passé de 1 911 à plus de 3 000 à la suite des migrations en provenance des zones rurales. En 1971, on évaluait la population totale du territoire à 13 076 habitants.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

5. Comme on l'a noté précédemment^{c/}, un certain nombre d'amendements mineurs ont été apportés à la Constitution en 1971. Telle qu'elle a été modifiée, la Constitution prévoit : a) un Gouverneur nommé par la Reine; b) un Conseil exécutif composé du Gouverneur qui le préside, du Ministre principal, de trois autres ministres et de deux membres de droit (l'Officier de paix principal et le Secrétaire aux finances); et c) un Conseil législatif présidé par le Gouverneur et composé de deux membres de droit (l'Officier de paix principal et le Secrétaire aux finances), d'un membre nommé et de sept autres membres élus au collège uniquement sur la base du suffrage universel des adultes. Les ministres peuvent se voir confier toutes affaires publiques, à l'exception des actions en justice, de la sécurité intérieure et de la fonction publique, ainsi que de la vérification des comptes publics, dont est maintenant chargé un comité récemment créé. La nomination, le renvoi et la surveillance disciplinaire des fonctionnaires relèvent du pouvoir discrétionnaire du Gouverneur qui prend ses décisions après consultation d'une commission consultative de la fonction publique. Après avoir fait une enquête sur l'organisation administrative du territoire pendant l'année considérée, un expert du Royaume-Uni a formulé certaines recommandations visant à modifier la structure de la Commission, qui abandonnerait ses fonctions consultatives pour jouer un rôle exécutif. Les recommandations de cet expert n'ont pas encore été divulguées dans le détail.

^{b/} Les renseignements contenus dans la présente section proviennent de rapports déjà publiés et de renseignements communiqués au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'article 73 e de la Charte des Nations Unies, le 10 juillet 1972, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1971.

^{c/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23, (A/8723/Rev.1), chap. XXII, annexe, sect. E, par. 5.

Gouvernement

6. On se souviendra^{d/} que lors des dernières élections générales qui ont eu lieu le 15 décembre 1970, le Progressive Democratic Party (PDP) a obtenu la totalité des sept sièges électifs du Conseil législatif, remportant ainsi une victoire sur le Montserrat Labour Party (MLP), qui était au pouvoir depuis plus de 15 ans. Jusqu'à la fin du mois de juin 1972, le Conseil exécutif comptait quatre membres non officiels - M. P. Austin Bramble, ministre principal et ministre des finances, également dirigeant du PDP, M. E. A. Dyer, ministre des communications et des travaux publics, Mme M. R. Tuitt, ministre des affaires sociales, de l'éducation et de la santé; et M. J. A. Osborne, ministre de l'agriculture, du commerce, des questions foncières et du logement. Au cours du même mois, le Ministre principal aurait déclaré que ce ministère n'avait pas réussi à remédier au problème de l'inflation, en raison de l'opposition de M. Osborne à l'introduction d'un contrôle des prix. Par la suite, M. Osborne a démissionné du PDP, suivi de M. John Dublin, membre élu du Conseil législatif. M. William Ryan, autre membre élu du Conseil, a remplacé M. Osborne à la direction du ministère.

Statut futur du territoire

7. Comme on l'a noté précédemment^{e/}, M. Bramble, ministre principal, avait déclaré en juillet et en octobre 1971 que les responsables des affaires de Montserrat devraient **considérer** que l'aide au territoire ne pourrait assurer une source régulière de revenus suffisants que si la population bénéficiait d'un enseignement, d'une formation et d'un équipement lui permettant d'utiliser au maximum les ressources limitées de l'île et qu'un changement du statut constitutionnel du territoire était improbable dans un avenir prévisible. Il aurait fait part de ses vues au Gouvernement britannique lorsqu'il s'est rendu à Londres au début du mois de novembre.

8. On a annoncé à Plymouth à la fin du mois de juin 1972 que le Gouvernement de Montserrat invitait la population à formuler des observations sur l'accord conclu peu de temps auparavant par les Gouvernements de Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent au sujet de mesures en vue de l'unification des trois Etats associés. En août, Montserrat se serait montré intéressé à adhérer audit accord. En octobre toutefois, lorsque M. Bramble a assisté à la septième Conférence des chefs de gouvernement des Caraïbes à Port-of-Spain, il a déclaré que tout en envisageant à long terme la formation d'une fédération politique des pays du Commonwealth situés aux Caraïbes, la création d'une telle fédération n'était pas encore réalisable. A son avis, il faudrait approfondir l'examen de cette question car il restait un certain nombre de problèmes à résoudre. A cet égard, il a fait observer que Montserrat était un pays pauvre qui avait besoin de se développer.

d/ Ibid., par. 6.

e/ Ibid., par. 8 et 10.

9. A la 2005ème séance de la Quatrième Commission, tenue le 27 novembre, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration sur la politique de son gouvernement concernant l'avenir constitutionnel des territoires administrés par le Royaume-Uni. A cette occasion, il a souligné que le Gouvernement du Royaume-Uni était guidé par un seul principe : le Gouvernement du Royaume-Uni répondrait aux vœux du peuple intéressé. Si ce peuple désirait progresser vers l'autodétermination et l'indépendance, dans l'exercice de son droit inaliénable d'agir de la sorte, le Gouvernement du Royaume-Uni l'y aiderait. Mais il n'avait pas l'intention d'imposer l'indépendance à ceux qui ne la désiraient pas. A cet égard, il a fait observer que certains territoires, pour la plupart de très petites îles, ne jugeaient pas que l'indépendance était nécessairement la bonne solution. Il a en particulier attiré l'attention sur les vues exprimées par le Ministre principal de Montserrat, selon lesquelles le développement économique et social a davantage d'importance que l'autonomie.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

10. Dernièrement, le tourisme et la construction ont supplanté l'agriculture, autrefois principal secteur de l'économie. En 1960, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut était de 41 p. 100, mais en 1970, elle est tombée à 16 p. 100. Au cours de ces dix années, le produit intérieur brut s'est accru considérablement, passant de 3,5 millions de dollars des Antilles orientales f/ à 11,5 millions, c'est-à-dire que par habitant, il est passé approximativement de 295 à 985 dollars des Antilles orientales. Les statistiques sur le revenu national pour 1971 ne sont pas disponibles. Comme il est dit aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus, le Ministre principal a estimé que les revenus de la plupart des habitants étaient encore insuffisants.

11. Le territoire, spécialisé dans la production de quelques produits agricoles destinés à l'exportation, est largement tributaire d'importations (notamment de certains produits alimentaires) pour satisfaire les besoins locaux. La valeur des importations dépasse habituellement celle des exportations, mais ce déséquilibre est normalement compensé par l'aide du Royaume-Uni, les dépenses des touristes, l'achat de propriétés par des étrangers et l'argent envoyé par les émigrants. En 1968, dernière année pour laquelle on dispose de données statistiques, les importations ont été évaluées à 7,7 millions de dollars des Antilles orientales. Le montant des principales exportations s'est élevé à 100 010 dollars des Antilles orientales en 1969, à 231 303 en 1970 et à 124 904 en 1971. Les échanges du territoire se sont faits pour l'essentiel avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays du territoire de la région des Antilles.

12. Le Ministre principal, M. Bramble, faisant un exposé de la situation économique du territoire, a déclaré dans un discours sur les questions budgétaires fait devant le Conseil législatif le 7 mars 1972, que l'insuffisance des ressources financières avait empêché le gouvernement de stimuler la croissance de l'économie, en particulier dans les secteurs du tourisme et de l'industrie légère. Il a ajouté que malgré cette difficulté, le gouvernement était déterminé à améliorer le niveau de vie, principalement en renforçant le secteur agricole.

13. Comme il est dit au paragraphe 6 ci-dessus, M. Bramble s'était déjà montré préoccupé de l'augmentation continue du coût de la vie. En septembre 1972, on a annoncé qu'une commission des prix serait établie à Montserrat dès qu'il serait possible de mettre sur pied le mécanisme administratif et fonctionnel envisagé dans les propositions dont le gouvernement était saisi. En annonçant cette décision, un porte-parole du gouvernement a dit que la commission serait habilitée à formuler des recommandations sur la structure générale des prix pour l'ensemble de l'île. D'après ces propositions, la Chambre de commerce et l'Association des consommateurs seraient représentées à la commission.

f/ Une livre sterling équivaut à 4,80 dollars des Antilles orientales. Voir également paragraphe 27 ci-dessous.

14. Montserrat est membre de l'Association de libre-échange des Caraïbes. A la septième Conférence des Chefs de gouvernement des pays de la région des Antilles membres du Commonwealth, tenue à Port-of-Spain, du 9 au 14 octobre 1972, les chefs de gouvernement des Bahamas et des 12 pays qui constituent l'Association ont décidé de faire de ladite Association un marché commun des Caraïbes à partir du 1er mai 1973. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Plymouth, le 13 janvier 1973, M. Bramble a fait savoir que le territoire avait décidé de ne pas s'associer au marché commun envisagé.

Terres, propriétés foncières et tourisme

15. La superficie totale du territoire est de 25 280 acres (environ 10 100 hectares) dont 17 259 sont classés comme terres cultivables, 3 170 comme forêts, 2 393 comme zones urbaines et terrains à bâtir et 2 458 comme terres diverses, ghâuts et falaises.

16. Aux termes de la Landholding Control Ordinance de 1970 (ordonnance sur le contrôle de la propriété foncière), tous ceux qui ne sont pas ressortissants de Montserrat doivent obtenir une licence du gouvernement avant de pouvoir participer à des opérations foncières dans le territoire. Le gouvernement n'a pas l'intention d'aliéner de bonnes terres arables aux agences immobilières.

17. A Montserrat, la construction immobilière est étroitement liée à l'industrie du tourisme, surtout dans les environs du cours de golf de la vallée de Belham River et de Foxes Bay. En 1971, le gouvernement a mis en vente publique des parcelles, dont le nombre n'a pas été révélé, situées dans une zone de terrains à construire et il a fait une expertise dans une autre zone, qui doit être subdivisée en une soixantaine de parcelles de dimensions moyennes. Trente-six habitations (à l'exclusion des constructions non résidentielles) ont été bâties dans sept zones de terrains à construire. La British Development Division des Caraïbes a ouvert des crédits de 250 000 dollars des Antilles orientales pour réaliser un projet d'habitations destinées aux personnes à faibles revenus; les travaux devaient commencer au début de 1972.

18. Le Ministre principal, assisté du Conseil du tourisme est chargé de la promotion du tourisme. Entre 1970 et 1971, le nombre des visiteurs a diminué, passant de 8 380 à 7 270. On a attribué cette baisse, d'une part, à la détérioration de la situation économique aux Etats-Unis et au Canada dont sont originaires plus de 50 p. 100 des touristes et, d'autre part, à une position concurrentielle moins favorable de l'industrie touristique.

19. En juin 1971, comme suite à une demande émanant du Gouvernement de Montserrat, l'United Kingdom Overseas Development Administration (Administration du Royaume-Uni chargée du développement d'outre-mer) aurait chargé la Transport and Tourism Technicians, Ltd. (TTT), importante société britannique de consultants en matière de tourisme international, de réaliser une étude sur le territoire et de dresser un plan de développement pour son industrie du tourisme.

20. En septembre 1972, le Gouvernement de Montserrat a entrepris une enquête d'opinion publique sur un programme provisoire de développement du tourisme, élaboré par M. K. A. Cassill, secrétaire permanent du Ministre principal. Il était suggéré, dans ce programme, de faire appel à l'aide du gouvernement pour créer un ensemble touristique comprenant environ 100 chambres d'hôtel (en 1971, il n'existait à Montserrat que quatre petits hôtels disposant d'un total de 80 chambres), des ports de plaisance, d'une zone commerciale et les autres services nécessaires. L'auteur du programme proposait également la mise en valeur de toutes les ressources locales susceptibles de contribuer directement au développement du tourisme et l'adoption de mesures fiscales visant à accélérer l'expansion des installations touristiques.

21. En 1972, parmi les faits nouveaux qui intéressent le tourisme, on peut également citer la création d'une ligne aérienne ayant son siège à Montserrat et l'ouverture d'entretiens avec les représentants du Gouvernement barbadien et la Caribbean Travel Association (l'Association de voyages des Caraïbes) sur la promotion du tourisme.

Agriculture et élevage

22. La plupart des agriculteurs sont des fermiers et des paysans, et la culture principale est le coton des Antilles. Bien que le coton soit encore la principale culture d'exportation, sa production décline rapidement. Entre 1968 et 1972, la quantité de coton récolté est tombée de 113 063 livres à 16 891 livres. En avril 1972, M. J. A. Osborne, alors Ministre de l'agriculture, du commerce, des terres et du logement, a eu des entretiens avec une équipe chargée de la promotion de la culture du coton des Antilles, dont faisaient notamment partie M. J. A. Lewando, président de la Carrington Viyella, Ltd. du Royaume-Uni, et M. A. C. Knight, représentant de la West Indian Sea Island Cotton Association. Après les entretiens, M. Osborne a déclaré aux journalistes que le facteur déterminant de l'expansion de la culture du coton était la rentabilité. Il a également dit qu'il fallait fournir une assistance substantielle aux producteurs en leur procurant des engrais et en appliquant des mesures de conservation destinées à améliorer le rendement. M. Lewando, dont la société est propriétaire de la Barlow and Jones de Liverpool, a réagi de façon favorable et a déclaré que pour ranimer l'intérêt des agriculteurs pour la culture du coton, il fallait de bonnes récoltes et un marché favorable. Il a ajouté que sa société était disposée à acheter et ferait de son mieux pour contribuer à la culture rationnelle du coton à Montserrat, en particulier en fournissant des engrais et une aide technique. M. Knight, qui s'occupe de la commercialisation, a déclaré qu'il y avait une demande considérable de coton des Antilles, car c'est une variété qui se distingue par des fibres très longues et très fines.

23. En 1971, les principales exportations ont été le coton égrené (21 465 dollars des Antilles orientales), les tomates (13 519 dollars des Antilles orientales), les mangues (12 196 dollars des Antilles orientales), les bananes, les limes et les légumes, notamment les carottes et les poivrons (77 724 dollars des Antilles orientales). Dans le discours qu'il a prononcé, en mars 1972 pour présenter le

budget, le Ministre principal, M. Bramble, a déclaré que parmi les mesures importantes prises en 1971 pour relancer l'agriculture, il fallait mentionner l'adoption de lois portant création de deux organismes publics (la Development Finance and Marketing Corporation et la Land Development Authority) g/. Il a ajouté que la Caribbean Development Bank avait déjà alloué 200 000 dollars des Antilles orientales à la nouvelle Corporation, que l'on attendait 100 000 autres dollars des Antilles orientales de source britannique et qu'après sa création, la Land Development Authority attribuerait des terres du gouvernement aux cultivateurs afin d'encourager une exploitation plus économique et pour offrir en définitive plus de sécurité aux agriculteurs. Néanmoins, le Ministre principal a souligné que pour planifier l'agriculture de façon rationnelle, il faudrait se procurer les fonds nécessaires pour acheter des propriétés de manière à permettre au gouvernement de contrôler l'utilisation des terres. Il a également déclaré que le gouvernement entendait non seulement intensifier ses efforts pour trouver des débouchés aux produits locaux mais également encourager les agriculteurs en menant une campagne tendant à faire acheter les produits locaux. Enfin, il a appelé l'attention sur les projets agricoles suivants : a) un plan tendant à assurer au territoire une production de pommes de terre et d'oignons suffisant à la consommation, b) la construction d'un bâtiment qui abritera un laboratoire agricole; c) un service de fumigation et d) des programmes d'amélioration de l'horticulture et de l'élevage du bétail.

24. Au cours de la période à l'étude, le cheptel a régulièrement continué d'augmenter. Pour 1971, les estimations auraient été : 6 000 bovins, 8 000 ovins et caprins, 4 500 porcins et 25 000 volailles. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont donné une formation aux pêcheurs locaux dans le cadre du projet commun PNUD/FAO de développement de la pêche aux Antilles; ces pêcheurs ont également reçu une assistance dans le cadre d'un plan financé par la Campagne mondiale contre la faim et le Colonial Development and Welfare Fund. La pêche est limitée aux eaux côtières et s'effectue à l'aide de petites embarcations. En 1971, le poids total des prises a été de 93 577 livres, soit environ 13 000 livres de moins qu'en 1970.

Industrie

25. Ainsi qu'on l'a noté précédemment h/, le territoire compte un nombre de petites sociétés qui alimentent essentiellement le marché local. En outre, le gouvernement gère une usine d'égrenage de coton et une installation de fabrication de blocs de ciment. En 1970, la Texaco Inc. des Etats-Unis a mis sur pied des services de transport en vrac et de distribution de gaz propane liquide pour la Dominique et Saint-Christophe-et-Nièves. Un projet concernant l'artisanat devait être lancé à la fin de 1972, avec l'assistance du PNUD.

g/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, annexe, sect. E, par. 19.

h/ Ibid., par. 22.

Banque et monnaie

26. Il y avait en 1971 trois banques dans le territoire : la Barclays Bank, International Ltd., la Banque royale du Canada et la Government Savings Bank, situées toutes trois à Plymouth. Ces banques ont continué à développer leurs activités : entre 1969 et 1971, le montant des sommes en dépôt est passé de 9,4 millions à 12,8 millions de dollars des Antilles orientales, et le montant des prêts de 5 millions à 6 millions de dollars des Antilles orientales. On pense en outre que la Chase Manhattan Bank de New York, dont on finissait de construire les locaux à Plymouth à la fin de 1971, va commencer à exercer ses activités dans cette ville.
27. On se rappellera i/ que l'East Caribbean Currency Authority (Direction de la monnaie des Antilles orientales) a été créée aux termes des dispositions de l'accord relatif à la monnaie des Antilles orientales, conclu le 18 janvier 1965 par les Gouvernements d'Antigua, de la Barbade, de la Dominique, de Montserrat, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. Le 6 octobre 1965, cet organisme a émis de nouveaux billets qui sont maintenant en circulation dans tous les territoires intéressés. Le Gouvernement de la Grenade fait partie de l'Authority depuis juillet 1968. L'unité monétaire est le dollar des Antilles orientales, qui a un taux de change fixe de 4,80 dollars des Antilles orientales pour une livre sterling.
28. Le 23 juin 1972, le Gouvernement britannique a décidé de libérer la livre sterling de son taux de change fixe et d'introduire un système de contrôle des changes entre le Royaume-Uni (y compris l'île de Man et les îles anglo-normandes) et les pays de la zone sterling à l'exception de la République d'Irlande. Aux termes des nouveaux règlements sur le contrôle des changes, les résidents du Royaume-Uni doivent maintenant obtenir une autorisation avant de faire des investissements directs dans les pays en question.
29. Le groupe des Antilles orientales et certains autres pays des Antilles faisant partie du Commonwealth estiment que dans l'avenir immédiat, le Royaume-Uni restera le principal marché pour leurs produits agricoles, qu'ils ne peuvent pas se permettre d'affaiblir leur position sur le marché britannique en réévaluant leur monnaie et qu'il n'est pas nécessaire de la déprécier par rapport à la livre sterling. Ils ont donc décidé de laisser leur monnaie suivre les fluctuations de la livre sterling.
30. Vers la fin du mois d'août 1972, les ministres des finances des pays des Antilles faisant partie du Commonwealth (y compris Montserrat) se sont réunis à Kingston pour examiner la situation financière et monétaire de la région. A cette réunion, on a critiqué la décision récemment prise par le Gouvernement britannique de restreindre la sortie de crédits vers les pays de la zone sterling (y compris les pays de la région). Les participants avaient l'intention de reprendre la question à la Conférence des ministres des finances du Commonwealth qui devait se tenir plus tard la même année. A cette conférence, qui a eu lieu fin

i/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. 17, annexe I.A, par. 12.

septembre, M. Anthony Barber, chancelier de l'Echiquier britannique, a expliqué les raisons de la décision prise récemment par son gouvernement. Les participants à la Conférence ont reconnu la nécessité de réformer le système monétaire international. Ils ont estimé qu'il fallait essayer de revenir le plus tôt possible à une parité fixe mais ajustable des taux de change.

Communications et autres installations de base

31. Au cours de la période à l'étude, il y avait environ 240 kilomètres de route ouverts à la circulation, dont 145 kilomètres utilisables par tous les temps. Le gouvernement a continué d'entretenir et d'améliorer le réseau routier du territoire. Le nombre des véhicules immatriculés était de 1 031 en 1970 et de 1 122 en 1971. L'aéroport de Blackburne, à une quinzaine de kilomètres de Plymouth, dispose d'une piste en dur de 1 000 mètres environ, qui ne peut pas recevoir les grands avions. On a terminé en 1971 une étude sur la possibilité d'aménager une piste d'atterrissage plus longue. Le gouvernement a annoncé qu'il entendait accroître les services aéroportuaires en construisant une tour de contrôle et en introduisant des vols de nuit dans certaines conditions. La société Leeward Islands Air Transport (LIAT) assure deux fois par jour le service entre Montserrat et Antigua et cinq jours par semaine le service entre Montserrat et Saint-Christophe-et-Nièves et Saint-Martin. En juin 1972, un avocat du territoire et un homme d'affaires étranger auraient formé une société qui devait exploiter une ligne aérienne basée à Montserrat. Il y a eu 1 828 atterrissages en 1971, contre 1 646 en 1970; le nombre des arrivées de passagers s'est élevé à 15 985, contre 14 912 en 1970 et le nombre des départs à 16 181, contre 13 414 en 1970.

32. Le seul port est celui de Plymouth. En 1971, 480 navires y ont fait escale; ils ont déchargé 28 815 tonnes de marchandises et en ont embarqué 469 tonnes. Pour 1970, les chiffres correspondants étaient les suivants : 304 navires, 27 704 tonnes et 370 tonnes. Des agents de la Couronne et la British Development Division ont récemment terminé une étude technique et économique sur la possibilité de construire un port en eau profonde, un port de plaisance et des entrepôts plus modernes à Plymouth. La Caribbean Development Bank examine une demande de financement pour ce projet, le coût de la première tranche de travaux ayant été estimé à 1,7 million de dollars des Antilles orientales.

33. Le nombre total de postes téléphoniques mis en place sur le territoire par la société Cable and Wireless (West Indies), Ltd. est passé de 860 en 1970 à 1 022 en 1971. Cette société assure également les liaisons téléphoniques et télégraphiques internationales et les liaisons par télex.

34. La fourniture d'électricité est assurée par la Montserrat Electricity Services, Ltd., société appartenant en commun au gouvernement et à la Commonwealth Development Corporation (CDC). En mai 1972, on a annoncé des plans tendant à moderniser les services existants. Un porte-parole de la société a déclaré qu'un groupe de 15 kW, qui doit coûter 400 000 dollars des Antilles orientales, serait installé au cours de l'année.

35. En août 1971, on a commencé les travaux du programme de mise en valeur des ressources en eau pour lequel le Gouvernement canadien a accordé une subvention de 1,8 million de dollars canadiens.

Finances publiques

36. D'après le projet de budget approuvé par le Conseil législatif pour 1972, le montant des recettes de base du territoire s'est élevé à 4 142 867 dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Royaume-Uni de 921 172 dollars des Antilles orientales) et celui des dépenses a été de 4 232 867 dollars des Antilles orientales. Les chiffres correspondants pour 1971 étaient de 5 001 324 dollars des Antilles orientales pour les recettes (y compris deux subventions du Royaume-Uni, l'une de 1 008 000 dollars des Antilles orientales et une autre, spéciale, de 818 779 dollars des Antilles orientales) et de 4 225 103 dollars des Antilles orientales pour les dépenses. La source principale des recettes locales a été les impôts directs et indirects qui ont rapporté au total 2 252 500 dollars des Antilles orientales en 1972. Sur le montant total des dépenses renouvelables pour la même année, les services sociaux ont représenté 1 521 126 dollars des Antilles orientales, les communications et les travaux publics, 618 620 dollars des Antilles orientales et l'agriculture, le commerce, les terres et la construction d'habitations, 261 831 dollars des Antilles orientales. Les dépenses au titre du budget d'équipement en 1972 ont été estimées à 1 468 547 dollars des Antilles orientales (1 124 000 dollars des Antilles orientales de moins qu'en 1971), dont 736 423 devaient provenir de l'aide du Royaume-Uni pour le développement et 732 124 des ressources locales. La majeure partie des recettes au titre du budget d'équipement a servi à financer des projets de construction routière (733 431 dollars des Antilles orientales) et la construction d'habitations (251 209 dollars des Antilles orientales).

37. En présentant le projet de budget pour 1972, M. Bramble, en sa qualité de Ministre principal et de Ministre des finances, a déclaré que le budget de gestion du territoire pour l'année en cours était de nouveau déficitaire. Il a signalé que la subvention renouvelable du Gouvernement du Royaume-Uni serait réduite de 86 828 dollars des Antilles orientales, se trouvant ainsi ramenée à 921 172 dollars des Antilles orientales, conformément à la politique d'élimination progressive de cette forme d'aide pratiquée par ce gouvernement, et il a fait observer que cette réduction était plus forte qu'on ne s'y attendait. Il a souligné que l'insuffisance des recettes continuait d'être un très sérieux obstacle au développement. Il a émis l'opinion que les progrès avaient été beaucoup trop lents dans certains secteurs essentiels de l'enseignement et les mesures prises pour promouvoir le développement du tourisme et de l'industrie légère étaient restées inefficaces. Il a exprimé l'espoir que le Gouvernement du Royaume-Uni modifierait les modalités d'élimination de ses subventions en permettant un peu plus de souplesse à l'échelon local, de façon que le gouvernement du territoire puisse efficacement saisir les occasions d'accroître le produit intérieur brut et les recettes locales.

38. En appelant l'attention sur la nécessité d'une expansion continue des recettes locales et des dépenses publiques, M. Bramble a déclaré qu'on aurait à atteindre cet objectif sans aucune majoration d'impôt ni de taxe mais que l'on ferait des efforts énergiques pour percevoir les recettes promptement et contrôler strictement les dépenses. Il a poursuivi en disant que, pour encourager les investissements dans des activités économiques productives, on exempterait d'impôt sur le revenu les bénéficiaires d'entreprises agricoles et, pour l'impôt foncier, un taux de faveur serait accordé à des terres dont l'exploitation aurait été jugée satisfaisante par le gouvernement du territoire.

39. Dans son discours d'introduction du projet de budget, M. Bramble a également fait observer que les prévisions du budget d'équipement ne pouvaient pas être considérées comme définitives tant que le Gouvernement du Royaume-Uni n'avait pas fait connaître le montant de son aide au développement pour l'exercice commençant le 1er avril 1972. Il a donné l'assurance que ce montant serait suffisant pour financer les projets préparés par le gouvernement du territoire. Il a été signalé que, le même mois, une équipe dirigée par M. Bramble s'était entretenue pendant trois heures avec M. John Rednall, nouveau chef de la British Development Division, qui se trouvait dans le territoire pour la première fois. La discussion aurait porté sur une grande variété de projets, notamment sur les terres et les fonds nécessaires au développement de l'agriculture, aux installations portuaires, aux villes et à la construction d'habitations.

40. Le Conseil d'administration du PNUD a fixé à l'équivalent de 35 000 dollars des Etats-Unis par an l'objectif à atteindre en matière d'assistance au territoire.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

41. En dehors de l'agriculture, le territoire n'offrait que peu de possibilités d'emploi jusqu'à sa découverte, à la fin des années 60, par des hommes d'affaires s'intéressant à l'aménagement de centres de villégiature. Depuis lors, ce sont les industries du tourisme et du bâtiment qui ont donné le plus d'élan à son économie. La recrudescence de l'activité économique, notamment à Plymouth, a encouragé les villageois à s'installer dans cette ville plutôt qu'à émigrer pour travailler à l'étranger, comme c'était le cas au début des années 60. Les entreprises du gouvernement n'ont employé qu'une proportion réduite des salariés. Les personnes qui travaillent pour le gouvernement reçoivent le même salaire que les travailleurs du secteur privé. Le mouvement syndical en était encore à ses débuts pendant la période considérée.

42. A la fin 1972, le PNUD et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont décidé d'exécuter à Montserrat un projet visant à créer un climat favorable à la stabilité industrielle. Un expert devait être envoyé dans le territoire pour aider le gouvernement à élaborer ou à réviser la législation du travail ainsi qu'à établir et à renforcer les institutions et procédures régissant les relations avec les travailleurs. Un nouveau collège technique financé par le Gouvernement du Royaume-Uni devait commencer à dispenser en septembre une formation professionnelle de base, ainsi que des cours de commerce, des cours d'ingénierie et des cours non techniques.

Santé publique

43. En 1971, il n'existait aucune institution médicale privée dans le territoire, bien qu'il y eût deux médecins de médecine générale ayant une clientèle privée. Le gouvernement gérait un hôpital de 60 lits, une infirmerie de 30 lits et 12 dispensaires de district. Les services médicaux, de santé publique et d'assainissement étaient dirigés par un médecin principal assisté de deux médecins de district et d'un chirurgien qui remplissait également les fonctions de directeur d'hôpital.

44. Dans son discours de présentation du budget, en mars 1972, M. Bramble, a dit que le gouvernement intensifierait ses efforts en vue d'améliorer ces services, qu'il élargirait le programme d'éradication des moustiques (Aedes Aegypti) et qu'il prendrait des mesures pour promouvoir le développement d'installations médicales tant dans les zones rurales qu'à l'échelon de l'hôpital central. Il a ajouté qu'en 1972, le gouvernement envisageait de porter de 38 614 à 484 401 dollars des Antilles orientales ses dépenses renouvelables pour les services médicaux et sanitaires. En août, le Gouverneur a annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni fournirait à Montserrat une assistance s'élevant à un montant total de 2,4 millions de dollars des Antilles orientales pour la construction d'un nouvel hôpital (67 lits), qui commencerait en 1973.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

45. L'enseignement primaire est gratuit dans toutes les écoles publiques et dans toutes les écoles subventionnées par le gouvernement. En 1971, un effectif total de 2 636 élèves de l'enseignement primaire (contre 2 641 en 1970) fréquentaient 13 écoles publiques, une école subventionnée, une école non subventionnée et deux écoles privées. En 1970, le gouvernement finançait également une école secondaire ayant un effectif de 222 élèves; on ne dispose pas du chiffre correspondant pour 1971. Pendant cette période, le nombre des élèves inscrits à l'école commerciale est passé de 14 à 15. Il y avait également un centre d'activités extra-scolaires.

46. En 1971, les écoles primaires comptaient 120 instituteurs, dont 50 bien qualifiés. On ne dispose pas de statistiques sur le nombre de professeurs employés dans les autres écoles. Dix stagiaires originaires de Montserrat suivaient des cours dans des écoles normales à Antigua, à la Barbade et au Royaume-Uni.

47. Dans son discours de présentation du budget, en mars 1972, M. Bramble, a déclaré que le gouvernement cherchait à accélérer le développement de l'enseignement par les mesures suivantes : agrandissement et amélioration des installations scolaires, aide à l'éducation préscolaire, planification et mise au point des programmes scolaires, extension du programme de formation pédagogique et amélioration de l'éducation physique. Il a ajouté que le gouvernement avait décidé : a) d'ouvrir une école secondaire du premier cycle à Salem et un collège technique à Plymouth en septembre 1972; b) de construire une école maternelle à Long Ground et une école primaire à Bethel; c) d'agrandir les bâtiments-scolaires à Cork Hill. Enfin, il a dit que le gouvernement envisageait d'accroître ses dépenses renouvelables dans le domaine de l'enseignement en les portant à 722 505 dollars des Antilles orientales, ce qui représenterait une augmentation de 82 560 dollars des Antilles orientales par rapport à l'exercice précédent.

D. ILES TURQUES ET CAIQUES*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 59
1. GENERALITES	3 - 7
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	8 - 24
3. SITUATION ECONOMIQUE	25 - 52
4. SITUATION SOCIALE	53 - 56
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	57 - 59

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.854.

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Turques et Caïques est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le Territoire sont consignées dans les rapports présentés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et de sa vingt et unième à sa vingt-septième session a/.

2. Le texte des conclusions et des recommandations relatives au Territoire adoptées par le Comité spécial en 1972 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, ainsi que le texte de la résolution 2984 (XXVII) de l'Assemblée générale datée du 14 décembre 1972 concernant 17 territoires, dont les îles Turques et Caïques, ont été communiqués au Comité spécial.

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, par. 9.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

1. GENERALITES

3. Les îles Turques et Caïques sont situées au sud-est des îles Bahamas et approximativement à 90 miles au nord de la République Dominicaine. Géographiquement, les îles Turques et Caïques font partie des îles Bahamas et se composent de deux groupes d'îles séparées par un chenal d'eau profonde, d'une largeur de 22 miles environ, connu sous le nom de Passage des îles Turques. Les îles Turques se trouvent à l'est du passage, les îles Caïques à l'ouest. Les îles Turques comprennent deux îles habitées, la Grande Turque et Salt Cay, six cayes inhabitées et de nombreux récifs. Les principales îles du groupe des Caïques sont la Caïque du Sud, la Caïque orientale, la Grande Caïque ou Caïque du milieu, la Caïque du Nord, Providenciales (la plus développée sur le plan touristique, et désignée localement sous le nom de Blue Hills) et la Caïque occidentale. La Caïque orientale et la Caïque occidentale ne sont actuellement pas habitées. On évalue la superficie totale des îles, y compris les nombreuses petites cayes, à 166 miles carrés (430 km²). En outre, de larges zones de lagunes et de salines pourraient être mises en valeur.

4. Au recensement de 1960, la population totale du Territoire s'élevait à 5 658 habitants, dont 5 316 étaient de souche africaine, le reste se composant de métis ou de personnes de souche européenne. Le nombre d'habitants des îles Turques et Caïques n'a pratiquement pas changé car l'émigration et un taux de mortalité infantile relativement élevé compensent un taux d'accroissement naturel assez rapide. En 1970, la population totale était de 5 675 habitants, auxquels s'ajoutaient de 6 000 à 8 000 personnes originaires de ces îles et vivant ailleurs, dont 3 185 aux Bahamas. Le siège du gouvernement se trouve à Cockburn Town (Grande Turque), qui compte une population de 2 300 habitants.

Développement futur du Territoire

5. Comme on l'a noté précédemment, à la suite d'entretiens avec le Gouvernement des îles Turques et Caïques, le Gouvernement du Royaume-Uni a créé à la fin de 1969 une équipe de travail qu'il a placée sous la direction de l'ancien Gouverneur des Fidji, sir Derek Jakeway, et qu'il a chargée d'examiner les possibilités de développement futur du Territoire sur le plan économique. Pour préparer le travail que devait accomplir cette équipe, le Ministère du développement d'outre-mer a chargé une entreprise commerciale, la société Transport and Tourism Technicians, Ltd., (TTT), d'étudier les possibilités de mise en valeur du Territoire et de faire rapport à ce sujet. Le résumé du rapport de la TTT et le rapport de l'équipe de travail, connu sous le nom de "Rapport Jakeway", ont été publiés respectivement en février et mars 1970. Dans ces deux rapports, on s'est

b/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 17 août 1972, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année se terminant le 31 décembre 1971.

accordé à reconnaître que le développement futur du Territoire devrait être axé sur le tourisme et les activités immobilières c/.

6. En février 1971, le Gouvernement britannique a chargé une société d'ingénieurs-conseils, la Shankland Cox and Associates, d'élaborer un plan de développement de dix ans faisant suite au Rapport Jakeway. Le plan, qui a été publié en décembre 1971, contenait un certain nombre de recommandations touchant le développement futur du Territoire. Les études de base effectuées dans le cadre du Projet de plan de développement avaient abouti aux mêmes conclusions que celles auxquelles étaient parvenues l'équipe Jakeway et la TTT, à savoir que le seul moyen nettement évident de développer l'économie était de favoriser l'expansion du tourisme. Toutefois, tout en mettant l'accent sur le développement de l'industrie touristique, on recommandait également dans ce plan l'adoption de mesures visant à promouvoir d'autres formes d'expansion économique de manière que l'économie future ne soit pas totalement tributaire du tourisme. Le Gouvernement du Royaume-Uni a souligné que le Projet de plan de développement avait seulement pour objet de servir de guide pour le développement futur du Territoire et qu'il ne devait pas être considéré comme un plan définitif.

7. Lorsqu'il s'est rendu dans les îles Turques et Caïques au début de l'année 1970, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, M. Joseph Godber, a déclaré que son gouvernement "voulait de façon générale que les territoires dépendants soient en mesure de se suffire à eux-mêmes du point de vue financier, de façon à ce qu'ils puissent obtenir une indépendance véritable dans l'avenir s'ils le désiraient".

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

8. Un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order, 1969, figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale, à sa vingt-cinquième session d/. Au début de 1973, l'Ordonnance a été amendée compte tenu d'un changement prévu du statut des Bahamas (voir chap. XXII ci-dessus).

9. Avant ces modifications, le gouvernement se composait d'un Gouverneur, d'un administrateur et d'un Conseil d'Etat. C'est le Gouverneur des Bahamas qui administrait le Territoire. Lorsqu'il se trouvait dans les îles Turques et Caïques, il pouvait exercer toutes les fonctions dévolues à l'Administrateur, qui était le plus haut fonctionnaire du territoire et dont le bureau était situé à la Grande Turque. Par suite des amendements, l'ancien Administrateur a été nommé Gouverneur du Territoire à partir du 25 avril 1973. Il n'y a cependant eu aucun changement important dans le système de gouvernement.

c/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, annexe, sect. F, par. 5 à 41.

d/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, annexe I.F., par. 7 à 14.

10. Le Gouverneur est habilité à légiférer sur l'avis du Conseil d'Etat et avec son approbation, sous réserve du pouvoir que conserve la Couronne de refuser son approbation. Sauf dans des cas exceptionnels, l'Administrateur est tenu de consulter le Conseil d'Etat lorsqu'il définit la politique du gouvernement et lorsqu'il exerce les fonctions qui lui ont été confiées, mais il peut passer outre, lorsqu'il le juge opportun, à l'avis donné par le Conseil. Le Conseil d'Etat se compose d'un président (speaker), de trois membres exerçant des fonctions publiques, de deux ou trois membres nommés et de neuf membres élus.

11. Aux termes de la Constitution, telle qu'elle a été amendée en 1973, le Gouverneur est habilité à créer un ou plusieurs comités du Conseil d'Etat. Il peut charger ces comités de s'occuper de questions diverses, à l'exception de questions réservées qui touchent à la défense, aux affaires extérieures, à la sécurité intérieure, à la police et à la fonction publique dont il demeure responsable. Le Gouverneur a également certains pouvoirs en matière de contrôle financier, afin de veiller notamment à ce que soient respectées les conditions dont est assortie l'assistance financière fournie par le Gouvernement du Royaume-Uni ou à ce que le budget annuel soit équilibré.

Partis politiques

12. Le premier parti politique du Territoire a été créé en janvier 1972 par deux habitants des îles Turques et Caïques vivant à Nassau (Bahamas). Le parti, qui a été formé par M. Clarence Jolly et M. George Silver père, est connu sous le nom de Turks and Caicos Labour Party (TCLP) (parti travailliste des îles Turques et Caïques).

13. Le parti a pour objectifs : a) de promouvoir le bien-être du Territoire sur le plan politique; b) de jouer un rôle constructif dans la législature des îles Turques et Caïques; c) d'aider à doter les îles d'un bon gouvernement et d) d'inciter les personnes cherchant à placer leurs capitaux à investir dans le Territoire. Selon le chef du parti, M. Jolly, le TCLP aiderait les îles Turques et Caïques à s'engager sur la voie du développement moderne.

14. Dans une déclaration qu'il a faite à la 2005ème séance de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le 27 novembre 1972, le représentant du Royaume-Uni a déclaré notamment que, dans le cas des îles Turques et Caïques, l'indépendance n'était pas l'un des objectifs de l'unique parti politique (TCLP).

Elections générales

15. Les dernières élections générales ont eu lieu le 9 août 1972. Le TCLP, créé récemment, a obtenu quatre des neuf sièges du Conseil d'Etat à pourvoir par élection (trois dans la capitale de la Grande Turque et un dans le district de Kew, dans la Caïque du Nord). M. Jolly a été au nombre des candidats élus à la Grande Turque. Les cinq autres sièges ont été remportés par des candidats indépendants. A la suite de ces élections, le système de partis a été introduit dans la législature du Territoire.

16. Le 26 septembre 1972, la Cour suprême du Territoire a été saisie d'une requête tendant à ce qu'elle statue sur l'éligibilité de M. Jolly au Conseil d'Etat. Cette requête était fondée sur le fait que M. Jolly, qui dirige également le Falcon Enterprise and Adjustment, Ltd., à la Grande Turque, vivait à l'extérieur du Territoire, à Nassau.

17. La Cour avait à trancher la question de savoir si M. Jolly remplissait les conditions requises aux termes de la section 10 c) du Turks and Caicos Islands (Constitution) Order de 1969, qui dispose qu'une personne n'est éligible au Conseil d'Etat que si elle a résidé dans le Territoire pendant 12 mois consécutifs à la date où elle se présente aux élections, ou si à cette date elle est domiciliée dans les îles et y réside. Il y a lieu de noter qu'en 1971 le Conseil d'Etat a demandé au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de remplacer le mot "ou" par le mot "et" dans le paragraphe précité.

18. Un jury, composé de sept personnes, a conclu que M. Jolly avait toujours eu l'intention de revenir dans son pays natal et, se fondant sur cette considération, le juge Howard, de la Cour suprême, a décidé que M. Jolly n'avait jamais abandonné son domicile de naissance et qu'en qualité de "fils du pays" il était éligible.

Statut des habitants des îles Turques et Caïques résidant aux Bahamas

19. D'après le recensement effectué aux Bahamas en 1970, 3 185 personnes originaires des îles Turques et Caïques vivaient dans ce territoire (voir par. 4 ci-dessus). Parmi eux, 2 000 personnes environ travaillaient essentiellement à New Providence et à la Grande Bahama. Les salaires de ces travailleurs sont importants pour l'économie des îles Turques et Caïques et l'argent qu'ils envoient est une source de revenu substantielle pour leurs familles.

20. Le Gouvernement des Bahamas ayant institué une politique plus stricte en matière d'immigration, les habitants des îles Turques et Caïques qui, dans certains cas, travaillaient aux Bahamas depuis 20 ans, ont été tenus de demander des permis de travail. Le Conseil d'Etat a alors adopté une résolution autorisant le Gouvernement des îles Turques et Caïques à demander au Gouvernement des Bahamas d'accorder certaines dispenses et concessions à ses ressortissants et, le 23 février 1972, une délégation s'est rendue aux Bahamas pour discuter de la question.

21. Au cours de ces entretiens, la délégation des îles Turques et Caïques a demandé au Gouvernement des Bahamas de modifier ses lois de manière que les ressortissants des îles Turques et Caïques ne soient pas soumis aux dispositions des lois des Bahamas relatives à l'immigration touchant les droits en matière de résidence et d'emploi.

22. Le 26 février, le Gouvernement des Bahamas a publié un communiqué officiel au sujet de ces entretiens. D'après ce communiqué, la position de la délégation des Bahamas était que les privilèges résultant de la modification des lois en faveur

des habitants des îles Turques et Caïques devraient être accordés aux Bahamiens sur une base de réciprocité et que les dispositions de la Constitution et des lois des deux territoires, ainsi que leur politique et leurs procédures en matière d'immigration, devraient concorder. Il était dit également que la délégation des îles Turques et Caïques s'était engagée à obtenir la réciprocité de traitement pour les Bahamiens vivant aux îles Turques et Caïques. Dans le communiqué, le Gouvernement des Bahamas indiquait qu'il verrait avec plaisir un resserrement des liens avec le peuple des îles Turques et Caïques et qu'il continuerait à délivrer des cartes de séjour et des permis de travail aux ressortissants de ces îles, sauf dans les cas où s'y opposeraient des considérations primordiales touchant les intérêts des Bahamiens ou une conjoncture particulière. Le communiqué notait également l'assistance fournie aux îles Turques et Caïques par le Gouvernement des Bahamas dans des domaines particuliers de la santé et de l'enseignement. M. N. B. Saunders, membre du Conseil d'Etat, qui avait participé aux entretiens des Bahamas, a déclaré que sa délégation avait espéré obtenir des concessions plus étendues pour les ressortissants du Territoire qui résident et travaillent aux Bahamas, et qu'il pensait que les habitants des îles Turques et Caïques n'émigreraient plus aux Bahamas.

Immigration

23. Il a été annoncé le 25 avril 1972 que le Conseil d'Etat avait reconnu que les personnes "ne faisant pas partie de la population des îles" mais dont les épouses en font partie devraient avoir le droit de résider et de travailler dans le Territoire sans permis de travail et que les amendements pertinents à apporter à l'Ordonnance concernant l'immigration étaient en cours d'élaboration. Il a également été indiqué que les personnes visées par cette concession étaient peu nombreuses et qu'il s'agissait notamment de Haïtiens.

Bases militaires

24. Les Etats-Unis d'Amérique ont à la Grande Turque une base d'engins téléguidés et une station navale couvrant 575 acres, et une station de garde-côtes dans la Caïque du Sud. En 1970, environ 80 habitants des îles étaient employés dans ces bases e/. Depuis 1967, comme le Comité spécial l'a précédemment noté, l'accord entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique concernant les îles Turques et Caïques a fait l'objet d'un nouvel examen entrepris par des représentants des deux pays. Selon les rapports communiqués, il a été décidé en 1971 que l'aérodrome qu'exploite dans le Territoire l'armée de l'air des Etats-Unis serait ouvert aux avions privés et commerciaux.

e/ Voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.F, par. 14 à 16.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

25. Vu la pauvreté générale du sol, l'insuffisance des précipitations et les cyclones auxquels le Territoire est exposé, la superficie cultivable est limitée et la plus grande partie des produits agricoles nécessaires (alimentaires et autres) sont importés. Les possibilités d'expansion de l'agriculture et de la sylviculture sont donc restreintes. Sur la Grande Turque et la Caïque du Sud, où vit 60 p. 100 de la population, seuls quelques habitants seulement pratiquent une agriculture de subsistance. Sur la Caïque du Nord et la Caïque du milieu, toutefois, où l'agriculture est essentiellement une agriculture de subsistance, on cultive des haricots, du maïs et d'autres cultures vivrières. Dans la plupart des agglomérations les habitants élèvent du bétail, principalement des bovins, des porcs et des volailles, pour compléter leur alimentation.

26. La pêche occupe toujours dans l'économie une place importante et l'industrie de la langouste est devenue le principal produit d'exportation du Territoire. A la fin de 1971, il existait trois usines de traitement de la langouste dont la production totale était estimée à 195 908 dollars jamaïquains f/. On a signalé que cette industrie se développait et que l'on précédait à des agrandissements et à des améliorations dans les trois usines. La chair de conques séchée, qui est expédiée à Haïti, est le deuxième produit d'exportation, mais cette industrie a continué à décliner. En 1971, une petite usine de traitement de poisson est entrée en exploitation à la Grande Turque et une usine de traitement des conques, dont la production est destinée à être exportée aux Etats-Unis, a été ouverte à Providenciales. On exporte également une certaine quantité de sel (voir plus loin par. 36).

27. Vu la pénurie de ressources naturelles et l'absence d'industries, le Territoire doit importer la plupart des produits. Les principales importations sont les denrées alimentaires, les boissons et les articles manufacturés. La valeur des importations dépasse celle des exportations mais ce déséquilibre est habituellement compensé par l'aide fournie par le Royaume-Uni, l'achat de terrains par les étrangers, les dépenses effectuées par le personnel des bases militaires des Etats-Unis et les fonds envoyés par les émigrés. En 1969, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, les exportations se chiffraient à 107 978 livres sterling et les importations à 496 693 livres sterling (dont 88 407 livres sterling pour des produits provenant du Royaume-Uni, 92 531 livres sterling pour des produits provenant d'autres zones du Commonwealth et 315 755 livres sterling pour des produits provenant d'autres pays). D'après certains rapports, la tendance à la hausse des prix s'est poursuivie en 1971, et a affecté plus particulièrement le coût des conserves en boîte.

f/ La monnaie locale est le dollar jamaïquain. Voir également par. 48 à 52.

28. Les recettes, qui proviennent essentiellement des droits d'importation, se sont élevées en 1970 à 1,8 million de dollars jamaïquains au total (y compris une subvention du Royaume-Uni). Les dépenses ont atteint 1,8 million de dollars jamaïquains. En 1971, on a estimé à un total de 907 657 dollars jamaïquains l'aide fournie par le Royaume-Uni, dont 585 307 dollars jamaïquains sous forme de subvention et 322 350 dollars jamaïquains sous forme d'aide à l'équipement. Les recettes locales ont été estimées à 699 890 dollars jamaïquains. On ne dispose pas de statistiques pour le total des recettes et des dépenses de 1971. En 1972, le Royaume-Uni aurait dépensé dans le Territoire environ 400 000 livres sterling sous forme d'aide au développement.

29. Au cours de la période considérée, le gouvernement a continué de s'employer essentiellement à développer le tourisme et les activités immobilières, à améliorer les communications et autres éléments d'infrastructure et à promouvoir le développement industriel. Un événement qui a eu d'importantes répercussions sur le système monétaire et bancaire du Territoire a été la décision prise en juin 1972 par le Gouvernement du Royaume-Uni de laisser flotter la livre sterling et d'imposer des restrictions aux mouvements de capitaux. On trouvera ci-dessous des renseignements à ce sujet.

Développement du tourisme et développement foncier

30. A la Grande Turque et dans la Caïque du Sud, presque tous les terrains sont propriété privée, bien qu'il existe encore quelques terrains appartenant à la Couronne. Dans les autres îles du groupe des Caïques et à Salt Cay la majorité des terres appartiennent toujours à la Couronne. Comme il a été signalé précédemment g/, le gouvernement du Territoire a conclu des accords avec des entreprises privées (contrôlées, pour la plupart, par des intérêts étrangers) pour la mise en valeur de 11 670 acres de terrains appartenant à la Couronne. Le gouvernement pourrait procéder de la même manière pour la mise en valeur de 16 340 acres supplémentaires, ce qui porterait à 28 010 acres le total des terres visées par lesdits accords, soit 35 p. 100 de l'ensemble des terres appartenant à la Couronne dans les huit îles.

31. En 1971, l'établissement du cadastre a été achevé pour toutes les îles et il est devenu possible de connaître les propriétaires de tous les terrains du Territoire. L'achat de terrains privés s'effectue par voie de négociations individuelles et n'est soumis à aucun contrôle. En ce qui concerne les terres appartenant à la Couronne, la politique actuelle est de ne délivrer de titre de propriété que lorsque l'acquéreur a apporté des améliorations de caractère permanent dont l'étendue a été convenue à l'avance. On ne peut donc entrer en possession de ces terrains qu'au titre d'un contrat de location-vente assorti de certaines conditions, généralement échelonnées sur cinq ans. On doit pouvoir constater une amélioration avant la fin de la deuxième année. Le gouvernement

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXII, annexe, sect. F., par. 23.

s'engagerait à délivrer un titre de propriété à la fin du contrat de location, sous réserve que les améliorations convenues aient été apportées. S'il n'est pas satisfait à cette condition dans les délais prescrits, les terrains reviennent automatiquement à la Couronne.

32. Comme il a été dit au paragraphe 6 ci-dessus, la société Shankland Cox and Associates, tout comme l'équipe Jakeway et la TTT, a recommandé que le gouvernement favorise l'expansion du tourisme, afin de donner une base plus solide à l'économie du Territoire. Dans le projet de plan de développement, qui met essentiellement l'accent sur le développement du tourisme, on a proposé que le Territoire soit doté en 1985 d'une capacité totale de 1 800 lits (1 260 dans des hôtels et pensions et les 540 restants dans des villas). Il est prévu que d'ici 1985 le nombre de visiteurs sera de 55 000 par an et que l'expansion de l'industrie touristique fera de Cockburn Harbour la plus grande agglomération du Territoire (avec une population estimée à 4 100 habitants) et le principal centre régional de distribution, d'industrie et de commerce. Il est également prévu que d'ici 1985 près de la moitié des personnes employées dans le Territoire travailleront dans l'industrie touristique. Les auteurs du plan soulignent toutefois la nécessité de développer d'autres possibilités de croissance économique afin d'éviter que l'économie ne soit entièrement tributaire du tourisme. Dans la première phase du plan, la priorité est donnée à l'infrastructure nationale; dans la deuxième phase, ce sont les services sociaux et les services de protection qui deviennent prioritaires. A tous les stades, l'accent est mis sur la création de stations de villégiature. Les dépenses d'équipement qu'entraînerait la réalisation du plan de développement, qui seraient à la charge du gouvernement, sont estimées à 6 millions de dollars jamaïquains de 1972 à 1975, 6 millions de 1976 à 1980 et 6,4 millions de 1981 à 1985. On peut citer également les recommandations suivantes :

a) Les îles Turques et Caïques dans leur politique de promotion du tourisme devraient chercher à attirer des visiteurs de provenances aussi nombreuses que possible;

b) L'Office du tourisme devrait être chargé de tout ce qui a trait à cette promotion;

c) Les activités de promotion visant à attirer des touristes dans le Territoire devraient s'accompagner d'une promotion tout aussi énergique en matière de développement et d'investissements;

d) Le gouvernement devrait s'employer plus activement à favoriser le développement en mettant lui-même en place une infrastructure technique, mais il devrait avoir recours à des promoteurs privés pour la plupart des stations de villégiature dont la création est proposée.

33. En juin 1971, on a alloué à l'office du tourisme, créé en mars de la même année, un crédit de 10 000 dollars jamaïquains pour sa première année de fonctionnement. On ne dispose d'aucuns chiffres pour 1972.

34. En février 1972, Byrne and Robertson, un cabinet d'architectes dont le siège est à Nassau, a été désigné pour tracer les plans du Maridian Club pour la Cays Development Company Ltd., société britannique qui s'occupe de l'aménagement de Pine and Water Cay. D'après un porte-parole de cette société, ce cabinet serait chargé de dessiner les villas et les appartements des membres du Club, un restaurant et un bar, un port de plaisance, un pavillon au bord de l'océan, des courts de tennis et des installations connexes. Le Club occuperait la moitié des 850 acres que couvre l'île, dont la partie septentrionale serait développée commercialement, selon de nouvelles conceptions d'urbanisme. Le porte-parole a déclaré que sa société était chargée d'élaborer et d'exécuter un grand projet d'aménagement qui rehausserait la beauté naturelle de l'île et en préserverait la tranquillité.

Industries

35. Ces dernières années, l'obligation d'importer les matières premières, l'exiguité du marché intérieur et le manque de main-d'oeuvre qualifiée ont entravé le développement industriel. On a signalé en 1971 que la fabrication d'unités d'habitation en matière plastique, destinées à être vendues sur le marché des Antilles orientales, était censée commencer prochainement à Providenciales et emploierait initialement 15 personnes.

36. Une petite quantité de sel est produite à Salt Cay par l'évaporation solaire de l'eau de mer. Pendant de nombreuses années, l'industrie du sel a constitué la principale source de recettes d'exportation et d'emplois, mais la production a régulièrement diminué en raison de la restriction des débouchés et de l'augmentation des coûts d'exploitation. Cette industrie n'est pas rentable mais elle est nécessaire, aussi est-elle maintenant subventionnée à ce titre. En 1971, les exportations de sel se sont chiffrées à 9 526 dollars jamaïquains et 53 travailleurs ont été employés dans l'industrie du sel.

37. En mars 1972, les représentants d'Esso Inter America, un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni et un consultant spécialisé dans l'industrie du pétrole se sont rencontrés dans le Territoire pour s'entretenir de la possibilité de construire une raffinerie sur l'île inhabitée de la Caïque occidentale. D'autres entretiens ont eu lieu en avril avec le Conseil d'Etat et le gouvernement du Territoire, concernant les problèmes que poseraient le logement et autres installations nécessaires aux 450 employés de la compagnie, dont le siège serait situé à Providenciales au cours de la première phase de l'exécution du projet de raffinerie. Selon les rapports communiqués, les principaux facteurs qui militent en faveur de la construction d'une raffinerie dans les îles Turques et Caïques seraient l'absence de tout impôt sur les sociétés ou d'impôt personnel et les eaux très profondes à proximité des côtes, qui faciliteraient le déchargement du pétrole brut et le chargement du pétrole raffiné. Il a été rapporté par la suite que l'Administrateur, lors d'un séjour qu'il effectuait à Londres, s'était entretenu avec le Gouvernement du Royaume-Uni des sources de financement que l'on pourrait envisager pour la nouvelle communauté qui serait créée à Providenciales, si le projet était mis à exécution.

Communications et autres éléments d'infrastructure

38. Toutes les îles habitées du Territoire sont équipées de pistes d'atterrissage et en 1971 une nouvelle piste a été ouverte à Pine Cay. Seules celles de la Grande Turque et de la Caïque du Sud sont goudronnées (voir également plus haut par. 24). Air Caicos, Ltd., qui était la seule compagnie à assurer des services fréquents autour des îles et des vols réguliers entre le Territoire et les Etats-Unis, les Bahamas et Porto Rico a été déclarée en faillite le 27 janvier 1972. Selon les rapports communiqués, cette liquidation et l'arrêt de ses opérations ont été dus essentiellement à l'impossibilité d'obtenir l'investissement de capitaux britanniques et au fait que le Gouvernement du Royaume-Uni a refusé d'accorder plus longtemps une aide financière à la compagnie. Celle-ci avait desservi les îles Turques et Caïques depuis 1968, et à la disparition des Bahamas Airlines en 1970, elle avait assuré également les liaisons entre Nassau et les îles Turques et Caïques.

39. En mars 1972, Mackey International Airlines, compagnie de transports aériens des Etats-Unis, a obtenu une licence lui garantissant l'exclusivité des services directs de passagers entre Miami (Floride) et le Territoire. Malgré l'existence de ces vols, il a été signalé que les hommes d'affaires du Territoire ne disposaient d'aucun service aérien direct en direction des Bahamas.

40. D'autre part, immédiatement après la faillite d'Air Caicos, Out Islands Airways (OIA) et Flamingo Airlines auraient demandé à la Bahamas Air Transport Licensing Authority l'autorisation d'assurer les liaisons entre les îles Turques et Caïques et Nassau.

41. En avril, 222 résidents du Territoire ont présenté une pétition au Gouverneur et au Premier Ministre des Bahamas demandant l'établissement d'un service aérien direct régulier entre leurs îles et Nassau. Les signataires de cette lettre ouverte ont déclaré qu'on leur avait laissé entendre que l'établissement de ces liaisons était une affaire concernant les deux territoires et non le Gouvernement britannique.

42. Il existe trois ports, Grand Turk, Salt Cay et Cockburn Harbour, où les bateaux peuvent mouiller au large. Trois fois par semaine, un bateau à moteur transporte le courrier et du fret entre le Territoire et la Jamaïque. Les navires de la Pacific Steam Navigation Company en provenance du Royaume-Uni y font également escale tous les deux mois. Le bateau constitue un moyen de transport important entre les îles. Le gouvernement entretient un bateau à moteur qui transporte du fret commercial entre les îles. Il possède également une péniche de 100 tonnes et une grue automotrice que l'on peut louer pour effectuer des déchargements au large et pour transporter du fret.

43. Les routes principales de la Grande Turque sont faites de plaques métalliques; les routes secondaires de la Grande Turque, de Salt Cay et de Cockburn Harbour sont revêtues de résidus provenant des salines. Un réseau routier rudimentaire existe à Providenciales et sur la Caïque du Nord, et la Caïque du milieu a été dotée d'un système analogue en 1970. En 1971, 197 automobiles et 127 camions étaient immatriculés dans le Territoire.

44. La Grande Turque est reliée à Salt Cay et aux Caïques par un système de radio-téléphone qui assure également la liaison avec la Jamaïque et les Etats-Unis. Le gouvernement exploite un service téléphonique public sur la Grande Turque. En 1971, la Cable and Wireless (West Indies), Ltd., a activement commencé à exécuter les plans du réseau téléphonique automatique destiné à relier le Territoire tout entier au reste du monde.

45. La demande d'énergie a augmenté considérablement sur la Grande Turque et il a été possible d'éviter une surcharge du réseau grâce à l'installation d'un groupe de 300 kW et d'un nouveau central de commutation en 1971, ce qui a porté la capacité totale à 600 kW. En 1971, la compagnie des Caïques, qui exploite en concession le réseau électrique privé de la Caïque du Sud, a annoncé avec un préavis d'un an qu'elle cesserait de gérer l'entreprise en 1972. On ne dispose d'aucun autre renseignement sur la question.

46. En 1972, l'électricité était fournie à environ 400 consommateurs de la Grande Turque et à 120 de la Caïque du Sud. Les autres îles n'ont pas l'électricité. L'approvisionnement en eau potable est presque entièrement assuré par captage d'eau de pluie. Il existe un certain nombre de sources plus ou moins saumâtres appartenant à l'Etat, où s'abreuve le bétail, mais inutilisables pour l'irrigation ou la consommation humaine.

Opérations bancaires et monétaires

47. Il existe une Government Savings Bank qui a trois succursales dans le Territoire. La Barclays Bank International, Ltd., a également une succursale dans le Territoire, sur la Grande Turque, et des comptoirs sur la Caïque du Sud et à Providenciales. En avril 1971, le Gouverneur a inauguré le nouvel immeuble de la Barclays Bank sur la Grande Turque.

48. L'unité monétaire du Territoire est le dollar jamaïquain. On se rappellera h/ que l'East Caribbean Currency Authority (Direction de la monnaie des Antilles orientales) a été créée aux termes des dispositions de l'accord relatif à la monnaie des Antilles orientales, conclu le 18 janvier 1965 par les Gouvernements d'Antigua, de la Barbade, de la Dominique, de Montserrat, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. Le 6 octobre 1965, cet organisme a émis de nouveaux billets qui sont maintenant en circulation dans tous les territoires intéressés. Le Gouvernement de la Grenade fait partie de l'Authority depuis juillet 1968. L'unité monétaire est le dollar des Antilles orientales, qui a un taux de change fixe de 4,80 dollars des Antilles orientales pour une livre sterling.

49. Le 23 juin 1972, le Gouvernement britannique a décidé de libérer la livre sterling de son taux de change fixe et d'introduire un système de contrôle des changes entre le Royaume-Uni (y compris l'île de Man et les îles anglo-normandes)

h/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVII, annexe I.A, par. 12.

et les pays de la zone sterling à l'exception de la République d'Irlande. Aux termes des nouveaux règlements sur le contrôle des changes, les résidents du Royaume-Uni doivent maintenant obtenir une autorisation avant de faire des investissements directs dans les pays en question.

50. Le groupe des Antilles orientales et certains autres pays des Antilles faisant partie du Commonwealth, dont la Jamaïque, estimaient que dans l'avenir immédiat, le Royaume-Uni resterait le principal marché pour leurs produits agricoles, qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'affaiblir leur position sur le marché britannique en réévaluant leur monnaie et qu'il n'était pas nécessaire de la déprécier par rapport à la livre sterling. Ils ont donc décidé de laisser leur monnaie suivre les fluctuations de la livre sterling.

51. Vers la fin du mois d'août 1972, les ministres des finances des pays des Antilles faisant partie du Commonwealth se sont réunis à Kingston (Jamaïque) pour examiner la situation financière et monétaire de la région. A cette réunion, on a critiqué la décision récemment prise par le Gouvernement britannique de restreindre la sortie de crédits vers les pays de la zone sterling (y compris les pays de la région). Les participants avaient l'intention de reprendre la question à la Conférence des ministres des finances du Commonwealth qui devait se tenir plus tard la même année.

52. Le 16 janvier 1973, à la suite d'une décision du Cabinet, le Ministère des finances de la Jamaïque a publié un communiqué de presse relatif au rétablissement d'une parité fixe pour le dollar jamaïquin. On y annonçait que le gouvernement avait décidé d'appliquer la deuxième phase de son programme de promotion de la croissance économique. A cet effet, il avait décidé : a) que le dollar jamaïquin cesserait de suivre les fluctuations de la livre sterling; et b) de fixer la nouvelle parité du dollar jamaïquin à 1,10 dollar des Etats-Unis pour un dollar jamaïquin. On ne sait pas quel effet aura cette dévaluation sur les îles Turques et Caïques, où la monnaie locale est le dollar jamaïquin.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

53. En 1972, le développement du tourisme a assuré une situation de quasi plein-emploi sur la Grande Turque et la Caïque du Sud. Selon les informations dont on dispose, quelques personnes originaires des îles Turques et Caïques auraient quitté les Bahamas pour revenir travailler dans le Territoire (voir ci-dessus les paragraphes 4 et 19 à 22). Pour la plupart, les habitants du Territoire sont des pêcheurs qui pratiquent aussi à une petite échelle une agriculture de subsistance. Bénéficiant de subventions, l'industrie du sel de Salt Cay fournit quelques emplois. Un certain nombre d'autochtones travaillant à bord de navires marchands ou pour des entreprises du bâtiment aux Bahamas se trouvent habituellement hors du Territoire. Les installations militaires maintenues par les Etats-Unis fournissent également quelques emplois permanents

sur la Grande Turque. En 1970, 1 124 personnes au total occupaient un emploi. On estime, dans le projet de plan de développement, qu'en 1985 la population active du Territoire atteindra 4 160 personnes, dont le plus grand nombre sera employé par le secteur du tourisme.

54. En 1971, le Royaume-Uni a envoyé un conseiller pour les problèmes de main-d'oeuvre dans le Territoire, pour aider le gouvernement à mettre en place un bureau de la main-d'oeuvre et à organiser une bourse du travail. Selon certaines informations, le Conseil d'Etat a approuvé par la suite la création d'un poste d'administrateur de la main-d'oeuvre, qui a été confié à un natif des îles Turques et Caïques. Le chômage est resté élevé dans les îles Caïques, alors qu'il était rare sur la Grande Turque où l'on a relevé un accroissement sensible du nombre des Haïtiens venus renforcer la main-d'oeuvre disponible.

Santé publique

55. En 1972, l'équipement médical comprenait, sur la Grande Turque, un hôpital de conception moderne offrant 20 lits et constitué en pavillons indépendants, une clinique sur la Caïque du Sud, et une clinique de consultations externes et de soins prénataux sur la Caïque du Nord. On admettait généralement que la situation sanitaire du Territoire était bonne. En juillet 1971, le poste d'administrateur des services de santé des îles Caïques est devenu vacant et il s'est avéré impossible de recruter un remplaçant. Ce fait a entraîné un important surcroît de travail pour le chef des services de santé qui, outre les services qu'il assurait sur la Grande Turque et à Salt Cay, a dû aussi se rendre régulièrement dans les îles Caïques. On estime qu'en 1971 les dépenses du gouvernement pour les services médicaux ont atteint 104 418 dollars jamaïcains.

Logement

56. Les habitants des îles Turques et Caïques ont continué à bénéficier des projets de construction publics dont les prix sont peu élevés du fait des subventions et de nombreuses habitations ont été achevées en 1971. Le gouvernement a construit de nouveaux logements pour le personnel qu'il emploie et un immeuble à quatre appartements sur la Grande Turque. L'accroissement du nombre des étrangers a entraîné une crise du logement aiguë qui s'est traduite par une hausse des loyers. Ainsi, la location d'une maison avec deux chambres coûtait de 120 à 160 dollars jamaïcains au cours de la période envisagée.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

57. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 7 à 14 ans. L'analphabétisme est quasiment inexistant. En 1971, on comptait 14 écoles primaires publiques et deux privées, employant 97 enseignants et comptant 1 705 élèves

inscrits. Dans les deux écoles secondaires (l'une publique et l'autre privée) on comptait 13 enseignants pour 300 étudiants inscrits.

58. En 1971, l'Institut pédagogique de l'Université des Indes occidentales a entrepris d'organiser sur le Territoire un cycle de formation pour les enseignants en cours d'emploi. Un centre de formation des enseignants a été créé sur la Grande Turque et le Gouvernement du Royaume-Uni a fourni un spécialiste de la formation des maîtres dans le cadre de son plan d'assistance technique. On a également élaboré un projet en vue de la création d'un centre de formation professionnelle. Il n'existe sur place aucune autre possibilité de formation et le gouvernement et les sociétés locales envoient leur personnel se former à l'étranger. La formation en matière d'administration publique reçue à l'étranger est financée au titre du plan de formation pour les Indes occidentales du Gouvernement du Royaume-Uni ou au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

59. En 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a accordé une subvention de 166 666 dollars jamaïquains au Territoire pour l'agrandissement des écoles primaires des îles périphériques; cette subvention, consentie dans le cadre du Programme britannique d'aide au développement (BDAP) actuellement en cours, doit servir à la construction de nouvelles salles de classe à Kew and Bottle Creek sur la Caïque du Nord, chacune des deux écoles devant être dotée d'une citerne de 20 000 gallons pour le captage des eaux. On équipe de la même manière les écoles de Conch Bar et de Salt Cay. Selon certaines informations, les quatre écoles recevront des générateurs à moteur diesel assurant le pompage et fournissant le courant électrique.

CHAPITRE XXV

ILES VIERGES AMERICAINES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 902ème séance, le 23 février 1973, le Comité spécial, en approuvant le soixante-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.841), a décidé, notamment, de renvoyer la question des îles Vierges américaines au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question de ce territoire à ses 942ème et 943ème séances, les 22 et 23 août respectivement.
3. Lors de cet examen, le Comité spécial a pris en considération les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris de la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, résolution par laquelle l'Assemblée, au paragraphe 11, a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité a également pris en considération d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2984 (XXVII) (du 14 décembre 1972) concernant 17 territoires, dont les îles Vierges américaines, résolution par laquelle, au paragraphe 11, l'Assemblée a prié le Comité "de continuer à accorder sa pleine attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".
4. Lors de l'examen du territoire en question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur les décisions prises antérieurement par le Comité et l'Assemblée générale et sur les faits nouveaux survenus récemment dans ce territoire.
5. Durant l'examen de la question, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a, en tant que représentant de la Puissance administrante, participé aux travaux du Comité spécial.
6. A la 942ème séance, le 22 août, le Rapporteur du Sous-Comité II, dans une déclaration faite devant le Comité spécial (A/AC.109/PV.942 et Corr.1), a présenté le rapport dudit Sous-Comité (A/AC.109/L.911) comprenant un compte rendu de ses délibérations sur la question du territoire (A/AC.109/SC.3/SR.180 à 182, 184, 185 et 188).
7. A la 943ème séance, le 23 août, le Comité spécial a adopté le rapport sans opposition et approuvé les conclusions et recommandations qui y étaient consignées (voir par. 9 ci-dessous).

8. Le 27 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et des recommandations que le Comité spécial a adoptées à sa 943^{ème} séance, le 23 août (voir le paragraphe 7 ci-dessus), est reproduit ci-après :

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient des caractéristiques particulières du territoire, tenant à sa superficie, à sa position géographique, à sa population et à ses ressources naturelles limitées, le Comité spécial émet à nouveau l'opinion que ces facteurs ne sauraient en aucune façon retarder la mise en oeuvre rapide de la Déclaration qui est pleinement applicable au territoire. A cet égard, la Puissance administrante devrait, en consultation avec la population du territoire et le Comité spécial, rechercher une méthode constructive qui permette de résoudre les problèmes des îles Vierges américaines.

3) Le Comité spécial prend note des trois événements politiques ci-après : a) les élections générales à la Dixième Législature qui se sont déroulées le 7 novembre 1972; b) l'élection le même jour du premier délégué du territoire appelé à siéger sans droit de vote à la Chambre des représentants des Etats-Unis; et c) l'organisation, à la même date que les dernières élections générales, d'un référendum à l'échelle du territoire, au cours duquel les électeurs ont été invités à se prononcer sur les propositions récentes de la deuxième Assemblée constituante.

4) Bien que ces propositions semblent représenter un nouveau pas en avant sur la voie de l'autonomie des îles Vierges américaines, le Comité spécial est d'avis que les progrès d'ordre constitutionnel conduisant à la pleine application au territoire des dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sont insuffisants et réaffirme l'opinion que les propositions précitées tendent à perpétuer l'association du territoire avec les Etats-Unis.

5) Le Comité spécial note, d'après la déclaration du représentant de la Puissance administrante, qu'au cours du référendum, 7 279 électeurs se sont prononcés en faveur des propositions de l'Assemblée, 5 518 ont voté contre et 3 804 se sont abstenus; et que l'Assemblée a adopté une résolution sur le futur statut politique du territoire. Etant donné que les résultats du référendum ont montré que la population des îles Vierges n'a pas apporté aux propositions précitées un appui décisif, ni manifesté à leur égard un intérêt suffisant, le Comité considère que ces propositions et la résolution ne traduisent pas pleinement l'opinion et les voeux de la population en ce qui concerne son statut futur. En conséquence, il prie à nouveau instamment la Puissance administrante de ne pas préjuger la question du statut.

6) Le Comité spécial considère en outre qu'il demeure urgent que la Puissance administrante prenne des mesures concrètes pour encourager la population à examiner pleinement et librement toutes les possibilités qu'elle a de réaliser ses aspirations pour ce qui est de l'avenir politique du territoire, en ayant en vue la mise en application effective, complète et rapide de la Déclaration. A cet égard, le Comité prie la Puissance administrante d'instaurer sur le territoire un programme efficace d'éducation politique.

7) Le Comité spécial est d'avis qu'il convient d'examiner sérieusement les vues du délégué sans droit de vote sur les propositions de la deuxième Assemblée constituante des îles Vierges américaines. Il note cependant qu'en dépit des invitations qui lui ont été adressées, le délégué sans droit de vote a préféré ne pas se présenter devant le Sous-Comité qui traitait du territoire; et il espère qu'à l'avenir il acceptera de participer aux débats pertinents du Sous-Comité et du Comité spécial et sera en mesure de le faire.

8) Le Comité spécial note que les gouvernements des îles Vierges américaines et des îles Vierges britanniques ont envisagé la possibilité d'unifier les deux territoires conformément aux intérêts vitaux et à la libre volonté de leur population. Il serait heureux de recevoir de plus amples renseignements à ce sujet.

9) Le Comité spécial déplore que, pour la deuxième fois, la Puissance administrante n'ait pas communiqué à temps les renseignements concernant le territoire pour l'année à l'examen, comme elle y est tenue en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et que les travaux du Comité s'en soient trouvés gênés. Il invite donc instamment la Puissance administrante à n'épargner aucun effort pour communiquer ces renseignements aussitôt que possible et, au plus tard, dans un délai maximum de six mois après l'expiration de l'exercice administratif dans les îles Vierges américaines. Notant avec préoccupation que, particulièrement en ce qui concerne l'évolution constitutionnelle et politique, les renseignements communiqués par le représentant de la Puissance administrante sont insuffisants, le Comité espère que de nouveaux renseignements plus détaillés lui parviendront de façon à lui permettre de formuler des propositions concrètes pour l'application rapide et complète de la Déclaration au territoire.

10) Le Comité spécial se déclare préoccupé du fait que le déclin du tourisme qui était jusqu'à une date récente l'activité la plus importante du territoire, accentue le ralentissement général de l'économie qui s'est manifesté à partir de 1970. Tout en notant que certaines mesures ont été prises ou sont envisagées pour promouvoir la diversification de l'économie, le Comité considère néanmoins que la Puissance administrante a encore beaucoup à faire pour que les îles Vierges américaines soient dotées d'une structure économique saine. Il reconnaît que l'un des problèmes importants qui se posent dans le territoire est l'insuffisance de la planification en vue du développement économique et est d'avis que les services consultatifs d'une des institutions spécialisées, qui a coutume de traiter ce genre de problème, pourraient s'avérer précieux à cet égard.

11) Conscient que l'aggravation du chômage au cours des dernières années a créé des problèmes économiques et sociaux dans le territoire, le Comité spécial émet l'avis qu'il est urgent de prendre des mesures plus radicales pour faire reculer le chômage, améliorer les relations entre employés et employeurs et renforcer les opérations tendant à faire respecter la loi.

12) Ayant à l'esprit le rôle important que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer, en coopération avec la Puissance administrante, pour que les populations des petits territoires obtiennent le droit à l'autodétermination conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV), le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante de reconsidérer la réponse négative qu'elle a donnée précédemment à la question de l'envoi d'une mission de visite dans le territoire et de répondre de manière affirmative aux démarches de son président afin qu'une mission puisse se rendre sans délai dans les îles Vierges américaines pour permettre au Comité de recueillir des renseignements de première main sur la situation du territoire et de s'enquérir de l'opinion et des vœux de la population en ce qui concerne son avenir.

ANNEXE^x

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE	3 - 76
1. GENERALITES	3 - 6
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	7 - 35
3. SITUATION ECONOMIQUE	36 - 64
4. SITUATION SOCIALE	65 - 69
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	70 - 76

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.884.

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET
L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Vierges américaines est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports qu'il a adressés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-septième session a/.

2. Le texte des conclusions et des recommandations relatives au territoire adoptées par le Comité spécial en 1972 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session ainsi que le texte de la résolution 2984 (XXVII) de l'Assemblée générale datée du 14 décembre 1972 concernant 17 territoires, dont les îles Vierges américaines, ont été communiqués au Comité spécial.

B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE b/

1. GENERALITES

3. Les îles Vierges américaines, situées à environ 64 kilomètres à l'est de Porto Rico, comptent une cinquantaine d'îles et d'îlots dont les plus importants sont Sainte-Croix (217 km²), Saint-Thomas (72 km²) et Saint-John (51 km²).

4. Comme on l'a déjà indiqué c/, le territoire est en pleine explosion démographique. On estime que la population totale est passée de 85 600 en 1970 à 90 000 à 100 000 habitants au début de 1972. En attirant l'attention sur ces chiffres, M. Melvin H. Evans, gouverneur du territoire, a déclaré en mars 1972 que les îles devenaient rapidement l'une des régions les plus peuplées du monde et qu'il fallait mettre un frein à leur croissance future et notamment endiguer l'immigration et l'expansion économique.

a/ Pour les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIII, par. 10, ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIII, par. 9.

b/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports publiés et de renseignements communiqués au Secrétaire général par les Etats-Unis d'Amérique en vertu de l'alinéa e, de l'Article 73 de la Charte, le 7 juin 1972, pour l'année se terminant le 30 juin 1971.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIII, Annexe, par. 4 à 6.

5. Le 2 décembre, un mois environ après avoir été élu premier délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis (voir ci-après par. 16 et 17), M. Ronald de Lugo a manifesté son inquiétude au sujet du problème créé par l'accroissement marqué de la population étrangère des îles Vierges, estimée à 25 000 habitants (dont 5 000 présumés en situation irrégulière). Il a déclaré que les étrangers faisaient dorénavant partie intégrante de la communauté et que leur présence représentait un apport essentiel de main-d'oeuvre et que par conséquent ils devaient avoir certaines "garanties". Néanmoins les étrangers qui se trouvaient illégalement dans les îles représentaient une charge pour le système d'enseignement ainsi que d'autres services et leur présence pouvait être une cause de ressentiment à l'égard d'autres étrangers, en particulier de la part de ceux des insulaires qui étaient en chômage. Il n'y avait qu'une seule solution : une action résolue des pouvoirs publics. Le Congrès des Etats-Unis pourrait envisager d'accorder aux étrangers en situation légale une sorte de statut permanent dans le territoire mais M. de Lugo pensait que les autres devaient être invités à quitter le territoire et qu'il faudrait prévoir des moyens de s'assurer qu'ils n'y reviendraient pas.

6. Selon les services d'immigration américains dans le territoire, on s'attendait à ce que le nombre total des étrangers inscrits passe de 25 000 environ en janvier 1972 à près de 30 000 en janvier 1973.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

7. Le système administratif, législatif et judiciaire du territoire est fondé sur le Revised Organic Act of the Virgin Islands de 1954, qui a été modifié plusieurs fois par le Congrès des Etats-Unis. Les deux amendements les plus importants ont été promulgués le 23 août 1968 et le 10 avril 1972 respectivement. Le premier confère à la population du territoire le droit d'élire le gouverneur et le lieutenant-gouverneur. Le deuxième autorise les îles Vierges à envoyer un délégué sans droit de vote à la Chambre des représentants des Etats-Unis. Les caractéristiques essentielles des dispositions constitutionnelles en vigueur sont résumées ci-dessous.

Administration

8. Le gouverneur et le lieutenant-gouverneur sont élus conjointement à la majorité absolue des suffrages exprimés, par un vote unique pour les deux postes et pour une période de quatre ans.

Tout candidat au poste de gouverneur ou de lieutenant-gouverneur doit présenter les conditions requises pour être électeur, être citoyen des Etats-Unis et avoir effectivement résidé dans les îles Vierges pendant les cinq années consécutives précédant immédiatement l'élection; il doit en outre avoir au moins 30 ans au moment de son entrée en fonctions. Les premières élections au poste de gouverneur

ont eu lieu le 3 novembre 1970. Trois partis politiques y ont pris part, le Democratic Party of the Virgin Islands (DPVI), le Progressive Republican Party of the Virgin Islands (PRPVI) et l'Independent Citizens Movement (ICM). Aucun candidat n'ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, un deuxième tour de scrutin a eu lieu le 17 novembre. M. Melvin H. Evans et M. David G. Maas ont été élus gouverneur et lieutenant-gouverneur respectivement; tous deux s'étaient présentés sous l'étiquette du Republican Party.

9. Le 20 février 1973, M. Maas ayant démissionné pour des raisons personnelles, le Gouverneur, M. Evans, a soumis au Parlement, pour confirmation, conformément aux dispositions du Revised Organic Act de 1954, sous sa forme modifiée, la candidature d'un sénateur démocrate M. Athniel Ottley. Celui-ci n'a pas obtenu d'abord la confirmation du Parlement, mais sa candidature a été présentée à nouveau. Ayant obtenu l'approbation du Parlement, M. Ottley a été investi dans ses fonctions de nouveau Lieutenant-Gouverneur le 5 avril, pour la durée du mandat qui restait à courir, et qui prendra fin le premier lundi du mois de janvier 1975.

10. Le Gouverneur peut être destitué par voie de référendum si le nombre des suffrages en faveur de sa révocation représente les deux tiers au moins des suffrages exprimés en sa faveur aux dernières élections générales et à condition qu'ils représentent la majorité absolue des électeurs ayant participé au référendum.

11. Le Gouverneur est responsable de la gestion de toutes les activités de l'exécutif, de la nomination et du licenciement de tous les fonctionnaires et agents de l'administration et de l'application des lois fédérales et locales (y compris l'application, aux îles Vierges, de la Constitution des Etats-Unis et de tous ses amendements, dans la mesure où elle n'est pas incompatible avec le statut de territoire non incorporé des Etats-Unis). Le Gouverneur peut recommander des projets de loi au Parlement et opposer son veto à tout texte législatif, comme prévu par le Revised Organic Act sous sa forme modifiée. Le Gouverneur est habilité à prendre des décrets et à adopter des règlements à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec les lois en vigueur. Il présente au Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis pour qu'il le transmette au Congrès des Etats-Unis un rapport annuel sur l'état du territoire.

12. Le Secrétaire à l'intérieur nomme le contrôleur gouvernemental pour le territoire, qui ne doit pas être membre d'un département ministériel du gouvernement et dont les fonctions visent notamment à améliorer l'efficacité et la rentabilité des programmes publics et à surveiller l'utilisation des ressources fédérales et à vérifier les comptes.

Pouvoir législatif

13. Le pouvoir législatif appartient à un parlement à chambre unique qui compte 15 sénateurs élus pour deux ans au suffrage universel des adultes : sept sénateurs représentent Sainte-Croix, sept Saint-Thomas et un sénateur qui doit résider à Saint-John est élu par l'ensemble des électeurs de toutes les îles. Peut être élu membre du Parlement tout citoyen des Etats-Unis âgé de 25 ans ou plus et résidant dans le territoire depuis trois ans au moins. Le Gouverneur est habilité à

pourvoir tout siège devenu vacant au Parlement par voie de nomination. Le Parlement tient chaque année une session ordinaire qui commence le deuxième lundi de janvier (sauf si une date différente est fixée par la loi). Le Gouverneur peut convoquer le Parlement en session spéciale à tout moment si, à son avis, l'intérêt public l'exige.

14. Les conditions à remplir pour l'inscription sur les listes électorales sont les suivantes : être citoyen des Etats-Unis, avoir 18 ans révolus et résider dans le territoire depuis un an. Le Parlement peut fixer d'autres conditions; toutefois, il ne peut imposer aucune condition ayant trait à la propriété immobilière, à la langue ou au revenu ni aucune restriction qui introduise une discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe ou les convictions religieuses. Le projet de loi sur le vote en cas d'absence qui a été promulgué le 26 juillet 1972, définit les modalités de vote pour les électeurs absents.

Pouvoir judiciaire

15. Le pouvoir judiciaire appartient à un tribunal de district et à un tribunal municipal créé en vertu d'une loi locale. Après avoir pris l'avis du Parlement et avec son assentiment le Président des Etats-Unis nomme le juge du tribunal de district (pour un mandat de huit ans) et le District Attorney des Etats-Unis (pour un mandat de quatre ans). Les juges des tribunaux municipaux sont nommés par le Gouverneur et confirmés dans leurs fonctions par le Parlement. Le tribunal de district connaît en appel les décisions rendues par le tribunal municipal en matière civile et pénale. La Cour d'appel des Etats-Unis, troisième circonscription (Philadelphie) et la Cour suprême des Etats-Unis jugent en appel les arrêts rendus par le tribunal de district des îles Vierges.

Délégué sans droit de vote à la Chambre des représentants des Etats-Unis

16. Ainsi qu'il a été noté ci-dessus, le territoire peut envoyer à la Chambre des représentants des Etats-Unis, un délégué n'ayant pas le droit de prendre part au vote. Le délégué est élu à la majorité des suffrages exprimés lors d'élections générales. Les conditions à remplir pour être éligible à ce poste sont les suivantes : a) être âgé d'au moins 25 ans; b) être citoyen des Etats-Unis depuis sept ans au moins à la date des élections; c) habiter le territoire; et d) ne pas être, à la date des élections, candidat à un autre poste. Le délégué a droit à la même rémunération, et aux mêmes allocations et prestations que les membres de la Chambre des représentants, exception faite d'une indemnité moins élevée pour frais de voyage et d'une allocation de 60 p. 100 pour frais de personnel.

17. A la suite des élections générales qui ont eu lieu le 7 novembre 1972, M. Ronald de Lugo (parti démocrate), ancien représentant des îles Vierges à Washington D.C., est devenu le premier délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants. Peu après qu'il eût prêté serment, le 4 janvier 1973, la Chambre des représentants a adopté une résolution lui conférant tous droits et privilèges pour voter dans les comités auxquels il serait affecté. Le 15 janvier,

il a été élu membre du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre. Le 26 février, il a été nommé au Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires qui s'occupe de la majeure partie de la législation affectant le territoire, ainsi qu'aux sous-comités s'occupant des parcs nationaux et de l'environnement où, selon lui, il participerait aux efforts visant à protéger et à préserver l'atmosphère, les plages, les parcs et les eaux des îles Vierges.

Deuxième Assemblée constituante

18. Ainsi qu'il a été noté précédemment d/, la deuxième Assemblée constituante qui a tenu sa première réunion en septembre 1971 a été convoquée en vue de donner un nouveau nom et de modifier à nouveau le Revised Organic Act de 1954. Sur les 33 délégués envoyés à la Convention, 15 étaient membres du Parlement et les autres étaient également répartis entre les trois partis politiques. Le comité territorial de chaque parti a choisi ses propres délégués. L'Assemblée a mis au point un texte de loi sur les relations fédérales, définissant le cadre dans lequel s'inscriraient les relations entre le territoire et les Etats-Unis, ainsi qu'une constitution. Les deux propositions ont été approuvées, le 10 août et le 11 septembre 1972 respectivement. D'après les chiffres officiels communiqués par le Vérificateur des opérations électorales, lesdites propositions ont été approuvées par 7 279 voix contre 5 518 lors d'un référendum qui s'est déroulé le 7 novembre en même temps que des élections générales au Parlement. L'Assemblée a cessé ses travaux le 21 novembre après avoir créé le Comité du Gouvernement constitutionnel des îles Vierges, qui est composé de neuf membres et qui est chargé de présenter les propositions au Congrès des Etats-Unis. Avant la fin de ses travaux, l'Assemblée a également adopté une résolution concernant le statut futur du territoire.

Projet de constitution

19. L'Assemblée a recommandé que le projet de constitution soit intitulé "Constitution du territoire des îles Vierges américaines". Le projet de constitution diffère essentiellement du Revised Organic Act par les points ci-après :

20. Tout candidat au poste de Gouverneur ou de Lieutenant-Gouverneur, devrait être né aux îles Vierges américaines ou avoir résidé réellement dans le territoire pendant dix années consécutives (au lieu de cinq comme c'est le cas actuellement) juste avant l'élection. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur seraient élus à une majorité simple représentant 40 p. 100 au moins des suffrages exprimés (au lieu d'une majorité absolue des suffrages). Dans le cas où les postes de Gouverneur et de Lieutenant-Gouverneur deviendraient tous deux vacants à titre permanent, le Président du Parlement deviendrait Gouverneur à moins que les postes ne deviennent vacants plus d'un an avant les élections générales suivantes. Dans ce cas, il faudrait des élections spéciales. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur seraient tenus de consacrer tout leur temps à leurs tâches, et il leur serait expressément interdit d'exercer un métier ou une profession quelconque pendant la durée de leur mandat.

d/ Ibid., par. 15-22.

Le Parlement pourrait prendre l'initiative d'un référendum tendant à destituer le Gouverneur, s'il recevait une pétition en faveur d'un tel référendum émanant d'électeurs inscrits représentant au moins 40 p. 100 (au lieu de 50 p. 100) du nombre total de suffrages exprimés en faveur du Gouverneur lors des dernières élections générales. Le Gouverneur serait tenu de transmettre aux membres du Parlement des copies de tous les décrets dans les 10 jours qui suivraient leur promulgation. Il serait également tenu de soumettre chaque année au Parlement (et non plus au Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis), un rapport sur le statut du territoire. Un Contrôleur responsable uniquement devant le Gouverneur des îles Vierges serait désigné pour un mandat d'un an par le Gouverneur, sur l'avis et avec l'assentiment des deux tiers des membres du Parlement.

21. Le découpage des circonscriptions électorales pour le Parlement à chambre unique serait modifié au moins tous les 10 ans, à compter de 1980. Pour être éligible au Parlement, il faudrait être âgé d'au moins 21 ans et résider dans le territoire depuis au moins cinq ans. Les sièges devenus vacants au Parlement 12 mois avant les élections générales suivantes seraient pourvus au moyen d'élections spéciales et les autres sièges devenus vacants seraient pourvus par le Président du Parlement sur recommandation du comité territorial du parti politique sous les auspices duquel les titulaires précédents des postes auraient présenté leur candidature. Le Gouverneur serait tenu de convoquer le Parlement en session spéciale à la demande des deux tiers de ses membres. Le Parlement pourrait mettre certains membres du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire en accusation et expulser un sénateur, pour des motifs valables, à la majorité des trois quarts.

22. Tout citoyen âgé de 18 ans au moins aurait le droit de voter, sous réserve de certaines conditions minimales de résidence qui seraient fixées par le Parlement. Les conditions à remplir par les électeurs ne seraient fondées ni sur l'instruction ni sur les convictions politiques. Il appartiendrait au Parlement de promulguer des lois tendant à garantir le caractère confidentiel du scrutin, à permettre l'inscription sur les listes électorales des électeurs et des électeurs absents, et en ce qui concerne l'administration des opérations électorales et la nomination des candidats.

23. La constitution envisagée prévoierait un système judiciaire unifié, la Cour supérieure étant l'instance suprême du territoire. Des instances inférieures seraient créées par voie législative. Les juges seraient nommés par le Gouverneur sur l'avis et avec l'assentiment du Parlement. Les juges à la Cour supérieure seraient nommés pour une période initiale de sept ans. A l'expiration de cette période un juge à la Cour supérieure pourrait être nommé à nouveau et occuperait alors son poste jusqu'à l'âge de 70 ans, à moins de démissionner ou d'être révoqué suivant une procédure légale, conformément à la loi. Les juges des instances inférieures occuperaient leur poste pendant des périodes dont la durée serait fixée par le Parlement.

24. La constitution proposée contiendrait des dispositions concernant les municipalités, une déclaration des droits et une procédure d'amendement de la constitution. La déclaration des droits serait sensiblement la même que celle qui est contenue dans le Revised Organic Act et comporterait toutes les principales

garanties constitutionnelles que l'on trouve dans la Constitution des Etats-Unis et dans celle de la plupart des 50 Etats ainsi que des garanties relatives à des droits de l'homme nouvellement définis, notamment ceux qui ont été établis par des décisions récentes de la Cour suprême.

Projet de loi sur les relations fédérales

25. Après avoir été approuvé par les habitants des îles Vierges, le projet de constitution et le projet de loi sur les relations fédérales seraient soumis au Congrès des Etats-Unis. Ce dernier serait prié d'adopter cette loi qui viendrait remplacer le Revised Organic Act de 1954. La loi envisagée reconnaîtrait aux habitants du territoire le droit d'adopter et d'amender une constitution de leur choix, prévoirait l'institution de procédures de ratification et de proclamation d'une telle constitution et se présenterait sous la forme d'un pacte, c'est-à-dire qu'elle ne pourrait être modifiée sans l'assentiment des deux parties intéressées. En outre, la loi envisagée définirait le domaine géographique des îles Vierges et traiterait des relations législatives, judiciaires, économiques et financières entre le Gouvernement du territoire et celui des Etats-Unis.

Résolution sur le statut

26. Dans la résolution qu'elle a adoptée le 11 septembre 1972, la deuxième Assemblée constituante a réaffirmé l'esprit de la déclaration contenue dans la résolution adoptée sur la question par la première Assemblée constituante en 1965; elle a exprimé sa reconnaissance au Congrès des Etats-Unis pour l'adoption récente de lois favorisant les progrès constitutionnels dans le territoire; elle a exprimé sa conviction que les Etats-Unis continueraient à accorder plus d'autonomie aux îles Vierges; et elle a déclaré reconnaître et exercer le droit du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance. La deuxième Assemblée constituante a donc adopté une résolution déclarant que "la population des îles Vierges continue à ne pas vouloir être indépendante des Etats-Unis d'Amérique" et "souhaite demeurer étroitement liée aux Etats-Unis d'Amérique, et rester un territoire relevant du régime constitutionnel des Etats-Unis tout en jouissant au maximum de l'autonomie interne."

Vues de M. Ronald de Lugo

27. Le 30 novembre 1972, après son élection (voir par. 16 et 17 ci-dessus), M. de Lugo a suggéré la convocation d'une nouvelle assemblée constituante composée de délégués élus au suffrage populaire pour remanier le projet de constitution qui serait ensuite soumis aux électeurs du territoire dans le cadre d'un référendum spécial. Il a déclaré qu'il n'était pas fondamentalement opposé aux modifications mineures que l'on proposait d'apporter à la constitution et qu'il ne cherchait pas non plus à contrer la volonté populaire. En fait, il craignait que les propositions constitutionnelles récemment adoptées ne soient accueillies fraîchement par le Congrès des Etats-Unis parce qu'elles n'avaient pas été adoptées à une majorité écrasante par les électeurs des îles Vierges dont beaucoup ne s'étaient

pas prononcés sur la question constitutionnelle posée lors du référendum organisé au moment des dernières élections générales (voir ci-dessous). Il a attribué ce fait aux facteurs ci-après : a) les membres de la deuxième Assemblée constituante avaient été choisis par les partis politiques et non par le grand public; b) les modifications constitutionnelles proposées avaient suscité peu de discussions au sein de la population qui estimait que "de grands progrès" avaient été réalisés sur le plan de l'autonomie locale et qui s'intéressait davantage à l'amélioration des affaires courantes; c) le public n'avait peut-être pas souhaité être mêlé à ce qui pouvait avoir été interprété comme une "question de statut"; d) de nombreux électeurs avaient peut-être été incapables de se retrouver dans les nombreux bulletins de vote qui leur avaient été présentés le 7 novembre; et e) la loi prévoyant que les propositions constitutionnelles seraient approuvées par une majorité simple et non par une majorité absolue pouvait les avoir condamnés de prime abord.

Partis politiques et élections

28. Les élections générales aux 15 sièges électifs de la dixième législature se sont déroulées le 7 novembre 1972. La campagne électorale a essentiellement mis en présence trois partis politiques : le DPVI (le parti ayant de loin le plus grand nombre d'adhérents) qui détenait 6 des 15 sièges électifs à la neuvième législature; l'ICM qui détenait également 6 sièges; et le PRPVI qui détenait trois sièges. En outre, deux personnes ont présenté leur candidature à titre indépendant. En définitive, le DPVI et l'ICM ont chacun obtenu 7 sièges, le dernier siège allant au PRPVI. La dixième législature s'est réunie pour la première fois le 8 janvier 1973, date à laquelle elle a élu Président M. Claude Molloy (ICM). Le 3 mai, le Gouverneur a désigné M. Raymond Smith (républicain) pour occuper le siège de M. Ottley, devenu lieutenant gouverneur le mois précédent (voir par. 9 ci-dessus). En conséquence, les partis sont actuellement représentés comme suit à la dixième législature : ICM, 7 sièges; DPVI, 6 sièges et PRPVI, 2 sièges.

Législation nouvelle

29. Jusqu'ici, la Chambre des représentants des Etats-Unis n'a pas donné suite à un projet de loi adopté par le Sénat le 3 mai 1973 qui ramènerait l'âge minimum d'éligibilité au Parlement du territoire de 25 à 21 ans. Le Président des Etats-Unis devait signer avant le 19 octobre un autre projet de loi portant création d'une unité de 450 hommes de la Garde nationale aux îles Vierges. L'unité serait placée sous l'autorité directe du Gouverneur. Un projet de loi similaire adopté par le Parlement a été signé par le Gouverneur le 9 février. Antérieurement, le Gouverneur avait signé un projet de loi sur les modalités de vote pour les électeurs absents du territoire (voir par. 14 ci-dessus), ainsi que plusieurs projets de loi concernant la prévention du crime et de la délinquance juvénile. Il a également annoncé qu'il soumettrait à la dixième législature une série de projets de lois visant à améliorer la situation dans le territoire (voir par. 32 ci-après).

30. En février 1973 également, les délégués des îles Vierges américaines et de Guam ont présenté deux projets de loi à la Chambre des représentants des Etats-Unis, l'un pour donner à leurs territoires le droit de participer à l'élection du Président et du Vice-Président des Etats-Unis et le deuxième pour abolir le système de collège électoral des Etats-Unis et étendre aux territoires le droit de participer aux élections nationales.

Rapport sur l'état du territoire

31. Dans le rapport annuel sur l'état du territoire présenté à la dixième législature, le 8 janvier 1973, le Gouverneur, M. Evans, a noté que les Etats-Unis avaient accordé plus d'autonomie à la population du territoire en 1972 en lui permettant d'élire M. de Lugo comme son premier représentant au Congrès des Etats-Unis. Il estimait que la présence de M. de Lugo ferait beaucoup pour assurer une meilleure représentation des îles Vierges américaines et réduire le grand nombre d'occasions dans lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis avait négligé de prendre le territoire en considération.

32. En passant en revue la situation dans le territoire, le Gouverneur a déclaré qu'elle était "fondamentalement bonne" et devait être jugée d'après les aspirations de la population qui voulait une société calme et progressiste dans laquelle vivre et travailler. A cet égard, le Gouverneur notait que le territoire était menacé par "le désordre, la violence et le terrorisme" (apparemment une allusion à la situation régnant depuis que huit personnes, y compris quatre touristes des Etats-Unis, avaient été assassinées au Fountain Valley Golf Club, à Sainte-Croix, en septembre 1972), et que, pour la première fois dans leur histoire, les îles Vierges connaissaient la peur, les tensions ethniques, l'intolérance ouverte, le mépris de l'autorité et de la loi et la menace sans précédent créés par des groupes de terroristes. Il pensait que ces problèmes étaient dus en partie à la croissance désordonnée du tourisme, conduisant à l'importation non réglementée de travailleurs et au ralentissement du boom économique des années 60 provoquant l'augmentation du chômage, notamment parmi les jeunes de 18 à 25 ans, et le bouleversement des structures familiales et sociales. Malgré les efforts faits pour résoudre ces problèmes, il restait beaucoup à faire. Il présenterait donc une série de projets de loi au Parlement pour apporter des solutions à ces problèmes. Deux projets de loi prévoiraient la création respectivement "d'une police insulaire de premier ordre" et l'extension de la juridiction du tribunal municipal aux affaires concernant les mineurs et les familles et le transfert des affaires normalement jugées par le tribunal de district au tribunal municipal. Afin d'améliorer les relations humaines, le Gouverneur jugeait nécessaire de revenir à la tolérance, la confiance, la compréhension et le respect de la dignité humaine. On trouvera résumés ci-après d'autres renseignements et d'autres propositions de législation contenues dans le rapport.

Activités militaires

33. Le 27 janvier 1973, M. Melvin R. Laird, alors Secrétaire des Etats-Unis à la défense, a annoncé qu'il avait été mis fin au service militaire obligatoire. A la fin de février, le colonel J. A. Christmas, Directeur des Selective Services pour les îles Vierges a déclaré que s'il avait été mis fin aux appels, le Military Selective Service Act de 1967 tel qu'il avait été amendé continuait de faire une obligation aux hommes du territoire de se faire immatriculer à l'âge de 18 ans et que les commissions de recrutement locales continueraient à en sélectionner un certain nombre de façon à disposer "d'un volant de manoeuvre en cas de crise nationale".

34. Au début de 1967, les Etats-Unis ont transféré leur ancienne base navale de Saint-Thomas au Gouvernement du territoire tout en conservant le droit d'occuper à nouveau les installations de la base e/. Le 1er mars 1973, M. Jerome Saul, Directeur exécutif de la United Services Organization (qui assure la liaison avec la marine des Etats-Unis pour les navires visitant le territoire), aurait démenti les bruits selon lesquels l'ordre aurait été donné de fermer St-Thomas aux visites de la marine. Il a ajouté que par suite de la réduction des crédits alloués au Département de la défense des Etats-Unis, moins de navires avaient visité l'île pendant l'année que dans le passé récent aux fins d'instruction et de manoeuvres dans la mer des Antilles.

Relations avec les îles Vierges britanniques

35. Les informations sur ce sujet figurent dans le dernier rapport du Comité spécial sur les îles Vierges britanniques (voir chap. XXIV, annexe, sect. A, par. 14-19 ci-dessus). En résumé, M. N. D. Mathews, gouverneur par intérim des îles Vierges britanniques, et le gouverneur Evans, ainsi que des dirigeants politiques, des personnalités gouvernementales et des représentants de diverses organisations des deux territoires se sont rencontrés le 21 octobre 1972 pour célébrer à Road Town, capitale des îles Vierges britanniques, la première Journée de l'amitié, proclamée officiellement. Cette célébration avait pour but d'établir des liens durables entre les deux territoires qui, en un certain point, ne sont séparés que par quelque 300 mètres de mer. Certains législateurs envisagent l'incorporation des îles Vierges britanniques aux îles Vierges américaines, peut-être dans les cinq ou dix années à venir. D'après M. A. D. Scott, Sous-Secrétaire adjoint au Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni, "le Gouvernement de Sa Majesté à Londres n'aurait pas d'objection à ce que les deux groupes d'îles s'unissent". Pour commencer, des dispositions ont été prises pour éliminer les formalités administratives régissant les déplacements d'un territoire à l'autre. On rapporte que la prochaine Journée de l'amitié sera célébrée en 1973 dans les îles Vierges américaines.

e/ Ibid., par. 29.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

36. Pendant les années 60 l'économie du territoire a fait des progrès sensibles, notamment dans les secteurs du tourisme et des industries manufacturières ^{f/}. Toutefois, par contrecoup de la récession aux Etats-Unis, l'expansion de l'ensemble des activités économiques a été suivie par leur régression en 1970 et 1971. Ce phénomène a été attribué essentiellement au déclin de l'industrie du tourisme, qui s'est poursuivi en 1972, époque à laquelle le revenu moyen par habitant aurait été de 2 800 dollars g/ (3 880 dollars en 1970).

37. Les principales entreprises industrielles du territoire ont pour activité le raffinage du pétrole, la production de l'aluminium, l'assemblage des pièces détachées d'horlogerie, le traitement de tissus de laine de fabrication étrangère et la distillation du rhum. Elles exportent toute leur production sauf une petite quantité de rhum. L'agriculture, la pêche et l'élevage jouent un rôle mineur dans la vie économique des îles Vierges. Sauf une petite quantité de matériaux de construction produits pour le marché local, le commerce des minéraux est insignifiant.

38. Le territoire importe à peu près tout ce dont il a besoin. Les importations ont été évaluées à 551,6 millions de dollars en 1971 et 605,2 millions de dollars en 1972; pour les mêmes années, les exportations se sont élevées à 325,8 millions de dollars et 371,8 millions de dollars. Bien que le déficit de la balance commerciale du territoire se soit accru en 1972, il a été compensé par les entrées de capitaux étrangers et les dépenses des touristes.

39. La faiblesse de la position commerciale du territoire tient à ce que ses ressources productrices sont insuffisantes pour répondre aux besoins locaux. L'insuffisance de ces ressources a aussi pour effet d'accélérer l'inflation. En mars 1973, dans le cadre d'une loi récemment adoptée par le Parlement, une Commission du coût de la vie composée de sept membres a été créée pour freiner l'inflation en imposant un contrôle des prix. Auparavant, le Gouverneur avait annoncé qu'il présenterait des projets de loi tendant à mieux assurer la protection du consommateur. Il estimait le chômage à 4 p. 100 environ de la population active (près du double de l'année précédente).

40. Selon le rapport du Gouverneur sur l'état du territoire, l'économie n'avait guère progressé en 1972. Certains services de base et le bâtiment avaient accru leur activité et l'industrie hôtelière avait légèrement amélioré sa position, mais l'industrie manufacturière avait régressé. L'économie dans son ensemble restait donc stagnante. Malgré ces résultats peu encourageants, il y avait des signes d'une prochaine reprise possible.

f/ Ibid., par. 30-33.

g/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

41. La détérioration de la situation économique apparaît également dans la baisse du montant total des dépôts bancaires, qui ont diminué de 52,7 millions de dollars pour s'établir à 750,9 millions de dollars en 1971/72. Pendant l'année, une huitième banque, la People's Bank of the Virgin Islands, a été créée; elle a des liens étroits avec trois institutions financières des Etats-Unis, notamment la Morgan Guaranty Trust Company of New York. En janvier 1973, M. Victor Schneider, directeur de l'Office pour le développement des petites entreprises (constitué en 1969 pour encourager une participation accrue des habitants des îles Vierges au développement économique et commercial du territoire), a déclaré qu'il préparait des textes de loi pour créer une banque de développement qui servirait d'agent financier au gouvernement, d'institution de prêt à l'industrie et de conseiller économique pour les organes exécutifs et législatifs du gouvernement.

42. Le même mois, M. Claude Molloy, président de la Dixième Législature, qui est également membre de l'ICM (voir par. 8) a déclaré dans une allocution à la Virgin Island Businessmen's Association à Sainte-Croix que "le plus grave problème des îles Vierges est le taux élevé et croissant du chômage" et que "la seule solution est de continuer à compter sur les investissements extérieurs ... du moins pour la prochaine décennie, tout en augmentant simultanément l'épargne locale", ce qui n'avait pas été fait dans le passé.

Tourisme

43. Il ressort des statistiques publiées par le gouvernement du territoire en février 1973 que les recettes de l'industrie touristique, pivot de l'économie jusqu'à ces dernières années, ont augmenté à un taux annuel moyen de 35 p. 100 environ entre 1964-1965 et 1968-1969. Elles ont atteint le montant record de 122,3 millions de dollars à la fin de cette période, pour tomber ensuite à 100,5 millions de dollars en 1969-1970 et à 91,1 millions de dollars en 1970-1971. En 1971-1972, toutefois, 1,1 million de touristes (y compris 364 645 passagers qui effectuaient des croisières), ont visité le territoire, dépensant un chiffre estimatif de 108,7 millions de dollars soit 20 p. 100 de plus que l'année précédente. Entre 1964 et 1972, le nombre de lits d'hôtels a augmenté de 15 p. 100 environ par an, passant de 3 911 à 8 932 lits.

44. Tout en notant que la situation de l'industrie hôtelière s'était légèrement améliorée en 1972, le Gouverneur a souligné les nombreuses difficultés auxquelles se heurtait cette industrie et déclaré notamment que : a) des touristes de plus en plus nombreux faisaient des croisières et dépensaient beaucoup moins d'argent que les touristes qui voyageaient par avion; b) le coût élevé de la main-d'oeuvre et les tarifs aériens avantageux pour certaines destinations en Europe avaient affaibli la position compétitive de l'industrie; c) il fallait de toute urgence renforcer l'ordre et la sécurité (voir par. 32 ci-dessus).

45. Au nombre des mesures prises ou envisagées pour résoudre ces problèmes, il faut citer : a) l'élargissement du programme de promotion du tourisme; b) la création de nouvelles possibilités de travail pour les jeunes dans l'industrie touristique et les industries connexes; c) l'adoption de politiques destinées

à remédier aux problèmes sociaux, notamment le renforcement du Département de la sécurité publique et la nomination d'un nouveau commissaire de la sûreté; d) l'aménagement de l'infrastructure, y compris les installations à l'intention des touristes, un projet important étant l'agrandissement du Caribbean Reef Club (coût estimatif : 6 millions de dollars).

Water Island

46. En 1944, Water Island, la quatrième des îles Vierges américaines par la superficie (200 hectares) a été achetée par le Gouvernement des Etats-Unis pour la somme de 10 000 dollars. En décembre 1952, le Département de l'intérieur a loué l'île à une entreprise privée, la Water Island Inc., pour une période de 20 ans, avec la possibilité de renouveler le bail pour une nouvelle période de 20 ans, le loyer de base annuel étant de 3 000 dollars; tous les locataires et sous-locataires étaient exonérés des impôts fonciers. Le bail prévoyait que la société aménagerait Water Island en zone touristique, comprenant un hôtel, des maisons d'habitation privées et des installations pour les loisirs et des services connexes. En décembre 1965, la société, avec l'accord du Département, a cédé son bail au Water Isle Hotel and Beach Club, Inc. (WIHBC).

47. En avril 1972, le Contrôleur par intérim a achevé un rapport sur la situation à Water Island, qui n'a pas été publié. Le même mois, le Parlement a adopté un projet de loi demandant au Gouverneur d'entreprendre une étude complète de la situation juridique, sociale, économique et physique de l'île, telle qu'elle résultait du bail susmentionné. Elle a aussi adopté une résolution par laquelle elle priait le Gouvernement des Etats-Unis de transférer l'administration de l'île au gouvernement du territoire. Le 3 mai, le Gouverneur a signé le projet de loi et nommé une commission de cinq membres chargée de l'étude.

48. Le 19 juin, la WIHBC a annoncé qu'elle avait soumis au Département de l'intérieur une demande de renouvellement du bail pour une durée de 20 ans. Le 2 mars 1973, le Département a confirmé qu'il avait approuvé la demande en janvier. M. de Lugo alors a présenté un projet de loi à la Chambre des représentants des Etats-Unis visant à autoriser le Département de l'intérieur à reprendre le bail à la société et à transférer ensuite l'île au gouvernement territorial. Les dispositions du projet de loi obligerait aussi le Gouvernement des Etats-Unis à rembourser le montant de toute cote foncière acquittée antérieurement. En présentant le projet de loi, M. de Lugo a déclaré que les objectifs auxquels visait la concession à bail n'avaient pas été réalisés; la WIHBC n'avait pas cherché à offrir les terrains en sous-location aux habitants des îles Vierges; l'île semblait être gérée selon des principes "restrictifs et discriminatoires", qui étaient une source de "tension sociale et de malentendus". Les rapports établis par le Contrôleur par intérim et la Commission de Water Island ont été rendus publics, à la demande de M. de Lugo. Ils exprimaient des vues analogues aux siennes. Le 19 avril, 16 membres de la Chambre des représentants se sont joints à M. de Lugo pour soumettre à nouveau le projet de loi à la Chambre.

Nouveau programme d'incitation aux investissements

49. Au cours des dernières années, les Gouvernements des Etats-Unis et des îles Vierges se sont efforcés de stimuler le développement économique du territoire en accordant des avantages fiscaux et des concessions d'ordre commercial aux investisseurs privés. Jusqu'en juillet 1972, les entreprises privées avaient bénéficié d'exonération d'impôts et le montant des impôts fédéraux leur était remboursé en vertu d'un programme d'encouragement à l'industrie. Le 20 juillet, un nouveau programme d'incitation aux investissements, destiné à permettre à un plus grand nombre d'industries de bénéficier des avantages fiscaux, est entré en vigueur. Les industries doivent effectuer un investissement minimum avant de pouvoir demander à bénéficier du programme. Les sommes à investir sont fixées dans le programme; elles vont de 25 000 dollars pour les industries légères non polluantes à 1,5 million de dollars pour les constructeurs et les propriétaires de terrain de golf de 18 trous.

50. Les avantages consentis aux entreprises comprennent des exonérations d'impôt et des subventions, mais pour une période plus courte que celle dont bénéficiaient les entreprises dans le cadre de l'ancien programme. La plupart des avantages sont accordés pour 10 années au maximum, y compris la période de démarrage et de modernisation des opérations, les exonérations d'impôt sur les biens immobiliers n'étant consenties que pour six ans au maximum. En même temps, des conditions plus sévères ont été imposées pour l'octroi de ces avantages : les investisseurs particuliers doivent être citoyens ou résidents permanents des Etats-Unis et résider depuis trois ans au moins aux îles Vierges; les sociétés doivent être enregistrées dans le territoire. Des normes écologiques rigoureuses doivent être respectées et, à de très rares exceptions près, les travailleurs et les entreprises qui fournissent les biens et les services doivent être d'origine locale. Des programmes de formation des travailleurs autochtones doivent être mis en place. Il est également prévu de créer une commission d'encouragements aux investissements qui sera composée de huit membres désignés par le Gouverneur.

51. Dans son dernier rapport sur l'état du territoire, le Gouverneur a annoncé qu'il présenterait au Parlement des propositions en vue de réaliser le programme d'encouragement aux investissements, lorsqu'une analyse des mesures d'incitations offertes dans des régions concurrentes aurait été achevée. Entre temps, l'application du programme était retardée, mais l'on avait continué à chercher le type d'industrie dont le territoire avait besoin. Le Gouverneur a également dit que le gouvernement aiderait les entreprises commerciales à exécuter des programmes de formation qui permettraient de pourvoir des postes à tous les niveaux, au moyen d'habitants qualifiés des îles Vierges, et de maintenir des industries fortes et florissantes dans le territoire.

Industrie

52. La politique du gouvernement consistant à favoriser les investissements dans l'industrie a fortement stimulé l'industrie manufacturière et en particulier l'industrie du raffinage du pétrole qui constitue maintenant le pivot principal de l'économie. La première raffinerie (dont la capacité a été accrue de 20 p. 100

en 1972 et portée de ce fait à 60 000 barils par jour) a été construite à Sainte-Croix en 1965 par la Hess Oil Corporation, filiale de l'Amerada Hess Corporation des Etats-Unis. En vertu des arrangements en vigueur, qui ont pris effet le 1er janvier 1968, cette société est habilitée à exporter un contingent de 15 000 barils de pétrole par jour aux Etats-Unis et doit verser annuellement, sur ce contingent, 50 cents par baril au gouvernement du territoire; aucun versement n'est requis toutefois pour tout pétrole supplémentaire éventuellement exporté. La société a droit à une exonération totale des droits de douane versés aux Etats-Unis sur les exportations de pétrole du territoire et à un abattement de 75 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés que la Hess Oil Corporation devait verser au gouvernement du territoire pour une période de 16 ans. La société est tenue de construire des installations pétrochimiques destinées à accroître les possibilités d'emplois dans le territoire et de recruter 80 p. 100 de son personnel parmi les autochtones. Vers la fin de 1971, le Département de l'intérieur a avisé la société que l'on envisageait de lui retirer le contingent qui lui avait été alloué pour avoir manqué à ses obligations. La société a fait valoir que la perte de son droit d'exporter du pétrole aux Etats-Unis compromettrait les 250 millions d'investissements qu'elle avait réalisés dans les îles Vierges américaines. En juin 1972, le Département a décidé de ne pas priver la société de ce droit et de continuer à examiner la possibilité d'entamer une procédure de retrait du contingent. Après avoir été autorisée à exporter environ 2 millions de barils d'huile de chauffe aux Etats-Unis au cours de la période allant du 1er janvier au 30 avril 1973, la société a annoncé qu'elle s'engageait volontairement à payer 50 cents par baril pour les exportations dépassant le contingent fixé. En mars, la société a commencé à étudier la possibilité de construire à Sainte-Croix une usine pétrochimique dont le coût s'élèverait à 30 millions de dollars.

53. Un autre événement important a été l'adoption, le 10 janvier 1973, d'un projet de loi autorisant la Virgin Islands Refinery Corporation (VIRCO), appartenant à des intérêts des Etats-Unis, à construire une raffinerie. En vertu de cette loi, VIRCO serait exemptée de presque tous les impôts et droits et bénéficierait d'une exonération de 65 p. 100 de l'impôt sur le revenu pour une période de 16 ans. En compensation, VIRCO serait tenue : a) de verser au gouvernement du territoire une redevance de 5 cents par baril pendant les cinq premières années et de 10 cents par la suite pour les produits exportés des îles Vierges; b) de consentir un prêt de 2 millions de dollars pour améliorer les installations portuaires de Frederiksted à Sainte-Croix; c) de verser au Virgin Islands Scholarship Fund (Fonds des îles Vierges pour l'octroi de bourses) une contribution totale de 2,6 millions de dollars au moins; d) de se conformer strictement aux normes écologiques et e) de recruter 75 p. 100 de personnel local.

54. Après l'adoption du projet de loi, VIRCO a annoncé qu'elle entreprendrait au milieu de 1973 la construction à Sainte-Croix d'une raffinerie dont le coût total excéderait 150 millions de dollars. Cette raffinerie serait conçue pour utiliser et désulfurer 100 000 barils de pétrole brut par jour. Quatre-vingt pour cent de la production journalière consisteraient en combustible résiduaire à faible teneur en soufre, le restant se composant d'essence lourde. Les principaux utilisateurs des produits de la raffinerie seraient les grandes installations situées sur la côte Atlantique des Etats-Unis, où le combustible résiduaire n'était pas soumis aux contingents d'importation. On ne ferait pas de demande de contingent.

Au début des travaux de construction, la société organiserait à l'intention de son personnel un programme de formation sur la lutte contre la pollution. Les 75 p. 100 de la main-d'oeuvre nécessaire aux travaux de construction seraient recrutés dans les îles Vierges américaines.

55. Après avoir signé le projet de loi, le Gouverneur a dit qu'il avait été guidé, à cet égard, par les avantages économiques que le territoire retirerait de la création d'une seconde raffinerie. Il a souligné qu'il importait d'élargir les possibilités d'emploi dans le territoire et de le rendre moins dépendant du tourisme, dont le taux de croissance déclinait. Le Gouverneur a signalé que le raffinage du pétrole était récemment devenu la source principale des recettes publiques. De 1969 à 1971, la Hess Oil Corporation et les sociétés affiliées ont versé 22,6 millions de dollars d'impôts, alors que tous les hôtels et les entreprises liées au tourisme avaient versé 17 millions de dollars environ. Il a également déclaré que, dans dix ans, au moment où les encouragements fiscaux prendraient fin, les îles Vierges américaines percevraient la totalité des impôts frappant la société (24 millions de dollars par an), même si celle-ci n'avait pas développé ses activités. En conclusion, le Gouverneur s'est déclaré convaincu que la raffinerie ne créerait aucun problème de pollution et que "les avantages l'emporteraient de loin sur tous les inconvénients éventuels".

Communications et autres éléments de l'infrastructure

56. De 1971 à 1973, le territoire a reçu des Etats-Unis 2 millions de dollars par an pour le réseau routier. En avril 1973, le Gouverneur a été informé que le Congrès des Etats-Unis donnerait bientôt son approbation finale à un projet de loi prévoyant de mettre 2,5 millions de dollars par an à la disposition des îles Vierges pour les années 1974 à 1976.

57. Les navires de haute mer utilisent le port de Charlotte Amalie à Saint-Thomas ou celui de Frederiksted à Sainte-Croix. Un troisième port de mer, également situé à Sainte-Croix, ne peut accueillir que de petits navires. En juillet 1972, il a été annoncé que le gouvernement étudiait la proposition de la Hess Oil Corporation concernant la création d'un port de conteneurs à Sainte-Croix dont le coût était estimé à 8 millions de dollars. Selon cette proposition, le port serait la propriété commune du gouvernement qui recueillerait tous les bénéfices et de la société qui en contrôlerait le fonctionnement à titre non lucratif. Actuellement, douze lignes de navigation maritime desservent régulièrement le territoire.

58. Il y a deux aéroports principaux : l'aéroport Harry S. Truman à Saint-Thomas, et l'aéroport Alexander Hamilton à Sainte-Croix. Le territoire est desservi par six transporteurs aériens, deux "taxis" aériens réguliers et 14 "taxis" aériens et services affrétés sans horaire fixe. En 1971/72, 742 850 passagers (contre 657 058 en 1970/71) sont arrivés au total par la voie aérienne. Dans son dernier rapport sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré qu'on s'efforçait actuellement d'améliorer les installations des aéroports. Le système d'atterrissage

aux instruments de l'aéroport d'Hamilton était presque achevé et tous les travaux nécessaires à l'aéroport Truman pour maintenir les services aériens existants seraient terminés le 20 mai 1973. Une nouvelle piste de 2 194 mètres y serait aussi aménagée.

59. La Virgin Islands Telephone Corporation, filiale de l'International Telephone and Telegraph Corporation (ITT) des Etats-Unis, exploite dans les trois îles principales des réseaux téléphoniques automatiques. Il y avait en 1972 30 885 postes téléphoniques en service, contre 26 820 l'année précédente. L'ITT et Wireless/Western Union International exploitent ensemble les services de télécommunications avec l'extérieur.

60. La Virgin Islands Water and Power Authority, organisme créé en 1965, s'est efforcée de procurer aux habitants davantage d'eau et d'électricité. En septembre 1972, elle a adjugé un contrat de 6,5 millions de dollars pour construire deux usines de distillation d'eau de mer, capables de produire quotidiennement près de 8,7 millions de litres d'eau potable chacune. A leur achèvement en 1974, l'autorité exploitera six usines du même genre (quatre à Saint-Thomas et deux à Sainte-Croix), d'une capacité quotidienne totale de plus de 35 millions de litres d'eau potable. Saint-John continue à être tributaire des pluies, des zones de retenue et de l'eau transportée par péniche de Saint-Thomas. La consommation d'eau est passée de près de 4,4 milliards de litres en 1970/71 à près de 4,9 milliards de litres en 1971/72, tandis que la production brute d'électricité est passée de 305 314 millions de kWh à 347 953 millions de kWh durant la même période.

61. En août 1972, le gouvernement a créé une usine de traitement des eaux usées à Sainte-Croix. Une autre usine du même genre devait entrer en fonctionnement à Saint-Thomas, probablement au début de 1973. Le gouvernement a également demandé une augmentation du prix de l'eau et des services de voirie qui grevaient trop lourdement les finances publiques.

62. En novembre 1972, l'Autorité a lancé un appel d'offres pour l'émission d'un emprunt de 18 millions de dollars destiné à développer le réseau d'énergie électrique.

Finances publiques

63. Dans son dernier rapport sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré qu'il fallait manifestement augmenter les recettes publiques et il a insisté sur la nécessité de modifier le régime fiscal afin d'obtenir le maximum de recettes, de réduire les frais de perception et de prévenir l'évasion fiscale.

64. Le 11 février 1973, il a présenté au Parlement un budget record de 151,9 millions de dollars pour l'exercice financier de 1974, ce qui représente un accroissement de 27,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, différence attribuée en grande partie à l'inflation, à l'expansion démographique et au développement des services publics. Le Gouverneur a proposé de doubler les impôts sur les recettes brutes pour financer le budget de 1974. Cependant, la

principale source de revenu resterait l'impôt sur le revenu qui, d'après des prévisions, rapporterait 61,3 millions de dollars. D'après le projet de budget, les principales dépenses renouvelables seraient les suivantes : enseignement, 30,6 millions de dollars; santé, 19,8 millions de dollars; travaux publics, 13,9 millions de dollars; sécurité publique, 9,1 millions de dollars; protection sociale, 6,7 millions de dollars; finance et commerce, 4,2 millions de dollars chacun; Collège des îles Vierges, 4 millions de dollars; conservation et affaires culturelles, 3,1 millions de dollars. Le Fonds de compensation auquel les Etats-Unis verseront les taxes fédérales sur les importations de rhum en provenance du territoire serait maintenu. D'après les estimations, les recettes du Fonds pour 1973-1974 s'élèveront à 20,2 millions de dollars. Sur cette somme, on envisageait de réserver 4 millions de dollars pour les dépenses courantes et le reste pour le service de la dette (3,4 millions de dollars) et pour financer des projets d'investissements dont le principal est un projet de construction de routes (4,7 millions de dollars). Il est précisé dans la loi portant création du Fonds que les impôts fédéraux restitués au territoire ne pourront servir qu'à des dépenses d'équipement.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

65. Le nombre estimatif total de travailleurs était en 1972 d'environ 38 000. Depuis 1970, année où le ralentissement économique a commencé à se faire sentir, le problème du chômage n'a pu être résolu. Afin d'en venir à bout, deux lois ont été adoptées, l'une en avril 1971 et l'autre en septembre 1972. L'une prévoit le versement de prestations de chômage et l'autre a porté création d'un service du plein emploi, chargé de s'occuper des programmes de formation, de la création d'emplois et du placement. Le gouvernement territorial a estimé qu'en mars 1973 les chômeurs représentaient 4,1 p. 100 de la population en âge de travailler. Ce mois-là, les prestations de chômage versées se sont élevées à 187 575 dollars. Ce sont les travailleurs du bâtiment et du secteur tertiaire qui sont le plus touchés.

66. D'après un rapport publié par le Département du travail des Etats-Unis en février 1973, 11 600 travailleurs étrangers ont obtenu des permis de travail (contre 11 569 l'année précédente). Le pourcentage des travailleurs dans les principaux secteurs d'activité était le suivant : bâtiment, 35,5 p. 100; services commerciaux (y compris hôtels et restaurants), 17,2 p. 100; travail de maison, 15,1 p. 100 (voir également par. 4 à 6 ci-dessus et 75 et 76 ci-après).

Logement

67. Dans son rapport sur l'état du territoire, le Gouverneur a mentionné les efforts vigoureux déployés par les pouvoirs publics pour mettre fin à la crise du logement qui existe depuis de nombreuses années. En 1972, 816 logements ont été construits. A l'heure actuelle, 1 772 nouveaux logements sont en cours de construction et les plans pour 1 094 autres sont déjà très avancés. Dans son rapport

annuel pour 1972, le Department of Housing and Community Renewal a déclaré qu'au rythme actuel de production, il faudra encore 10 ans pour construire suffisamment de logements pour satisfaire aux 7 500 demandes de logement déposées auprès du Virgin Islands Housing Authority et que, d'après les projections démographiques, il faudra bâtir 3 000 nouveaux logements chaque année pendant 10 ans.

Santé publique

68. Dans son rapport sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré que des travaux d'agrandissement avaient lieu dans les deux hôpitaux généraux (l'un à Saint-Thomas et l'autre à Sainte-Croix) qui compteront 50 lits de plus chacun. Ces travaux devraient être terminés au début de 1973; les hôpitaux comprendront alors 207 lits et 170 lits, respectivement. Notant que, dans l'ensemble, les habitants des îles Vierges étaient en bonne santé, le Gouverneur a néanmoins fait observer que l'abus des drogues représentait une menace pour le territoire. Aussi a-t-il proposé de prendre des mesures législatives qui rendraient obligatoires les tests permettant de détecter les personnes qui en utilisent et de traiter les toxicomanes et qui frapperaient de peines encore plus sévères les importateurs, les trafiquants et les revendeurs de stupéfiants. Dans le budget pour l'exercice 1974, le Gouverneur a proposé de consacrer 19,8 millions de dollars à la santé publique, soit une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

69. Les dépenses dans le domaine de la santé publique en 1972/73 se sont élevées à 17,9 millions de dollars contre 17,1 millions en 1971/72. Le développement des programmes et services sanitaires s'est poursuivi afin de faire face à l'augmentation des besoins d'une population qui ne cesse de croître.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

70. L'enseignement est obligatoire de cinq ans et demi à 16 ans. Les écoles publiques et non publiques (privées et confessionnelles) dispensent un enseignement primaire, moyen, secondaire et professionnel; il existe également des jardins d'enfants à Saint-Thomas et Sainte-Croix. A Saint-John, l'enseignement public ne comprend que des jardins d'enfants et des écoles primaires et secondaires du premier cycle. La majorité des élèves (80 p. 100 environ) sont inscrits dans les écoles publiques.

71. Dans son rapport sur l'état du territoire, le Gouverneur a fait les observations suivantes en ce qui concerne l'évolution de l'enseignement dans le territoire. De 1969 à 1972, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques est passé de 10 000 à plus de 20 000. Pour faire face à la demande, le gouvernement a acheté ou fait construire six nouvelles écoles; une septième école sera bientôt achevée et trois autres sont prévues. Dans l'enseignement public, les classes ne comptent maintenant que 30 à 35 élèves au lieu de 70 environ. En outre, on a enregistré une augmentation considérable du nombre des enseignants dans ces écoles et leur traitement a également été considérablement relevé. De ce fait, les dépenses publiques pour l'enseignement ont presque triplé.

72. Le gouvernement, soucieux de mieux adapter l'enseignement aux besoins du territoire, a mis en oeuvre un programme d'enseignement professionnel complet. On dénombrait 5 211 élèves de la troisième à la huitième année suivant un enseignement préprofessionnel et 1 186 autres, de la neuvième à la douzième année, recevant une formation professionnelle. Ce chiffre total de 6 397 élèves représente une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente. Parmi les autres mesures prises, on peut citer : a) l'introduction, dans cinq écoles, de programmes d'initiation aux carrières, qui seront bientôt étendus à tous les autres établissements; b) le renforcement de la coopération entre les entreprises privées et l'enseignement, notamment la conversion d'une école professionnelle relevant de la Hess Oil Corporation de Sainte-Croix en un centre de formation professionnelle et la construction d'un autre centre, dont les travaux doivent commencer en février 1973, à Saint-Thomas; et c) la mise en oeuvre de sept projets de moindre importance comme un programme de placement individuel dans le cadre duquel 20 habitants des îles Vierges ont été envoyés aux Etats-Unis pour y suivre des cours techniques. En outre, on s'efforce de développer le programme de formation de base des adultes permettant d'obtenir un diplôme d'école secondaire. En 1972, plus d'un millier de personnes (contre 460 en 1971) étaient inscrites à ce programme.

73. Une loi des Etats-Unis, adoptée en juin 1972, donne au Collège des îles Vierges à Saint-Thomas le droit de bénéficier d'un don initial de 3 millions de dollars et de subventions annuelles de 450 000 dollars. Le Collège continue de dispenser un enseignement supérieur et des cours préparant à un grade universitaire. En 1972/73, il comptait 576 étudiants à plein temps (contre 508 en 1971/72) et 1 200 étudiants à temps partiel (contre 1 184 en 1971/72). En septembre 1972, le Collège a lancé un programme afin d'aider les étudiants de première année et les étudiants venant d'une autre université qui ont besoin de compléter leurs connaissances dans certaines matières de base. En novembre, grâce à une subvention du Gouvernement des Etats-Unis, les programmes d'enseignement automatisé ont été lancés au Collège et à son annexe à Sainte-Croix. Ces programmes ont été mis au point dans un grand nombre de matières et vont du niveau primaire au niveau universitaire.

74. Le Gouverneur a insisté sur la nécessité d'accroître les investissements dans l'enseignement et a proposé de consacrer 34,6 millions de dollars à l'enseignement (y compris une subvention de 4 millions au Collège des îles Vierges) au cours de l'exercice 1974, ce qui représenterait le poste le plus important du budget.

75. Le 27 mars 1973, le Département de l'éducation des îles Vierges a adressé au Président des Etats-Unis, avec une note d'introduction du Gouverneur, M. Evans, un appel tendant à obtenir 6 millions de dollars à titre de secours d'urgence. En demandant cette aide, M. Harold Haizlip, commissaire à l'éducation, a rappelé qu'en 1970, après l'assouplissement des lois sur l'immigration, le tribunal de district des îles Vierges avait statué que tous les enfants de personnes qui n'étaient pas ressortissants du territoire mais qui vivaient légalement dans le territoire pouvaient fréquenter les établissements d'enseignement public. Il a déclaré qu'à la suite de cette décision, sur les 21 000 élèves inscrits dans toutes les écoles, plus de 7 500 élèves relevaient de cette catégorie, ce qui expliquait

en grande partie pourquoi la population scolaire avait presque doublé depuis 1968. Il a noté que les dépenses faites par le gouvernement territorial au titre de l'éducation étaient passées de 9,6 millions de dollars en 1967/68 à 30,4 millions de dollars en 1972/73 alors que la contribution fédérale était restée de l'ordre de 1,6 million de dollars. En outre, il a fait observer qu'un certain nombre d'enfants étrangers n'avaient jamais été auparavant à l'école et qu'il fallait les mettre dans des classes où ils se trouvaient avec des élèves dont l'âge moyen était bien inférieur au leur. Il a déclaré que cela créait une situation "impossible" pour les enseignants.

76. En demandant instamment que des mesures soient prises sans retard, le Commissaire a déclaré que l'aide obtenue servirait à créer une série de centres d'enseignement de base dotés d'enseignants ayant reçu une formation leur permettant de faire face aux besoins particuliers des enfants bilingues et des enfants étrangers. On mettrait au point un programme d'enseignement spécial accéléré insistant sur l'orientation professionnelle, la lecture et l'arithmétique pour amener ces élèves au niveau voulu et leur permettre d'entrer dans les classes normales. Il espérait que ce programme pourrait être lancé en janvier 1974 et être entièrement mis en place en septembre. Enfin, il a déclaré que cette demande d'aide fédérale avait été faite parce qu'il avait appris que le Gouvernement des Etats-Unis allait réduire considérablement les crédits alloués au territoire pour l'exercice 1974.

CHAPITRE XXVI

ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADÉ, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question d'Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent à ses 936ème et 937ème séances, les 14 et 15 août 1973 respectivement.
2. Au cours de l'examen qu'il a consacré à la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris de la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, résolution par laquelle, au paragraphe 11, l'Assemblée a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité a également tenu compte des dispositions de la résolution 2987 (XXVII) que l'Assemblée générale a adopté le 14 décembre 1972 au sujet d'Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.
3. Au cours de l'examen qu'il a consacré à la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les décisions prises antérieurement par le Comité et l'Assemblée générale, et sur l'évolution récente de la situation dans les territoires. De plus, le Comité était saisi d'une pétition écrite relative à Saint-Vincent, datée du 17 novembre 1972, émanant de Mlle A. Noreen Phillips, secrétaire du Syndicat des travailleurs de Saint-Vincent (A/AC.109/PET.1235).
4. La puissance administrante n'a pas participé à l'examen que le Comité spécial a consacré à la question.
5. A la 936ème séance, le 14 août, le représentant de la Trinité-et-Tobago a fait une déclaration sur la question (A/AC.109/PV.936).
6. A la 937ème séance, le 15 août, le Président et les représentants de la Tunisie, de la Suède et de l'Australie ont pris la parole (A/AC.109/PV.937 et Corr.1). Le Comité spécial a ensuite adopté par consensus une décision sur ce point dont le Président avait établi le texte (voir paragraphe 8 ci-dessous), étant entendu que les réserves exprimées par les représentants de la Suède et de l'Australie seraient consignées dans le compte rendu de la séance.
7. Le 17 août, le texte de la décision a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il la porte à la connaissance de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

8. La décision adoptée par le Comité spécial à sa 937^{ème} séance, le 15 août, (voir le paragraphe 6 ci-dessus), est la suivante :

1. Le Comité spécial note avec satisfaction que la Grenade atteindra au début de 1974 les objectifs fixés dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans la Charte des Nations Unies. Le Comité spécial adresse au peuple de la Grenade ses meilleurs voeux de bonheur et de prospérité et espère qu'il collaborera activement, dans un proche avenir, à l'oeuvre de la communauté mondiale.

2. Le Comité spécial regrette profondément que la Puissance administrante, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, n'ait pas coopéré avec l'Organisation des Nations Unies à l'application des décisions pertinentes prises par l'Organisation des Nations Unies au sujet d'Antigua, de la Dominique, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. Il exprime l'espoir que la Puissance administrante changera d'attitude et se conformera à ces décisions, ce qui aidera les peuples de ces territoires à atteindre rapidement les objectifs énoncés dans la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960.

3. Sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourra donner à ce propos à sa vingt-huitième session, le Comité spécial examinera plus avant la situation de ces Territoires à sa prochaine session. Entre-temps, et en vue de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission, le Comité décide de transmettre à l'Assemblée générale la documentation pertinente concernant cette question.

ANNEXE^x

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 3
B. RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES	4 - 259
1. LES ETATS ASSOCIES EN GENERAL	4 - 40
Evolution politique	4 - 32
Evolution de la situation économique	33 - 40
2. ANTIGUA	41 - 82
Généralités	41 - 42
Evolution politique	43 - 59
Situation économique	60 - 73
Situation sociale	79 - 81
Situation de l'enseignement	82
3. DOMINIQUE	83 - 121
Généralités	83 - 84
Evolution politique	85 - 86
Situation économique	87 - 113
Situation sociale	114 - 116
Situation de l'enseignement	117 - 121
4. GRENADA	122 - 175
Généralités	122 - 123
Evolution politique	124 - 145
Situation économique	146 - 168
Situation sociale	169 - 172
Situation de l'enseignement	173 - 175

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.892.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
5. SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA	176 - 204
Généralités	176 - 177
Evolution constitutionnelle et politique	178 - 186
Situation économique	187 - 201
Situation sociale	202 - 203
Situation de l'enseignement	204
6. SAINTE-LUCIE	205 - 236
Généralités	205 - 206
Evolution constitutionnelle et politique	207 - 213
Situation économique	214 - 232
Situation sociale	233 - 235
Situation de l'enseignement	236
7. SAINT-VINCENT	237 - 259
Généralités	237 - 238
Evolution politique	239 - 242
Situation économique	243 - 255
Situation sociale	256 - 258
Situation de l'enseignement	259

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant les territoires sont consignées dans les rapports de cet organe à l'Assemblée générale à ses dix-neuvième et vingt et unième à vingt-septième sessions a/.
2. A sa 887ème séance, le 25 août 1972 à la suite des déclarations faites par le représentant de la Trinité-et-Tobago et par le président, le Comité spécial a décidé de présenter à l'Assemblée générale les documents de travail concernant Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, en vue de permettre à la Quatrième Commission d'examiner la question et au Comité spécial de l'étudier à sa session de 1973, sous réserve des directives que pourrait donner l'Assemblée générale à cet égard.
3. Le texte de la résolution 2987 (XXVII), adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1972, au sujet d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent a été mis à la disposition du Comité spécial.

a/ Pour les documents les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23, (A/8023/Rev.1), chap. XVII, par. 7; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23, (A/8423/Rev.1), chap. XXII, par. 6; ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIV), par. 6.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES b/

1. LES ETATS ASSOCIES EN GENERAL

Evolution politique

Introduction

4. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, en 1962, et des négociations qui ont suivi concernant le statut de chacun des territoires antillais, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé, en 1965, un nouveau statut constitutionnel pour les six territoires d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Angilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. En vertu de ces propositions, qui ont été concrétisées ultérieurement, en 1967 (pour Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Sainte-Lucie) et en 1969 (pour Saint-Vincent), chaque territoire est devenu "un Etat associé au Royaume-Uni", ayant la direction de ses affaires intérieures et le droit d'amender sa propre Constitution, y compris le pouvoir de mettre fin à cette association et de se déclarer indépendant; le Gouvernement du Royaume-Uni a conservé la responsabilité des affaires extérieures et de la défense des territoires.

5. Le Royaume-Uni soutient que l'une des principales caractéristiques du statut d'Etat associé est le fait que les populations intéressées "s'administrent complètement elles-mêmes", selon les termes de la Charte des Nations Unies. Il estime donc qu'il s'est acquitté "de façon complète et définitive" des responsabilités qui lui incombaient aux termes du Chapitre XI de la Charte et a cessé de communiquer au Secrétaire général les renseignements prévus à l'alinéa e, de l'Article 73 de la Charte.

6. Par la résolution 2701 (XXV) du 14 décembre 1970, l'Assemblée générale a jugé "que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant que les territoires d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent s'administrent complètement eux-mêmes selon les termes du Chapitre XI de la Charte, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e, de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ces territoires".

La Déclaration de la Grenade de 1971

7. On se rappellera c/ qu'à une réunion spéciale qui s'est tenue à Grand Anse (Grenade) le 25 juillet 1971, les premiers ministres de cinq des Etats associés,

b/ Les renseignements figurant dans la présente section ont été tirés de rapports publiés.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIV, annexe, par. 8 à 17.

la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent ainsi que le Premier Ministre de la Guyane ont signé un accord, connu sous le nom de Déclaration de la Grenade, qui expose dans ses grandes lignes un plan visant à créer, dans les Antilles, d'ici le 22 avril 1973, un nouvel Etat qui serait issu d'une union politique de leurs territoires.

8. La Déclaration n'a été rendue publique que le 1er novembre 1971, de façon à permettre aux autres pays antillais du Commonwealth, notamment aux six autres membres de la Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) (Association de libre échange des Antilles) d/, d'étudier la position qu'ils entendaient adopter à cet égard. Dès la publication de la Déclaration, il est apparu que les efforts déployés pour convaincre ces membres d'y adhérer n'avaient pas encore abouti. Deux jours plus tard, les Premiers Ministres de la Grenade et de Sainte-Lucie, deux des signataires de la Déclaration, ont fait des déclarations selon lesquelles ils étaient prêts à reconsidérer leur position.

9. C'est à la lumière de ces faits qu'une réunion des chefs de gouvernement des Etats signataires de la Déclaration s'est tenue à Georgetown (Guyane), du 8 au 10 novembre. Cependant, Sainte-Lucie n'a pas envoyé de représentant et la Grenade était représentée seulement par un observateur. Un communiqué publié à la fin de la réunion a indiqué que les quatre gouvernements (ceux de la Dominique, de la Guyane, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et de Saint-Vincent) avaient décidé de ne pas renoncer au plan énoncé dans la Déclaration, tout en révisant le calendrier de façon à pouvoir consulter les autres gouvernements des Etats antillais du Commonwealth.

10. Les chefs de six partis de l'opposition de cinq des Etats associés dont les gouvernements avaient signé la Déclaration se sont réunis à Roseau du 12 au 14 novembre pour discuter des incidences de cet accord (Antigua n'était pas représentée). Dans une déclaration commune, publiée à la fin de la réunion (A/AC.109/PET.1196), les représentants des six partis ont exprimé leur désapprobation devant l'absence de consultation préalable et l'exclusion des partis de l'opposition des discussions qui ont abouti à la signature de la Déclaration. Ils se disaient néanmoins favorables à la création éventuelle d'une nation indépendante et viable comprenant l'ensemble des Antilles. Leur déclaration contenait un certain nombre de recommandations pour réaliser cet objectif à savoir : a) la question d'une union politique plus large dans les Antilles ne devrait être discutée qu'après un examen approfondi des résultats d'une étude sur l'intégration politique des cinq Etats associés, représentés à cette réunion, effectuée par des experts des Antilles; et b) des mesures devraient être prises pour renforcer encore la coopération économique régionale et réviser les lois d'immigration des Etats associés afin d'autoriser la libre circulation de leurs ressortissants dans ces pays.

d/ Antigua, la Barbade, le Belize (voir plus loin la note de bas de page g/), la Jamaïque, Montserrat et la Trinité-et-Tobago.

11. Aux dernières élections générales qui ont eu lieu à Saint-Vincent le 9 mars 1972, le Labour Party (LP), dirigé par M. R. Milton Cato, premier ministre du gouvernement précédent et le People's Political Party (PPP), dirigé par M. Ebenezer Joshua, ont remporté chacun six sièges à la Chambre d'assemblée. M. J. F. Mitchell qui se présentait comme candidat indépendant a obtenu le treizième siège. Le 13 avril, après avoir conclu un accord avec le PPP, M. Mitchell a été invité par le Gouverneur à former un nouveau gouvernement e/. Le nouveau gouvernement n'a fait aucune déclaration officielle sur sa position à l'égard de la Déclaration de la Grenade. Toutefois, c'est au Premier Ministre qu'a été attribué principalement le mérite de l'accord conclu le 17 juin entre la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent au sujet de mesures d'unification des trois Etats (voir ci-dessous).

12. Au cours d'une visite à la Trinité-et-Tobago au mois d'août, le Premier ministre de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, signataire de la Déclaration de la Grenade a souligné à nouveau la nécessité de créer une entité politique régionale. A son avis, la Déclaration fournissait un cadre dans lequel une formule ou une autre d'intégration politique pouvait être élaborée mais on n'avait pas vraiment tiré parti de cette possibilité.

Accord entre la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent

13. On se rappellera f/ que le 17 juin 1972, lors d'une réunion qui s'est tenue dans l'île de Petit Saint-Vincent les Premiers Ministres des Gouvernements de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent ont signé un accord relatif aux mesures à prendre pour unir leurs territoires. Aux termes de cet accord, qui est entré en vigueur le 1er août, les ressortissants et les résidents permanents des trois territoires ainsi que les visiteurs peuvent circuler librement dans ces territoires. En outre, les ressortissants ont le droit de travailler et de posséder des terrains sans aucune restriction dans n'importe lequel des territoires considérés.

14. M. J. F. Mitchell, premier ministre de Saint-Vincent, a déclaré à une conférence de presse qui s'est tenue à Kingstown, la capitale, à la veille de l'entrée en vigueur de l'accord, que "même la chaîne la plus longue commence par un premier maillon, auquel viennent s'ajouter un à un tous les autres"; "Saint-Vincent" a-t-il dit aussi "ne peut, à mon avis, s'orienter seule vers l'indépendance; il faut que nous agissions de concert avec les autres territoires".

15. Par la suite, quatre des principaux syndicats des trois Etats associés se sont réunis à Kingstown pour examiner les conséquences de l'accord. Ces syndicats, dont les opinions étaient partagées par deux organisations de Sainte-Lucie (le Forum, groupe politique d'opposition et le National Youth Council), ont fait remarquer qu'ils avaient toujours soutenu le principe de l'unité des Antilles.

e/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, Vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIV, annexe, par. 138 à 142.

f/ Ibid., par. 18.

Toutefois, ils regrettaient qu'une question aussi importante n'ait pas été soumise à la population avant l'approbation de l'accord final. Ils demandaient donc instamment que l'application de l'accord soit différée jusqu'à ce que toutes les parties aient eu l'occasion d'exprimer leur opinion et en aient accepté le principe général.

16. M. John Compton, premier ministre de Sainte-Lucie, a reproché aux adversaires de l'accord de n'avoir aucune solution de rechange à offrir. M. Mitchell, premier ministre de Saint-Vincent, a reçu une lettre de la Fédération des employeurs du territoire, déclarant que l'accord représentait un progrès effectif dans la bonne direction. M. Eric Gairy, premier ministre de la Grenade, a déclaré que les progrès réalisés par les trois Etats associés sur la voie de l'unification laissaient présager bien davantage pour la région et qu'il espérait vivement que l'intégration politique serait étendue ultérieurement à un certain nombre d'autres territoires de la région. Il a réaffirmé, par ailleurs, son intention de demander l'indépendance de la Grenade, principal objectif du programme de son parti; à son avis, cet accord ne s'opposait pas à la réalisation des aspirations de la Grenade à l'indépendance (voir également ci-dessous, paragraphes 139 à 144).

17. Le 13 août, il a été signalé que la Dominique et Montserrat étaient intéressés à adhérer à l'accord de Petit Saint-Vincent. A la fin du mois de septembre, les Premiers Ministres de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent se réunirent à nouveau à Saint-Georges pour étudier les progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de l'accord de Petit Saint-Vincent et pour examiner quelles nouvelles mesures ils devraient prendre pour améliorer les relations entre leurs territoires. A la fin de la réunion, les représentants des trois territoires ont annoncé leur décision d'abandonner immédiatement l'usage de cartes d'immigration pour les ressortissants et les résidents permanents des trois Etats.

18. Au mois d'octobre, lorsqu'il a participé à la septième conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth à Port-of-Spain, le Ministre principal de Montserrat a déclaré dans une interview que la création d'une fédération politique des pays antillais du Commonwealth lui semblait le but final à poursuivre mais qu'il s'écoulerait encore quelque temps avant que cette fédération ne voie le jour, étant donné qu'il y avait un certain nombre de problèmes à résoudre. A cet égard, il a souligné que Montserrat était un pays pauvre qui avait besoin de se développer.

Communauté des Antilles

19. Dans un document publié le 5 juillet 1972, le secrétariat régional des pays antillais du Commonwealth, organe administratif de la zone de libre échange des Caraïbes, qui a son siège à Georgetown, a recommandé la création d'une communauté des Antilles. Suivant cette proposition, la communauté comprendrait initialement les douze Etats membres de la CARIFTA et les Bahamas mais serait étendue ultérieurement aux territoires non anglophones de la région. L'organe directeur serait composé des chefs de gouvernement des Etats membres et la communauté serait créée par un traité intergouvernemental, ses principales fonctions seraient l'intégration économique et la coordination des politiques étrangères et de diverses activités fonctionnelles. Il a été également recommandé de modifier l'Accord actuel régissant la zone pour créer un marché commun des Antilles.

20. Ces recommandations ont été étudiées d'abord à la dixième réunion du Conseil des ministres de la CARIFTA qui s'est tenue du 11 au 14 juillet à Roseau puis à la septième conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth qui s'est tenue du 9 au 14 octobre à Port-of-Spain. A cette conférence assistaient les chefs de gouvernement et d'autres personnalités des douze Etats membres de la CARIFTA et des Bahamas.

21. La conférence, compte tenu des décisions prises par le Conseil des ministres de la CARIFTA, a conclu une série d'accords qui doivent avoir une importante incidence d'ordre économique et même politique sur le mouvement d'intégration régionale. Les accords se rapportant à la transformation de la zone de libre échange en marché commun des Antilles seront décrits plus loin (voir ci-dessous paragraphes 38 à 40). Les autres sont résumés ci-dessous.

22. D'après le communiqué publié à la fin de la conférence, il a été décidé de créer une Communauté des Antilles. A cette fin on a désigné un comité composé des ministres de la justice des 13 pays participants, qui ont été chargés d'examiner les incidences juridiques qu'aurait la création de la communauté et d'établir un projet de traité. Il a été signalé le 18 novembre 1972 que le projet de traité avait été rédigé et distribué aux ministres de la justice intéressés qui devaient l'étudier lors d'une réunion qui aurait lieu les 22 et 23 novembre.

23. Ayant étudié la question de l'élargissement des activités de la zone de libre échange, la conférence a décidé qu'il fallait entreprendre une étude en profondeur des possibilités d'étendre le mouvement d'intégration à toutes les îles des Antilles et au Surinam.

24. La conférence a décidé en outre qu'il faudrait créer un comité permanent de ministres qui ferait partie intégrante de la communauté envisagée et serait chargé d'étudier les questions de politique extérieure présentant un intérêt commun; tous les pays faisant partie de la communauté seraient membres de ce comité.

25. Un certain nombre de décisions importantes ont été prises dans certains domaines de coopération fonctionnelle; il a notamment été décidé : a) de créer ou de renforcer les organes régionaux chargés des questions se rapportant aux déplacements des ressortissants des pays antillais du Commonwealth dans la région, de l'aviation civile et des mesures d'administration et de sécurité de la main-d'oeuvre, de la santé publique, de l'enseignement et des moyens de communication de masse; b) de préserver le caractère régional de l'université des Indes occidentales et d'intensifier sa coopération avec l'Université de la Guyane, surtout dans les domaines de la recherche scientifique et technique; c) de désigner un comité technique composé de représentants des deux universités, chargé d'évaluer les besoins en matière de formation de la main-d'oeuvre d'administration et de gestion et de spécialistes de divers niveaux; d) de charger le secrétariat régional des Etats antillais du Commonwealth de poursuivre une étude en profondeur sur la situation des femmes dans la région en vue de faire disparaître toute discrimination et de faire participer davantage les femmes aux affaires publiques dans les Antilles, et e) de définir une position commune au sujet des relations avec la Communauté économique européenne (CEE) et de la question du droit de la mer à la prochaine Conférence des Nations Unies sur ce sujet. Finalement, il a été décidé que la huitième conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth se tiendrait en Guyane au début de 1973.

26. Elle a eu lieu du 9 au 12 avril à Georgetown et a réuni les chefs de gouvernement ou les représentants des 12 Etats membres de la CARIFTA. D'après le communiqué publié à l'issue de la conférence, il a été décidé de créer la Communauté des Antilles (y compris le marché commun des Antilles) le 1er août 1973. La communauté serait composée des quatre Etats indépendants (Barbade, Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago) et de six autres Etats (la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, et le Belize) g/, qui en deviendraient membres le 1er mai 1974.

27. Les points sur lesquels l'accord s'est réalisé et la décision qui a été prise sont énoncés dans l'Accord de Georgetown qui a été signé le 12 avril 1973 par les chefs de gouvernements ou les chefs de délégation de tous les membres de la CARIFTA sauf Antigua et Montserra. Antigua n'a pas expliqué les raisons de son abstention. Les gouvernements signataires se sont félicités de ce que le Gouvernement de Montserra ait annoncé qu'il avait l'intention d'étudier de toute urgence s'il devait signer l'accord. Ils espéraient également que les Bahamas décideraient de faire partie de la communauté.

28. Dans leur communiqué, les participants ont décrit dans leurs grandes lignes certaines mesures dont ils étaient convenus (voir ci-dessous, paragraphes 38 à 40).

29. Il a été convenu que la création de la communauté officialiserait et renforcerait les domaines actuels de coopération fonctionnelle. En particulier, les participants ont approuvé un budget pour une étude sur la main-d'oeuvre des pays de la CARIFTA qui serait effectuée par un comité technique. Cette enquête vise à fournir des éléments de base solides pour déterminer l'ampleur des travaux d'agrandissement de l'université et de l'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire. Ils ont décidé qu'une conférence régionale aurait lieu en juillet 1973, qui débattrait et formulerait un plan général d'opérations d'aide d'urgence. Ils ont approuvé également un projet visant à relever le niveau des moyens de communication de masse dans les pays les moins développés des îles Leeward et Windward. Ce projet, qui coûterait environ 1,3 million de dollars des Etats-Unis et qui serait financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) développerait et améliorerait les moyens de communication de masse et permettrait de former le personnel nécessaire dans ces pays.

30. La conférence a réaffirmé la décision prise à la septième conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth selon laquelle les membres de la CARIFTA devraient s'efforcer de définir leurs relations en tant que groupe, avec la CEE sans préjudice du droit des pays non indépendants d'adopter des relations propres avec la CEE.

31. Il a également été décidé de s'efforcer d'avoir très prochainement des entretiens avec le Canada au sujet de l'accord de 1925 entre le Canada et les Antilles et de demander à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) de les aider à formuler un projet interrégional de coopération économique dans les domaines du commerce, de l'industrie et des transports.

g/ Le 1er juin 1973, un Ordre-en-conseil du Gouvernement du Royaume-Uni a officiellement débaptisé le Honduras britannique, qui porte désormais le nom de Belize. Voir aussi le chapitre XXVIII du présent rapport, annexe, paragraphes 10 et 11.

32. Enfin, les délégations des quatre Etats indépendants ont adopté une résolution concernant la nécessité d'un régime d'assistance mutuelle contre une agression extérieure dirigée contre un membre de la communauté. Dans cette résolution, elles ont renvoyé au Comité permanent des Ministres des affaires étrangères devant être créé dans le cadre du traité relatif à la communauté, l'établissement d'un projet d'assistance mutuelle visant à assurer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des membres de la communauté et la sécurité et le bien-être de leurs populations. Les délégués de sept autres pays (y compris ceux des cinq Etats associés) ont tenu à faire savoir qu'ils approuvaient l'esprit dont s'inspirait la résolution.

Evolution de la situation économique

Monnaie et crédit

33. Ainsi qu'il a été noté auparavant h/, l'East Caribbean Currency Authority (Direction de la monnaie des Antilles orientales) (ECCA) a été créée en 1965 aux termes de l'East Caribbean Currency Agreement, conclu entre les Gouvernements d'Antigua, de la Barbade, de la Dominique, de Montserrat, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. Le Gouvernement de la Grenade a adhéré à l'ECCA en 1968. Le 6 octobre 1965, l'ECCA a émis de nouveaux billets de banque, qui ont cours dans tous les pays participants. L'unité du système monétaire est le dollar des Antilles orientales dont le cours était fixe : la livre sterling valait 4,80 dollars des Antilles orientales.

34. Le 23 juin 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de libérer le cours de la livre sterling et d'introduire un contrôle des changes entre le Royaume-Uni (y compris l'île de Man et les îles Anglo-Normandes) et les pays de la zone de la livre sterling, sauf la République d'Irlande. En vertu des nouveaux règlements de contrôle des changes, les personnes résidant au Royaume-Uni ne pourront désormais investir directement dans ces pays sans y être autorisées.

35. Le groupe des Antilles orientales et certains autres Etats antillais du Commonwealth ont estimé que le Royaume-Uni demeurerait le principal débouché de leurs produits agricoles dans un avenir prévisible et qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'affaiblir leur position sur le marché du Royaume-Uni en revalorisant leurs monnaies et qu'ils n'avaient pas besoin de les dévaloriser par rapport à la livre sterling. Ils ont donc décidé de laisser leurs monnaies suivre les fluctuations de la livre.

36. Vers la fin d'août, les Ministres des finances des Etats antillais du Commonwealth (y compris les six Etats associés) se sont réunis à Kingston pour examiner la situation financière et monétaire dans la région. A cette réunion, on a critiqué la décision prise récemment par le Gouvernement du Royaume-Uni de restreindre les exportations de fonds à destination des pays de la zone sterling (y compris ceux de la région) et il a été décidé que la question serait soulevée

h/ Ibid., Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVII, annexe A, par. 12.

lors de la Conférence des Ministres des finances des pays du Commonwealth, qui devait se tenir plus tard dans l'année. A cette conférence, qui a eu lieu à la fin de septembre, M. Anthony Barber, ministre des finances du Royaume-Uni, a exposé les antécédents de la décision de son gouvernement. Les participants à la conférence ont reconnu la nécessité de réformer le système monétaire international et ont émis l'opinion qu'on devrait ramener les taux de change aussitôt que possible à un système de parités fixes mais ajustables.

37. Le 16 janvier 1973, M. David Coore, ministre des finances de la Jamaïque, a annoncé qu'un nouveau taux de change avait été fixé, correspondant à une dévaluation de la monnaie jamaïquaine de 6,5 p. 100 par rapport à la livre sterling et au dollar des Etats-Unis. Immédiatement après cette notification, M. Errol Barrow, premier ministre et ministre des finances de la Barbade, a annoncé que le dollar des Antilles orientales ne serait pas dévalué. Il a en outre déclaré qu'il ne pensait pas que la décision de la Jamaïque reflétait une tendance dans les Antilles ni qu'elle aurait des effets néfastes sur la CARIFTA (Association de libre échange des Antilles) ou sur le futur marché commun des Antilles.

Marché commun des Antilles

38. A la septième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth il a été décidé de prendre les mesures ci-après pour transformer la CARIFTA en un Marché commun des Antilles, le 1er mai 1973 :

a) Adoption, à la même date, d'un tarif douanier commun extérieur, d'une politique protectionniste commune et d'un programme d'harmonisation des encouragements fiscaux à l'industrie;

b) Coopération fiscale, financière et monétaire, notamment pour établir une base de négociation pour la conclusion d'accords de double imposition entre les pays membres de la CARIFTA et les pays métropolitains développés et également entre les pays de la CARIFTA eux-mêmes; création d'un comité permanent des Ministres des finances des 13 pays participants; renforcement des institutions monétaires des pays des Antilles orientales et du Honduras britannique (voir note g/ ci-dessus) et relèvement de leur niveau; accroissement de la circulation des fonds publics et des fonds provenant d'institutions et de particuliers à l'intérieur de la région, notamment pour la création d'entreprises industrielles communes dans les pays les moins développés de la CARIFTA; et adoption d'une position concertée concernant la représentation des Etats Membres auprès des instances économiques internationales;

c) Création d'un comité permanent des Ministres de l'agriculture, chargé de définir l'orientation générale du programme de rationalisation de l'agriculture, eu égard plus spécialement aux besoins des pays les moins développés;

d) Modification de l'Accord de base de la CARIFTA en vue de renforcer la position commerciale des pays les moins développés et d'accélérer leur développement économique en les mettant en mesure de tirer un meilleur parti de leurs marchés combinés pour la création d'industries;

e) Création d'une société multinationale d'investissement (à laquelle les pays membres de la CARIFTA auraient déjà versé une contribution initiale de 1,45 million de dollars des Antilles orientales au début de novembre 1972), qui participerait en tant qu'actionnaire à des entreprises industrielles dans les pays les moins développés;

f) Exploitation par la Banque de développement des Antilles d'un système d'assurance-crédit à l'exportation, qui fournirait des crédits à l'exportation aux industriels et aux exportateurs des pays les moins développés i/;

g) Octroi d'une assistance technique aux pays les moins développés qui auront accès aux moyens offerts par les centres de recherche industrielle et technique des pays développés;

h) Elaboration d'un vaste plan régional à long terme (tenant compte spécialement des possibilités de développement dans les pays les moins développés), dans le cadre duquel on identifierait les ressources naturelles et on établirait des projections de la demande directe et indirecte en produits agricoles, industriels et minéraux ainsi qu'en produits destinés au tourisme, en consultation étroite avec les organismes de planification nationale des divers pays membres;

i) Intégration de la production en coordonnant les activités des entreprises agricoles et industrielles dans les divers pays et territoires et élaboration de projets communs pour la pleine utilisation des ressources naturelles de la région.

39. En vertu de l'Accord de Georgetown, le Marché commun des Antilles sera créé le 1er août par les quatre Etats indépendants du groupe. Des dispositions sont prises en vue de l'entrée échelonnée des six autres membres (y compris les cinq Etats associés) dans le Marché, d'ici le 1er mai 1974, date à laquelle le Marché commun remplacera la CARIFTA j/. Les signataires ont exprimé l'espoir que les Bahamas et Montserrat entreraient également dans le Marché. L'Accord prévoit également : a) la création, le 1er juin 1973, de la Caribbean Investment Corporation (Société d'investissement des Antilles) qui financera des programmes d'investissement

i/ Le 23 octobre 1972, le Président de la Banque a annoncé que celle-ci pourrait consentir des prêts aux entreprises publiques et privées des pays les moins développés jusqu'à concurrence d'environ 36 millions de dollars des Antilles orientales par an (dont 10 millions pour l'agriculture et 5 millions pour l'industrie manufacturière). A la fin de novembre, la Banque a été saisie de recommandations faites par le Economist Intelligence Unit (Service de l'information économique) (EIU) sur la base d'une étude des possibilités de l'industrie manufacturière dans les six Etats associés et au Belize. L'EIU a identifié 16 types de marchandises qui pourraient être écoulées dans les pays membres de la CARIFTA et ailleurs.

j/ La CARIFTA groupe actuellement une population de 4,5 millions d'habitants de la région antillaise et représente un produit intérieur brut de 2,25 milliards de dollars des Etats-Unis par an.

dans les pays les moins développés suivant une liste d'industries agréée; b) l'entrée en vigueur, à cette date, d'un accord de double imposition au sein de la région, visant à encourager la circulation des capitaux dans la région en général et dans les pays les moins développés en particulier; c) la création d'un système qui permettrait d'harmoniser les encouragements fiscaux à l'industrie, en prenant spécialement en considération les besoins des pays les moins développés; d) l'adoption, le 1er juillet 1975, d'un programme de rationalisation de l'agriculture qui favoriserait spécialement les pays les moins développés; et e) l'adoption immédiate de mesures en vue de démarrer les travaux techniques dans le cadre d'un plan régional à long terme, notamment en ce qui concerne des objectifs précis de développement dans tous les pays de la région.

40. Lors de la huitième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth, il a été décidé que l'on accorderait une attention particulière à la formation du personnel des services bancaires à tous les niveaux dans la région. Il a également été décidé de créer d'ici le 1er mai 1974, dans le cadre du Marché commun des Antilles, une commission chargée d'étudier les normes et les prix des marchandises, en vue de sauvegarder les intérêts des consommateurs dans toute la région.

2. ANTIGUA

Généralités

41. Le territoire d'Antigua appartient au groupe nord de l'archipel des Leeward dans les Antilles orientales; il se trouve à environ 65 kilomètres au nord de la Guadeloupe. Le territoire comprend l'île d'Antigua et ses dépendances, la Barboude, à 40 kilomètres au nord, et l'île inhabitée de Redonda, à 40 kilomètres au sud-ouest de l'île principale. La superficie totale du territoire est de 442 kilomètres carrés. Antigua a une superficie de 280 kilomètres carrés, la Barboude de 160 kilomètres carrés et Redonda de moins de 2 kilomètres carrés. Les îles se trouvent dans la zone des cyclones et subissent des périodes de grande sécheresse.

42. Au dernier recensement, qui date d'avril 1970, la population du territoire s'élevait à 70 000 personnes, dont la quasi-totalité était de souche africaine ou métisse.

Evolution politique

Partis politiques et élections

43. Il y a trois partis politiques dans le territoire : le Progressive Labour Movement (PLM), parti au pouvoir, qui a à sa tête le Premier Ministre, M. George Walter, l'Antigua Labour Party (ALP), parti de l'opposition, qui est mené par V. L. Bird et l'Antigua People's Party (APP), dirigé par M. Rowan Henry. Le PLM bénéficie du soutien actif de l'Antigua Worker's Union (AWU); tandis que l'ALP est appuyé par l'Antigua Trades and Labour Union (ATLU). L'APP est le seul groupe politique sans soutien syndical.

44. Aux dernières élections générales, qui ont eu lieu en février 1971, le PLM a gagné 13 des 17 sièges de la Chambre des représentants, les quatre autres sièges allant à l'ALP. L'ancien Premier Ministre, M. Bird, chef de l'ALP, a été battu dans sa propre circonscription. L'APP n'a remporté aucun des sièges auxquels il prétendait.

45. Après les élections, M. Walter a été nommé Premier Ministre et M. Ernest Williams (ALP), chef de l'opposition. Tel qu'il est actuellement constitué, le Cabinet est formé de huit ministres et de trois secrétaires parlementaires. Le PLM serait pour "Antigua aux Antiguais", politique qui a apparemment gagné l'appui de la majorité des électeurs.

Statut futur du territoire

46. Lors du sixième Congrès annuel de l'AWJ, réuni à St. John's, en septembre 1972, le Premier Ministre, M. Walter, a déclaré que Antigua ne s'associerait à aucune démarche ni à aucune discussion visant une fédération politique des Caraïbes. M. Walter estimait que "chacun des territoires était à l'heure actuelle trop préoccupé de ses propres problèmes de chômage et de pauvreté pour se tourner vers l'extérieur et parler d'une fédération des Antilles". Il a annoncé à cette occasion que son parti avait l'intention de se présenter aux prochaines élections générales (qui doivent avoir lieu au plus tard en février 1976) avec un programme visant à faire accéder Antigua à l'indépendance complète au sein du Commonwealth.

Liberté de la presse

47. Le 15 octobre 1971, la Chambre des représentants a adopté deux lois portant modification de la Newspaper Registration Act et de la Newspaper Surety Ordinance. Aux termes de ces modifications, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1972, il faut obtenir l'autorisation du Cabinet avant de pouvoir publier un quelconque journal à Antigua. Tout journal est également tenu de verser une redevance annuelle de 600 dollars des Antilles orientales, et de déposer au Trésor une somme de 10 000 dollars des Antilles orientales pour cautionner les dommages et intérêts en cas de diffamation ou d'obtenir d'une banque ou d'une compagnie d'assurance une garantie du même montant. A la suite de ces mesures, deux journaux, le Worker's Voice et l'Antigua Times, qui appuyaient respectivement l'ALP et l'APP, ont cessé de paraître, et seul l'Antigua Star, organe du PLM, parti au pouvoir, a continué à être publié.

48. Par la suite, l'Antigua Times a contesté la légalité de cette nouvelle législation. Le Worker's Voice a également intenté une action contre le gouvernement en soutenant que cette législation était inconstitutionnelle, mais le procès a été différé en attendant qu'un jugement ait été rendu dans la première affaire. Le 19 février, l'Antigua Times a repris sa publication gratuitement, il ne tombait pas dès lors sous le coup de la définition que la loi donnait d'un journal.

49. Le 15 juin, le juge Allan Louisy de la Haute Cour d'Antigua a rendu une sentence déclarant inconstitutionnel le droit du Cabinet de décider qui devait ou ne devait pas publier un journal. Il a ajouté que le fait que l'autorisation de publier soit assujettie à un impôt constituait une entrave à la liberté d'expression, et que le paiement d'une redevance et l'exigence d'un dépôt de garantie étaient inconstitutionnels. Enfin, il a statué que la loi ci-dessus mentionnée était entachée de nullité, puisque contraire à la Constitution d'Antigua qui garantit le droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression.

50. Le 17 juin, les deux journaux d'opposition ont reparu à Antigua à la suite de la décision de la Cour. Le 20 juillet, le Premier Ministre, M. Walter, annonçait que son gouvernement allait faire appel de cette décision.

Question du rétablissement de l'ordre à Antigua

51. Lors du dernier Congrès de l'AWU, en septembre 1972, le Premier Ministre, M. Walter a déclaré qu'il était très préoccupé devant la détérioration de la situation politique dans le territoire. Il a ajouté que son gouvernement se sentait capable de faire face à la situation et "qu'il allait maintenant prendre des mesures énergiques à l'égard des personnes qui essaient de troubler la paix de l'Etat". On rend compte ci-dessous de l'agitation politique qui s'est manifestée au cours de l'année et des mesures prises par le gouvernement pour maintenir l'ordre dans le territoire.

52. Au début de mai, M. Henry, de l'APP, a annoncé lors d'une réunion publique que "son parti se joindrait à l'ALP ou à toute autre force pour renverser le gouvernement actuel". Le 12 mai, lors d'une autre réunion publique, M. Bird, de l'ALP, a répondu à cette déclaration en demandant au Premier Ministre de faire procéder à de nouvelles élections générales à Antigua. Il alléguait que le gouvernement actuel n'avait pas réussi à faire progresser le territoire et estimait que le temps était venu de faire à nouveau le point sur la situation. Dans un éditorial du 21 mai, l'Antigua Star, plaidait en faveur "d'une période de calme et de raison", qui permettrait d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire du territoire.

53. En dépit de cet appel, il y a eu une série d'alertes à la bombe entre le 7 juin et le 19 septembre, et deux bombes ont effectivement explosé à St. John's, l'une à la poste centrale, faisant au moins six blessés et l'autre endommageant le Centre des communications de la police d'Antigua. Un mouvement clandestin, connu sous le nom d'"Antigua Freedom Fighters", aurait revendiqué la responsabilité de ces attentats et menacé de continuer à poser des bombes et à mener des opérations de harcèlement jusqu'à ce que le gouvernement actuel démissionne.

54. Le 19 juillet, 13 planteurs de canne ont été arrêtés au cours d'une manifestation à St. John's et accusés d'entraver la circulation et de troubler l'ordre public. M. D. A. S. Halstead, ministre de l'intérieur et du travail, a qualifié cette manifestation de "nouvelle manoeuvre purement politique de l'opposition pour harceler le gouvernement". Environ un mois plus tard, près de 80 p. 100 des agents des services des douanes cessaient le travail et défilaient dans les rues de St. John's pour protester contre l'arrestation de deux de leurs collègues accusés de fraude. Ce débrayage a été suivi d'une grève de solidarité de 42 jours, à laquelle environ 25 p. 100 des fonctionnaires ont participé. La grève qui avait été déclenchée à l'origine par la Public Service Association à la suite d'un différend avec le Département des douanes s'est poursuivie ensuite pour appuyer les revendications de l'Association qui voulait obtenir du gouvernement des droits à la négociation. Les grévistes ont repris le travail le 18 septembre pour que les négociations entre l'Association et le gouvernement puissent commencer.

55. Le 21 septembre, le Ministre de l'enseignement suspendait les cours dans toutes les classes de quatrième et de cinquième année du Collège d'enseignement secondaire d'Antigua à la suite d'une vague de manifestations déclenchée à St. John's par les élèves qui réclamaient la réintégration de leur ancien proviseur

muté au Ministère. Entre-temps, les cours avaient repris à la demande des élèves dans deux autres écoles secondaires publiques où des manifestations avaient eu lieu. A la suite d'une enquête sur l'agitation dans les collèges, M. Halstead a déclaré que le gouvernement possédait des renseignements d'où il ressortait qu'un groupe de personnes avait incité les enfants à désobéir aux autorités et à ne pas tenir compte des injonctions de la police lors des défilés. Le 11 novembre, le proviseur par intérim du Collège secondaire avait la situation en mains, et plus de 100 élèves de quatrième et de cinquième années avaient repris les cours.

56. Sur cette toile de fond d'agitation politique constante, la Chambre des représentants a adopté le 7 novembre la Public Order Bill, après une journée de débats marquée par la sortie des représentants de l'opposition et des manifestations bruyantes devant le Parlement. Alors même que le projet de loi était examiné, plusieurs centaines d'adhérents et de sympathisants de l'ALP et de l'APP ont défilé dans les rues de St. John's.

57. Ce projet de loi qui renforcerait le contrôle des autorités sur les réunions publiques, manifestations et défilés et sur l'usage de haut-parleurs a été vivement condamné par les deux partis d'opposition qui y voyaient une menace aux libertés civiles. M. Halstead a réfuté cette allégation en déclarant que le projet visait à maîtriser l'agitation politique suscitée par l'opposition.

58. Deux autres mesures législatives ont été proposées, à savoir un projet de loi sur les armes à feu, qui permettrait aux autorités d'exercer un contrôle plus étroit sur toutes les armes à feu et les munitions, et qui prévoirait de lourdes amendes pour détention illégale d'armes, et un amendement au Small Charges Act, qui protégerait la propriété privée contre les intrus en rangeant parmi les délits le fait d'induire en erreur un représentant de l'ordre ou de donner de faux renseignements à tout employé d'un service public.

59. Comme dans le cas du Public Order Bill, les membres de l'opposition ont refusé de participer à toute discussion sur la législation proposée, en soutenant que celle-ci donnerait à la police un pouvoir excessif et ferait d'Antigua un Etat policier.

Situation économique

Généralités

60. Le territoire a bénéficié d'une expansion économique rapide entre 1953 et 1967, essentiellement due au tourisme et aux activités connexes de construction k/. Toutefois, par suite de la récession qui s'est manifestée dans certains pays développés, le produit intérieur brut d'Antigua est tombé à 38,9 millions de dollars des Antilles orientales en 1971. La part de l'agriculture et de l'industrie a été relativement faible en 1971, tandis que le tourisme

k/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIV, annexe, par. 28.

représentait plus de 80 p. 100 du produit intérieur brut. Les principaux produits d'exportation ont été le sucre, le coton, l'huile et le rhum.

61. En 1972, on a assisté à un redressement de l'ensemble de l'économie par rapport au marasme de 1971, essentiellement dû au renforcement de la position concurrentielle de l'industrie touristique. Le gouvernement a toutefois estimé nécessaire de fermer l'industrie sucrière qui se heurtait à des difficultés depuis de nombreuses années (voir ci-dessous).

62. Les perspectives économiques pour 1973 apparaissent prometteuses, du fait surtout de la mise en oeuvre d'un plan de diversification agricole et de mesures visant à favoriser l'expansion des activités touristiques et des travaux de construction connexes. Le gouvernement estimerait, paraît-il, que ces mesures devraient avoir des répercussions favorables sur l'économie, mais le territoire est toujours aux prises avec un chômage important, une inflation persistante, l'accroissement de la dette publique et un déficit commercial chronique.

Tourisme

63. En 1971, 67 637 personnes au total (à l'exclusion des passagers des navires de croisière), dont 66 067 avaient emprunté l'avion, se sont rendues dans le territoire, ce qui représente une augmentation de 3 p. 100 environ par rapport à l'année précédente.

64. Pour développer le tourisme, on s'est efforcé surtout d'élargir les programmes publicitaires à l'intention des visiteurs, d'accélérer le développement hôtelier et de mettre sur pied un plan de formation destiné au personnel hôtelier. Au cours de l'année qui a suivi l'ouverture à New York d'un Office antiguais du tourisme, en février 1972, le nombre de touristes a augmenté de 30 000 environ. L'Office a prévu que le trafic aérien augmenterait de 34 p. 100 en 1973. Afin que l'industrie touristique soit moins tributaire des Etats-Unis (dont viennent environ 75 p. 100 des touristes), le gouvernement avait l'intention d'orienter son action vers le Canada, le Royaume-Uni et d'autres pays européens.

65. En juin 1972, la Court Line Ltd., groupe britannique ayant des intérêts dans les transports maritimes et aériens et dans le tourisme, aurait entrepris un projet de construction dont le coût était évalué à 8,9 millions de dollars des Antilles orientales pour agrandir l'hôtel qu'elle venait d'acheter à St. John's en portant de 32 à 104 le nombre de chambres et aurait également prévu d'en construire un autre de 200 chambres.

66. En septembre, le Premier Ministre, M. Walter, a annoncé que deux sociétés dont le siège se trouve en République fédérale d'Allemagne devaient investir plus de 100 millions de dollars des Etats-Unis dans un programme d'aménagement du tourisme qui serait entrepris sur la côte antillaise d'Antigua. Il s'agissait de construire éventuellement 12 000 chambres dans un ensemble comprenant des immeubles en copropriété, des villas et des hôtels. Le Premier Ministre a également annoncé que la construction d'un ensemble touristique de moindre envergure serait entreprise

au début du mois de décembre. Ce projet coûterait 25,5 millions de dollars des Etats-Unis, dont 3,5 millions seraient apportés par le Gouvernement antiguaï et le reste par une société établie en République fédérale d'Allemagne. Cet ensemble, s'étendant sur une centaine d'hectares sur la côte Atlantique d'Antigua, comprendrait un hôtel de 375 chambres, un terrain de golf de 18 trous et des immeubles en copropriété. M. Walter a fait observer que le développement de l'industrie hôtelière permettrait en définitive d'offrir 13 847 chambres. En 1972, on comptait 1 200 chambres dans les 30 hôtels et les 8 pensions de famille d'Antigua.

67. Se référant à l'influence de l'industrie hôtelière sur l'économie du territoire, le Premier Ministre a dit que les dépenses de nourriture, d'électricité et d'eau ainsi que les charges salariales et fiscales d'un hôtel d'une cinquantaine de chambres s'élevaient à près de 30 000 dollars des Antilles orientales par semaine. Il a ajouté qu'un office de commercialisation gouvernemental aiderait les agriculteurs antiguaï à fournir les denrées alimentaires nécessaires pour les touristes.

68. Pour répondre aux besoins de formation du personnel hôtelier, le Premier Ministre a dit que les promoteurs mettaient sur pied un programme de bourses grâce auquel 52 étudiants du territoire seraient envoyés en République fédérale d'Allemagne pour étudier toutes les questions se rapportant à l'hôtellerie et 12 autres au Royaume-Uni pour suivre des cours sur l'agriculture. Par la suite, M. S. A. Walter, ministre de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et du tourisme, a déclaré que le gouvernement avait donné à six Antiguaï la possibilité de recevoir une formation en gestion hôtelière dans des universités d'Amérique du Nord.

Agriculture et pêche

69. Les exploitations agricoles occupent plus de 7 200 hectares, soit 28 p. 100 de la superficie totale du territoire. Avant la fermeture de l'industrie du sucre en décembre 1972, près de 4 800 hectares étaient consacrés à la culture de la canne à sucre. Antigua produit également du coton à longue soie pour l'exportation. On y trouve aussi des cultures vivrières, des fruits et des légumes. Bien que le gouvernement encourage les agriculteurs à accroître leur production de denrées alimentaires, le territoire ne suffit pas encore à ses propres besoins. Il y a maintenant abondance de légumes et une grande quantité de patates douces et d'oignons a été exportée. Il y a un assez bon approvisionnement en viande de boeuf produite dans le territoire, et la production d'oeufs et de volaille est en augmentation. A la fin de 1972, le gouvernement a commencé de mettre sur pied un programme grâce auquel 25 agriculteurs recevraient une quarantaine d'hectares chacun pour élever du bétail.

70. L'industrie tant sucrière que cotonnière a connu ces dernières années des difficultés imputables en grande partie à l'augmentation des coûts, à la sécheresse et au faible niveau des prix. Alors que les moyennes annuelles qui étaient, dans les années 1950, de 30 000 tonnes pour le sucre et de plus d'un million de livres de fibre pour le coton, la production en 1970 n'a été que de 10 000 tonnes et 11 000 livres respectivement. En 1966, le gouvernement a nationalisé les plantations de canne et les efforts déployés pour redresser l'industrie se sont traduits par un relèvement progressif de la production, qui a atteint environ 15 000 tonnes en 1972.

71. En octobre 1972 le parti d'opposition ALP a appris que le gouvernement accepterait peut-être les conclusions d'un rapport qu'un groupe d'experts du Royaume-Uni lui avait présenté au mois de juillet après avoir étudié l'industrie sucrière. D'après ce rapport, il faudrait 40 millions de dollars des Antilles orientales pour redresser l'industrie, ce qui ne permettrait même pas de faire une récolte avant 1976. Il était donc recommandé d'arrêter progressivement la culture de la canne à sucre à Antigua. Conscient du fait que dans le secteur privé cette industrie était celle qui offrait le plus grand nombre d'emplois, l'ALP a demandé au gouvernement de maintenir et de redresser la culture de la canne à sucre. Le Premier Ministre, M. Walter, a répondu que le gouvernement n'acceptait pas nécessairement toutes les propositions formulées dans le rapport et n'avait pas encore décidé de l'avenir de l'industrie sucrière. Il a ajouté qu'il se rendrait à Londres accompagné d'une délégation (comprenant le chef de l'opposition) afin d'examiner cette question.

72. Le 17 décembre, quatre jours après son retour de Londres, le Premier Ministre a annoncé que l'industrie du sucre serait fermée parce que le Gouvernement britannique n'était pas disposé à apporter un concours financier pour le redresser et que le Gouvernement antiguais n'était pas en mesure de le faire. Le Premier Ministre a toutefois ajouté que le Gouvernement britannique avait accepté de fournir 3 millions de dollars des Antilles orientales pour établir un nouveau programme de développement agricole destiné à diversifier l'agriculture grâce surtout à une expansion des cultures vivrières et de la production de coton à longue fibre. Enfin, il a annoncé que son gouvernement prendrait des mesures pour indemniser les petits cultivateurs de canne à sucre du territoire.

73. La pêche côtière se pratique dans les eaux situées entre Antigua et la Barboude, tandis que la pêche hauturière se fait dans les zones situées à l'ouest et au sud du territoire. Les prises sont pour la plupart destinées à la consommation locale mais le territoire exporte peu de homards. Au cours de la période allant de 1962 à 1972, le gouvernement a octroyé des prêts d'un montant de 750 000 dollars des Antilles orientales pour le développement de l'industrie de la pêche. Dernièrement, le gouvernement a décidé d'entreprendre un projet pilote, dont le coût est évalué à 70 000 dollars des Etats-Unis environ, pour moderniser les techniques et les engins de pêche. En novembre 1972, le Gouvernement britannique a fourni une aide au développement de 14 500 dollars des Antilles orientales pour monter un nouveau marché aux poissons à St. John's. Jusque-là, les ressources affectées à ce projet s'élevaient à environ 150 000 dollars des Antilles orientales.

Transports et communications

74. On a appris en juillet 1972 que le Gouvernement britannique avait approuvé l'octroi d'un don de 65 000 dollars des Etats-Unis pour rénover provisoirement l'aéroport international de Coolidge situé à une dizaine de kilomètres au nord-est de St. John's, en attendant l'établissement d'un rapport définitif sur les plans à long terme qui doivent permettre d'accueillir des avions à réaction de grande capacité.

75. Auparavant, le Premier Ministre, M. Walter, avait annoncé que la société Air Antigua Ltd. effectuerait des vols directs entre le Luxembourg et Antigua à partir du 16 avril. Au cours de l'année considérée, cinq autres compagnies commerciales : Caribair, Air Canada, British Overseas Airways Corporation (BOAC), Leeward Islands Air Transport (LIAT) et Pan American Airways (PAA) ont assuré une liaison aérienne avec l'étranger.

76. Le 24 octobre, LIAT aurait interrompu les liaisons qu'elle assurait avec cette région en attendant que les Gouvernements d'Antigua, de Grenade et de Sainte-Lucie l'autorise à relever ses tarifs, comme elle en avait fait la demande. Lors d'une réunion de l'Eastern Caribbean Tourist Association, tenue le même jour, le Ministre antiguais de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et du tourisme a dit que les tarifs aériens à destination des Antilles étaient trop élevés par rapport aux tarifs applicables à la région méditerranéenne. Il estimait que les représentants des offices du tourisme des Antilles devaient recommander à leurs gouvernements de prier toutes les compagnies aériennes intéressées de baisser leurs tarifs.

Approvisionnement en eau

77. Les plans d'approvisionnement en eau du territoire sont financés grâce à des dons du Gouvernement britannique. De 1966 à 1972, le Royaume-Uni a fourni 2,9 millions de dollars des Antilles orientales au total pour développer le réseau d'adduction d'eau à Antigua. Ces fonds ont pour la plupart servi à forer et à équiper des puits ainsi qu'à construire des barrages. L'eau des barrages est avant tout employée à des fins agricoles mais l'approvisionnement en eau des ménages a également augmenté d'environ 9,08 milliards de litres.

78. Depuis 1967, on s'efforce avant tout d'accroître l'approvisionnement en eau à usage domestique en continuant à forer des puits et en construisant des nouveaux barrages qui puissent être reliés aux réseaux d'approvisionnement en eau à usage domestique. Il faut citer notamment le barrage de Potworks d'une capacité d'environ 4,5 milliards de litres, construit grâce à un don d'un million de dollars des Antilles orientales. En août 1972, un nouveau don de 3,24 millions de dollars des Antilles orientales aurait été affecté au projet d'adduction d'eau de Potworks qui devrait être achevé en 1975.

Situation sociale

79. Le taux de chômage dans le territoire est l'un des plus élevés des Antilles, et en juillet 1971 on estimait officiellement qu'il était de 40 p. 100 pour une main-d'oeuvre comptant environ 22 000 personnes. Comme on l'a indiqué ci-dessus, l'industrie sucrière a cessé toute production en décembre 1972. Cette industrie employait 4 500 travailleurs âgés qui auront probablement du mal à trouver un autre emploi. Etant donné le nombre limité de débouchés dans le territoire, de nombreux Antiguais émigrent pour aller travailler à l'étranger. En 1972, environ 2 680 Antiguais étaient employés dans les seules îles Vierges américaines. Par

ailleurs, les capitaux étrangers qui sont venus s'investir dans le territoire au cours des dernières années ont entraîné un afflux de travailleurs d'outre-mer, en particulier de travailleurs qualifiés.

80. En 1971, la Chambre des représentants a adopté une loi intitulée "The Work Permit Act" dont le Comité spécial a pris note dans son rapport précédent 1/. L'Immigration and Passport Act a également fait l'objet d'un amendement obligeant les étrangers désireux de prolonger leur séjour à Antigua à verser un droit de 10 dollars des Antilles orientales.

81. En 1972 a été approuvée une législation prévoyant un régime de sécurité sociale. En vertu de ce régime, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1973, des cotisations représentant 8 p. 100 du salaire des travailleurs (5 p. 100 étant versés par les employeurs et 3 p. 100 par les employés) iront à une caisse qui versera des prestations aux travailleurs âgés de 16 à 60 ans qui remplissent les conditions requises.

Situation de l'enseignement

82. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 14 ans. En octobre 1972, le gouvernement a annoncé l'achèvement d'une nouvelle école primaire pouvant accueillir 1 000 élèves et la construction prochaine d'une école secondaire qui recevrait 1 500 élèves. Le nombre de bourses pour la formation de professeurs au Leeward Islands Teachers' Training College avait plus que doublé pendant l'année et les étudiants qualifiés continuaient à avoir la possibilité de recevoir un enseignement gratuit dans des universités étrangères. Soixante-quatre bourses supplémentaires avaient été accordées à des Antiguais par des investisseurs allemands pour suivre des cours d'une durée de trois ans en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni (voir par. 68 ci-dessus).

1/ Ibid., par. 42.

3. DOMINIQUE

Généralités

83. La Dominique, qui est la plus grande des îles Windward, a une superficie totale de 750,5 kilomètres carrés. Elle est située à 352 kilomètres au nord-ouest de la Barbade et à 1 520 kilomètres au nord de la Trinité, approximativement. Très montagneuse, elle atteint dans le nord l'altitude maximale de 1 424 mètres environ.

84. D'après le dernier recensement, effectué en 1970, le territoire comptait 70 302 habitants, pour la plupart d'origine africaine ou métisse. Roseau, la capitale, avait une population d'environ 16 800 habitants.

Evolution politique

85. On se souvient m/ que, peu après les dernières élections générales, qui ont eu lieu le 26 octobre 1970, les deux factions du Dominica Labour Party (DLP) ont à l'unanimité réélu M. Edward Oliver LeBlanc chef politique du DLP. Cette évolution se reflète dans la répartition actuelle des sièges à la Chambre d'assemblée où le DLP détient neuf sièges et le Dominica Freedom Party (DFP) deux. Le Premier Ministre est M. LeBlanc, le chef de l'opposition M. Anthony Moise.

86. Le 13 août 1972, soit deux semaines environ après l'entrée en vigueur de l'Accord de Petit Saint-Vincent relatif aux mesures à prendre en vue de l'unification de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, on a annoncé que la Dominique aurait indiqué qu'elle envisageait d'adhérer à cet accord (voir par. 13 à 18 ci-dessus); à ce jour, cette nouvelle n'a pas été confirmée par le gouvernement du territoire.

Situation économique

Généralités

87. L'économie de la Dominique repose principalement sur le secteur de l'agriculture et, à un degré moindre, sur celui du bâtiment et des travaux publics et sur celui du tourisme. Les industries manufacturières et les industries extractives comptent également au nombre des activités économiques importantes. Les plus grandes entreprises industrielles, qui sont toutes contrôlées et gérées par des étrangers, assurent le traitement des matières premières locales en vue de

m/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXII, annexe, par. 36 à 42.

l'exportation. On peut citer parmi ces entreprises une exploitation forestière, qui appartient à la Roywest Banking Corporation; la société L. Rose, qui produit du jus de lime; et la Dominica Mining Company Ltd., qui assure l'extraction et le traitement de la ponce, seul produit minéral connu dans le territoire. A la production de ces entreprises s'ajoute la production de cigarettes, de cigares, de tourteaux et de fibres de coco, de produits artisanaux, de corps gras, de savon de lessive et de toilette, et de rhum, dont une partie est exportée. Les secteurs de la pêche et de l'élevage sont encore relativement peu développés. Au premier rang des exportations s'inscrivent les bananes dont la production est achetée et commercialisée par la société britannique Geest Industries Ltd. Le territoire est handicapé par le déficit croissant de sa balance commerciale, imputable au fait qu'il est fortement tributaire des importations pour ce qui est des denrées alimentaires et de certains autres produits. Il est également aux prises avec les problèmes que lui posent l'inflation, le chômage et une infrastructure économique et sociale inadéquate.

88. Lors de la présentation du budget à la Chambre d'assemblée le 11 février 1972, M. R. O. P. Armour, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce et de l'industrie, a brossé le tableau suivant de la situation économique générale dans le territoire. Pour 1971, le montant estimatif total des importations s'est chiffré à 34,0 millions et celui des exportations à 10,6 millions de dollars des Antilles orientales, contre 31,7 millions et 12,3 millions respectivement pour l'année précédente. La diminution du chiffre des exportations est due surtout à la crise qui sévit dans le secteur de la banane. En raison de mauvaises conditions météorologiques, la valeur des exportations de bananes est tombée de 7,8 millions de dollars des Antilles orientales en 1969 à 5,2 millions en 1970 et à 4,6 millions (chiffre estimatif) en 1971. Bien que le territoire ait toujours pu combler le déficit de sa balance commerciale grâce à l'assistance financière qu'il reçoit de sources extérieures, le gouvernement insiste sur la nécessité d'augmenter la production et la consommation des produits locaux. Durant la période 1970-1971, le secteur du bâtiment et des travaux publics et celui du tourisme ont continué à progresser régulièrement, mais celui des industries manufacturières et celui des industries extractives ont marqué un certain ralentissement. Pour les tourteaux de coco, les corps gras, le savon de toilette et la pierre ponce, la production a décliné, mais pour le jus de lime et le savon de lessive elle a accusé une progression sensible. Informé en février 1972 que, dans l'industrie du bois, les activités avaient pratiquement cessé, le gouvernement a entrepris d'étudier sérieusement la possibilité de ranimer ce secteur.

Plan de développement

89. La Dominique a un plan quinquennal de développement qui porte sur la période se terminant en 1975. Dans ce plan, priorité est donnée : a) au développement et à la diversification de l'agriculture; b) au développement de l'infrastructure économique et sociale du territoire; c) au développement d'un secteur agro-industriel; d) à l'expansion des entreprises manufacturières orientées vers l'exportation; e) à la promotion du tourisme; f) aux mesures propres à encourager les investissements locaux et à attirer la participation des capitaux étrangers;

g) à la création du plein emploi de la main-d'oeuvre locale dont l'effectif va croissant; et h) à la concentration des efforts en vue d'augmenter le revenu réel de la population locale.

90. Le montant total des dépenses de développement prévues pour la période 1971-1975 se chiffre à 60,9 millions de dollars des Antilles orientales (contre 20,0 millions pour la période 1966-1970). Sur ce total, 19,6 millions de dollars sont affectés aux communications et aux transports, le reste allant pour la majeure partie à l'agriculture. Certains objectifs précis du plan seront résumés, sous les titres pertinents, dans les sections ultérieures du présent document. La réalisation de ces objectifs doit permettre à la Dominique de porter son produit intérieur brut de 37,1 millions de dollars des Antilles orientales en 1970 à 55,0 millions en 1975.

Questions foncières

91. La propriété perpétuelle et libre (freehold) est la forme de régime foncier qui prédomine. D'après les renseignements dont on dispose, en 1972 environ 25 p. 100 des terres appartenaient à la Couronne, contre 50 p. 100 en 1967. Depuis de nombreuses années, en effet, des terres de la Couronne sont aliénées pour être vendues à des résidents sans aucune condition préalable. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la Chambre d'assemblée le 9 décembre 1971, le Gouverneur a exposé les grandes lignes de la nouvelle politique foncière adoptée par le gouvernement, selon laquelle la majeure partie des terres appartiendrait à la population autochtone, l'accession de tout ressortissant étranger et de toute personne non autochtone à la propriété foncière étant limitée et contrôlée.

92. En juillet 1972, le Ministre de l'agriculture, des terres et des coopératives a publié une déclaration dans laquelle il a donné des explications supplémentaires concernant cette politique. Il a déclaré que les terres devraient appartenir principalement à des autochtones et que "le gouvernement s'efforcera, dans toute la mesure du possible et à titre d'objectif primordial, de répartir équitablement les terres disponibles en tenant compte de la nécessité d'assurer une utilisation rationnelle de ces terres". Dans cette déclaration le Ministre a encore dit qu'aucun étranger ni aucune personne non autochtone ne pourrait acheter de terres sans une autorisation spéciale et qu'aucune autorisation de ce genre ne serait délivrée pour les terres qui, provenant initialement du domaine de la Couronne, appartiendraient à des ressortissants de la Dominique depuis moins de 20 ans. En ce qui concerne les entreprises agricoles, industrielles et hôtelières et le développement du tourisme, les étrangers ne seraient autorisés à obtenir des terres qu'en vertu d'un bail dont la durée serait variable : 50 ans au maximum pour les hôtels et autres installations touristiques et 25 ans pour les manufactures et autres entreprises industrielles. En ce qui concerne les entreprises agricoles, des baux ne seraient consentis que "si la personne qui faisait la demande pouvait faire état de compétences particulières dans ce domaine". Dans tous ces cas, le gouvernement "se réserverait le droit d'exiger une participation majoritaire dans l'entreprise". En guise de conclusion, le Ministre a déclaré que la politique du gouvernement n'était pas incompatible avec la nécessité d'attirer les

investissements étrangers dans le territoire et que "les dispositions voulues seraient prises pour permettre aux entreprises étrangères d'obtenir des terres d'une superficie suffisante pour des projets industriels et autres projets de développement". D'après certaines informations publiées dans la presse, les prix des terrains dans le territoire seraient parmi les plus bas enregistrés dans la région des Caraïbes.

Agriculture et élevage

93. La superficie des terres cultivées est estimée à 40 000 hectares, dont 6 400 sont consacrés à la culture des bananes. Les autres produits agricoles comprennent la noix de coco, le cacao, les pamplemousses, les limes, les oranges, la vanille, les haricots, les mangues, les avocats et les légumes. La majorité des exploitants agricoles sont de petits propriétaires dont les exploitations ont une superficie moyenne inférieure à deux hectares. Quant à l'élevage, il est peu développé.

94. Ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, la production de bananes est la production agricole qui prédomine, mais on prévoyait que, pour 1971, la valeur des exportations de bananes (qui se font essentiellement vers le Royaume-Uni) accuserait une diminution de 13 p. 100, tombant au chiffre de 4,6 millions de dollars des Antilles orientales. Toutefois, depuis le début de janvier 1973, le cours des bananes ne cesse de monter au Royaume-Uni, ce dont la Dominique a tout lieu de se féliciter.

95. En 1971, à la demande du Gouvernement de la Dominique, la Canadian International Development Agency (CIDA), a chargé la société Resources Management Consultants Ltd. d'entreprendre une étude des fonctions et de la gestion de la Dominica Banana Growers' Association (DBGA), un organisme officiel. Le rapport établi par les consultants a été publié en octobre et a, par la suite, été accepté par le gouvernement et par le Conseil d'administration de la DBGA. Dans ce rapport, les consultants déclaraient que la situation financière de la DBGA pourrait être améliorée si les dépenses de fonctionnement de cet organisme pouvaient être réduites de 1,4 million de dollars des Antilles orientales au cours des deux prochaines années. Ces économies pourraient être réalisées en réorganisant les opérations des services extérieurs, les services d'achat, les systèmes de contrôle d'inventaires et d'entreposage et le système de transport et en modernisant les usines d'emballage pour en améliorer la productivité. Certaines des recommandations des consultants ont été mises en application. En octobre 1972, le gouvernement a dissous le Conseil d'administration de la DBGA et en a confié les fonctions au secrétaire financier adjoint.

96. Parmi les autres mesures prises à la fin de 1972 et au début de 1973 en vue de renforcer le secteur de la production des bananes, on peut citer : a) l'élaboration d'un plan visant à encourager la replantation de bananiers sur une superficie de 400 hectares, dont le coût - 363 000 dollars des Antilles orientales - sera financé par le Royaume-Uni; b) la fourniture par le Royaume-Uni d'une assistance financière d'un montant total de 875 000 dollars des Antilles orientales; c) l'ouverture de négociations avec la Banque de développement des

Caraïbes en vue d'obtenir plusieurs prêts dont l'un, d'un montant d'un million de dollars des Antilles orientales, doit être utilisé pour aider les petits planteurs; d) l'investissement par le gouvernement d'une somme de 250 000 dollars des Antilles orientales dans la Windward Islands Packing Company, qui a entrepris de reconvertir son usine pour pouvoir fabriquer les boîtes en carton nécessaires à l'expédition des bananes; e) une étude, par des experts britanniques, des arrangements en matière de commercialisation; f) la participation de la Dominique à la Commonwealth Banana Exporters Association, nouvellement créée.

97. En 1972, le gouvernement a pris des mesures en vue de favoriser l'élevage, encourageant la population à élever tout particulièrement des bovins, des porcins et de la volaille. Ces mesures prévoient notamment la réparation d'un moulin abandonné en vue de freiner la hausse des prix des aliments pour bétail, ainsi que l'établissement d'un système de contingentement en vue de contrôler l'importation de poulets.

98. Deux objectifs essentiels du plan de développement pour la période 1971-1975 sont le développement et la diversification de l'agriculture et la création d'un secteur agro-industriel. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement se propose : a) de faire du petit exploitant agricole un entrepreneur agricole; b) d'entreprendre l'exécution de programmes d'éducation et de vulgarisation agricoles; c) de fournir aux agriculteurs des prêts à faible intérêt en créant, au début de 1972, la Dominica Agricultural and Industrial Bank (à laquelle la Banque de développement des Caraïbes a consenti trois prêts, dont 500 000 dollars des Antilles orientales en vue de l'octroi de crédits pour l'amélioration des exploitations agricoles); et d) d'étendre les arrangements relatifs à la commercialisation des principaux produits tant sur le marché local que sur les marchés étrangers. Dans le cadre du programme de diversification, le gouvernement se propose : a) de créer de nouvelles plantations de cocotiers (sur une superficie de 3 200 hectares); b) de distribuer aux petits exploitants agricoles 20 exploitations d'une superficie de 6 hectares chacune; et c) de créer des fermes d'élevage (sur une superficie de 120 hectares). On peut prévoir que, pendant la période sur laquelle porte le plan de développement, le secteur monétarisé de l'agriculture progressera à un taux annuel moyen supérieur à 4 p. 100.

Sylviculture

99. La superficie boisée du territoire est estimée à 364 kilomètres carrés environ (soit près de la moitié de la superficie totale de l'île), dont 286 kilomètres carrés appartiennent à la Couronne et 78 à des particuliers. On se souvient n/ qu'en décembre 1971 la Roywest Banking Corporation avait absorbé l'ancienne société canadienne Dam-Can Timbers qui exploitait les ressources forestières du territoire en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement en 1968, et que le Royaume-Uni avait envoyé un expert à la Dominique pour y étudier les questions

n/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIV, annexe, par. 55 et 56).

relatives au développement de la sylviculture et conseiller le gouvernement à ce sujet. Ainsi qu'il a été dit plus haut, le gouvernement envisageait de ranimer l'industrie du bois qui était pratiquement au point mort. Il a demandé une assistance au Commonwealth Fund for Technical Co-operation et à d'autres sources et un conseiller s'est récemment rendu dans le territoire à ce sujet. Toutefois, le gouvernement a décidé de ne pas prendre de décision définitive tant qu'il n'aura pas la certitude que cette industrie pourrait devenir rentable. Un groupe de commerçants, d'industriels et de fonctionnaires doit se rendre au Venezuela vers le milieu du mois d'août 1973 pour y représenter le territoire à la deuxième réunion de la Commission mixte créée par le Venezuela et la Dominique. La Commission examinera la situation en ce qui concerne l'aide du Venezuela à l'industrie du bois du territoire, ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

Industries

100. Si la Dominique produit la pierre ponce, son activité industrielle porte surtout sur le traitement des produits agricoles locaux. Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre d'assemblée le 11 février 1972 lors de la présentation du budget, M. Armour, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce et de l'industrie, a déclaré que la politique du gouvernement était d'encourager l'industrialisation. Sans industries, le territoire resterait un producteur de produits primaires, lesquels subissaient généralement les répercussions de l'instabilité des marchés mondiaux. De plus, il était nécessaire d'améliorer la position commerciale de la Dominique. A l'issue de négociations, la Banque de développement des Caraïbes a approuvé trois prêts à la Dominica Agricultural and Industrial Bank, dont 300 000 dollars des Antilles orientales au titre du crédit à la petite industrie, et 221 000 dollars pour la création d'un parc industriel (voir également par. 98 ci-dessus). Par la suite, la Banque de développement des Caraïbes a consenti deux prêts supplémentaires : 354 700 dollars des Antilles orientales pour la construction d'une usine d'emballage d'agrumes, 100 000 dollars pour la création d'un deuxième parc industriel.

101. Parmi les autres projets industriels dont l'exécution a été entreprise ou envisagée au cours de l'année, on peut citer : a) la construction à Petite Savane d'une distillerie d'huile de myrica cirier, dont le coût s'élève à 77 000 dollars des Antilles orientales; b) la construction de manufactures de balais, de brosses et de ciment, avec l'assistance du Gouvernement vénézuélien; c) l'étude, par une mission commerciale portoricaine séjournant à la Dominique, des possibilités de construction d'une conserverie; et d) la constitution de la société Parry W. Bellot and Company Ltd., qui doit construire, pour un coût de 1,2 million de dollars des Antilles orientales, une usine d'emballage et de traitement des pamplemousses pouvant assurer la manutention d'environ 59 000 kilogrammes de fruits par jour. La majorité des actions de cette société seraient détenues par des Dominicains.

Tourisme

102. Au cours des dernières années, l'industrie touristique a continué de se développer régulièrement. Le nombre de visiteurs (non compris les passagers des navires de croisière) s'est élevé à 14 429 en 1971, contre 12 450 en 1970.

Au cours de cette période, le nombre de passagers des navires de croisière s'est maintenu grosso modo autour de 1 200. Les dépenses totales des touristes en 1971 ont été estimées à 2,1 millions de dollars des Antilles orientales (soit une augmentation de 40 p. 100 par rapport à 1970) et leur répercussion sur l'économie à 4,6 millions de dollars des Antilles orientales. On a également assisté à un développement considérable des installations touristiques du territoire. Le nombre de lits d'hôtel est passé de 220 en 1970 à 280 en 1971 et à 372 (chiffre estimatif) en 1972. Etant donné qu'il disposera de davantage de lits, on pense que le territoire pourra attirer plus de 16 000 touristes (non compris les passagers des navires de croisière) en 1972.

103. Dans le discours qu'il a prononcé récemment à l'occasion de la présentation du budget, M. Armour a déclaré que le tourisme en tant qu'industrie demeurerait un complément du développement agricole et industriel. Il a ajouté que le gouvernement fonderait sa stratégie de développement du tourisme sur l'expansion de l'infrastructure et des services d'appui de base nécessaires.

104. Cette conclusion reprenait celle qui figurait dans un rapport récemment publié par Shankland Cox and Associates, cabinet de consultants que la British Overseas Development Association (BODA) avait engagé à la demande du gouvernement du territoire, pour étudier le développement du tourisme dans le territoire. On pensait que dans le secteur public, les ressources financières de la Dominique, appuyées par les capitaux du Gouvernement du Royaume-Uni, suffiraient largement à résoudre les problèmes d'infrastructure et que dans le secteur privé, vers 1980, les capitaux locaux suffiraient à fournir la moitié des investissements nécessaires qui, vers 1990, s'élèveraient probablement à 69 millions de dollars des Antilles orientales. On estimait également qu'il était essentiel d'organiser dans l'immédiat des cours de formation hôtelière et de formation technique. On prévoyait qu'en 1995 on disposerait de 6 000 lits d'hôtel qui pourraient accueillir environ 300 000 visiteurs. A la suite d'une nouvelle demande présentée par le gouvernement du territoire, la BODA a de nouveau engagé la Shankland Cox en 1972 pour conseiller la Dominica Development and Planning Corporation, organisme nouvellement créé, au sujet de la mise en oeuvre et de la gestion du programme de développement du tourisme du territoire.

105. Le 1er novembre 1972, M. Ericson Watty, secrétaire permanent du Département de la planification et du développement, a annoncé que le gouvernement du territoire avait invité des hommes d'affaires canadiens à participer au projet Cabritts de développement touristique de la Dominique, qui doit coûter plusieurs millions de dollars et porter sur une zone située près de Portsmouth, à 48 kilomètres au nord de Roseau. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la Dominique pour la période 1971-1975 qui, d'après M. Watty, a beaucoup impressionné les fonctionnaires du Gouvernement canadien.

Communications et autres services de base

106. En juin et juillet 1972, le gouvernement a reçu deux subventions du Royaume-Uni : 200 000 dollars des Antilles orientales qui devaient servir à

élargir et à améliorer le réseau de routes principales (ce qui portait la somme totale consacrée à ce projet à 812 000 dollars des Antilles orientales); et 300 000 dollars des Antilles orientales, qui devaient servir à construire des routes secondaires, en particulier dans la région de Geneva-Mcspo.

107. En août, la Banque de développement des Caraïbes aurait approuvé un prêt de 2,16 millions de dollars des Antilles orientales pour contribuer aux frais de construction du port en eau profonde de Woodridge Bay, à Roseau, le projet le plus important qui doit être entrepris dans le cadre du plan de développement en cours.

108. Parmi les autres projets prévus dans le plan, on peut en citer deux : l'agrandissement de l'aéroport de Melville Hall, situé à environ 55 km de Roseau, et la construction d'un nouvel aéroport pour avions à réaction plus près de la capitale. Fin 1972, le premier projet était en chantier et les études de faisabilité du second étaient achevées. Au même moment, la Dominica Airways, compagnie aérienne exploitée par des autochtones, a inauguré un service local de fret aérien en vue de transporter du fret à destination et en provenance de Porto-Rico, des îles Vierges américaines et d'autres points dans les Antilles. Un service aérien régulier effectué par la LIAT continuait de relier quotidiennement la Dominique à Antigua et à la Barbade. Comme noté plus loin, le Conseil des ministres des six Etats associés a décidé de demander aux gouvernements intéressés d'étudier en commun la demande de la LIAT tendant à augmenter ses tarifs.

109. Au cours de l'année, la Banque de développement des Caraïbes a également approuvé un prêt de 1,8 million de dollars des Antilles orientales que le gouvernement utilisera pour moderniser les systèmes d'adduction d'eau. Un expert de l'ONU s'est également rendu dans le territoire pour conseiller le gouvernement sur la mise en valeur des ressources en énergie électrique.

110. La Cable and Wireless (West Indies) Ltd., exploite un réseau téléphonique entièrement automatique ayant une capacité de plus de 1 700 lignes. Au début février 1973, cette société a annoncé une augmentation de tarifs qui, selon elle, contribuerait à placer le système sur une base économique plus réaliste. Elle fournit également des services de télécommunications internationales par télégramme, téléphone et télex. Depuis 1968, elle a investi plus de 13 millions de dollars des Antilles orientales en installations et en matériel à la Dominique.

Finances publiques

111. Dans le projet de budget pour 1972, on envisageait des dépenses de 25,4 millions de dollars des Antilles orientales, soit une augmentation de 17,7 p. 100 par rapport au chiffre révisé pour 1971. Au cours de cette période, les dépenses renouvelables ont augmenté d'environ 13,4 p. 100, atteignant 15 millions de dollars des Antilles orientales (compte tenu d'une subvention du Royaume-Uni de 800 000 dollars des Antilles orientales). Les principaux éléments

de recettes périodiques sont les droits d'importation et de consommation et l'impôt sur le revenu, qui auraient constitué environ 60 p. 100 des recettes totales en 1972. Sur le montant estimatif total des dépenses renouvelables pour l'année, 5,3 millions de dollars des Antilles orientales seraient allés aux services sociaux, 4,5 millions à l'administration, 1,2 million à la construction et 981 000 à l'agriculture.

112. Les dépenses d'équipement en 1972 ont été estimées à 10,4 millions de dollars des Antilles orientales, le total le plus élevé de l'histoire du territoire. Le chiffre révisé pour l'année précédente avait été de 7,3 millions de dollars des Antilles orientales. Le projet de budget de 1972 devait être financé en partie par les recettes locales (109 350 dollars des Antilles orientales), en partie par des prêts (1,6 million) et en partie par l'aide au développement provenant de sources extérieures (8,7 millions) en particulier du Royaume-Uni (8,6 millions). Le projet de budget tenait compte des mesures nécessaires pour des projets tels que la construction de bâtiments publics, le développement de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage, la création d'entreprises industrielles, la mise en oeuvre des projets relatifs aux aéroports, aux routes et aux ports, l'élargissement des établissements d'enseignement et des services médicaux et de la radiodiffusion.

113. Lorsqu'il a présenté son projet de budget à la Chambre d'assemblée, M. Armour a déclaré que l'augmentation des dépenses totales témoignait de la volonté du gouvernement de se libérer de la pauvreté et d'accéder à la vie moderne et à un niveau de vie plus élevé. Le gouvernement s'est efforcé autant que possible, compte tenu de ses ressources limitées, d'allouer les crédits de façon à maintenir les services à un niveau raisonnable et à injecter dans l'économie un montant relativement élevé de recettes en vue des investissements. Le programme d'équipement du gouvernement devait servir de catalyseur et entraîner une hausse du taux des investissements privés et de celui de la croissance économique. M. Armour a également déclaré que des mesures seraient prises en vue d'améliorer le système fiscal, et notamment exonérer les familles nombreuses de l'impôt sur le revenu. A partir de l'année de l'imposition, c'est-à-dire 1973, les 9/10ème des gains des femmes mariées seraient, jusqu'à un maximum de 480 dollars des Antilles orientales, exonérés d'impôts sur le revenu et les allocations familiales passeraient de 150 à 350 dollars des Antilles orientales.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

114. D'après le Premier Ministre, M. LeBlanc, l'agriculture employait plus de la moitié de la population active totale, qui était de 22 500 travailleurs en 1960, et ce chiffre avait considérablement augmenté au cours de la décennie suivante. Nombreux sont ceux qui pensent que la position relative du gouvernement et de l'industrie touristique en tant qu'employeurs de main-d'oeuvre a récemment été renforcée. Le chômage demeure un des problèmes principaux du territoire, et la population locale cherche toujours des emplois à l'étranger, notamment aux

îles Vierges américaines, où un nombre total de 1 127 Dominicains ont trouvé du travail en 1972. Un des principaux objectifs du plan de développement en cours est de venir à bout du problème du chômage. On escompte que lorsque le plan sera arrivé à son terme, en 1975, 96 p. 100 de la population active totale (estimée à 33 385 travailleurs) trouvera des emplois liés directement ou indirectement à l'industrie agricole. Le gouvernement poursuit également une politique visant à fournir une meilleure formation industrielle adaptée aux besoins des travailleurs locaux (voir plus loin).

Santé publique

115. Dans le discours qu'il a récemment prononcé pour présenter le budget, M. Armour a déclaré que la majeure partie des recettes périodiques en 1972 avait été affectée aux services sociaux, et qu'il en irait probablement de même les années suivantes. Au cours de l'année considérée, on se proposait d'affecter une somme totale de 2,2 millions de dollars des Antilles orientales à la santé publique, ce qui représentait une augmentation de 308 260 dollars des Antilles orientales par rapport au budget de 1971. On prendrait les dispositions nécessaires pour obtenir davantage de médicaments et d'instruments chirurgicaux, un personnel plus important, mieux formé et mieux organisé, capable de s'occuper de façon plus efficace du bien-être de la population de la Dominique. M. Armour a également déclaré qu'en fixant les chiffres estimatifs pour les dépenses d'équipement pour l'année, on avait prévu l'installation d'un générateur de secours à l'hôpital Princess Margaret, qui est le principal établissement médical, la poursuite des travaux d'agrandissement dudit hôpital grâce à une subvention de 368 900 dollars des Antilles orientales du Royaume-Uni au titre de l'aide au développement, ainsi que la construction de trois centres de santé et de toilettes et de bains publics dans les villages, à un coût total de 115 000 dollars des Antilles orientales.

116. Trois faits nouveaux importants sont intervenus entre la fin de 1972 et le début de 1973 dans le domaine de la santé publique : a) quatre experts de l'Organisation panaméricaine de la santé se sont rendus à la Dominique pour aider le gouvernement à établir les plans du programme d'hygiène maternelle et infantile; b) l'Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM) a mis à la disposition du territoire des crédits s'élevant à 30 000 livres sterling en vue de financer la création de 12 centres de santé au cours de la période 1972-1974; et c) le Gouvernement du Royaume-Uni a approuvé une subvention au Gouvernement de la Dominique de 30 720 dollars des Antilles orientales pour finir de meubler et d'équiper les nouvelles salles psychiatriques à l'hôpital Saint-Luke à Roseau.

Situation de l'enseignement

Généralités

117. Dans le discours qu'il a récemment prononcé pour présenter le budget, M. Armour a annoncé la création d'une Division du développement de la jeunesse au Ministère des affaires intérieures o/.

o/ En juillet 1972, le Gouvernement britannique aurait fourni une subvention de 390 000 dollars des Antilles orientales pour aider à agrandir les installations d'un camp de jeunesse régional administré par le Gouvernement de la Dominique pour les îles Windward et Seeward.

118. Il a appelé particulièrement l'attention sur le fait que deux nouveaux établissements avaient été achevés en 1971 : une école secondaire à Portsmouth et le Collège technique de la Dominique, qui donne des cours à plein temps d'architecture (construction d'immeubles), d'agronomie, de formation commerciale, d'électrotechnique et de mécanique, et dont 760 diplômés au total doivent sortir en 1974. Il a annoncé qu'on commencerait bientôt dans la région actuellement en cours d'aménagement de Bath Estate p/ la construction d'un établissement de formation pédagogique qui devait permettre de former 60 enseignants la première année et 30 par an par la suite. Le gouvernement espérait ainsi, en trois ans, réduire de façon considérable le nombre d'instituteurs non qualifiés dans les écoles primaires et atteindre un rapport idéal de 30 élèves pour un enseignant au cours des 10 prochaines années. Les subventions versées aux établissements d'enseignement (y compris les écoles secondaires privées) seraient augmentées de 40 900 dollars des Antilles orientales et atteindraient 251 500 dollars en 1972. M. Armour a également déclaré que l'un des projets importants que l'on entreprenait actuellement était la construction de six groupes de maisons jumelles à l'intention du personnel étranger indispensable que l'on était en train de recruter pour le collège technique de la Dominique.

119. Plus tard en 1972, le gouvernement a obtenu 200 000 dollars des Antilles orientales de la Banque de développement des Caraïbes pour des prêts à des étudiants. Le plan de développement en cours prévoit l'agrandissement des établissements d'enseignement primaire et secondaire qui pourront recevoir 10 980 élèves de plus. En 1972, les dépenses renouvelables dans le domaine de l'enseignement se sont élevées à 2,8 millions de dollars des Antilles orientales, contre 2,3 millions l'année précédente.

Problème se posant aux écoles secondaires

120. En mars 1972, le Directeur de St. Mar's Academy, école secondaire catholique romaine de garçons de Roseau qui compte 430 élèves, a décidé de renvoyer un élève chez lui se faire couper les cheveux en application du règlement de l'Académie. A la suite de cette décision, quelque 85 camarades de l'élève ont organisé une manifestation de protestation. Vers la fin mai, l'évêque de Roseau a annoncé

p/ En mars de cette année, on a signalé que le Gouvernement britannique avait autorisé une subvention de 71 323 dollars des Antilles orientales pour la construction de cet établissement, qui devrait être terminé en mai 1973.

la fermeture de l'Académie, en déclarant que la situation qui y règnait était due au fait que les étudiants s'insurgeaient contre l'autorité, qu'il n'y avait plus aucune discipline, que les parents ne s'occupaient pas suffisamment des enfants et que de nombreux jeunes sortant des écoles secondaires ne trouvaient pas de travail. Par la suite, les troubles se sont étendus à trois autres écoles secondaires de la Dominique.

121. Une commission d'enquête de cinq membres nommée par le gouvernement pour enquêter sur l'affaire a recommandé les mesures suivantes, que le gouvernement a toutes acceptées : a) effort dirigé par le gouvernement en vue d'introduire d'urgence des réformes dans le système socio-économique du territoire; b) création d'un conseil d'étudiants; c) adoption de mesures positives et précises visant à promouvoir le respect de toutes les personnes sans distinction de race ou de couleur; d) création d'une association de parents et d'enseignants et e) nécessité, qu'il fallait reconnaître, de rouvrir l'Académie aussitôt que possible.

4. GRENADÉ

Généralités

122. La Grenade est la plus méridionale des îles du Vent des Antilles orientales. Elle se trouve à environ 144 kilomètres (90 miles) au nord de la Trinité et à 109 kilomètres (68 miles) au sud-sud-ouest de Saint-Vincent. Le territoire a une superficie totale de 344 kilomètres carrés environ (133 miles carrés), y compris certains des îlots connus sous le nom de Grenadines, dont le plus grand est Carriacou avec une superficie de 34 kilomètres carrés (13 miles carrés).

123. Au dernier recensement qui a eu lieu en avril 1970, la population du territoire était de 94 821 habitants, presque tous de souche africaine ou métis. Saint-Georges la capitale, a une population estimée à 8 866 habitants. Les autres agglomérations sont Gouyave, Victoria, Grenville, Santeurs et Hillsborough.

Evolution politique

Partis politiques et élections

124. Il y a deux grands partis politiques dans le territoire : le Grenada United Labour Party (GULP), ayant à sa tête le premier ministre, M. Eric Gairy; et le Grenada National Party (GNP), dirigé par M. Herbert Blaize.

125. Au cours de la campagne électorale qui a précédé les élections générales, tenues le 28 février 1972, la question cruciale a été celle du statut futur du territoire. M. Gairy a déclaré sans équivoque que si le GULP sortait vainqueur des élections, il demanderait la pleine indépendance pour la Grenade. Pour le GNP, en revanche, l'indépendance politique n'aurait pas de sens si elle n'était assortie de l'indépendance économique; le GNP a souligné la nécessité de renforcer l'économie et d'améliorer les services publics. Le GULP a remporté 13 des 15 sièges pourvus par élection à la Chambre des représentants et le GNP les deux autres. Le 27 septembre, le GULP a remporté un autre siège à la suite d'élections partielles.

126. Le 23 novembre, deux membres du GNP (MM. R. L. Friday et L. Seon) ont démissionné du parti à la suite d'une scission concernant la direction du parti.

127. En avril 1973, une organisation appelée le New Jewel Political Movement (NJPM) aurait été créée par un groupe de jeunes (la Grenade s'appelle "Jewel of the Caribbean", le "joyau des Caraïbes"). Au début du mois de mai, le NJPM a élaboré un programme demandant que l'indépendance ne soit proclamée qu'une fois que les réformes constitutionnelles auraient été mises en œuvre et la situation économique améliorée.

Remaniements ministériels

128. Le 4 août 1972, le premier ministre, M. Gairy a annoncé un certain nombre de remaniements ministériels au sein du gouvernement. M. O. Raeburn, ancien ministre des affaires sociales, a été nommé Ministre de l'agriculture, des forêts et des pêcheries en remplacement du sénateur J. Thorne. Ce dernier a pris la direction du Ministère des finances, du commerce et de l'industrie en qualité de Ministre d'Etat. Mme C. Gairy, ministre de l'éducation et de la culture, a également assumé la responsabilité du Ministère des affaires sociales. Mme N. Benjamin a été nommée secrétaire parlementaire du Cabinet de Mme Gairy. M. Franklin Dolland, ancien ministre d'Etat au Ministère des finances, du commerce et de l'industrie, s'est vu confier, dans le Cabinet du Premier Ministre, un poste similaire comportant des fonctions spéciales de planification, de développement et de formation. En février 1973 également, M. G. E. D. Clyne, président de la Chambre et le sénateur J. Thorne ont remis leur démission pour raisons de santé.

Statut futur du territoire

129. A l'issue des dernières élections générales, M. Gairy a déclaré : "Nous nous efforcerons d'obtenir, dès que possible, l'indépendance totale au sein du Commonwealth britannique, objectif qui constitue le pivot de notre programme". Dans cette optique, M. Gairy s'est rendu à Londres à la tête d'une délégation de la Grenade afin d'entamer, le 24 octobre 1972, des conversations avec le Gouvernement du Royaume-Uni portant sur l'indépendance du territoire. La délégation de la Grenade se composait de trois ministres et du chef du GNP, parti de l'opposition. La délégation du Royaume-Uni était dirigée par M. Joseph Godber, ministre d'Etat des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth.

130. Durant ces conversations, M. Gairy a expliqué que l'indépendance avait constitué l'une des questions principales lors des dernières élections générales qui s'étaient tenues dans le territoire et qu'après la victoire du GNP aux élections, son gouvernement avait demandé que les entretiens aient lieu avec le Gouvernement du Royaume-Uni pour examiner les modalités d'accession de la Grenade à l'indépendance. M. Blaize, par ailleurs, a exprimé le point de vue de l'opposition en disant qu'il n'était pas opposé au principe de l'indépendance mais faisait des réserves quant aux méthodes et au calendrier prévu. La position adoptée par le Gouvernement du Royaume-Uni était que l'indépendance ne devait pas être différée dès lors qu'elle était souhaitée par la majorité de la population intéressée.

131. M. Gairy et M. Blaize ont également exposé leurs vues divergentes sur la procédure prévue pour mettre fin à l'association de la Grenade avec le Royaume-Uni. On se souviendra qu'aux termes de la Constitution actuellement en vigueur dans le territoire et qui a pris effet le 3 mars 1967, cette procédure doit être approuvée par une majorité des deux tiers à la Chambre des représentants et une majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'un référendum.

q/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6700/Rev.1), chap. XXIII, par. 138.

132. M. Gairy a prétendu que ce référendum était inutile puisque son parti avait obtenu lors des dernières élections générales 13 des 15 sièges pourvus par élection à la Chambre. M. Blaize a soutenu que le GULP n'avait reçu aucun mandat au sujet de l'indépendance car son programme électoral ne comportait aucun détail à cet égard, et que vu la détérioration de la situation économique du territoire un nouveau progrès sur la voie de l'indépendance n'était pas justifié à ce stade (telle était l'opinion récemment exprimée dans le milieu des affaires). M. Blaize estimait que dans ces circonstances, la Grenade devait s'acheminer vers l'indépendance en même temps que les autres États associés. Si l'on pensait que le territoire devait s'engager seul dans cette voie, il fallait en référer à la population.

133. D'après un communiqué publié le 25 octobre, il a été convenu que "l'objectif serait de réunir au début du mois de mai 1973 une conférence constitutionnelle qui examinerait en détail les dispositions d'une nouvelle constitution en vue d'une éventuelle accession à l'indépendance, en insistant particulièrement sur les garanties appropriées". Il était aussi indiqué dans ce communiqué que, sur la base des accords conclus à la Conférence, le Gouvernement du Royaume-Uni pourrait alors prendre des décisions définitives quant à la meilleure procédure pour conduire le pays à l'indépendance.

134. Le premier ministre, M. Gairy a déclaré, lors d'une émission radiodiffusée, le 30 octobre, à son retour de Londres, que le Gouvernement du Royaume-Uni avait reconnu que la victoire du GULP aux dernières élections générales lui avait donné mandat pour mener la Grenade à l'indépendance.

135. Le 10 novembre, peu après son retour dans le territoire, M. Blaize a déclaré qu'il avait été question, au cours des entretiens préliminaires récemment tenus à Londres, de l'organisation d'un référendum sur l'indépendance. Il a ajouté qu'on n'avait pas arrêté de méthodes pour l'accession de la Grenade à l'indépendance; ces méthodes devaient être examinées à la conférence constitutionnelle prévue pour mai 1973. Le Gouvernement du Royaume-Uni, a-t-il dit, avait décidé de ne rien faire avant d'être sûr que les conditions minimum pour l'indépendance se trouvaient réunies et que tous les intérêts de la minorité étaient protégés. M. Blaize a souligné par ailleurs que le Gouvernement de la Grenade ne devait pas demander l'indépendance du territoire avant d'avoir consulté le peuple.

136. Le 13 novembre, après avoir exposé de nouveau ses vues sur la question du référendum, M. Gairy a dit que son gouvernement prendrait des mesures pour élaborer les lignes générales d'une constitution qui garantirait les droits du peuple, ainsi que l'avait suggéré le Gouvernement du Royaume-Uni. Deux semaines plus tard, le GULP a organisé un meeting pour appuyer l'accession de la Grenade à l'indépendance dans les plus brefs délais. A ce meeting, le premier ministre Gairy a déclaré qu'une fois l'indépendance obtenue, la Grenade demanderait à devenir membre des organisations internationales et pourrait demander une assistance financière et technique pour poursuivre le développement du pays.

137. Dans un discours qu'elle a prononcé devant le Parlement le 28 décembre, le Gouverneur, Dame Hilda Bynoe, a déclaré que des comités étaient actuellement créés pour étudier la question de l'indépendance sous tous ses aspects et que le gouvernement avait déjà pris des mesures pour maintenir au minimum les frais liés à la création de missions diplomatiques à l'étranger. Le mois suivant, on a établi un comité composé de sept membres pour faire connaître les plans concernant l'indépendance du pays. Autre fait important : des entretiens ont eu lieu entre M. Gairy et le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago quant à l'utilisation de ses missions à l'étranger pour représenter la Grenade dans sept pays au moins. A la suite de ces entretiens, le Gouvernement de la Grenade a donné son accord à la nomination d'un chargé d'affaires responsable des affaires antillaises, dont la sphère de compétence s'étendrait à la Barbade, la Guyane, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago. Des négociations sont actuellement en cours pour le recrutement d'un représentant de la Grenade, aussi bien à New York qu'auprès de l'Organisation des Nations Unies.

138. M. Gairy aurait entrepris une campagne active pour inciter la population à appuyer son plan concernant l'indépendance en 1974. Il considérait le statut d'association comme un obstacle à un développement rapide et il a continué à vanter les avantages de l'indépendance qui permettrait à la Grenade de bénéficier de l'assistance et des investissements internationaux. Mais l'opposition GNP a rejeté le calendrier qu'avait établi M. Gairy et les raisons qu'il invoquait, disant qu'un programme de développement était nécessaire pour renforcer l'économie du territoire avant qu'il ne devienne indépendant. Des opinions similaires ont été exprimées par le NJPM, dont plusieurs centaines de membres se sont récemment heurtés à la police au cours d'une manifestation qui s'est déroulée à Pearls International Airport, près de Saint-George. Cette manifestation avait été organisée pour protester contre le meurtre d'un homme qui aurait été tué par la police le 20 avril 1973. M. Gairy a nommé en conséquence un expert d'un pays voisin pour enquêter sur l'affaire. Le 13 mai, le GNP et le GULP ont annoncé ensemble la décision d'envoyer chacun une délégation à Londres pour participer à la prochaine Conférence constitutionnelle. Le même jour, M. Gairy a également annoncé la constitution d'un corps de volontaires pour aider la police à faire régner l'ordre public et il a demandé aux jeunes de se préparer à jouer leur rôle dans l'indépendance.

Conférence constitutionnelle concernant la Grenade

139. La Conférence constitutionnelle concernant la Grenade s'est tenue à Londres du 14 au 18 mai 1973 pour examiner les dispositions de la constitution que pourrait avoir ce territoire une fois indépendant. Elle était présidée par Lord Balneil, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et une délégation du Gouvernement de la Grenade à la tête de laquelle se trouvait le Premier Ministre, ainsi qu'une délégation de l'opposition, à la tête de laquelle se trouvait M. Blaize, y assistaient. Il ressort des déclarations faites à la séance d'ouverture que la position des grands partis sur la question de l'indépendance ne s'est pas modifiée. M. Blaize a également déclaré qu'il détenait une pétition signée par 19 000 habitants du territoire opposés à l'accession de l'indépendance telle qu'elle était envisagée par le Premier Ministre.

140. Lorsque la Conférence s'est ouverte à Londres, près de 300 dockers du port de Saint-George, qui est le principal port du territoire, se sont mis en grève pour protester contre l'accession à l'indépendance de la Grenade dans la situation politique et économique actuelle. Deux jours après la grève aurait gagné tous les secteurs de l'économie et entraîné la fermeture de 80 p. 100 des entreprises, paralysant virtuellement toutes les activités. Le 18 mai, si les télécommunications avaient été rétablies, il y avait cependant encore des coupures d'électricité et seuls quelques magasins d'alimentation étaient ouverts. Un porte-parole du gouvernement a déclaré que malgré la grève aucun incident majeur ne s'était produit et que le calme avait régné à Saint-George.

141. D'après le communiqué publié à l'issue de la Conférence constitutionnelle, les deux délégations de la Grenade se sont mises d'accord dans une large mesure sur les dispositions de la constitution éventuelle du territoire après l'indépendance. La délégation de l'opposition a indiqué clairement toutefois que, compte tenu des faits nouveaux survenus à la Grenade, elle ne pourrait accepter qu'une constitution issue de la Conférence soit considérée comme un instrument ayant son assentiment. Elle ne pensait pas, comme la délégation du Gouvernement de la Grenade, que l'indépendance devait être accordée dans le cadre de la constitution actuellement en vigueur, dont la plupart des dispositions fondamentales ne pouvaient, de l'avis de l'opposition, être reprises dans la constitution prévue pour le territoire devenu indépendant. Lord Balniel a déclaré aux délégués que le Gouvernement du Royaume-Uni examinerait la question plus avant à la lumière des arguments avancés à la Conférence et d'autres renseignements pertinents et ferait part de ses vues le plus rapidement possible au Gouvernement de la Grenade et au parti de l'opposition.

142. Le 25 mai, six jours après la fin de la grève, on indiquait que le Gouvernement du Royaume-Uni avait envoyé des émissaires à Saint-George pour se rendre compte sur place de la situation économique et politique. Dans un message remis le 31 mai à M. Gairy, le premier ministre, et à M. Blaize, le chef de l'opposition, lord Balneil a affirmé à nouveau que le Royaume-Uni estimait que l'indépendance pouvait être légalement octroyée à la Grenade par un ordre en conseil en vertu de l'article 10 2) de la loi de 1967 sur les Indes occidentales r/ à condition que le Gouvernement du Royaume-Uni soit convaincu qu'il s'agit d'une décision judicieuse. Après avoir examiné tous les arguments et tous les renseignements qui lui avaient été présentés, le Gouvernement du Royaume-Uni avait décidé qu'il serait juste et indiqué d'accorder l'indépendance à la Grenade conformément à cette procédure. En conséquence, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement du

r/ Cette loi prévoit qu'un Etat associé peut accéder à l'indépendance de deux façons. En vertu de l'article 10 1) et de son annexe, le parlement local est habilité à adopter, à la majorité des deux tiers, une constitution prévoyant l'indépendance, mais cette décision doit être ratifiée par voie de référendum à la majorité des deux tiers. En vertu de l'article 10 2), le Gouvernement du Royaume-Uni peut, à tout moment, pour tout Etat associé, mettre fin par un ordre en conseil au statut d'association de cet Etat avec le Royaume-Uni.

Royaume-Uni serait prêt à recommander en temps opportun à la reine d'adopter un ordre en conseil pour mettre fin à l'association de la Grenade avec le Royaume-Uni à compter de la date prévue dans cette décision. Le Gouvernement du Royaume-Uni serait également prêt, au reçu de la demande et avec l'assentiment de la Grenade à recommander à la reine d'adopter une législation permettant de prendre des dispositions constitutionnelles appropriées pour que l'indépendance devienne effective lorsque le statut d'Etat associé prendra fin. Enfin, lord Balneil a déclaré que la présentation, au Parlement de la Grenade, de la résolution indispensable pour formuler la demande et donner l'assentiment mentionné ci-dessus donnerait l'occasion au public de faire connaître son opinion sur la constitution envisagée à la récente conférence constitutionnelle.

143. Le 1er juin, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth a déclaré que les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Grenade auraient en temps opportun des entretiens sur les questions soulevées par la récente décision du Royaume-Uni contenue dans le message susmentionné. Il a été indiqué que le message ne précisait pas la date à laquelle il serait mis fin au statut d'association de la Grenade - bien que le Premier Ministre, M. Gairy ait annoncé que le territoire pourrait accéder à la pleine indépendance dans le premier trimestre de 1974 et que les entretiens prévus auraient sans doute lieu à Londres.

144. Une délégation de la Grenade, dirigée par le Premier Ministre, M. Gairy, s'est rendue à Londres à la fin de juillet pour y examiner, avec le Gouvernement du Royaume-Uni, la question de l'indépendance. Le 30 juillet, il était annoncé que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement du Royaume-Uni accorderait l'indépendance à la Grenade le 7 février 1974.

Unification régionale

145. Comme il a déjà été indiqué (voir plus haut, par. 13 à 18) les Gouvernements de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent ont signé le 17 juin 1972 un accord relatif à l'unification projetée des trois territoires. Prenant la parole devant la Chambre des représentants le 7 juillet, le Premier Ministre, M. Gairy a annoncé que son Cabinet avait ratifié cet accord. A propos de la décision du gouvernement, M. Blaize a indiqué que l'opposition demanderait au Gouverneur de veiller à ce que la population soit associée à l'élaboration des plans d'unification régionale. Le Premier Ministre a répondu que l'accord prévoyait que les mesures prises par les trois territoires ne porteraient nullement atteinte aux aspirations de l'un desdits territoires en matière de progrès constitutionnel et que l'objectif de son gouvernement était l'indépendance complète de la Grenade.

Situation économique

Généralités

146. On a estimé que le produit national brut du territoire n'avait que faiblement augmenté, passant de 40 millions de dollars des Antilles orientales en 1970 à

41,6 millions de dollars des Antilles orientales en 1972. On a estimé également que moins du dixième de la population totale se partageait le quart du produit national brut et que le revenu moyen par habitant se montait, selon les chiffres les plus récents, à 437 dollars des Antilles orientales. En présentant ces chiffres, la Chambre de commerce et la Fédération des employeurs ont indiqué qu'à la fin de 1972 le taux de croissance économique avait fléchi, que le problème du chômage s'était aggravé et que la fiscalité s'était alourdie. C'est pourquoi ces deux organisations ont demandé instamment au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour lancer un programme de développement visant à porter le revenu moyen par habitant à 1 000 dollars des Antilles orientales.

147. L'économie est essentiellement agricole, le tourisme jouant un rôle de plus en plus important. Le secteur agricole emploie 5 à 6 000 travailleurs. Les bananes, le cacao, les noix de muscade et le macis constituent les principaux produits cultivés pour l'exportation. Parmi les autres cultures importantes il faut citer les limettes, le coton et la canne à sucre. Les produits alimentaires, les fruits et les légumes sont également cultivés pour la consommation locale. La pêche, l'élevage et l'industrie manufacturière sont encore relativement peu développés. La prospection du pétrole et du gaz dans les zones maritimes a commencé. Bien que la Grenade exporte des produits agricoles, le territoire est fortement tributaire d'importations de certains produits alimentaires (riz, farine, poisson, produits laitiers et viande) et d'autres produits. Le déficit commercial du territoire est compensé par l'assistance au développement fournie de l'extérieur, les dépenses des touristes et les envois de fonds des travailleurs expatriés.

148. Passant en revue la situation économique récente du territoire, M. George F. Hosten, ministre des finances, du commerce et de l'industrie, a déclaré devant la Chambre des représentants en juillet 1972 que les résultats généralement médiocres des secteurs des exportations de produits agricoles et du tourisme avaient beaucoup contribué à la stagnation de l'économie en 1971. Malgré les efforts accomplis pour juguler l'inflation, le coût de la vie avait continué à augmenter en raison de certains facteurs incontrôlables. M. Hosten a ajouté : "ce sombre tableau de l'économie ne laisse pas entrevoir de perspectives bien brillantes pour 1972". Il a enfin déclaré que le gouvernement axerait sa stratégie économique actuelle sur la mobilisation des ressources humaines et financières afin de s'attaquer efficacement aux problèmes que posent le chômage, la montée des prix à la consommation et l'insuffisance de l'infrastructure économique et sociale.

149. Dans une allocution prononcée devant le parlement le 28 décembre, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement était fermement convaincu que l'économie continuerait à reposer pendant de nombreuses années encore sur l'agriculture et a reconnu qu'il ne fallait épargner aucun effort pour diversifier et augmenter la production agricole. Elle a ajouté que le gouvernement se proposait d'accorder tout l'appui possible à la promotion des exportations agricoles ainsi qu'au développement d'autres industries.

Agriculture, élevage et pêche

150. La Grenade est l'un des plus gros producteurs mondiaux de noix muscade et de macis. En 1972, la production de noix muscade est tombée à 1 641 tonnes soit un fléchissement de 20 p. 100. Cependant, en raison de l'accroissement des exportations,

les producteurs ont reçu en primes 100 000 dollars des Antilles orientales de plus que l'année précédente. Les exportations de cacao ont continué à décliner mais la Cocoa Industry Board a versé aux producteurs des primes d'un montant total de 700 000 dollars des Antilles orientales imputées sur les fonds excédentaires provenant des années précédentes. Au mois d'août, la Chambre des représentants a adopté une loi prévoyant la création par le gouvernement d'un Banana Board composé de 15 membres au maximum qui dirigerait la production de la banane. Le territoire est lui aussi devenu membre de la Commonwealth Banana Exporters Association, nouvellement constituée. La Windward Islands Packing Company, dans laquelle le gouvernement a des intérêts, réaménage la cartonnerie où sont fabriqués les emballages pour l'expédition des bananes.

151. Au mois de février 1973, le Premier Ministre, M. Gairy, qui est également le secrétaire général de la Manual and Mental Workers Union (Syndicat des travailleurs manuels et intellectuels) a adressé à tous les exploitants agricoles, au nom du syndicat, une lettre dans laquelle il proposait une augmentation de salaire pour les travailleurs agricoles (voir plus bas). Il a noté que la situation se présentait favorablement pour la culture de la noix muscade du fait de la sécheresse survenue dans l'un des principaux pays producteurs, que les perspectives étaient très favorables pour la culture du cacao du fait que le prix de ce produit exporté par la Grenade avait été garanti à 60 cents la livre et que le territoire recevrait sa part de l'assistance financière, se montant au total à 2,4 millions de dollars des Antilles orientales, fournie par le Gouvernement du Royaume-Uni aux planteurs de bananes des Windward Islands.

152. An avril 1972, le gouvernement a décidé d'interdire l'importation dans le territoire des choux, patates douces et tomates, étant donné l'importance de la production locale de ces légumes. Il a également décidé de suivre de près le niveau de la production d'autres produits agricoles à la Grenade et d'en restreindre l'importation lorsqu'il estime qu'ils sont produits localement en quantités suffisantes. Cette nouvelle politique s'inscrit dans le plan du gouvernement visant à augmenter la quantité et la qualité des produits alimentaires cultivés localement et à inciter les exploitants agricoles à cultiver davantage de plantes vivrières et de légumes. En mai, le Premier Ministre, M. Gairy, a demandé à son Cabinet d'approuver la construction d'entrepôts frigorifiques pour la conservation de produits alimentaires périssables tels que les choux et les tomates. Au mois de juillet, le gouvernement a annoncé son intention de continuer à verser les subventions actuellement consenties aux producteurs de coton, de limette et de sucre. En décembre, le gouvernement a annoncé sa décision de développer encore plus la production des fruits, des légumes et de certaines autres cultures.

153. En juillet 1972, le Premier Ministre, M. Gairy, a demandé au Gouvernement du Royaume-Uni d'aider à la création d'une nouvelle station pilote afin d'améliorer l'élevage du bétail. A compter du 1er septembre, des restrictions ont été imposées sur toutes les importations de lait condensé et en poudre, mesure destinée à favoriser la création d'une industrie laitière et d'une industrie du bétail qui soient viables.

154. Le Gouvernement canadien aide la Grenade à développer ses pêcheries en construisant deux entrepôts frigorifiques à Greenville et Gouyava. Les travaux ont commencé en octobre 1972 pour le premier entrepôt et les plans pour le second ont été annoncés en janvier 1973.

Tourisme

155. Le gouvernement fait de gros efforts en faveur du tourisme qui s'est développé ces dernières années. Au cours du premier semestre de 1972, le nombre des touristes qui se sont rendus dans le territoire s'est monté au total à 81 715 (dont 61 658 passagers de navires de croisière).

156. A la fin de 1972, le gouvernement a pris les mesures suivantes pour accélérer la croissance de l'industrie touristique : a) série d'entretiens avec certains gouvernements et investisseurs étrangers concernant la promotion du tourisme à la Grenade; b) assistance pour mettre au point le projet de fusion de l'hôtel Grenada Beach et de l'hôtel Holiday Inn, l'objectif étant d'en développer et d'en améliorer les installations; c) formation d'un conseil consultatif des petites entreprises hôtelières chargé de conseiller les propriétaires de petits hôtels; et d) développement des services aériens et d'autres éléments d'infrastructure (voir plus loin).

Industrie

157. Il existe un certain nombre d'entreprises industrielles relativement petites qui produisent pour le marché local. Il faut mentionner également des filatures de coton et des brasseries, produisant de la bière, dont la variété "lager", destinée surtout à l'exportation.

158. Au cours du deuxième trimestre de 1972, le gouvernement a créé un comité, présidé par M. Franklin Dolland, alors Ministre d'Etat au Ministère des finances, du commerce et de l'industrie, chargé d'examiner et de formuler des recommandations concernant la protection des industries locales - industries de fabrication d'articles manufacturés légers et de transformation de produits alimentaires. A la fin du mois de juin, après avoir étudié le rapport du Comité, le gouvernement a décidé d'imposer des restrictions quantitatives pour une période tenue secrète, à l'importation de bière et de malt à la Grenade. Le gouvernement a également obtenu de la Banque de développement des Caraïbes un prêt de 124 846 dollars des Antilles orientales pour aider à entreprendre un certain nombre de projets de développement, notamment la création d'une zone industrielle. Un autre fait important survenu au cours de l'année a été la décision prise par la Westrans Industries Inc. des Etats-Unis de s'associer à une importante société pétrolière ou à une autre grosse société en vue d'entreprendre des forages de prospection au large de la côte du territoire.

Communications et autres éléments d'infrastructure

159. La longueur du réseau routier est de 911 km, dont 573 km de routes goudronnées et 338 de routes de troisième et quatrième catégories, pratiquement toutes carrossables. En décembre 1972, la Banque de développement des Caraïbes a accordé à la Grenade un prêt de 1,6 million de dollars des Antilles orientales pour financer la construction de tronçons de raccordement.

160. Le port de Saint-Georges est le port principal du territoire. Dix compagnies de navigation internationales assurent des services réguliers de cargo, dont l'une, la West Indies Shipping Company, assure également des services de passagers entre la Grenade et les îles voisines. En octobre 1972, le Premier Ministre, M. Gairy, a déclaré lors d'une conférence de presse qu'il envisageait de présenter un projet de loi aux termes duquel les navires pourraient être immatriculés à la Grenade comme au Libéria et à Panama.

161. Il y a deux aéroports - Lauriston situé à Carriacou et Pearls International près de Saint-Georges. En octobre 1972, la Banque de développement des Caraïbes a approuvé un prêt de 100 000 dollars des Antilles orientales pour aménager la piste d'atterrissage et le bâtiment de l'aéroport de Lauriston conformément aux normes internationales. Le 7 novembre, le Royaume-Uni a accordé un prêt d'un maximum de 2,78 millions de dollars des Antilles orientales pour l'amélioration de la piste d'atterrissage à Pearls. Ces travaux, dont l'achèvement est prévu pour la fin de 1973, ont été rendus indispensables par l'entrée en service d'avions de transport à réaction BAC-111 de la compagnie Leeward Islands Air Transport (LIAT).

162. En 1972, la LIAT et la Caribbean Atlantic Airlines ont assuré des services quotidiens, à partir de l'aéroport de Pearls, reliant la Grenade à d'autres Etats antillais du Commonwealth. En octobre, le Premier Ministre, M. Gairy, a eu des entretiens avec des représentants de la LIAT concernant la création de services directs entre la Grenade et le Venezuela. Au cours du même mois, le Conseil des ministres des six Etats associés s'est réuni à Saint-Georges pour examiner les questions d'intérêt commun, notamment une demande d'augmentation des tarifs, formulée par la LIAT. Le Conseil a décidé de demander aux gouvernements intéressés d'arrêter une position commune pour l'étude de cette demande. La LIAT a également assuré des services quotidiens depuis l'aéroport de Lauriston, reliant Carriacou à la Grenade et à Palm Island. Au mois de novembre, après des entretiens avec le Gouvernement de la Grenade, l'Inter-State Air Service Corporation dont le siège est à Porto Rico aurait annoncé son intention d'inaugurer un service horaire entre Carriacou et la Grenade.

163. En juin 1972, des entretiens ont eu lieu entre les Gouvernements du Canada et de la Grenade sur les projets de coopération en cours, notamment la construction d'une station qui pourra traiter quotidiennement 1,35 million de gallons d'eau pour ravitailler Saint-Georges et les districts voisins. An décembre, la Banque de développement des Caraïbes a accordé un prêt de 1,84 million de dollars des Antilles orientales pour contribuer à l'exécution du programme du gouvernement visant à améliorer l'alimentation en eau.

164. L'électricité est produite et distribuée par Grenada Electricity Services Ltd., société constituée par l'Etat et la Commonwealth Development Corporation (CDC). Le gouvernement a poursuivi son programme qui vise à électrifier tous les districts. En juillet 1972, le Premier Ministre, M. Gairy, a eu des entretiens avec un représentant de la CDC concernant un certain nombre de questions, notamment la situation actuelle des services d'électricité.

Finances publiques

165. Le 7 juillet 1972, M. Hosten, ministre des finances, du commerce et de l'industrie, a présenté à la Chambre des représentants un budget de 36,6 millions de dollars des Antilles orientales, soit une augmentation de 900 000 dollars des Antilles orientales par rapport au budget de 1971. Il a déclaré que le retard apporté à la présentation du budget de 1972 avait été imputable au délai supplémentaire nécessaire pour permettre aux nouveaux ministres nommés après les dernières élections générales de formuler leurs propositions budgétaires. Il a en outre déclaré qu'afin de dégager 800 000 dollars des Antilles orientales environ de recettes supplémentaires, des propositions avaient été formulées tendant à augmenter les taxes sur les cigarettes, l'essence et les alcools. Il a également proposé d'augmenter la redevance de l'aéroport ainsi que les tarifs hospitaliers pour les malades payants. Parmi les sources nouvelles de recettes fiscales, il a cité une taxe perçue sur les billets de toutes les personnes qui quittent la Grenade (taxe qui rapporterait 100 000 dollars des Antilles orientales de recettes supplémentaires en 1972 et ensuite 250 000 dollars des Antilles orientales chaque année), ainsi qu'un impôt de 30 p. 100 sur tous les gains de capital.

166. Par la suite, la Chambre de commerce et la Fédération des employeurs ont publié un communiqué commun dans lequel elles affirment que "le niveau de la fiscalité est le plus élevé jamais atteint dans aucun autre pays du monde car celle-ci représente aujourd'hui un taux supérieur à 50 p. 100 du produit intérieur brut [du territoire]". Aussi ont-elles prié le gouvernement d'alléger sensiblement les charges fiscales actuelles, étant donné que le secteur privé souffrirait du manque de capitaux et que l'économie était "extrêmement faible".

167. Le projet de budget pour 1972 prévoyait des dépenses s'élevant à 36,6 millions de dollars des Antilles orientales, dont 22,46 millions de dollars des Antilles orientales pour les dépenses renouvelables et 14,11 millions de dollars des Antilles orientales pour les dépenses d'équipement. Sur cette dernière somme, 4,1 millions seraient consacrés à l'éducation, 1,8 million au développement des ressources hydrauliques, 1,45 million à l'agriculture, 1,3 million au développement de certains éléments d'infrastructure, notamment les routes, 800 000 au tourisme, 750 000 au logement et 200 000 à l'hygiène.

168. Au cours d'un déplacement qu'ils ont effectué à la Grenade en mai 1972, deux experts du Bureau régional à la Trinité-et-Tobago du PNUD ont rencontré des représentants du gouvernement pour examiner la demande que celui-ci avait présentée pour obtenir les services d'experts, du matériel aux fins de la formation et des bourses. La valeur totale des projets du PNUD pour 1972 et 1973 s'est élevée à environ 600 000 dollars des Antilles orientales. Ainsi qu'il est indiqué par ailleurs dans le présent document, les principales autres sources d'aide au développement accordée au territoire ont été le Canada, la Banque de développement des Caraïbes et le Royaume-Uni.

Situation sociale

169. Ainsi qu'il a été noté ci-dessus, le chômage s'est aggravé en 1972. Vers la fin de l'année, la Chambre des représentants et le Sénat ont adopté les Immigration Restriction (Fee for Permanent Residence) Regulations de 1972, qui a abrogé les Immigration Restriction Regulations de 1970. Aux termes de cette nouvelle législation, les ressortissants d'Antigua, de la Barbade, du Honduras britannique (aujourd'hui appelé Belize), de la Dominique, de la Guyane, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, et de Trinité-et-Tobago doivent maintenant acquitter des droits de 240 dollars des Antilles orientales (contre 20 dollars des Antilles orientales dans l'ancienne réglementation) pour obtenir un permis de résidence permanente à la Grenade. Les habitants de territoires non mentionnés dans la réglementation de 1972 sont maintenant tenus d'acquitter des droits de 1 500 dollars des Antilles orientales (contre 500 dollars des Antilles orientales dans l'ancienne réglementation) pour obtenir ledit permis.

170. Le Sénat a également adopté les Foreign Nationals and Commonwealth Citizens (Employment) (Amendment) Regulations de 1970. La réglementation modifiée fixe à 100 dollars des Antilles orientales (contre 40 dollars des Antilles orientales dans l'ancienne réglementation) le montant annuel des droits perçus pour l'octroi d'un permis de travail aux personnes appartenant aux pays mentionnés ci-dessus. Pour les résidents d'autres pays, ces droits s'élèvent à 500 dollars des Antilles orientales (contre 240 dollars des Antilles orientales dans l'ancienne réglementation). Cette nouvelle réglementation devait entrer en vigueur le 1er janvier 1973.

171. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la Manuel and Mental Workers Union a adressé au début de 1973 une lettre à tous les exploitants agricoles dans laquelle il propose des relèvements des salaires des travailleurs agricoles à compter du 1er janvier. Le syndicat a proposé de porter de 3,7 à 4,2 dollars des Antilles orientales les salaires horaires des travailleurs masculins et de 2,7 à 3,4 dollars des Antilles orientales ceux des travailleurs féminins. Cette proposition a été formulée en raison de l'augmentation du coût de la vie et de la situation favorable de la culture de la noix muscade, du cacao et de la banane.

172. Dans un discours récemment prononcé au Parlement, le Gouverneur a déclaré qu'un fonctionnaire autochtone s'initiait à l'étranger au fonctionnement des centres sanitaires. Il devait retourner à la Grenade en 1973 pour travailler avec un consultant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à l'établissement d'un projet concernant l'entretien permanent du matériel et des installations sanitaires du territoire.

Situation de l'enseignement

173. A la fin du mois de juin 1972, le gouvernement a inauguré officiellement un centre d'enseignement préscolaire dans le district de Mt. Fann dans la paroisse de St. Andrew et une école pour les enfants sourds-muets à Cherry Hill dans la paroisse de St. George. Depuis, on s'est efforcé de développer encore davantage les moyens scolaires : a) on a construit une école primaire à Pomme Rose dans la paroisse de St. David pour un coût d'environ 470 000 dollars des Antilles orientales, financé

par le Royaume-Uni et une école secondaire dans la paroisse de St. Patrick; b) on a établi les plans d'une école secondaire de jeunes filles dans le district de Belmont; et c) on a reconstruit l'établissement secondaire anglican de Tanteen, dans la paroisse de St. George.

174. Entre autres choses, le gouvernement octroie deux bourses pour deux ans, une bourse de la Grenade et une bourse pour des études agronomiques, pour des études à l'Université des Indes occidentales ou, dans le cas de la bourse de la Grenade, toute autre université agréée du Commonwealth si les candidats désirent étudier une matière qui n'est pas enseignée à ladite université. En août 1972, le gouvernement a décidé de ne pas octroyer de bourses pour cette année-là, compte tenu du niveau médiocre des résultats obtenus à l'examen par les élèves des écoles secondaires. Le gouvernement a souligné la nécessité de revoir l'ensemble des programmes scolaires destinés aux adolescents âgés de 12 à 19 ans. Vers la même époque, la succursale locale de la Chase Manhattan Bank des États-Unis a offert la somme de 1 000 dollars des Antilles orientales pour financer un programme d'octroi de bourses à cinq élèves au moins chaque année.

175. Dans le dernier discours qu'il a prononcé au Parlement, le Gouverneur a déclaré que les objectifs de la politique suivie en matière d'éducation par le gouvernement étaient les suivants : a) assurer l'égalité des chances en matière d'enseignement et b) réorganiser le système éducatif afin de mieux répondre aux besoins et aux intérêts de tous les élèves et de préparer du personnel qualifié pour le développement du territoire. Il a déclaré en outre que du fait de l'indépendance la population du territoire, et notamment la jeunesse, aurait à assumer de nouvelles et lourdes responsabilités. C'est pourquoi il a estimé que les programmes scolaires devraient tenir compte des aspirations de la Grenade à l'indépendance.

5. SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA

Généralités

176. Les îles de Saint-Christophe (connue également sous le nom de St. Kitts), Nièves et Anguilla sont les plus septentrionales de l'archipel des Leeward, dans les Antilles orientales. Saint-Christophe-et-Nièves sont séparées par un détroit d'environ 3 kilomètres et Anguilla est à une centaine de kilomètres au nord-nord-ouest de Saint-Christophe. Le territoire comprend aussi l'île de Sombrero, dont l'administration a été transférée des îles Vierges britanniques à Saint-Christophe en 1956. Il a une superficie totale de 400 kilomètres carrés, Saint-Christophe ayant une surface de 175 kilomètres carrés, Nièves 130 kilomètres carrés, Anguilla 90 kilomètres carrés et Sombrero 5 kilomètres carrés.

177. Au recensement de 1970, Saint-Christophe-et-Nièves comptait 45 457 habitants, dont environ 16 000 résidaient à Basse-Terre, la capitale, qui se trouve à Saint-Christophe. Anguilla, qui n'était pas comprise dans le recensement, compte approximativement 5 500 habitants. Dans les trois îles, la population a diminué d'environ 10 p. 100 au cours des dix années qui ont précédé le recensement, essentiellement du fait de l'émigration. La majorité des habitants est de souche africaine ou métisse.

Evolution constitutionnelle et politique

Partis politiques et élections

178. Le parti politique principal est le Labour Party (LP), qui est au pouvoir, avec à sa tête le Premier Ministre, M. R. L. Bradshaw. Le United National Movement (UNM) est affilié au LP. Il y a deux partis à Nièves : le People's Action Movement (PAM) et le Nevis Reformation Party (NRP). A Anguilla, la seule organisation politique est le People's Progressive Party (PPP).

179. Les dispositions constitutionnelles en vigueur prévoient l'existence d'une chambre d'assemblée dont dix membres sont élus au suffrage universel des adultes, à raison d'un par circonscription électorale, soit sept à Saint-Christophe, deux à Nièves et un à Anguilla. Lors des dernières élections générales qui ont eu lieu le 10 mai 1971, le Labour Party a obtenu la totalité des sept sièges de Saint-Christophe. Le People's Action Movement (PAM) a obtenu un siège à Nièves où l'autre siège a été attribué au Nevis Reformation Party (NRP). Il n'y a pas eu d'élection à Anguilla du fait de la situation particulière dans l'île, qui est exposée ci-après. A la suite des élections, M. Bradshaw a été à nouveau nommé premier ministre du territoire.

Situation particulière d'Anguilla

180. On se souviendra que quelques mois après que le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla ait été doté de sa nouvelle constitution, en février 1967, des manifestations ont été organisées à Anguilla pour appuyer

des demandes de sécession. Les événements qui ont suivi ces manifestations et qui ont abouti à une intervention du Royaume-Uni ainsi qu'à des négociations prolongées concernant le statut de l'île ont été décrits de façon détaillée dans des rapports antérieurs s/. Ces négociations ont abouti, avec l'accord des Anguillais, à la promulgation de l'Anguilla Act de 1971, en vertu duquel le Royaume-Uni s'est à nouveau chargé d'administrer l'île directement en attendant que les Anguillais se soient prononcés de manière définitive sur leur statut futur.

181. L'Anguilla (Administration) Order de 1971, qui a été adopté sur la base de la loi du 28 juillet et qui a pris effet le 4 août 1971, prévoit la nomination d'un commissaire par la reine et la constitution d'un conseil d'Anguilla. Le commissaire est responsable directement auprès du Gouvernement britannique et il est habilité à promulguer, en consultation avec le Conseil, toutes les ordonnances qu'il juge nécessaires pour assurer et maintenir la paix, l'ordre et une administration efficace. Le Conseil d'Anguilla se compose de membres élus qui doivent être au moins au nombre de sept et d'autres membres que le commissaire peut nommer (six au maximum). Le 6 août, M. Ronald Webster a été élu président du Conseil. En vertu de l'Anguilla Elections Ordinance de 1971, l'île est divisée en sept circonscriptions.

a) Elections

182. Les premières élections qui ont eu lieu conformément à cette ordonnance se sont déroulées le 24 juillet 1972. Le PPP, dirigé par M. Webster, a remporté six des sept sièges du nouveau Conseil d'Anguilla et le septième siège est revenu à M. Emile Gumbs, candidat indépendant. A la suite des élections, M. Webster a été réélu à l'unanimité président du Conseil. Apprenant que son parti avait remporté une victoire décisive aux élections, M. Webster a déclaré dans une allocution radiodiffusée que le Conseil ferait tout ce qui est en son pouvoir pour développer et améliorer Anguilla en lui assurant la stabilité politique et économique. Il a ajouté que le Conseil reprendrait bientôt les négociations avec le Royaume-Uni en vue d'une "séparation absolue et définitive" de Saint-Christophe-et-Nièves et d'Anguilla.

b) Statut

183. Dans une lettre du 14 novembre 1972, adressée à sir Alec Douglas-Home, secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Webster a fait observer qu'en vertu de l'Anguilla (Administration) Order de 1971, il appartenait en dernier ressort aux Anguillais de se prononcer sur les relations d'Anguilla avec Saint-Christophe-et-Nièves. Or ceux-ci ne voulaient pas attendre 1974 pour modifier la Constitution, comme cela avait été

s/ Pour des renseignements détaillés, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVII, Annexe I.E, par. 14-23; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXII, Annexe, par. 126-167.

convenu lorsque le Royaume-Uni avait repris la responsabilité directe de leurs affaires et ils demandaient un statut semblable à celui des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Vierges britanniques. M. Webster demandait donc que la séparation de fait de l'île soit rendue officielle dès que possible et que soit rédigé un nouveau projet de constitution prévoyant pour Anguilla une plus large autonomie et un lien direct avec le Royaume-Uni.

184. Le 28 février 1973, dans une réponse donnée au Parlement du Royaume-Uni, lord Balneil, ministre d'Etat relevant du Secrétariat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a réaffirmé que le gouvernement réexaminerait le statut d'Anguilla en 1974 comme il l'avait promis. Il a ajouté que M. Webster venait d'être informé par une lettre du gouvernement qu'il était de l'intérêt de toutes les parties intéressées de respecter le calendrier prévu.

Statut de Nièves

185. On signale que le 13 octobre 1972, le Conseil de l'île de Nièves (dans lequel le NRP occupe sept des neuf sièges réservés aux membres élus) a adopté une résolution demandant au gouvernement territorial de lui donner des pouvoirs plus étendus dans la gestion des affaires de l'île. Le Conseil voulait être habilité à : a) gérer et entretenir tous les bâtiments publics, les routes et les installations portuaires; b) faire, sans le consentement du gouvernement territorial, des emprunts ne dépassant pas 30 p. 100 du budget ordinaire du Conseil tel qu'il a été approuvé; et c) accorder des concessions ou prévoir toutes autres réglementations pour la fourniture de l'électricité et des autres services publics qui ne sont pas encore contrôlés par le Conseil. En outre, tous les fonds provenant de l'immatriculation des véhicules à Nièves et des taxes sur l'essence devaient être versés au Conseil et celui-ci ne devait être dissous que s'il en faisait lui-même la demande dans une résolution adoptée par la majorité des membres.

186. On signale qu'en février 1973, le Conseil a adopté une autre résolution, aux termes de laquelle il invitait les Gouvernements du Royaume-Uni et de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla à entendre, par le truchement du Conseil, les vues des habitants de Nièves sur toutes les questions relatives au règlement du problème d'Anguilla et à doter les deux îles d'un régime administratif, de pouvoirs et d'un statut constitutionnel similaires.

Situation économique

Généralités

187. L'économie du territoire repose dans une grande mesure sur l'agriculture et sur les envois de fonds des travailleurs employés à l'étranger et, à un moindre degré, sur le tourisme. Les secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'industrie manufacturière jouent un rôle relativement minime. Le territoire exporte des produits agricoles, essentiellement du sucre, qui représente environ 80 p. 100 de toutes les exportations. Presque tous les articles de consommation locale sont importés. Depuis quelques années, le territoire est aux prises avec un chômage croissant, une inflation persistante et un déficit commercial chronique.

188. Examinant l'économie dans son ensemble, M. C. A. P. Southwell, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce, du développement et du tourisme, a dit en avril 1972, en présentant le budget à la législature, qu'il était urgent de redresser et de renforcer l'industrie sucrière, qui était en difficulté depuis de nombreuses années. On développerait le tourisme, en tant que deuxième industrie du territoire, en s'attachant en particulier à l'aménagement touristique de Frigate Bay, à Saint-Christophe. On stimulerait le développement de l'agriculture pour que le territoire puisse remplacer les importations par des produits locaux et pour qu'il puisse nourrir les touristes. Cette politique avait également pour but de fournir un stimulant économique aux habitants disposés à retourner travailler la terre. On encouragerait aussi la création de nouvelles industries légères. Enfin, on s'efforceraient de continuer à développer et à améliorer l'infrastructure économique et sociale.

Agriculture

189. A Saint-Christophe, 12 000 acres environ, soit 80 p. 100 des terres arables, sont réparties entre de grandes plantations de canne à sucre. Les autres terres cultivées sont consacrées au coton à longue fibre (*Gossypium barbadense*) et à des cultures vivrières (patates douces et ignames surtout et, en petites quantités, choux, carottes et tomates). A Nièves, l'agriculture est presque exclusivement aux mains de petits propriétaires exploitants et plus de la moitié des petites exploitations du territoire se trouvent dans cette île. Il y a aussi plusieurs grandes plantations de cocotiers et quelques fermes d'élevage. Les cultures actuellement pratiquées sont celles du coton, de la noix de coco, de la canne à sucre et des légumes. Le coton, principale source de revenu des agriculteurs, est la culture d'exportation la plus importante de Nièves, mais sa production n'a cessé de décliner en raison de divers facteurs économiques, agronomiques et climatiques. Entre 1968 et 1972, la récolte de fibres propres est tombée de 17 000 livres à 5 000 livres. A Anguilla, l'agriculture ressemble à celle de Nièves, mais l'élevage y occupe une place plus importante.

190. La presque totalité de la canne à sucre est produite dans 35 plantations dont la superficie va de 5 à 1 200 acres. Une sucrerie, appartenant à la St. Kitts (Basseterre) Sugar Factory, Ltd., traite également la petite production de canne à sucre à Nièves. Le sucre domine le secteur des exportations mais sa production a considérablement baissé. La production en 1972, qui était de 26 530 tonnes, était supérieure d'environ 4 p. 100 à celle de 1971, mais restait inférieure de 50 p. 100 à celle de 1952.

191. En mai 1972, le Premier Ministre, M. Bradshaw, a annoncé que le gouvernement avait décidé de suivre les recommandations faites par une société de consultants du Royaume-Uni en vue d'augmenter la rentabilité de cette industrie t/. Ces recommandations tendaient notamment à la création d'une seule société intégrée, dont le gouvernement serait actionnaire, qui achèterait les plantations existantes et qui se fixerait pour objectif une production annuelle de 40 000 tonnes.

t/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXIV, Annexe, par. 105.

192. A l'issue de négociations, le gouvernement et la St. Kitts Sugar Association, Ltd. ont signé, le 19 décembre, un accord qui constitue la base juridique d'une opération de redressement, exécutée sous la direction du Ministre de l'agriculture, du logement et de la main-d'oeuvre. Aux termes de cet accord, les planteurs ont placé leurs propriétés et leur outillage sous une gestion commune. Le gouvernement pour sa part a apporté une somme initiale de 3,6 millions de dollars des Antilles orientales, qu'il a empruntée auprès des banques locales en vue du redressement de l'industrie. Le Gouvernement britannique a fourni de l'outillage et une assistance technique. Grâce à ce plan, l'industrie devrait être viable en 1975, lorsque l'accord viendra à expiration. On espère qu'un nouvel arrangement permanent pourra être mis au point en faveur de l'industrie dans le cadre de l'accord.

Tourisme

193. Le gouvernement territorial attache une importance considérable au développement de l'industrie du tourisme. Le nombre de touristes à Saint-Christophe-et-Nièves (non compris les passagers des navires de croisière) est passé de 13 472 (dont 13 189 venus par avion) en 1970 à 15 105 (dont 14 686 venus par avion) en 1971 alors que le nombre des passagers des navires de croisière est tombé de 5 442 à 1 722 pendant la même période. Toutefois, on estime que le montant total des dépenses des touristes a augmenté d'environ un million de dollars des Antilles orientales, pour atteindre 7,5 millions de dollars des Antilles orientales en 1971 car les touristes venus par avion ont dépensé beaucoup plus que les passagers des navires de croisière.

194. En 1971, on comptait 111 chambres d'hôtel à Saint-Christophe et 155 à Nièves. Un nouvel hôtel de 64 chambres, qui sera exploité par la Holiday Inns, Inc. des Etats-Unis, devait être ouvert en août 1972 dans la banlieue de Basse-Terre. En janvier 1973, le gouvernement a annoncé la construction prochaine d'un hôtel de 48 chambres dans le cadre du programme d'aménagement touristique de Frigate Bay, à Saint-Christophe. On prévoyait qu'en décembre, les 1 800 premiers mètres d'une nouvelle piste seront construits à l'aéroport de Golden Rock. Lorsqu'il aura été agrandi, l'aéroport, qui est situé à 2,5 kilomètres de Basse-Terre, pourra accueillir des avions à réaction de petite et moyenne capacité.

195. En 1971, le Gouvernement britannique a chargé une société de consultants (Shankland Cox and Associates) d'étudier le développement du tourisme dans l'île et de faire rapport sur la question. Selon ce rapport, la croissance économique de l'île devait être fondée principalement sur le tourisme. Il était recommandé de créer environ 1 000 emplois dans cette industrie au cours des 15 années à venir, pour ralentir l'émigration et encourager davantage d'Anguillais à revenir. Les autres recommandations tendaient à : a) accélérer le développement de l'infrastructure économique; b) étendre les activités du Comité du tourisme d'Anguilla, en commençant par les services de promotion et d'information; et c) introduire des programmes d'enseignement en vue de permettre aux Anguillais d'occuper notamment des postes de gestion dans cette industrie. En octobre 1972, aussi bien le commissaire du Royaume-Uni que le Conseil d'Anguilla ont accepté en principe le rapport.

Industrie

196. Dans le cadre de son programme de diversification, le gouvernement favorise l'établissement de nouvelles industries, notamment celles qui ne dépendent pas des produits agricoles locaux. En août 1972, une nouvelle usine de confection a été ouverte à Sandy Point. On prévoyait qu'une rhumerie, une fabrique de chaussures, une usine de montage de téléviseurs et une cimenterie commenceraient à fonctionner dans l'année.

Communications et autres éléments d'infrastructure

197. En 1972, le gouvernement a procédé aux opérations suivantes : a) la construction d'une nouvelle jetée à Basse-Terre, grâce à une subvention du Royaume-Uni d'environ 400 000 dollars des Antilles orientales; b) l'agrandissement de l'aéroport de Golden Rock, financé en partie grâce à une aide au développement fournie par le Royaume-Uni et représentant au total 1 million de livres, et en partie grâce à des prêts à long terme sans intérêt, s'élevant au total à 1,7 million de livres; c) l'aménagement d'une infrastructure pour la zone de Frigate Bay; d) l'inauguration d'un nouveau service de bac entre Saint-Christophe-et-Nièves; e) la réfection des chaussées; f) la création d'une station de télévision gouvernementale; g) l'amélioration du réseau téléphonique grâce à un prêt de 1,4 million de dollars des Antilles orientales accordé par la Banque de développement des Antilles; et h) l'expansion des ressources hydrauliques. Pendant l'année en cours, le Gouvernement britannique a décidé de fournir à Anguilla un montant estimatif de 800 000 dollars des Antilles orientales, pendant chacune des trois années à venir pour le financement d'un certain nombre de projets de développement concernant notamment des bâtiments publics, la construction de routes et l'adduction d'eau.

Finances publiques

198. En avril 1972, M. Southwell, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce, du développement et du tourisme, a déclaré en présentant le nouveau budget à la Chambre d'assemblée que pour l'exercice 1971 les recettes ordinaires du territoire s'élèveraient à environ 12,7 millions de dollars des Antilles orientales et les dépenses courantes à 13,2 millions de dollars des Antilles orientales u/. Le montant des recettes et des dépenses d'équipement était estimé respectivement à 8,0 millions et à 10,0 millions de dollars des Antilles orientales. On s'attendait à ce qu'en fin d'exercice le budget se solde par un déficit de 2,5 millions de dollars des Antilles orientales (le plus élevé depuis 1967). Malgré l'affaiblissement de sa situation financière, le gouvernement comptait équilibrer le budget de 1972 à 280 millions de dollars des Antilles orientales. M. Southwell a proposé un certain nombre de réformes fiscales, dont un projet de loi intitulé "The Turn-Over Tax Act" qui a été adopté peu après par la Chambre d'assemblée et est entré en vigueur le 1er août. Cette loi prévoit l'imposition et le recouvrement d'une taxe s'élevant à environ 5 p. 100 sur le revenu mensuel brut des personnes exerçant des activités commerciales ou autres dans le territoire, au-delà de 500 dollars des Antilles orientales. Le gouvernement a exempté de cette loi un certain nombre d'entreprises (y compris des industries et des sociétés "d'avant-garde"), d'institutions telles que l'East Caribbean Authority et de grossistes en produits alimentaires importés

u/ Ibid., par. 110.

dont le prix est soumis à une réglementation. Les bénéfices provenant de la vente de la canne à sucre, du sucre produit dans le territoire, des mélasses, du coton et d'autres produits primaires locaux tels que la viande, les volailles et les produits laitiers ont aussi été exonérés de cette taxe.

199. En présentant le budget, M. Southwell a également proposé d'imposer une patente aux personnes exerçant des activités commerciales ou autres dans le territoire. Sur la base de cette proposition, la Chambre d'assemblée a adopté en avril 1972 la Licences of Businesses and Occupations Act. Aux termes de cette loi, une patente annuelle doit être payée par les personnes qui font office ou exercent la profession d'agents et de commissaires priseurs, celles qui exercent une profession commerciale ou libérale reconnue; les entreprises commerciales; les hôtels et les restaurants; les clubs, les entreprises de spectacle; et les manufactures. La loi, qui prévoit certaines exceptions, exige de chaque personne ou entreprise le paiement d'une patente par adresse commerciale.

200. Selon le projet de budget approuvé par le Conseil d'Anguilla pour l'exercice 1973, les recettes de l'île s'élèveront à 1,36 million de dollars des Antilles orientales et les dépenses à 1,4 million de dollars alors que, pour l'exercice précédent, elles étaient respectivement de 1,09 million et de 1,15 million. Au cours de la même période, les subventions versées par le Royaume-Uni sont passées de 539 420 à 551 000 dollars des Antilles orientales.

201. L'ONU fournit une assistance technique au territoire depuis 1965. Pour la période 1969-1972, le PNUD a approuvé pour l'assistance au territoire un objectif annuel équivalant à 35 000 dollars des Etats-Unis.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

202. On trouvera un résumé des statistiques de la main-d'oeuvre pour 1970 dans le rapport précédent du Comité spécial v/. En bref, l'industrie sucrière et le gouvernement, qui sont les deux principaux employeurs, employaient respectivement 37 p. 100 et 27 p. 100 de la main d'oeuvre. On ne dispose pas des chiffres pour 1971 et 1972, mais les tendances de l'économie n'ont pas changé. La main-d'oeuvre locale a continué d'émigrer à un rythme régulier, surtout vers les îles Vierges américaines où le nombre de travailleurs migrants employés est passé de 3 800 en octobre 1971 à 4 255 en octobre 1972. On prévoit que le nombre total des chômeurs dans le territoire atteindra 3 000 en 1973. Actuellement, le gouvernement poursuit une politique visant à offrir des emplois adéquats aux travailleurs locaux.

Santé publique

203. L'hôpital général Joseph France de Basse-Terre, à Saint-Christophe, a 164 lits et il est équipé de laboratoires de recherches et d'un bloc opératoire

v/ Ibid., par. 113.

moderne. Il y a deux autres hôpitaux généraux dotés de 157 lits et deux petits hôpitaux locaux qui disposent de 25 lits. On signale qu'en août 1972, le Département de la médecine et de la santé d'Anguilla a reçu du Royaume-Uni des fonds de développement au titre des projets suivants : a) l'achèvement d'un laboratoire pathologique dans le petit hôpital local; b) l'installation d'une nouvelle table d'accouchement dans le même hôpital et c) l'acquisition d'une Land Rover pour la campagne d'éradication du moustique Aedes aegypti, qui doit avoir lieu en septembre.

Situation de l'enseignement

204. En 1972, le fait le plus important dans le domaine de l'enseignement a été l'achèvement de la majeure partie des travaux d'agrandissement de trois écoles secondaires à Saint-Christophe-et-Nièves grâce à une subvention de 210 000 dollars des Antilles orientales offerte par le Royaume-Uni. La politique gouvernementale est d'agrandir les locaux du cycle secondaire afin de pouvoir accueillir tous les enfants en âge d'y être admis et en même temps de diversifier les cours dispensés surtout dans le domaine de l'artisanat, de l'économie domestique et des sciences.

6. SAINTE-LUCIE

Généralités

205. Sainte-Lucie se trouve à environ 34 km au nord-est de Saint-Vincent et à 38,6 km au sud de la Martinique. C'est la deuxième des îles du Vent avec une superficie de 616,40 km² environ.

206. Au dernier recensement effectué en 1970, la population du territoire était de 101 000 habitants, dont 45 000 vivaient à Castries, la capitale. La plupart des habitants sont d'origine africaine.

Evolution constitutionnelle et politique

Partis politiques et élections

207. Jusqu'au mois de septembre 1972, il y avait trois partis politiques : l'United Workers' Party (UWP), qui est le parti au pouvoir dirigé par le Premier Ministre, M. John Compton; le parti de l'opposition, le Labour Party (LP), dirigé par M. Martin J. Baptiste, et l'United Front (UF), dirigé par M. George Charles.

208. Lors des dernières élections qui ont eu lieu en 1969, l'UWP a remporté six sièges à la Chambre d'assemblée, le LP trois et l'UF un.

209. En septembre, un nouveau parti, le Labour Action Movement (LAM), a été formé; il comprend surtout des membres du "Forum" avec à sa tête M. George Odlum, et d'anciens membres de l'UWP et du LP dont MM. Julian Hunte et Neville Cenac. D'après le LAM lui-même, son objectif est d'essayer de créer un climat favorable à une participation des Saint-Luciens au développement économique du territoire. Le 18 décembre, le LAM a annoncé dans un communiqué de presse qu'il avait choisi tous ses candidats pour les prochaines élections, qui selon la Constitution doivent avoir lieu en 1974, mais qu'il n'annoncerait pour le moment que deux noms.

Remaniements ministériels

210. Le 15 novembre, le Premier Ministre, M. Compton, a annoncé la nomination de M. Ignatius Felicien, membre nommé de la Chambre d'assemblée, au poste de ministre des communications et des travaux publics. Le prédécesseur de M. Felicien, M. Allan Bousquet, avait été nommé ministre de l'éducation et de la santé, poste qui était demeuré vacant depuis la démission de M. Hunter François le 1er septembre.

Propositions en vue d'une réforme constitutionnelle

211. Dans une émission radiotélévisée, le Premier Ministre, M. Compton, a annoncé le 14 septembre 1972 que le gouvernement proposerait à la Chambre d'Assemblée la création d'une commission de six membres pour examiner la Constitution actuelle de Sainte-Lucie en vue de mettre en place le système de gouvernement le mieux adapté

au territoire. Il a ajouté que la commission consulterait toutes les tendances politiques et devrait faire rapport avant les prochaines élections. A propos de la récente démission de deux membres de l'UWP, le Premier Ministre a déclaré que c'était une occasion de déterminer si la Constitution sous sa forme actuelle était capable de répondre aux besoins du territoire dans les années 70 et au-delà. A son avis, on ne saurait guère attendre d'un petit pays comme Sainte-Lucie qu'il produise constamment, au moyen du "mécanisme aléatoire des élections", des hommes capables de contrôler un appareil gouvernemental devenant de plus en plus complexe au fur et à mesure que le territoire évolue vers le statut de nation à part entière. Le Premier Ministre a également déclaré que dans le cadre du système actuel, la stabilité politique pouvait être soudainement menacée par un décès ou par des membres changeant de parti pour des raisons égoïstes, et qu'aucun pays, aucun chef politique ne devraient être exposés à un tel chantage.

212. Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la nouvelle session législative le 21 décembre, M. Ira Simmons, gouverneur par intérim, a annoncé qu'à la réception d'un rapport établi par la Commission chargée de délimiter les circonscriptions électorales récemment créée, le gouvernement proposerait un projet de loi visant à modifier les circonscriptions électorales (il y a actuellement 10 circonscriptions dont chacune élit un membre). Outre la proposition mentionnée au paragraphe 211 ci-dessus, le gouvernement proposerait de réviser la procédure électorale pour s'assurer que les élections continueront à se dérouler de manière juste et ordonnée. Les lois électorales proposées devraient être présentées à la législature avant les prochaines élections.

Unification régionale

213. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut (voir par. 13 à 18 ci-dessus), les Gouvernements de Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent ont conclu un accord sur l'unification éventuelle des trois territoires. A propos de cet accord, le Premier Ministre, M. Compton, a dit dans une émission radiodiffusée, le 28 juillet, que l'avenir de Sainte-Lucie ne pouvait être envisagé qu'en association avec des populations antillaises afin de rendre plus accessible le rêve d'une nation antillaise. Il a ajouté que l'accord n'entraînait pas de changement constitutionnel et était sujet à révision, et que "si ça ne va pas, nous nous séparerons...". La Chambre d'assemblée de Sainte-Lucie a approuvé l'accord le 31 juillet.

Situation économique

Généralités

214. L'économie du territoire dans son ensemble a connu un essor d'un taux annuel moyen d'environ 20 p. 100 par rapport à la période 1964-1970. Cela s'est traduit par un accroissement du revenu moyen par habitant qui est passé de 310 dollars à 760 dollars des Antilles orientales. Bien que l'économie repose pour une large part sur l'agriculture, la croissance économique rapide a surtout touché les activités liées entre elles, du tourisme et de la construction. La principale

culture est celle de la banane qui fournit environ 80 p. 100 de toutes les exportations de l'île. En 1971, l'industrie de la banane ayant fortement souffert de la sécheresse et de la baisse des cours, ses exportations n'ont atteint qu'un total de 5,5 millions contre 10,9 millions de dollars des Antilles orientales en 1969. Cette industrie a marqué une lente reprise avec l'assistance du gouvernement.

215. La récente transformation de la structure économique est à l'origine de deux problèmes majeurs. Le premier tient au fait que l'essor de la construction qui s'est manifesté depuis 1969 a intensifié les pressions inflationnistes. Le taux annuel de l'inflation est de 10 p. 100 contre 2,5 p. 100 au début des années 60. Deuxièmement, les services publics du territoire - électricité, téléphone et eau - ont été fortement mis à contribution et les moyens de transport, ainsi que les routes et les ports, étant insuffisants, n'ont pu répondre aux besoins locaux toujours croissants.

216. Dans une intervention sur le budget qu'il a faite devant la législature le 21 décembre 1972, le Premier Ministre, M. Compton, a déclaré que le gouvernement serait en mesure de financer le nouveau programme de développement sans avoir à créer des impôts supplémentaires, grâce aux résultats satisfaisants obtenus par l'économie dans son ensemble en 1972 et à l'expansion prévue pour 1973.

Agriculture et pêche

217. L'agriculture fournit la principale source de revenus pour la plupart des habitants, qui sont de petits exploitants agricoles. Outre la banane qui constitue la principale culture, les autres principaux produits d'exportation sont la noix de coco et le cacao. Le Président de l'Association des planteurs de noix de coco de Sainte-Lucie a indiqué que la production de coprah n'avait représenté que 5 732 tonnes en 1971 et il a été d'avis que la situation en 1972 n'était guère satisfaisante. Entre septembre 1970 et septembre 1971, la production de cacao a baissé de 29 p. 100 pour tomber à 90,5 tonnes. Les prévisions pour l'année à venir n'étaient pas favorables non plus.

218. En dépit des efforts déployés par le gouvernement pour encourager la diversification de l'agriculture, la banane continue à dominer le secteur de l'exportation. En mars 1972, un programme de 1,6 million de dollars des Antilles orientales destiné à imprimer un nouvel élan à l'industrie a été lancé, partiellement financé par une subvention de 530 000 dollars des Antilles orientales du Gouvernement du Royaume-Uni. Une loi a été adoptée en août qui autorise le Gouvernement de Sainte-Lucie à contracter un emprunt de 1,6 million de dollars des Antilles orientales auprès des banques de commerce locales pour financer sa contribution au programme et pour consentir à son tour un prêt à l'Association des planteurs de bananes. En janvier 1973, le programme a pu être élargi grâce à une aide supplémentaire du Royaume-Uni se montant à 2 millions de dollars des Antilles orientales.

219. Selon un communiqué officiel publié le 9 mars, le cours de la banane sur le marché du Royaume-Uni est passé de 345,6 dollars des Antilles orientales la tonne au début de janvier à 446 dollars à la fin de février et il continuait à monter.

Parallèlement, on a enregistré dans le territoire un accroissement de la production hebdomadaire, qui est passée de 800 tonnes au début de février à 978 tonnes au début de mars. L'objectif est de 2 000 tonnes par semaine. Les perspectives ont continué à s'améliorer, grâce essentiellement aux facteurs suivants :

- a) l'intensification des efforts visant à relancer la culture de la banane;
- b) la hausse constante des cours sur le marché britannique;
- c) la préservation de la qualité des fruits grâce à l'envoi dans des cartons; et
- d) le renforcement de la position des cinq pays producteurs de bananes dans les Antilles (Dominique, Grenade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent), grâce à la création récente de la Commonwealth Banana Exporters Association (Association des exportateurs de bananes du Commonwealth).

220. Les cartons utilisés par les planteurs des cinq Etats associés susmentionnés étaient fabriqués par la Windward Islands Packing Company, entreprise mixte des gouvernements de ces territoires et de la Papelera Industrial du Venezuela. En mai 1972, cette société a construit à Vieux Fort (Sainte-Lucie) une usine d'un coût de 5 millions de dollars des Antilles orientales et ayant une capacité de 4 millions de cartons par mois. L'usine a été par la suite détruite par le feu, mais la Papelera Industrial a accepté de continuer à fournir des cartons jusqu'à ce que l'usine locale ait été reconstruite.

221. Certains produits tels que le manioc, l'igname, les agrumes et les légumes sont surtout cultivés pour la consommation locale. Le 29 novembre 1972, on a annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni avait accordé au territoire deux subventions d'un montant total de 286 263 dollars des Antilles orientales pour le développement agricole, en plus des 377 000 dollars des Antilles orientales qui avaient été fournis en 1970/1971. Une subvention de 113 843 dollars des Antilles orientales permettra de financer un projet de culture de légumes de 20 hectares à Vieux Fort, qui devrait permettre de réduire la quantité de légumes importés à Sainte-Lucie. Une autre subvention de 172 420 dollars des Antilles orientales sera utilisée pour un plan pilote de conservation du sol.

222. La pêche est pratiquée assez couramment, mais l'approvisionnement en poissons ne suffit pas pour répondre à la demande. Le 21 mars 1972, le Gouvernement de Sainte-Lucie et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont signé un accord portant sur un projet de développement de la pêche à Sainte-Lucie. Ce projet, dont la durée d'exécution est de trois ans, et qui doit coûter 503 840 dollars des Antilles orientales selon les estimations, sera financé conjointement par le gouvernement et certaines organisations de la République fédérale d'Allemagne.

Tourisme

223. Le tourisme a pris un essor important depuis la fin des années 60. En 1971, il était devenu la principale source de revenus du territoire, et atteignait 8,5 millions de dollars des Antilles orientales. Sur cette somme, 7,2 millions ont été dépensés par des touristes autres que les passagers des bateaux de croisière, soit 33 198 personnes (dont 32 504 personnes arrivées par avion), ce qui représente un accroissement d'environ 13 p. 100 par rapport à l'année précédente.

224. Avec l'importance croissante que prend l'industrie du tourisme, on a enregistré une expansion rapide des hôtels et autres installations destinées aux touristes. Le nombre des chambres d'hôtel est passé de 286 en 1967 à 1 200 en 1972. On a construit cinq hôtels sur la côte nord-ouest, qui est devenue l'un des centres de tourisme les plus en vogue des Antilles orientales. A la pointe nord de Sainte-Lucie, le Cariblue Hotel (102 chambres), appartenant à la Steigenberger Corporation de la République fédérale d'Allemagne, doit s'ouvrir en décembre 1973. A Soufrière, il y a trois hôtels; un quatrième, l'Hôtel La Toc (164 chambres), appartenant à Trafalgar House du Royaume-Uni, doit également entrer en exploitation en décembre 1973. Au sud, dans la ville de Vieux Fort, le Halcyon Days Hotel (256 chambres), appartient à la Court Line, un groupe britannique de services maritimes, aériens et de voyages. Récemment, le gouvernement a mené des négociations avec trois sociétés suisses et plusieurs investisseurs étrangers en vue d'un projet de construction d'hôtels, centres d'achat et autres facilités d'un coût de 200 millions de dollars des Antilles orientales. En janvier 1972, les directeurs locaux des hôtels et le gouvernement ont abouti à un accord prévoyant que dans les cinq années à venir, tous les hôtels du territoire seraient gérés par des habitants de l'île w/. A cette fin, le gouvernement avait prévu un crédit de 600 000 dollars des Antilles orientales dans son budget de 1972 en vue de la construction d'une école hôtelière à Mourne Fortune. Par la suite, on a annoncé que dans son budget de 1973 le gouvernement a ouvert des crédits pour la construction de six centres commerciaux dans diverses parties du territoire pour répondre aux besoins des touristes (215 000 dollars des Antilles orientales) et pour l'expansion du programme de promotion du tourisme (200 000 dollars des Antilles orientales). L'un des principaux problèmes qui se posent à l'industrie du tourisme est l'insuffisance de services aériens en provenance directe de l'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et d'autres pays européens (voir ci-après).

Industrie

225. Les activités dans ce domaine se limitent essentiellement aux industries secondaires de transformation des produits agricoles locaux et à certaines industries légères telles que la fabrication d'eaux gazeuses, de matériaux de construction, de cigarettes, d'éléments électroniques, d'huiles comestibles, d'engrais, de produits de papier, de savon et de lotions de toilette. Le gouvernement a continué à encourager la diversification dans l'industrie. En 1971, un organisme officiel, la National Development Corporation, a été créé et chargé de promouvoir les entreprises dans les secteurs privé et quasi privé et d'exécuter également certains projets du gouvernement. La Caribbean Development Bank a accordé à cet organisme trois prêts d'un montant total de un million de dollars des Antilles orientales, dont 400 000 seront utilisés pour répondre aux besoins de crédits des petites entreprises industrielles et 500 000 pour la création de deux domaines industriels.

Communications et autres éléments d'infrastructure

226. On est en train d'améliorer la route de la côte et avec l'assistance financière du Gouvernement du Royaume-Uni. Un programme visant à transformer le port principal du territoire, à Castries, en l'un des plus grands ports des Antilles orientales pour marchandises conteneurisées est en cours d'exécution;

son coût est évalué à 7 750 000 dollars des Antilles orientales. Ce programme sera financé essentiellement à l'aide de deux prêts d'un total de 7,4 millions de dollars des Antilles orientales, provenant respectivement de la branche locale de la Bank of Nova Scotia et de la Caribbean Development Bank.

227. En janvier 1973, le Gouvernement de Sainte-Lucie a annoncé qu'il allait moderniser les bâtiments des deux aéroports - Vigie, près de Castries dans le nord-ouest, et Hewanorra International à Vieux Fort dans le sud. Les fonds, (un million de dollars des Antilles orientales), destinés aux bâtiments de l'aéroport de Vigie, doivent être fournis par des sources britanniques. Les travaux à Hewanorra seront entrepris avec une aide canadienne de 4 millions de dollars des Antilles orientales.

228. Le territoire est desservi par cinq compagnies aériennes commerciales : BOAC, les British West Indian Airways, les Caribbean Atlantic Airlines, les Dutch Antillian Airlines et la LIAT. Le Président de l'Office du tourisme, M. Peter Bergasse, avait déclaré en janvier 1973 que l'Office était préoccupé par le fait qu'il n'existait aucune liaison aérienne directe sans escale entre l'Amérique du Nord et Sainte-Lucie et que la compagnie internationale vénézuélienne VIASA n'avait toujours pas pu inaugurer un service régulier avec le territoire parce que le Gouvernement du Royaume-Uni n'avait pas encore indiqué son intention de lui accorder les autorisations nécessaires. M. Bergasse a également dit que Sainte-Lucie avait grand besoin de services réguliers directs sur les routes internationales.

229. Le Canada a accordé à Sainte-Lucie un prêt d'un montant total de 7 millions de dollars des Antilles orientales pour financer un plan de mise en valeur des eaux. Selon ce plan, les travaux entrepris en vue de développer les ressources en eau à Castries et le long de la côte nord-ouest devraient être terminés en décembre 1973. Le Canada a déjà accepté de financer à Vieux Fort d'autres travaux pour lesquels des études ont été effectuées. La Caribbean Development Bank a récemment accordé au territoire un prêt de 887 920 dollars des Antilles orientales qui sera utilisé pour améliorer l'approvisionnement en eau.

230. A Castries, Soufrière et Vieux Fort, la production et la distribution d'électricité sont assurées par la St. Lucia Electricity Services Ltd., créée en 1965 à la suite d'un accord entre la CDC, le gouvernement et la commune de Castries. En juin 1972, le gouvernement a décidé de lancer la troisième phase d'un projet d'électrification intéressant l'ensemble du territoire qui sera financé par un prêt de 800 000 dollars des Antilles orientales de la CDC.

Finances publiques

231. Le 21 décembre 1972, le Premier Ministre, M. Compton, a présenté à la législature un budget record de 42 millions de dollars des Antilles orientales pour l'année 1973, ce qui représente un accroissement de 12,6 millions par rapport au budget de 1972. Il a attribué cet accroissement à l'essor continu de l'économie

et a loué le secteur privé pour sa contribution à cet essor. D'après M. Compton, la récente évolution de la situation indiquait que Sainte-Lucie serait capable de financer son nouveau programme de développement sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux impôts. Il a également annoncé que selon les nouveaux règlements en matière d'impôts sur le revenu applicables à partir du 1er janvier 1973, le gouvernement rembourserait aux contribuables plus de 250 000 dollars des Antilles orientales.

232. Selon M. William Bell, chef de la British Development Division dans les Antilles orientales, le Royaume-Uni a fourni au territoire une aide au développement d'un montant total de 22,5 millions de dollars des Antilles orientales pendant la période allant de 1966 à 1971. Sainte-Lucie bénéficie d'une assistance technique de l'Organisation des Nations Unies depuis 1964. Pour la période 1969-1972, le PNUD a approuvé l'équivalent de 35.000 dollars des Etats-Unis par an comme montant maximum de l'assistance au territoire.

Situation sociale

233. Les principales possibilités d'emploi à Sainte-Lucie sont offertes par les industries de la banane et de la construction ainsi que par le gouvernement. En 1971, l'industrie de la banane a fait subsister directement ou indirectement 32 000 personnes et l'industrie du bâtiment et les industries connexes ont employé environ 23 000 personnes. Pris ensemble, ces deux secteurs rassemblaient environ 60 p. 100 de toutes les personnes ayant une activité lucrative. On a constaté en 1972 un ralentissement du mouvement constant de migration de la main-d'oeuvre locale vers l'étranger, notamment vers les îles Vierges américaines; en effet, le nombre de Saint-Luciens employés dans ce territoire n'était plus que de 1 540, soit 360 de moins que l'année précédente. En novembre, le St. Lucia Trade Union Council a été créé; les membres d'un bureau intérimaire ont été élus en vue de former l'organe exécutif du Conseil; ils devaient demeurer en fonctions jusqu'à la première conférence du Conseil prévue pour avril 1973. Les organisations qui font partie du Council sont : la Civil Service Association, la St. Lucia Workers Union, la Seamen and Waterfront Workers Union, la Truckers Association et la General and Dockworkers Union.

234. A la fin de 1972, le gouvernement a créé une banque de développement du logement ayant pour objet d'accorder des prêts aux personnes à faibles revenus ayant l'intention d'acquérir une maison. Lors de la cérémonie d'inauguration de la banque, le Premier Ministre, M. Compton, a déclaré qu'une récente étude effectuée sous les auspices de l'ONU avait révélé que pour répondre à la demande qui résultera de l'accroissement de la population prévu pour les 10 années à venir, Sainte-Lucie aura besoin d'un total de 6 000 nouveaux logements. Il a en outre déclaré que le territoire était loin d'atteindre l'objectif de 600 maisons par an, bien que le gouvernement ait lancé plusieurs nouveaux projets en coopération avec la St. Lucia Mortgage Finance Company Ltd., filiale de la Commonwealth Development Corporation entièrement contrôlée par celle-ci.

235. Le 21 janvier 1973, on a annoncé que d'importantes améliorations seraient apportées au Victoria Hospital (283 lits) à Castries, le plus grand du territoire, dans le cadre du programme médical du gouvernement qui doit se monter selon les estimations à 3,8 millions de dollars des Antilles orientales.

Situation de l'enseignement

236. Pendant la période allant de 1966 à 1971, le Gouvernement du Royaume-Uni a fourni à Sainte-Lucie un total de 5 millions de dollars des Antilles orientales pour développer l'enseignement. On a annoncé qu'en mars 1972 le Centre de l'Université des Indes occidentales a été officiellement inauguré à Mourne Fortune dans le cadre d'un ensemble scolaire et universitaire largement financé par des fonds de développement provenant du Royaume-Uni. Cet ensemble comprend une école normale, un collège technique, une école secondaire, un centre d'enseignement ménager et un centre pour la formation d'enseignants techniques. Au début de novembre, la construction d'une école à enseignement multiple a été entreprise à Castries grâce à une subvention canadienne de 2,6 millions de dollars des Antilles orientales. Dans son budget pour 1973, le gouvernement aurait prévu un crédit de 25 000 dollars des Antilles orientales pour la création d'un centre culturel et, récemment, il a obtenu 200 000 dollars de la Caribbean Development Bank pour l'octroi de prêts aux étudiants.

7. SAINT-VINCENT

Généralités

237. Saint-Vincent est situé approximativement à 100 miles à l'ouest de la Barbade et à 21 miles au sud-ouest de Sainte-Lucie. Le territoire comprend également une partie de l'archipel des Grenadines, les Grenadines de Saint-Vincent, parmi lesquelles Bequia, Canouan, Mayreau, Mustique et Union Island. Avec les Grenadines de Saint-Vincent, la surface totale du territoire est de 150,3 miles carrés.

238. D'après le dernier recensement, qui a eu lieu en 1970, il y avait 89 632 habitants, presque tous d'ascendance africaine et métisse. En août 1972, on estimait la population à 100 000 habitants. Kingstown, la capitale, comptait 23 645 habitants en 1970.

Evolution politique

Partis politiques et élections

239. Il y a deux partis politiques dans le territoire : le Saint-Vincent Labour Party (SVLP) et le People's Political Party (PPP). En mars 1972, lors des dernières élections générales, le SVLP, dirigé par M. R. Milton Cato, premier ministre du gouvernement précédent, et le PPP dirigé par M. Ebenezer Joshua, ont remporté chacun six sièges à la Chambre d'assemblée. Le treizième siège est revenu à M. J. F. Mitchell qui se présentait comme candidat indépendant. Outre ces 13 membres élus, la nouvelle Chambre compte deux membres désignés et un membre d'office (l'Attorney General). Le 13 avril, après avoir conclu une alliance avec le PPP, M. Mitchell a été invité par le Gouverneur à former un nouveau gouvernement. Dans sa composition actuelle, le Cabinet compte six ministres et un secrétaire parlementaire.

240. Une loi, votée en septembre, modifie la loi sur les élections à la Chambre d'assemblée. Elle a pour objet de limiter rétroactivement à 28 jours à compter de la date des élections le délai pendant lequel il est possible d'introduire une action au sujet de celles-ci. En fait, la loi modifiée coupait court aux efforts menés par l'opposition pour entreprendre une action judiciaire contre trois ministres en raison d'irrégularités qui auraient été commises à l'occasion des dernières élections générales.

241. Lorsque la Chambre d'assemblée s'est réunie, le 17 novembre, des partisans du SVLP ont manifesté à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments du Parlement pour protester contre l'amendement apporté à la loi. A la suite de quoi, la Chambre a ajourné ses débats sans examiner une motion demandant l'annulation de la nouvelle loi déposée par le chef de l'opposition, M. Cato. Le 21 décembre, après un débat, la motion a été repoussée par 9 voix contre 6, avec une abstention.

Unification régionale

242. Le Premier Ministre, M. Mitchell, a été considéré comme le principal artisan de l'accord conclu le 17 juin 1972 entre Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent au sujet des étapes devant mener à l'unification des trois Etats associés (voir par. 11 et 13 à 18 ci-dessus).

Situation économique

Généralités

243. L'économie dépend dans une large mesure de la production agricole et, pour une moindre part, du développement du tourisme. Le secteur agricole fournit plus des deux tiers des emplois du territoire, la totalité de ses exportations et l'essentiel de ses produits alimentaires de base. La banane est le principal produit agricole; elle représente environ 60 p. 100 de la valeur totale des exportations du territoire. Les autres principaux produits d'exportation sont l'arrow-root, la noix de coco, le cacao, l'amidon extrait du manioc et le coton. On pratique également des cultures vivrières, et on cultive des fruits et des légumes pour la consommation locale. L'élevage reste pour l'essentiel insuffisamment développé et la pêche en mer ne satisfait pas les besoins locaux. Les industries secondaires s'occupent essentiellement du traitement des produits agricoles.

244. En 1970, le rythme général de l'économie s'est ralenti du fait d'une baisse de la production de bananes et d'une diminution du tourisme. Le produit national brut était de 18 millions de dollars des Etats-Unis, soit un revenu moyen de 205 dollars par personne, le plus bas des Antilles orientales. Bien que le territoire soit exportateur de produits agricoles, il dépend nettement des importations pour certains produits alimentaires (farine, poisson, viande et produits laitiers) et pour d'autres biens. La valeur des importations est habituellement supérieure à celle des exportations mais ce déficit est normalement comblé par une aide provenant de sources extérieures, par les dépenses des touristes, par des achats de terrain effectués par des étrangers et par des envois de fonds opérés par des émigrants. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont à la fois les principaux clients et les principaux fournisseurs. Pour stimuler la croissance de l'économie, et particulièrement le secteur de l'agriculture et celui du tourisme, le gouvernement s'est efforcé d'attirer les capitaux nécessaires au développement du territoire et de favoriser la coopération économique avec les pays voisins.

Agriculture et pêche

245. Toutes les terres cultivables se trouvent dans les mains des autochtones et se répartissent à peu près également entre grands domaines et petites propriétés. Les plantations de bananes occupent environ 8 000 acres dont 70 p. 100 sont cultivés par de petits propriétaires. La quasi-totalité de la production est exportée sur le marché britannique par la St. Vincent Banana Grower's Association.

Le territoire est devenu membre de la Commonwealth Banana Exporters Association nouvellement constituée. L'industrie a, paraît-il, traversé une période difficile à la fin de 1972 mais la situation semble, depuis lors, se redresser, principalement en raison de la montée régulière des prix sur le marché britannique. La Windward Islands Packing Company, dans laquelle le gouvernement a des intérêts, transforme actuellement son usine pour l'orienter vers la fabrication de cartons servant au transport des fruits.

246. L'arrow-root pousse extrêmement bien sur les pentes fertiles et bien arrosées de Saint-Vincent. On estime la surface plantée à 800 acres, les petits propriétaires produisant environ 80 p. 100 de l'amidon tiré du rhizome de la plante. La St. Vincent Co-operative Arrow-root Association a le monopole de la commercialisation de l'amidon. Au cours des cinq premiers mois de 1972, les 164 planteurs ont produit 8 850 barils d'amidon (contre 6 500 en 1971). Sur ce total, environ 8 000 barils (soit une valeur de 250 000 dollars des Etats-Unis) ont été vendus aux industries de l'informatique du Royaume-Uni et des Etats-Unis. On s'attendait à voir les exportations atteindre 10 000 barils pour la saison 1972-1973 à la suite de l'augmentation du prix de l'amidon tiré de l'arrow-root et de l'introduction de machines à récolter. On encourage les planteurs à accroître leur production pour suivre le rythme de croissance du marché industriel de ce produit.

247. Jusqu'à la fin des années 60, Saint-Vincent produisait la meilleure qualité mondiale de coton Sea Island à longues fibres. Depuis lors, les frais de production élevés, le mûrissement irrégulier de la plante et les difficultés rencontrées pour mettre au point une machine à cueillir le coton à longues fibres ont rendu sa production moins attirante. A la fin de 1972, le gouvernement a commencé à encourager les cultivateurs à planter la variété Montserrat Sea Island (qui peut donner de gros rendements à l'acre), afin de profiter des prix avantageux du coton sur le marché mondial.

248. En septembre 1972, le gouvernement a publié un compte rendu d'une visite que le Premier Ministre, M. Mitchell venait de rendre au Venezuela. Selon ce compte rendu, le Gouvernement vénézuélien a accepté d'aider le territoire à former des techniciens agricoles, à procéder à des réformes foncières, à mener des expériences d'arboriculture fruitière et à étudier la possibilité de créer en commun une entreprise de pêche. En mars 1973, la Development Corporation, organisme public qui est notamment chargé de la réalisation d'un projet d'aménagement portant sur 4 000 acres de terrain, a annoncé qu'un prêt de 250 000 dollars des Antilles orientales avait été demandé à la Caribbean Development Bank pour servir principalement à l'addition de 340 acres supplémentaires de surface cultivable.

Tourisme

249. Le nombre total des arrivées par air et par mer a été de 29 734 en 1971 et de 28 320 en 1972. Cette diminution a été principalement attribuée aux éruptions volcaniques. Au cours de cette période, on comptait 25 hôtels (avec un total d'environ 700 lits).

250. En mai 1972, après une interruption temporaire, on a repris les travaux relatifs au projet d'agrandissement du port et d'assainissement entrepris en 1970 et dont le coût total doit être de 2,2 millions de dollars des Antilles orientales. Il a été annoncé au cours du même mois que la Banque de développement des Caraïbes était prête à fournir 14,2 millions de dollars des Antilles orientales au gouvernement et 2,2 millions de dollars des Antilles orientales au secteur privé au cours de la période 1972-1975 pour le développement du tourisme; ces fonds seront surtout consacrés à l'amélioration des communications aériennes et à la construction d'installations destinées au tourisme, y compris la construction d'un nouvel hôtel à Canouan. Selon le compte rendu de la récente visite de M. Mitchell au Venezuela, il aurait eu des échanges de vues avec les représentants de l'industrie touristique vénézuélienne sur des questions d'intérêt commun.

251. En mars 1973, la Development Corporation a publié un plan pour l'accroissement du tourisme dans les îles de Canouan et de Saint-Vincent. Le plan prévoyait le développement de l'infrastructure économique, la création de trois hôtels, (le plus important devant être construit par le gouvernement à un coût de 3 millions de dollars des Antilles orientales et être confié à la gestion d'une chaîne d'hôtels internationale) et la mise au point d'un plan relatif à la propriété immobilière. Par ailleurs, M. Mitchell a déclaré dans une interview qu'il était hostile au tourisme de masse incontrôlé. Il a estimé qu'il fallait limiter la surface de terrain dont un étranger pourrait acquérir la propriété et qu'il fallait imposer une obligation de construire dans les trois ans suivant l'achat du terrain. Le Premier Ministre a dit également que le gouvernement avait pris des mesures pour encourager l'acquisition de petits hôtels par des autochtones tout en refusant ces encouragements aux chaînes d'hôtels appartenant à des étrangers; il a ajouté qu'il était souhaitable de développer les installations hôtelières à un rythme régulier.

Industrie

252. Un fait nouveau important est intervenu dans le domaine industriel. En décembre 1972, le gouvernement a accordé un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur le territoire à la société américaine General Crude Oil and Minerals Company. La société devait commencer à explorer certaines zones du plateau continental avant la fin de l'année. Un autre fait important a été la signature, le 5 janvier 1973, d'un accord entre la Development Corporation et la Banque de développement des Caraïbes. Selon cet accord, la banque s'est engagée à consentir un prêt de 166 000 dollars des Antilles orientales pour financer la création d'une zone industrielle et la construction de quatre grands bâtiments industriels sur un terrain de 30 acres à Camden Park. Le Gouvernement britannique a déjà versé au territoire une subvention de 93 500 dollars des Antilles orientales pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire. On estime qu'avec l'aide du Produce Chemists' Laboratory qui a été construit récemment grâce à des fonds britanniques pour l'aide au développement, le traitement de divers produits agricoles locaux devrait progresser.

Finances publiques

253. Le 31 janvier 1972, M. Cato, alors premier ministre et ministre des finances, avait présenté à la législature un budget sans précédent de 26,5 millions de dollars des Antilles orientales, ce qui représentait une augmentation de 1,4 million par rapport au budget de 1971 x/ M. Cato avait dit que le total des subventions accordées en 1972 par le Royaume-Uni à Saint-Vincent serait de 1,2 million de dollars des Antilles orientales, soit 120 000 dollars de moins que l'année précédente, et que ce pays avait annoncé qu'il ne fournirait vraisemblablement plus de subventions au territoire après 1972 mais que l'aide au développement se poursuivrait néanmoins pendant un certain temps. En juillet, la Chambre d'assemblée a modifié l'Ordonnance sur l'impôt sur le revenu de 1967, augmentant le nombre des situations ouvrant droit à des abattements et dégrèvements fiscaux (ainsi l'exemption pour les immeubles occupés par leur propriétaire). Il a été annoncé à peu près au même moment que le Gouvernement britannique accorderait au territoire une aide au développement de 2,2 millions de dollars des Antilles orientales en 1972-1973 (contre 4,6 millions en 1970-1971). Il a été annoncé en mars 1973 que le Ministère britannique du développement des territoires d'outre-mer avait approuvé l'octroi d'une subvention de 6,5 millions de dollars des Antilles orientales pour la reconstruction des routes à Saint-Vincent.

254. Le 22 septembre 1972, à Kingstown, le Ministre du logement et de l'administration locale, M. Victor Cuffy, a rencontré le Commissaire canadien aux Etats associés pour examiner la seconde phase d'un projet d'approvisionnement en eau financé par une aide canadienne d'un montant de 425 000 dollars canadiens, étalée sur une période de cinq ans arrivant à son terme en 1973. La construction de réservoirs dans cinq régions a été au centre de ces entretiens.

255. Depuis 1965, Saint-Vincent bénéficie d'une assistance technique de l'ONU. Pour la période 1969-1972, le PNUD a approuvé une aide annuelle au territoire d'un montant équivalent de 35 000 dollars des Etats-Unis.

Situation sociale

256. Dans un message radiodiffusé le 24 mai 1972, le Premier Ministre, M. Mitchell, s'est déclaré préoccupé de la montée du chômage et de la crise du logement qui continue. Ainsi qu'on l'a fait remarquer précédemment, le gouvernement s'est efforcé d'accroître les possibilités d'emploi en adoptant une série de mesures propres à renforcer l'économie. En outre, il préconise une politique cherchant à améliorer la formation professionnelle des travailleurs autochtones. Le Collège technique d'Arnos Vale devait ouvrir ses portes en septembre 1971 avec environ 200 élèves et l'on estimait que dans deux ans il pourrait accueillir 350 élèves.

257. Dans le cadre de son premier plan de construction de logements qui a été porté à l'attention du Comité spécial y/, la St. Vincent Housing Finance Company

x/ Ibid., par. 151.

y/ Ibid., par. 159.

qui est une filiale de la Commonwealth Development Corporation, a construit à Arnos Vale 42 maisons destinées à des personnes ayant un revenu de niveau moyen; ces maisons ont été mises en vente en septembre 1972.

258. On a annoncé, le 9 janvier 1973, que le Gouverneur avait constitué une commission chargée de mener une enquête sur les services médicaux et les services de santé du territoire. Cette enquête, qui devait commencer une semaine plus tard à Kingstown, intervenait à la suite de l'action menée récemment par 18 médecins qui avaient refusé de dispenser des soins en signe de protestation contre la nomination de M. A. C. Cyrus, un chirurgien de Saint-Vincent, comme chef par intérim des services médicaux. Le conflit entre les médecins et le gouvernement a pris fin lorsque le Dr Dorian Shillingford de la Dominique a été nommé en remplacement de M. Cyrus. Selon le Dr Shillingford, la malnutrition, qui a été une cause importante de la mortalité infantile, reste un problème sanitaire primordial auquel le territoire doit faire face. Le gouvernement a l'intention de s'attaquer à ce problème en encourageant la population à prendre part à des causeries sur l'éducation sanitaire, organisées sous la direction d'experts.

Situation de l'enseignement

259. En 1972, les deux principaux événements dans le domaine de l'enseignement ont été : a) l'octroi, par le Gouvernement canadien, d'une aide financière d'un montant d'un million de dollars des Etats-Unis pour la construction de cinq nouvelles écoles sur le territoire et l'agrandissement d'une sixième, et b) l'ouverture de la première école secondaire publique située dans les Grenadines, qui a été construite à l'aide d'une subvention accordée par le Royaume-Uni.

ILES FALKLAND (MALVINAS)

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) de sa 939^{ème} à sa 941^{ème} séances, tenues entre les 17 et 21 août.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris de la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée avait prié le Comité spécial "de continuer à rechercher les moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité a également tenu compte de la décision prise par l'Assemblée générale le 18 décembre 1972 sur la question des îles Falkland (Malvinas) 1/.
3. Pendant l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité et l'Assemblée générale, ainsi que sur les événements les plus récents concernant le territoire.
4. Le Comité spécial était également saisi : a) d'une lettre sur la question datée du 15 août 1973 et adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/9121) et b) d'une pétition écrite de M. José Ramón Cornejo concernant le Territoire, datée du 14 mai 1973 (A/AC.109/PET.1250).
5. La Puissance administrante n'a pas participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.
6. A la 939^{ème} séance, le 17 août, le Président a fait savoir au Comité spécial que le représentant de l'Argentine avait exprimé le désir de faire une déclaration à l'occasion de l'examen de la question par le Comité. Le Comité a décidé de faire droit à cette demande. Le représentant de l'Argentine a fait une déclaration (A/AC.109/PV.939 et Corr.1). Par la suite, le Président, a fait également une déclaration (A/AC.109/PV.939 et Corr.1).
7. A la 940^{ème} séance, le 20 août, le représentant du Venezuela a présenté un projet de résolution (A/AC.109/L.905) sur la question.
8. Le Comité spécial a examiné le projet de résolution à ses 940^{ème} et 941^{ème} séances, les 20 et 21 août. Des déclarations ont été faites à la 940^{ème} séance par les représentants du Chili et de la République arabe syrienne (A/AC.109/PV.940), et à la 941^{ème} séance par les représentants de l'Irak et de la République-Unie de Tanzanie (A/AC.109/PV.941).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 30 (A/8730), p. 97.

9. A sa 941ème séance, le 21 août, le Comité spécial a adopté le projet de résolution (A/AC.109/L.905) sans opposition (voir le paragraphe 13 ci-dessous).
10. A la même séance, le représentant de l'Argentine a fait une déclaration (A/AC.9/PV.941).
11. Le 27 août, le texte de la résolution a été communiqué aux représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils le portent à l'attention de leur gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

12. Le texte de la résolution (A/AC.109/436) qui a été adoptée par le Comité spécial à sa 941ème séance le 21 août et dont il est question au paragraphe 9 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Le Comité spécial,

Ayant examiné la question des îles Falkland (Malvinas),

Rappelant la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant également la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1965, dans laquelle l'Assemblée a invité les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à poursuivre sans retard les négociations recommandées par le Comité spécial en vue de trouver une solution pacifique au problème des îles Falkland (Malvinas), en tenant dûment compte des dispositions et des objectifs de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV), ainsi que des intérêts de la population des îles Falkland (Malvinas),

Gravement préoccupé par le fait que huit années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 2065 (XX) sans que des progrès substantiels se soient produits dans les négociations,

Considérant que la résolution 2065 (XX) indique que la façon de mettre fin à cette situation coloniale est de trouver une solution pacifique au conflit de souveraineté entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni à l'égard desdites îles,

Prenant note de la lettre 2/ du représentant permanent de l'Argentine dans laquelle ce dernier donne des renseignements sur l'état actuel des négociations entre les deux parties ainsi que sur la position de son gouvernement en ce qui concerne la nécessité de renouer lesdites négociations de façon adéquate,

2/ A/9121.

Exprimant sa reconnaissance au Gouvernement argentin pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, pour faciliter le processus de décolonisation et promouvoir le bien-être de la population des îles,

1. Déclare nécessaire d'accélérer les négociations prévues dans la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour arriver à une solution pacifique du conflit de souveraineté existant entre les deux gouvernements au sujet des îles Falkland (Malvinas);

2. Prie instamment en conséquence les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de poursuivre sans retard les négociations en vue de mettre un terme à la situation coloniale;

3. Demande aux deux gouvernements d'informer le Secrétaire général et l'Assemblée générale dès que possible, et au plus tard à sa vingt-neuvième session, des résultats des négociations recommandées.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE	1
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	2 - 21
1. GENERALITES	2 - 23
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	4 - 16
3. SITUATION ECONOMIQUE	17 - 19
4. SITUATION SOCIALE	20
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	21

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.898.

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Le 25 août 1972, le Comité spécial a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail établi par le Secrétariat a/, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission, et, sous réserve des directives que pourrait lui donner l'Assemblée générale, d'examiner la question à sa session suivante. Le 18 décembre 1972, l'Assemblée générale b/ a décidé, sur la recommandation de la Quatrième Commission, de renvoyer à sa vingt-huitième session l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas).

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE c/

1. GENERALITES

2. Les îles Falkland (Malvinas) sont situées dans l'Atlantique sud à 770 kilomètres environ au nord-est du cap Horn. Elles comprennent 200 îles d'une superficie totale de 11 961 kilomètres carrés. Il y a deux grandes îles, East Falkland et West Falkland. Outre un certain nombre de petites îles, les dépendances comprennent la Géorgie du Sud, à 1 280 kilomètres à l'est-sud-est des îles Falkland, et les îles Sandwich du Sud qui sont inhabitées, à quelque 750 kilomètres au sud-est de la Géorgie du Sud.

3. D'après le recensement de 1962, la population du territoire, dépendances non comprises, comptait 2 172 habitants. Au cours des 10 ans qui ont suivi, elle a diminué d'environ 10 p. 100 par suite de l'émigration. D'après le dernier recensement, qui a eu lieu en 1972, la population, dépendances non comprises, comptait 1 957 habitants, presque tous de souche européenne et, pour la plupart, d'origine britannique. Sur ces 1 957 habitants, 1 079 vivaient dans la capitale, Port Stanley, et la plupart des autres dans les centres d'élevage de moutons. Quelque 63 personnes originaires des îles (43 en 1971) qui travaillaient à l'étranger n'ont pas été prises en considération dans les chiffres du recensement de 1972. A la fin de 1971, la population résidant dans la Géorgie du Sud était estimée à 22.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXV, par. 5.

b/ Ibid., Supplément No 30 (A/8730), p.97

c/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports déjà publiés et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, le 24 novembre 1972, pour l'année avant pris fin le 31 décembre 1971.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

4. Aucune modification n'a été apportée aux dispositions constitutionnelles concernant le territoire, qui sont décrites dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session d/.

Entretiens entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement britannique

5. On se rappellera que des entretiens particuliers relatifs aux communications et à la circulation des personnes dans les deux sens entre l'Argentine continentale et les îles Falkland (Malvinas) ont eu lieu à Londres au début de 1970 dans le cadre général des négociations ouvertes en vue de régler le différend concernant la souveraineté du territoire. Au cours de ces entretiens, le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni ont étudié des propositions et des idées sur les mesures pratiques à prendre en vue d'établir des communications maritimes et aériennes, de faciliter la circulation des personnes dans les deux sens et de nouer des liens économiques, commerciaux et culturels entre le continent et les îles.

6. Dans des lettres identiques datées du 12 août et adressées au Secrétaire général e/, les représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni ont signalé d'autres entretiens spéciaux qui avaient eu lieu à Buenos Aires en juin 1971. Le texte des notes échangées entre les deux gouvernements le 5 août et d'une déclaration commune sur les communications et la circulation des personnes, qui avait été approuvée par eux le même jour et qui établissait les mesures dont ils étaient convenus, était joint en annexe aux lettres. Dans les notes, les deux parties déclaraient notamment qu'aucun terme contenu dans la déclaration commune ne devait être interprété comme signifiant que l'un ou l'autre gouvernement renonçait à un droit quelconque de souveraineté territoriale sur les îles ou qu'il reconnaissait ou appuyait la position de l'autre gouvernement en ce qui concerne cette souveraineté territoriale.

7. Au cours des huit premiers mois de 1972, des mesures ont été prises pour encourager les liaisons aériennes et maritimes et l'établissement de liens économiques et culturels entre l'Argentine continentale et les îles, ainsi que pour faciliter la libre circulation des personnes dans les deux sens f/, on peut citer notamment parmi ces mesures : a) la signature d'un accord à Buenos Aires le 2 mai concernant la construction par l'Argentine dans le territoire d'une piste d'atterrissage temporaire qui pourra accueillir

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XIX, annexe, par. 4 à 8.

e/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXV, annexe, par. 9 à 13.

f/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXV, annexe, par. 10 à 13.

des avions beaucoup plus grands que les petits aéronefs amphibies utilisés jusqu'alors par Lade, compagnie aérienne appartenant au Gouvernement argentin; et b) une déclaration selon laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni envisagerait la possibilité de construire un terrain d'atterrissage permanent dans les îles.

8. A la 2043ème séance plénière de l'Assemblée générale, le 27 septembre 1972 g/, le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a déclaré : "Le Gouvernement de l'Argentine poursuit les négociations avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le cadre de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale, afin de trouver une solution définitive au différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas. Afin d'encourager l'établissement de rapports plus étroits entre les îles et le continent, et conformément aux instruments approuvés par les deux pays, des efforts ont été déployés pour établir des communications, permettre aux populations de mieux se connaître et apporter un mieux-être à la population des îles Malvinas". Dans ce contexte, le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a attiré particulièrement l'attention sur la construction, prévue par l'accord de 1972, de la piste d'atterrissage dont les travaux sont presque achevés

9. Le Ministre a également déclaré :

"En dépit de ces mesures pratiques d'un intérêt indéniable, il continue d'exister des divergences importantes entre les deux gouvernements, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles devrait être apportée une solution définitive à la question de la souveraineté. De nouveaux entretiens à ce sujet auront lieu et nous sommes certains qu'ils seront fructueux. En tout état de cause, la seule issue possible est le retour des îles Malvinas au patrimoine argentin."

10. Dans une lettre datée du 23 octobre 1972 adressée au Secrétaire général h/, le représentant permanent du Royaume-Uni s'est référé à la déclaration ci-dessus du Ministre des affaires étrangères argentin et a confirmé sa déclaration précédente i/, à savoir que son gouvernement partageait le désir du Gouvernement argentin "de voir les efforts faits par nos deux gouvernements pour régler nos désaccords se poursuivre dans un climat de compréhension mutuelle, fondé sur les liens d'amitié traditionnels et étroits qui nous unissent".

11. Le représentant permanent du Royaume-Uni a ajouté que cet esprit s'était manifesté de façon évidente dans la déclaration commune susmentionnée sur les communications et la circulation des personnes. Après avoir cité un passage des notes échangées entre les deux gouvernements le 5 août 1971 (voir par. 6 ci-dessus) le représentant permanent du Royaume-Uni a déclaré qu'il ne fallait pas considérer que son gouvernement avait reconnu ou appuyé la position du Gouvernement argentin telle qu'elle était définie dans ce passage et que la position du Gouvernement du

g/ A/PV.2043, p. 13 à 15.

h/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/8866.

i/ Ibid., vingt-sixième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/8527.

Royaume-Uni sur la question demeurait celle qui était exposée dans la lettre adressée au Secrétaire général le 26 septembre 1969 j/.

12. Le 15 novembre 1972, après l'achèvement des travaux de la piste d'atterrissage provisoire, la compagnie Lade a inauguré une liaison hebdomadaire entre Comodoro Rivadavia, en Argentine méridionale, et Port Stanley, les vols étant assurés par un avion Fokker Friendship basé sur le continent. A peu près à la même époque, l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni et le gouvernement du territoire ont annoncé simultanément que le Gouvernement du Royaume-Uni allait fournir 1,7 million de livres pour la construction d'un aéroport permanent disposant d'une piste de 4 100 pieds à Cape Pembroke, près de Port Stanley. Lorsque l'aéroport sera construit, des avions ayant un rayon d'action d'environ 1 600 kilomètres seront en mesure de relier directement Port Stanley à Buenos Aires. On considère que cette liaison devrait réduire le sentiment d'isolement de la population insulaire, bien plus que les liaisons aériennes assurées avec l'Argentine méridionale.

13. Le 11 décembre, M. Julian Amery, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a déclaré, en réponse à des questions qui avaient été posées par la Chambre des communes du Royaume-Uni, que des entretiens relatifs aux communications entre les îles et l'Argentine s'étaient déroulés à Port Stanley du 21 au 24 novembre "dans une atmosphère amicale et constructive". La délégation du Royaume-Uni comprenait des participants venant du territoire. Des dispositions pratiques ont été prises pour veiller au bon fonctionnement des services aériens et postaux et des autres communications. M. Amery a convenu que ces dispositions ouvriraient de nouvelles possibilités à la population insulaire en ce qui concerne les moyens d'études et les services médicaux et contribueraient à développer les échanges commerciaux. En même temps, M. Amery a bien précisé qu'il n'avait été question à aucun moment au cours des entretiens de modifier en quoi que ce soit la souveraineté sur les îles. Il a également déclaré que la politique du Gouvernement du Royaume-Uni demeurait inchangée, c'est-à-dire "qu'aucun transfert de souveraineté ne pouvait intervenir contre la volonté de la population insulaire".

14. Les représentants des Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni se sont entretenus les 26 et 27 avril 1973, à Londres, de l'évolution des relations entre l'Argentine et les îles. Selon le Foreign and Commonwealth Office, ces entretiens font partie d'une série d'échanges de vues réguliers, qui reflètent l'amélioration progressive du climat entre les deux pays à propos du territoire. Ces entretiens étaient confidentiels, mais le Gouvernement du Royaume-Uni a insisté sur le fait que son point de vue n'avait pas changé en ce qui concerne l'avenir du territoire - à savoir que c'était aux insulaires qu'il appartenait de décider eux-mêmes de leur sort.

15. Dans la pétition (A/AC.109/PET.1250) qu'il a adressée, le 14 mai, au Comité spécial, M. José Ramón Cornejo affirmait que la revendication de l'Argentine à la souveraineté sur les îles était fondée sur leur proximité et justifiée par un titre que l'Argentine tenait de l'Espagne. Il ajoutait que les Argentins ne pensaient pas que des entretiens comme ceux qui venaient d'avoir lieu entre les deux

j/ Ibid., vingt-quatrième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/7691.

gouvernements puissent contribuer à résoudre la question du transfert de la souveraineté du territoire à l'Argentine. Il pria donc encore une fois le Comité de s'occuper de cette question aussitôt que possible.

16. Le 25 mai, après avoir prêté officiellement serment en tant que nouveau président de l'Argentine, M. Héctor J. Cámpora a déclaré dans une allocution prononcée devant le Congrès réuni en séance commune que l'une des préoccupations de son gouvernement serait de "rentrer en possession des Malvinas".

3. SITUATION ECONOMIQUE

17. L'économie du territoire repose presque entièrement sur la production de laine de haute qualité. A l'heure actuelle, le cheptel ovin s'élève à 634 000 têtes, réparties en totalité dans les Falklands orientales et occidentales. La superficie totale consacrée à l'élevage des moutons est d'environ 2,9 millions d'acres (11 600 kilomètres carrés), dont 1,3 million (5 200 kilomètres carrés) appartiennent à la Falkland Islands Company. Le développement du territoire a été étroitement lié à celui de cette société, immatriculée au Royaume-Uni en 1851, et qui contrôle également la banque et le commerce local et les transports maritimes. Comme on l'a indiqué précédemment k/, en juillet 1972, la Dundee Perth and London Securities (DPLS) cherchait à racheter la Falkland Islands Company. On ne dispose d'aucun renseignement indiquant si le rachat envisagé a effectivement eu lieu. Le Comité spécial a pris également note qu'il existait dans le territoire des possibilités de développement touristique, et d'exploitation des ressources naturelles suivantes : pêche, algues et peut-être pétrole. Le 28 février 1973, M. Amery a déclaré, en réponse à une question qui avait été posée à la Chambre des communes, au Royaume-Uni, que la société DPLS était en train d'étudier la possibilité d'introduire le renne dans les Falklands orientales et occidentales.

18. En 1971, les exportations, constituées exclusivement de laine, se sont élevées à 676 967 livres. Les importations ont été évaluées à 606 973 livres; l'équipement et le matériel de transport à 123 595 livres; les produits alimentaires à 116 947 livres et les produits manufacturés à 104 814 livres. Comme dans le passé, c'est le Royaume-Uni qui a absorbé la totalité des exportations du territoire et a fourni la plupart de ses importations.

19. Pratiquement toutes les recettes du territoire proviennent indirectement de l'élevage des moutons. Les principales rubriques de dépenses sont l'éducation, la santé publique et les postes et télécommunications. On ne dispose d'aucun renseignement sur le budget du territoire pour 1971/72, pas plus que sur ses recettes et dépenses réelles en 1970/71.

k/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXV-annexe, par. 15-16.

4. SITUATION SOCIALE

20. En dehors des services gouvernementaux et de la Falkland Islands Company, il y a peu de possibilités d'emploi dans le territoire. Il en est résulté un exode régulier des travailleurs vers d'autres régions. En 1972, le nombre des travailleurs originaires des îles employés sur le continent s'est accru considérablement, ce qui signifie que le développement économique du territoire prend du retard par rapport aux besoins. On trouvera des renseignements récents sur l'évolution de la situation dans le domaine de la santé publique dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session 1/.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

21. En 1971, il y avait 361 élèves (383 en 1970) fréquentant les écoles publiques du territoire, qui sont toutes en principe des écoles primaires; le corps enseignant comprend 31 instituteurs (y compris les instituteurs itinérants). On trouvera résumées dans le précédent rapport du Comité spécial m/ les autres caractéristiques du système d'enseignement.

1/ Ibid., par. 20.

m/ Ibid., par. 21 à 23.

CHAPITRE XXVIII

HONDURAS BRITANNIQUE^{1/}

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question du Honduras britannique à sa 946ème séance, le 28 août.
2. Lorsqu'il a examiné la question de ce territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris de la résolution 2908 (XXVII) du 2 novembre 1972, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session". Le Comité a également tenu compte de la décision prise par l'Assemblée générale le 18 décembre 1972 sur la question du Honduras britannique 2/.
3. Pendant l'examen de la question du Territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité et par l'Assemblée générale, et sur les événements les plus récents concernant le Territoire.
4. Le Comité spécial était également saisi de deux pétitions écrites concernant le Territoire datées des 14 février et 18 mars 1973 et adressées par M. Dennis Young au nom du United Black Association for Development Party (UBAD) (A/AC.109/PET.1237 et Add.1).
5. La Puissance administrante n'a pas participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

6. A sa 946ème séance, le 28 août 1973, à la suite de déclarations du représentant de l'Inde et du Président (A/AC.109/PV.946), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail visé au paragraphe 3 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et il a également décidé, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait formuler à cet égard lors de sa vingt-huitième session, d'examiner la question à sa session suivante.

^{1/} Le 1er juin 1973, par ordre en conseil du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Honduras britannique a été rebaptisé officiellement du nom de Belize. Voir l'annexe au présent chapitre, paragraphes 10 et 11.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, Vingt-septième session, Supplément No 30 (A/8730), p. 97.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE .	1
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	2 - 53
1. GENERALITES	2 - 3
2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE	4 - 21
3. SITUATION ECONOMIQUE	22 - 40
4. SITUATION SOCIALE	47 - 50
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	51 - 53

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.899.

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Le 25 août 1972, le Comité spécial a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail établi par le Secrétariat a/, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve des directives que pourrait lui donner l'Assemblée générale, d'examiner la question à sa session suivante. Le 18 décembre 1972, l'Assemblée générale b/, sur la recommandation de la Quatrième Commission, a décidé de remettre à sa vingt-huitième session l'examen de la question du Honduras britannique, connu maintenant sous le nom de Belize (voir les paragraphes 4, 10 et 11 ci-après).

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE c/

1. GENERALITES

2. Belize est situé sur la côte est de l'Amérique centrale, c'est-à-dire qu'il est baigné par la mer des Antilles et borné au nord et au nord-ouest par le Mexique et à l'ouest et au sud par le Guatemala. Sa superficie terrestre est d'environ 23 000 km², y compris un certain nombre d'îlots (cays) situés le long de la côte.

3. Au dernier recensement, organisé en 1970, la population totale du territoire était de 119 863 habitants, dont 39 332 (soit plus de 30 p. 100) vivaient dans la ville de Belize. En décembre 1971, la population, composée essentiellement de Créoles, d'Indiens américains (Mayas) et de Caraïbes, était évaluée à 120 000 habitants. Belmopan, la capitale, comptait environ 3 000 habitants en février 1972.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXVI, par. 5.

b/ Ibid., Supplément No 30 (A/8730), p. 97.

c/ Les renseignements de la présente section sont tirés de rapports publiés ainsi que de renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, le 15 août 1972, pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1971.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

4. Il n'y a eu aucun changement fondamental dans les arrangements constitutionnels concernant ce territoire d/ qui, en vertu d'un amendement constitutionnel entré en vigueur le 1er juin 1973, s'appelle maintenant Belize (voir les paragraphes 10 et 11 ci-après).

5. On peut rappeler brièvement qu'aux termes de la Constitution actuelle, entrée en vigueur en janvier 1964, il y a un gouverneur nommé par la Reine, un cabinet et une législature bicamérale composée d'un sénat et d'une chambre des représentants. Le Gouverneur (sir John Paul) reste chargé de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure et de la fonction publique. Le Cabinet comprend le Premier Ministre (M. George Price) et d'autres ministres (huit en ce moment). Les huit membres du Sénat sont nommés par le Gouverneur, cinq sur avis du Premier Ministre, deux sur avis du chef de l'opposition (M. Philip Goldson) et un après toutes consultations que le Gouverneur juge appropriées. La Chambre des représentants comprend 18 membres élus au suffrage universel des adultes pour un mandat minimum de cinq ans.

Partis politiques et élections

6. Il existe dans le territoire deux principaux partis politiques : le People's United Party (PUP), formé à la fin des années 40; et le National Independence Party (NIP), établi en 1958. Il y a également trois partis mineurs : le People's Development Movement (PDM), constitué en 1969 par d'anciens membres du NIP; le United Black Association for Development Party (UBAD), constitué en parti politique en 1970; et le Liberal Party (LP), établi au cours du premier semestre de 1973.

7. Lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu en décembre 1969, le parti au pouvoir, le PUP, dirigé par M. Price, a obtenu 17 sièges sur 18 à la Chambre des représentants. Le NIP a remporté le dernier siège qui est allé à M. Goldson. Lors des élections, la principale divergence de vues entre les deux partis concernait la date de l'indépendance. Selon les renseignements recueillis, le PUP préconise l'indépendance rapide assortie d'une garantie de sécurité de la part du Royaume-Uni et "d'autres pays du Commonwealth". Le NIP pour sa part est partisan de différer l'indépendance car il ne pense pas que le Royaume-Uni donnerait la garantie en question dans les conditions actuelles.

d/ Pour plus de détails, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XX, annexe, par. 4 à 10.

8. Au début de 1973, M. Dennis Young a adressé deux pétitions à l'Organisation des Nations Unies au nom de l'UBAD (A/AC.109/PET.1237 et Add.1). Selon M. Young, le parti continue de préconiser une politique de lutte contre le racisme, le colonialisme, l'exploitation et le gouvernement par la minorité. Il estime que le Royaume-Uni devrait dissoudre l'actuel gouvernement et mettre tous les partis politiques sur un pied d'égalité, matériellement et financièrement, pour assurer de nouvelles élections générales. L'UBAD est opposé au programme lancé récemment par le PUP pour mettre en avant la "prétendue 'civilisation autochtone maya' comme fondement de la culture et de l'identité nationale". Il est également opposé à la décision du gouvernement actuel de rebaptiser officiellement le territoire du nom de Belize. Se référant au différend entre le Guatemala et le Royaume-Uni concernant le territoire (voir par. 14 à 20 ci-après), le pétitionnaire a déclaré que l'UBAD avait décidé que le territoire ne devait pas être rattaché au Guatemala et qu'il lançait un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle hâte l'accession du territoire au "statut de nation" et qu'elle assure "l'intégrité territoriale du pays".

9. En juin, le NIP, le PDM et le LP auraient constitué un "bloc unitaire" pour s'opposer au PUP, en particulier à la position de ce dernier concernant la question de l'indépendance.

Evolution constitutionnelle récente

Proposition du gouvernement tendant à changer le nom du territoire

10. Le 23 février 1973, M. Price a présenté à la Chambre des représentants un projet de loi visant à changer le nom du Honduras britannique en "Belize". Il a déclaré à cette occasion : "Cette mesure a été prise après consultation avec le Gouvernement du Royaume-Uni. Nos relations économiques, diplomatiques et autres avec le Commonwealth resteront les mêmes. Les rapports constitutionnels entre Belize et le Gouvernement du Royaume-Uni restent intacts et inchangés". Il a fait valoir que le changement de nom était symbolique et exprimait la volonté du peuple du territoire d'avancer progressivement vers l'indépendance.

11. Le 1er mars, le parti de l'opposition NIP a organisé une manifestation pour protester contre la mesure envisagée. Il a présenté au Gouverneur par intérim une pétition demandant instamment qu'un référendum soit organisé à propos de la modification du nom du territoire. La Chambre des représentants et le Sénat ont adopté le projet de loi respectivement le 18 mars et le 1er avril. Dans une note verbale datée du 3 juillet, le représentant permanent par intérim du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que ce projet de loi était entré en vigueur le 1er juin et que le changement de nom du territoire n'impliquait aucune modification du statut constitutionnel de Belize, territoire dépendant du Royaume-Uni, et visait simplement à reconnaître officiellement le nom habituellement utilisé dans le territoire.

Propositions de l'opposition concernant des réformes constitutionnelles

12. Lorsqu'il s'est rendu à Londres à la fin d'avril 1973, M. Goldson, le chef de l'opposition, a présenté à M. Anthony Kershaw, qui était alors ministre d'Etat du Royaume-Uni pour les affaires étrangères et le Commonwealth, les propositions suivantes concernant des réformes constitutionnelles :

a) Création d'une commission mixte, composée de représentants du Commonwealth et du territoire, chargée de réorganiser le système électoral en introduisant un système de représentation proportionnelle; abaissement de la majorité électorale de 21 à 18 ans; et création d'une commission permanente de supervision des élections qui surveillerait les élections pendant les dix prochaines années (une proposition analogue avait été faite par l'UBAD en novembre 1972);

b) Création de certaines garanties, y compris, dans une mesure raisonnable, le libre accès à la radio et à la télévision pour toutes les nuances d'opinion politique; organisation d'un référendum pour approuver toute modification du statut du territoire; reconnaissance du droit qu'ont les travailleurs de chercher à améliorer leurs conditions d'emploi à l'abri de toute pression du gouvernement; et nomination d'un magistrat du Commonwealth (ombudsman) chargé de s'occuper de toute violation des droits constitutionnels.

13. Dans une lettre adressée à M. Goldson, publiée dans un journal local le 6 mai, M. Kershaw a déclaré : "Vous conviendrez avec moi, je pense, que ces modifications /proposées par M. Goldson/ sont dans certains cas si importantes qu'il ne serait guère possible de les envisager en l'absence d'un mandat bien défini de la population en ce sens". Il a d'autre part déclaré : "Le gouvernement de Sa Majesté est bien entendu disposé à discuter des changements constitutionnels qui pourraient être proposés par le Gouvernement du Honduras britannique. Mais, étant donné le haut degré d'autonomie du territoire, le gouvernement de Sa Majesté serait mal venu de le faire à moins que ces propositions n'aient été approuvées par la Législature du Honduras britannique".

Statut futur du territoire

14. Dans un discours prononcé le 10 septembre 1972 à l'occasion de la fête nationale, le Premier Ministre, M. Price, a déclaré que le mandat donné à son parti, c'est-à-dire conduire Belize à l'indépendance, n'avait pas encore été réalisé parce que "le peuple bélizien se heurtait à une situation qu'il n'avait ni créée ni choisie". Il a ajouté qu'il s'agissait "d'une recrudescence d'une querelle ancienne entre le Royaume-Uni et la République du Guatemala". Il a souligné que l'indépendance de Belize restait l'objectif ultime de son parti et qu'il n'était pas question de négocier à ce sujet; que lorsque l'indépendance viendrait, elle devrait être assortie de garanties suffisantes pour maintenir et renforcer l'existence distincte de Belize en tant que nation nouvelle des Amériques; et qu'il fallait continuer à faire connaître au monde les aspirations et la volonté du peuple bélizien de faire de son territoire un pays uni, souverain et indépendant. Il a déclaré qu'il se trouvait dans le territoire certaines

personnes qui s'efforçaient de "saper les efforts nationaux", de "renverser les institutions" et de "diviser la population". Il a ajouté : "la lutte contre ces forces négatives de destruction a renforcé nos convictions et activé notre oeuvre d'édification d'une nation nouvelle". Le Premier Ministre a rappelé l'intervention qu'il avait faite à la Chambre des représentants le 10 septembre 1971, dans laquelle il avait déclaré que l'année de l'indépendance serait probablement 1972. Dans son dernier discours, par contre, il n'a pas mentionné de date pour l'indépendance.

15. Le 2 octobre, à la 2049^eme séance plénière de l'Assemblée générale e/, le représentant du Guatemala a déclaré :

"... la République du Guatemala a, avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un différend qui remonte à plus de 100 ans, à propos de notre territoire de Belize, occupé par cette puissance. Il y a des années déjà, le Guatemala a accepté de régler ce différend par les moyens pacifiques établis en droit international et prescrits par la Charte des Nations Unies comme étant obligatoires pour tous les Etats Membres de l'Organisation. Nous avons eu recours surtout aux bons offices, à la médiation et à des négociations directes pour chercher une solution juste et équitable qui permette de rétablir l'intégrité territoriale du Guatemala en lui rendant le territoire de Belize sans pour autant négliger les intérêts de la population du territoire. Mon gouvernement réaffirme qu'il s'opposera à toute modification du statut juridique et politique de Belize en l'absence d'un règlement préalable et complet du problème des droits du Guatemala sur ce territoire."

16. Dans une lettre adressée au Secrétaire général le 6 octobre (A/8832), le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que son gouvernement ne pouvait accepter cette déclaration du représentant du Guatemala "dans la mesure où elle mettait en question la souveraineté du Royaume-Uni sur le Honduras britannique". Il a d'autre part déclaré : "Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute quant à la souveraineté qu'il exerce sur le territoire du Honduras britannique". Enfin, il a dit : "Mon gouvernement poursuivra ses efforts pacifiques en vue d'arriver à une solution juste et équitable, qui tienne pleinement compte des droits de la population du Honduras britannique conformément au principe universellement reconnu de l'autodétermination".

17. En sa qualité de membre de l'Association de libre-échange des Caraïbes (CARIFTA), le territoire a été représenté par le Premier Ministre, M. Price, à la septième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth, qui s'est tenue du 9 au 14 octobre à Port of Spain. La Conférence a pris une série de décisions qui, pense-t-on, auront une influence importante, d'ordre économique et même politique, sur le mouvement d'intégration régionale (voir chapitre XXVI, annexe, par. 19 à 32 et 38 à 40 ci-dessus). Le 14 octobre, M. Price a déclaré à la Conférence qu'il n'y avait pas de désaccord entre son gouvernement

e/ A/PV.2049, p. 12.

et le Gouvernement britannique en ce qui concernait l'indépendance du territoire. Il a ajouté : "Rien ne nous empêche de fixer la date de l'indépendance de Belize, si ce n'est la menace qu'un Etat voisin fait peser sur notre sécurité et notre intégrité territoriale". Il a remercié les quatre membres indépendants de la CARIFTA (Barbade, Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago) qui ont promis de prendre des mesures pour "aider à supprimer les obstacles qui s'opposent à l'accession rapide de Belize à l'indépendance et à son entrée officielle dans le système interaméricain".

18. Des observations sur la question de l'indépendance de Belize ont été faites par plusieurs délégations assistant aux réunions du Conseil de sécurité f/ de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de l'Organisation des Etats américains (OEA), tenues en mars et avril 1970, mais aucun de ces organes n'a pris de décision en la matière.

19. Au mois d'avril, le Premier Ministre a assisté à la huitième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth, tenue à Georgetown. Selon le communiqué publié à la fin de la Conférence, il a été décidé d'établir une communauté des Antilles (notamment un marché commun des Antilles) le 1er août 1973. La communauté serait composée des quatre Etats indépendants cités plus haut et de six autres Etats membres de la CARIFTA (Belize, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) qui en deviendraient membres le 1er mai 1974 (voir également le paragraphe 21 ci-après). Les délégations des quatre Etats indépendants ont adopté une résolution concernant la nécessité d'un régime d'assistance mutuelle contre une agression extérieure dirigée contre un membre de la communauté. Dans cette résolution, elles ont renvoyé au Comité permanent des ministres des affaires étrangères devant être créé dans le cadre de la communauté l'établissement d'un projet d'assistance mutuelle visant à assurer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des membres de la communauté et la sécurité et le bien-être de leurs populations. Les délégués de sept autres pays (dont Belize) ont tenu à faire savoir qu'ils approuvaient l'esprit dont s'inspirait la résolution.

20. Au cours d'une conférence de presse tenue lors de son séjour dans le territoire en juin 1973, M. Anthony Kershaw, sous-secrétaire d'Etat du Royaume-Uni à la défense, a déclaré qu'il ne voyait d'autre raison pour que Belize ne soit pas indépendant que l'existence d'une menace extérieure. Pour pallier cette menace, a-t-il ajouté, le Gouvernement britannique serait partisan d'utiliser des méthodes diplomatiques afin de supprimer la nécessité d'une garantie de défense.

f/ S/PV.1696, 1698, 1699 et 1701.

Relations avec d'autres Etats antillais du Commonwealth

21. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée nationale, le territoire deviendra membre de la communauté des Antilles le 1er mai 1974, jour où la CARIFTA cessera d'exister. Cet engagement a été pris par le Premier Ministre au nom de la population du territoire à la huitième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth (voir par. 19 ci-dessus). A l'issue de la Conférence, le Premier Ministre a signé l'Accord de Georgetown comme les autres membres de la CARIFTA, à l'exception d'Antigua et de Montserrat. L'Accord prévoit, entre autres, la création d'une communauté des Antilles (dont un marché commun des Antilles); l'intégration économique finale des pays membres, échelonnée sur un certain nombre d'années; et la coordination en matière de politique étrangère et pour certains secteurs particuliers de la coopération fonctionnelle (voir également chap. XXVI, annexe, par. 19 à 40 ci-dessus).

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

22. Depuis le milieu des années 50, les produits forestiers, qui dominaient jadis l'économie du territoire, ont décliné en importance relative par suite de l'épuisement rapide des ressources forestières. Les progrès économiques récents sont essentiellement imputables à la croissance du secteur agricole. Les efforts visant à stimuler la croissance économique ont surtout tendu à développer la production agricole pour l'exportation et pour la consommation locale, développer la pêche commerciale et le tourisme et encourager les investisseurs étrangers à se lancer dans des activités industrielles et autres activités commerciales.

23. En étudiant les résultats obtenus dans le domaine économique, le Premier Ministre (qui est également responsable des finances ainsi que de la planification et du développement économiques) a déclaré dans un discours prononcé à la Chambre des représentants vers la fin du mois de décembre 1972 qu'au cours des trois premiers trimestres de l'année, le produit intérieur brut de Belize avait atteint 121 millions de dollars HB ^{g/} (114 millions de dollars HB en 1971) et que l'agriculture était restée la principale activité économique du territoire.

24. Malgré l'expansion économique récente, les problèmes du sous-emploi et du sous-développement sont restés sans solution; d'après les renseignements qu'on possède, en janvier 1972, 14 p. 100 de la population active était en chômage et 8 à 10 p. 100 étaient constamment sous-employés.

Politique du gouvernement à l'égard des investissements étrangers

25. Dans le même discours, M. Price a déclaré que le gouvernement réservait toujours bon accueil aux investissements étrangers privés dans des branches où ils permettraient d'accélérer le développement économique et en particulier dans celles où les capitaux intérieurs ne s'étaient pas encore fortement investis et lorsqu'il y avait participation des entreprises privées locales, de préférence dans des sociétés mixtes. Le gouvernement continuerait à accorder des allègements fiscaux, à permettre le rapatriement des capitaux et la distribution des bénéfices et des dividendes, afin d'encourager l'apport de capitaux étrangers (voir également par. 47 ci-dessous).

26. En ce qui concerne les terres du domaine public, le Premier Ministre a déclaré que dans des cas spéciaux tels que les grands hôtels et les zones industrielles, le gouvernement était disposé à envisager d'accorder des concessions libres de toute servitude mais que, dans les baux, il fixerait des périodes appropriées de manière que les investissements restent intéressants.

^{g/} Une livre sterling équivaut approximativement à 4 dollars du Honduras britannique.

27. M. Price a poursuivi en disant que le meilleur moyen d'assurer le développement appréciable de l'économie serait de recourir à des projets appropriés de remplacement des importations, et surtout en accroissant les productions agricoles et industrielles destinées à l'exportation. Le Premier Ministre s'est déclaré également convaincu que les secteurs traditionnels, canne à sucre, agrumes et bananes, ainsi que les services fournis au secteur touristique, devraient, d'une façon générale, être réservés à la population locale.

28. Enfin, M. Price a signalé que le gouvernement avait obtenu de la Banque de développement des Antilles, cinq prêts qui seraient principalement utilisés pour encourager la population du Belize à accroître sa participation au développement économique du territoire.

Agriculture et pêche

29. Dans son récent discours, M. Price a communiqué les renseignements suivants concernant ces deux secteurs économiques. En 1972, les exportations de sucre, d'agrumes (pamplemousses et oranges) et de produits de la mer ont augmenté de plus de 15 p. 100, représentant plus de 20 p. 100 du produit intérieur brut et 80 p. 100 de l'ensemble des exportations. Des rendements exceptionnels ont été enregistrés pour la production de sucre (70 000 tonnes) et d'agrumes (1,3 million de caisses). Les travaux d'infrastructure concernant le développement de l'industrie bananière ont été entamés; certaines exportations sont attendues pour la fin de l'année 1973.

30. Bien que le marché d'exportation ait fait preuve de fermeté en 1972, le marché agricole intérieur ne s'est pas aussi bien comporté, sauf en ce qui concerne la production de riz qui, pour la première fois, a suffi entièrement à la consommation locale et a même laissé un léger excédent pour l'exportation. Des conditions atmosphériques défavorables ont entraîné une baisse sévère de la production de maïs, de haricots rouges et d'une façon générale de la production de légumes et il a été nécessaire d'importer ces denrées. La production de volailles a presque doublé et a suffi à près de 80 p. 100 de la consommation locale. Une usine de conditionnement de la viande se préparerait à exporter de la viande de boeuf vers les Etats-Unis d'Amérique, au début de l'année 1973.

31. Le 25 mars 1973, on apprenait que les représentants du Groupe britannique Ffyfes et la Banana Association of Belize avaient signé un contrat portant sur une période de 10 ans, aux termes duquel le Groupe Ffyfes s'engageait à acheter, à un prix garanti, toute la production de bananes du territoire jusqu'à concurrence de 70 000 tonnes par an. En contrepartie, l'Association s'engageait à cultiver 1 600 hectares de façon intensive. La participation du gouvernement au projet consistait à construire une route et un appontement pour péniches à Riverdale, ces deux opérations étant déjà pratiquement terminées, et à garantir aux planteurs de bananes un prêt de 1 million de dollars HB attendu de la Banque de développement des Antilles. On a estimé que Belize devrait être en mesure d'atteindre une production de 80 000 tonnes de bananes par an, ce qui représente, à l'exportation, des gains en puissance d'un montant de 9,6 millions de dollars HB et que l'industrie bananière pourrait dépasser celle des agrumes et rivaliser avec l'industrie sucrière.

32. En 1972, la pêche a rapporté 2,5 millions de dollars HB, total le plus élevé au cours de ces dernières années.

Industries

33. Comme il a été noté ci-dessus, le gouvernement a encouragé les investissements industriels. A cette fin on a procédé à la création de la Development Finance Corporation (avec un capital actions de 2 millions de dollars HB) à laquelle la Banque de développement des Antilles a accordé en 1972 un crédit de 120 000 dollars HB pour financer l'aménagement d'un domaine industriel destiné aux petites entreprises à proximité de Belize.

34. Bien que le territoire dispose d'un certain nombre de petites entreprises dont la production est principalement orientée vers le marché intérieur, les principales industries sont celles qui se chargent du traitement des produits primaires locaux destinés à l'exportation, les plus importantes de ces industries étant à l'heure actuelle les sucreries et les conserveries d'agrumes.

35. Selon des renseignements communiqués par le Premier Ministre dans le discours récemment prononcé pour la Journée nationale, trois entreprises industrielles ont vu le jour en 1972, la plus importante étant la première brasserie nationale du territoire. Au début de l'année 1973, il était prévu que cinq autres sociétés seraient créées afin de produire des aliments pour les animaux, du lait condensé, du papier, de l'huile de soja et des poteaux de bois.

36. Trois compagnies détiennent des permis de recherche et de prospection pétrolières au large de la côte couvrant une superficie d'environ 1,12 million d'hectares h/. Deux autres sociétés ont demandé des concessions couvrant une superficie de 1,64 million d'hectares à l'intérieur des terres. Au début de l'année 1972, des permis de prospection concernant la partie septentrionale du territoire auraient été accordés à l'Auschutz Overseas Corporation qui a son siège au Colorado (Etats-Unis d'Amérique). Il a été annoncé ultérieurement que la Corporation et la Peoples Gas Company des Etats-Unis coopéreraient pour des opérations de recherche de pétrole et de gaz sur une superficie de 1,28 million d'hectares au large de la côte nord et commenceraient sous peu leur programme de forage. Auparavant, le gouvernement avait annoncé que la société Belize Refining and Terminal avait proposé d'installer une raffinerie dans la région de Monkey River au coût de 150 millions de dollars HB pour les trois premières années d'exploitation, en vue d'une production minimum de 100 000 barils par jour. En juin 1973, l'Auschutz Overseas Corporation a annoncé qu'un de ses forages avait prouvé pour la première fois la présence de pétrole sur la plantation de Malhado à 48 miles de Belize.

h/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXVI, annexe, par. 34.

Transports et communications

37. Il existait, en 1972, 628 km de routes praticables en toutes saisons, 285 km de voies carrossables et de pistes de brousse et 1 575 km de routes praticables en saison sèche, notamment les routes forestières, entretenues par les pouvoirs publics. Les projets routiers viennent au premier rang des projets prioritaires et un crédit d'un montant total de 3,27 millions de dollars HB a été affecté aux dépenses à engager pour les routes principales et secondaires et à la construction d'une nouvelle route allant d'Alabama à Riversdale, qui servira à l'exploitation des bananeraies et était presque terminée au début de 1973.

38. Belize, principal port de mer, et Stann Creek, autre port de mer, voient passer à eux deux quelque 1,3 million de tonnes de fret par an. A la fin de 1972, après avoir examiné l'étude effectuée par le Département du développement d'outre-mer **britannique, le gouvernement a décidé de solliciter auprès de la Banque de développement des Antilles un crédit destiné au financement de la première phase du projet de construction à Belize d'un port en eau profonde qui devrait être achevé en trois ou cinq ans, et dont le coût a été estimé à 12 millions de dollars HB.**

39. L'aéroport international de Belize peut accueillir des avions à réaction petits courriers et quelques moyens courriers. En outre, cinq des principales municipalités possèdent des postes d'atterrissage. A la fin de 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a engagé des consultants chargés d'évaluer l'accroissement de volume du trafic aérien à l'aéroport de Belize et au terrain d'atterrissage de Belmopan au cours des 10 prochaines années et de déterminer quelles nouvelles installations deviendraient nécessaires.

40. Le 1er juillet 1971, le Service des télécommunications du Belize (Belize Telecommunication Authority) qui venait d'être créé, a pris en charge l'exploitation du réseau téléphonique intérieur du territoire qu'assurait jusqu'alors Cable and Wireless (West Indies) Ltd., **et a immédiatement entamé l'exécution de la première phase d'un programme de développement de 5,1 millions de dollars HB dont le but est de doter toutes les capitales de district d'un central automatique. Cable and Wireless Ltd.,** continue à assurer le fonctionnement des services de télécommunications extérieurs.

Energie

41. En 1971, le Belize Electricity Board a obtenu de la Banque de développement des Antilles un prêt destiné à financer l'exécution d'un programme d'expansion de la distribution d'électricité dans le territoire. A la fin de l'année, la nouvelle usine de Ladyville a été achevée à un coût de 1,5 million de dollars HB, ce qui a permis de porter le voltage total à 12 520. Ce service aurait entrepris en novembre 1972 l'exécution d'un programme quinquennal comprenant 48 projets et visant à améliorer la distribution d'électricité dans les villes de district et dans de nombreux villages traversés par les lignes. Le coût du programme serait de 3,2 millions de dollars HB et son financement serait assuré à 80 p. 100 par la Banque de développement des Antilles, et à 20 p. 100 par le Belize Electricity Board.

Commerce extérieur

42. Le Belize est membre de l'Association de libre échange des Antilles (CARIFTA) et entrera dans la communauté des Antilles dont la mise en place est envisagée (et, par conséquent dans le Marché commun des Antilles) le 1er mai 1974 (voir par. 17 à 21 ci-dessus).

43. Le territoire exporte des produits agricoles mais doit importer certaines denrées alimentaires et d'autres produits. En 1971, la valeur des importations a été estimée à 59,1 millions de dollars HB (56,7 millions de dollars HB en 1970) et les exportations ont atteint un total de 36,8 millions de dollars HB (30,9 millions de dollars HB en 1970). Le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont continué à représenter les principaux marchés et sources d'importations.

44. Dans le discours qu'il a prononcé récemment pour présenter le budget, le Premier Ministre, M. Price, a reconnu que la balance des paiements demeurerait probablement largement déficitaire pendant un certain temps, et a instamment demandé aux habitants du Belize de déployer de nouveaux efforts pour que ce déficit soit réduit et puisse être compensé, dans une proportion raisonnable, par les entrées de capitaux; il leur a également demandé d'épargner davantage pour aider au développement économique du territoire. A propos de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne (CEE) le 1er janvier 1973, M. Price a assuré à nouveau la Chambre des représentants que le Belize, avec d'autres pays de la CARIFTA, avait obtenu les meilleures conditions possibles pour les produits régionaux d'exportation importants qui jouissaient d'un traitement préférentiel sur les marchés du Royaume-Uni. M. Price a dit également que les arrangements commerciaux existant avec le Royaume-Uni et les pays antillais du Commonwealth (notamment les tarifs douaniers préférentiels et les dispositions particulières applicables à certains produits comme le sucre, les bananes et les agrumes) ne seraient pas modifiés d'ici 1975, date à laquelle de nouveaux arrangements devraient être négociés. Pour conclure, il a exprimé l'espoir de voir se développer les exportations en direction des autres pays de la CARIFTA, notamment les exportations de bétail, de riz, de haricots et de maïs.

Finances publiques

45. Selon les prévisions budgétaires pour 1972, les dépenses devaient s'élever au total à 29,8 millions de dollars HB (29,1 millions de dollars HB 1971) dont **17,0 millions de dépenses courantes et 12,8 millions de dépenses d'investissement.** Ces dépenses devaient être financées de la façon suivante : recettes territoriales, 18,3 millions de dollars HB; prêts, 1,7 million; aide au développement, 9,8 millions.

46. Dans son récent discours de présentation du budget, le Premier Ministre, M. Price, a déclaré que l'on prévoyait que pour 1973 les dépenses s'élèveraient au total à **33,0 millions de dollars HB et que le budget proposé était essentiellement un budget "d'entretien".** Il a dit combien il était préoccupé de voir les dépenses courantes s'accroître sans que les recettes territoriales augmentent à un rythme comparable. Il a donc annoncé que des mesures seraient prises en vue d'accroître

le montant des recettes de quelque 2,5 millions de dollars HB, et qu'il faudrait notamment augmenter certains impôts indirects, instituer de nouveaux droits à l'exportation sur les produits de la pêche et le sucre et une taxe sur les billets de voyage aérien, les hôtels et les transactions sur les terrains.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

47. Environ 42 p. 100 de la population active est occupée dans l'agriculture, dont un tiers pour son propre compte. Le gouvernement cherche à multiplier les emplois par l'adoption d'une série de mesures visant à accélérer le développement économique. Une de ces mesures consisterait à exiger des étrangers qui souhaitent investir des capitaux à Belize qu'ils emploient de préférence les habitants du Belize possédant les compétences voulues et qu'ils organisent des programmes de formation efficaces à l'intention des travailleurs locaux.

Santé publique

48. En 1970, les principaux établissements médicaux publics et privés comprenaient trois hôpitaux généraux (266 lits), cinq hôpitaux ruraux (75 lits) et 22 dispensaires (16 lits) dont tous, à l'exception de deux, étaient réservés à l'usage exclusif des malades des consultations externes. En outre, le territoire comptait 24 maternités et centres de protection de l'enfant, un hôpital psychiatrique, un sanatorium et une infirmerie. Un nouvel hôpital de 40 lits a depuis lors été construit à Belmopan. D'après M. Price, la construction d'un petit hôpital dans le district d'Orange Walk devait commencer au début de 1972. Dans les districts de l'ouest et du sud, on utilise deux centres de consultation mobiles pour que les habitants des villages puissent bénéficier de services médicaux.

49. Avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) le gouvernement a entrepris, en 1949, un programme d'éradication du paludisme dont la phase d'attaque a débuté en 1957 avec des cycles bisannuels de pulvérisations à effet rémanent qui se sont poursuivis au même rythme jusqu'à ce que la totalité du territoire soit entrée dans la phase de consolidation, à la fin de 1962. A l'exception du district de Belize, tous les districts sont repassés à la phase d'attaque au début de 1967, en raison de l'augmentation persistante du nombre des cas de paludisme importé. Pour 1971-1973, le FISE a approuvé une assistance d'un montant total de 18 000 dollars des Etats-Unis pour le territoire.

50. Le FISE a également décidé d'aider le gouvernement à entreprendre un projet de quatre ans, qui doit commencer en 1972 et qui vise à améliorer la condition des enfants d'âge préscolaire dans le domaine de la santé et de la nutrition, de l'enseignement, des soins à domicile et à l'hôpital. Le gouvernement et le FISE fourniraient pour ce projet 215 000 et 82 000 dollars des Etats-Unis respectivement.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

51. L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans. Environ 5 p. 100 des individus âgés de plus de 10 ans sont analphabètes.

52. En 1971, 30 685 élèves (30 350 en 1970) fréquentaient les quatre écoles primaires publiques (deux en 1970) et les 164 écoles primaires bénéficiant d'une aide du gouvernement (164 en 1970), et l'enseignement était assuré par 1 114 instituteurs (dont 509 non diplômés). Il y avait 21 écoles secondaires (19 en 1970) comptant au total 4 786 élèves (3 620 en 1970), dont 272 bénéficiaient de bourses du gouvernement; mais deux établissements gérés par le gouvernement (le Belize Technical College et le Belize Junior Secondary School No. 1) étaient des écoles de mission payantes. Il y avait aussi une école normale publique (le Belize Teachers College). Au cours de l'année, 276 étudiants (198 en 1970) originaires du territoire, boursiers pour la majorité, poursuivaient leurs études à l'étranger dans des établissements d'enseignement supérieur.

53. Ainsi que l'a recommandé une mission de planification récemment envoyée dans le territoire par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le gouvernement a entrepris un programme de modernisation et de réorganisation de l'enseignement. Ce programme prévoit notamment que les cours à l'intention des élèves âgés de 12 à 15 ans seraient centralisés dans les écoles secondaires du premier cycle où seraient enseignées des matières plus nombreuses et plus variées. Il a été signalé en octobre 1972 que le Royaume-Uni avait offert au territoire une assistance financière pour la construction de quatre écoles de ce type. Deux d'entre elles ont été construites, la troisième est en construction et la quatrième est encore à l'état de projet. Les travaux d'agrandissement et d'amélioration du Belize Technical College devaient eux aussi être achevés en 1972. Le gouvernement a proposé qu'un crédit pour la construction d'un nouveau bâtiment au Belize Teacher's College soit inscrit au budget d'équipement pour 1973.

CHAPITRE XXIX

(A/9023/Add.7)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUES
CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	229
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	230
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		232

CHAPITRE XXIX

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUES CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné, à ses 933ème et 935ème séances, entre le 7 et le 10 août 1973, la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et des questions connexes.
2. Au cours de l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2908 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 2 novembre 1972 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. D'autre part, le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale touchant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et des questions connexes, notamment de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, par laquelle, entre autres, l'Assemblée décidait de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et transférait certaines de ses attributions au Comité spécial, et du paragraphe 7 de la résolution 2978 (XXVII) en date du 14 décembre 1972, par lequel l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies 1/ et, en ce qui concerne le Brunéi, de présenter des recommandations appropriées à l'Assemblée aux fins de décision.
3. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi du rapport du Secrétaire général (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur les dates auxquelles avaient été communiqués, pour les années 1971 et 1972, des renseignements relatifs aux territoires non autonomes en question devant être communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
4. A la 933ème séance, le 8 août, le représentant de l'Iran a présenté un projet de résolution (A/AC.109/L.896) qui, par la suite, a compté parmi ses auteurs les représentants de l'Afghanistan, de la Côte d'Ivoire, de l'Ethiopie, de l'Inde, de l'Iran, du Mali, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sierra Leone, de la Trinité-et-Tobago, de la Tunisie et de la Yougoslavie.
5. A la 934ème séance, le 9 août, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration (A/AC.109/FV.934) dans laquelle il a suggéré un certain nombre de modifications au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution.
6. A la 935ème séance, le 10 août, à la suite des interventions des représentants de la République arabe syrienne, de la Suède et de l'Inde, ainsi que du Président

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, Annexe 8 (première partie) (A/5800/Rev.1, chap. II).

(A/AC.109/PV.935), le Comité spécial a adopté, sans qu'il y ait d'opposition, le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement (voir par. 9 ci-dessous), étant entendu qu'il serait fait mention, dans le compte rendu de la séance des réserves exprimées par le représentant de la Suède. Le représentant de la Yougoslavie a fait une déclaration (A/AC.109/PV.935).

7. Le 17 août, le texte de la résolution a été communiqué aux représentants permanents des puissances administrantes afin qu'ils le portent à l'attention de leur gouvernement.

8. Quant à la prière précise que lui avait adressée l'Assemblée générale au sujet du Brunéi et dont il est question au paragraphe 2 ci-dessus, le Comité spécial, à sa 943^{ème} séance, tenue le 23 août, a, sur la recommandation de son Sous-Comité II, adopté un consensus en la matière devant servir de base à une décision de l'Assemblée. On trouvera, au chapitre XXI du présent rapport (A/9023/Add.5), un compte rendu des débats du Comité spécial sur cette question ainsi que le texte du consensus.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. On trouvera ci-après le texte de la résolution (A/AC.109/432) adoptée par le Comité spécial à sa 935^{ème} séance, le 10 août, dont il est question au paragraphe 6 ci-dessus :

Le Comité spécial,

Rappelant la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'étudier les renseignements communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et d'en tenir pleinement compte lors de l'examen de la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration,

Rappelant également la résolution 2978 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée, entre autres, priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII), conformément aux procédures établies,

Rappelant en outre les dispositions du paragraphe 5 de la résolution 2978 (XXVII), par lesquelles l'Assemblée invitait instamment les puissances administrantes intéressées à communiquer, ou à continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question 2/,

2/ Voir l'annexe au présent chapitre.

1. Déplore vivement que, malgré les recommandations répétées de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, certains Etats Membres qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes aient cessé ou se soient abstenus de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, ou aient communiqué des renseignements insuffisants;
2. Condamne énergiquement le Gouvernement portugais pour avoir persisté à refuser de reconnaître le statut colonial des territoires sous sa domination et de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte au sujet de ces territoires, au mépris total des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial;
3. Exprime son regret des retards considérables mis par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, et exprime l'espoir que ce gouvernement ne continuera pas d'entraver les travaux du Comité spécial et qu'il entreprendra sur le champ de communiquer les renseignements en question et de participer aux débats pertinents du Comité;
4. Réaffirme que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même selon les termes du Chapitre XI de la Charte, la puissance administrante intéressée devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ce territoire;
5. Prie les puissances administrantes intéressées de communiquer, ou de continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question, et réitère sa demande par laquelle elle a invité les puissances administrantes intéressées à communiquer ces renseignements aussitôt que possible et, au plus tard, dans un délai maximum de six mois après l'expiration de l'année administrative dans les territoires non autonomes en question;
6. Décide, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à cet égard, de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

1. Dans son rapport précédent sur ce sujet a/, le Secrétaire général indiquait les dates auxquelles les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte lui avaient été communiqués jusqu'au 17 août 1972. Le tableau figurant à la fin du présent rapport indique les dates auxquelles ces renseignements ont été communiqués, pour les années 1971 et 1972, jusqu'au 30 juillet 1973.
2. Les renseignements communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte suivent en général le schéma approuvé par l'Assemblée générale et portent sur la géographie, l'histoire, la population, les conditions économiques et sociales et la situation de l'enseignement. Dans le cas des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les rapports annuels sur les territoires contiennent également des renseignements sur des questions constitutionnelles. Des renseignements supplémentaires concernant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande sont également communiqués par les représentants de ces pays au cours des séances du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, des renseignements complémentaires concernant les territoires administrés par le Royaume-Uni sont communiqués par ce pays.
3. Le Secrétaire général n'a pas reçu de renseignements sur les territoires administrés par le Portugal que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1542 (XV) du 15 décembre 1960, a considérés comme étant des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte. Le Secrétaire général n'a pas non plus reçu de renseignements sur Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. A cet égard, le Royaume-Uni a déclaré, lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale, qu'ayant accédé au statut d'Etats associés, ces territoires étaient devenus "pleinement autonomes" b/.
4. Par une note verbale datée du 18 septembre 1972, le représentant permanent du Royaume-Uni a informé le Secrétaire général que le Brunéi jouissant désormais, aux termes de l'Accord signé le 23 novembre 1971, de la pleine autonomie interne, le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement du Brunéi estimaient que le Gouvernement de Sa Majesté n'avait plus lieu de communiquer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les renseignements visés à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2978 (XXVII)

^x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/430

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. XXVII, annexe.

b/ Voir également les documents A/AC.109/341, A/C.4/725, A/AC.109/PV.762 et Corr.1, A/C.4/SR.1752 et A/C.4/SR.1867.

du 14 décembre 1972, a pris note de la communication et, tenant compte des dispositions du paragraphe 4 de cette résolution et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée, a prié le Comité spécial de présenter des recommandations appropriées à l'Assemblée aux fins de décision.

Etude des renseignements communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

5. En application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 2978 (XXVII) en particulier, le Secrétariat continue à utiliser les renseignements qui lui sont communiqués pour établir, à l'intention du Comité spécial, des documents de travail relatifs à chaque territoire.

Tableau

Dates de communication des renseignements visés à l'alinéa e
de l'Article 73 de la Charte pour 1971 et 1972 a/

	<u>1971</u>	<u>1972</u>
AUSTRALIE (1er juillet-30 juin) <u>b/</u>		
Iles des Cocos (Keeling)	31 août 1972	20 juin 1973
Papua-Nouvelle-Guinée	23 mai 1972	16 mai 1973
ESPAGNE (année civile)		
Sahara espagnol	1er juillet 1972	30 juin 1973
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1er juillet-30 juin) <u>b/</u>		
Guam	26 mai 1972	-
Iles Vierges américaines	7 juin 1972	-
Samoa américaines	26 mai 1972	-
FRANCE (année civile)		
Archipel des Comores <u>c/</u>	-	-
Côte française des Somalis <u>c/ d/</u>	-	-
Nouvelles-Hébrides (condominium avec le Royaume-Uni)	13 novembre 1973	-
NOUVELLE-ZELANDE (1er avril-31 mars) <u>e/</u>		
Iles Tokélaou	24 août 1972	-
Nioué	24 août 1972	-

a/ Pour la liste préliminaire des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale], voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 14 (A/5514), première partie, annexe II.

b/ Période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année indiquée.

c/ Le 27 mars 1959, le Gouvernement français a informé le Secrétaire général que ce territoire avait accédé à l'autonomie interne et qu'en conséquence la communication de renseignements le concernant avait cessé à partir de 1957.

d/ Le nouveau nom du territoire est le Territoire français des Afars et des Issas (Bulletin de terminologie No 240 (ST/CS/SER.F/240) du 15 avril 1968).

e/ Période allant du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars de l'année suivante.

	<u>1971</u>	<u>1972</u>
PORTUGAL		
Territoires administrés par le Portugal	-	-
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (année civile)		
Antigua	-	-
Bermudes	16 novembre 1972	-
Brunéi	-	-
Dominique	-	-
Gibraltar	14 novembre 1972	-
Grenade	-	-
Honduras britannique <u>f/</u>	16 août 1972	-
Iles Caïmanes	10 juillet 1972	-
Iles Falkland (Malvinas)	24 novembre 1972	-
Iles Gilbert et Ellice	20 septembre 1972	-
Iles Salomon	19 juillet 1972	-
Iles Turques et Caïques	17 août 1972	-
Iles Vierges britanniques	10 juillet 1972	-
Montserrat	10 juillet 1972	-
Nouvelles-Hébrides (condominium avec la France)	22 septembre 1972	-
Pitcairn	26 juin 1972	-
Rhodésie du Sud	9 août 1972	-
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	-	-
Sainte-Hélène	12 octobre 1972	-
Sainte-Lucie	-	-
Saint-Vincent	-	-
Seychelles	10 juillet 1972	-

f/ Le 1er juin 1973, le nom du Honduras britannique a officiellement été changé par une ordonnance prise par le Gouvernement britannique en conseil privé; le nouveau nom du territoire est Belize.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . اسأل عنها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
